



Class F 391

Book C 75

68
15

28726
4951-3

AU TEXAS.

AU TEXAS

PAR

VICTOR CONSIDERANT.

DEUXIÈME ÉDITION

CONTENANT

1^o RAPPORT A MES AMIS;

2^o BASES ET STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION
EUROPÉO-AMÉRICAINNE AU TEXAS;

3^o UN CHAPITRE FINAL COMPRENANT, SOUS LE TITRE DE *Convention provisoire*,
LES BASES D'UN PREMIER ÉTABLISSEMENT SOCIÉTAIRE.

(École sociétaire, XXIV^e année).



BRUXELLES,

Au siège de la Société de Colonisation,
16, RUE DE LA RÉGENCE.

PARIS,

A la Librairie Phalanstérienne,
6, RUE DE BEAUNE.

MDCCCLV

F391
c7s

AVERTISSEMENT.

Ceci n'est pas un livre et n'est pas destiné au public ; c'est une simple communication confidentielle, — si l'épithète peut s'appliquer à un document imprimé, — adressée à des amis.

La fondation à laquelle ce Rapport conclut doit revêtir un caractère public et très-général sans doute ; mais il importe à la conservation du principe dans lequel elle est conçue qu'elle soit originairement nouée par des individualités déjà fraternellement unies, et représentant ce principe dans toute sa pureté intellectuelle et morale. L'œuvre ne doit donc entrer dans sa phase de grande publicité et appeler les concours extérieurs, que postérieurement à la formation d'un noyau composé d'éléments homogènes, sympathiques entre eux, aussi bien que dévoués au but social, à l'Idée principiante de la fondation.

Telles sont les raisons qui circonscrivent, pour les premiers temps, le cadre de ceux à qui s'adresse la Proposition contenue dans ce Mémoire. Elles ont autorisé l'auteur à parler, dans quelques passages, un langage d'École, qui pourrait n'être pas toujours très-intelligible au public proprement dit, et ont motivé le sous-titre de *Rapport à mes Amis*, donné à son travail.

AU TEXAS.

RAPPORT A MES AMIS.

Avant le départ.

I

Vers la fin de 1852, au moment de mon départ pour l'Amérique, j'étais occupé à rédiger une Note qui vous était destinée.

Je rappelais le passé, les phases successives de notre Propagation, et j'examinais l'état présent des choses. Recherchant quel but d'activité l'École phalanstérienne pouvait aujourd'hui se proposer, je ne dissimulais pas les entraves dont elle est actuellement entourée. Toutefois, je constatais un fait important, et je proposais une résolution.

Le fait dont je prenais acte n'est nouveau pour aucun esprit exercé, parmi nous. Il résulte du caractère des éléments modernes de l'élaboration historique qui tend à dégager l'Ordre de l'avenir de celui du passé.

Ces éléments sont : l'Industrie et la Science, d'une part, et d'une autre, les Idées suscitées par l'avènement du problème social ; — le reste, quelque place qu'il puisse tenir dans les choses et les préoccupations du moment, appartient au passé, et, comme tel, ne compte pas ici.

Or, les créations modernes de la science et de l'industrie, tout en se développant sur le terrain neutre et indépendant qui est leur domaine propre, revêtent de plus en plus le caractère grandiose de *procédés puissanciels*, d'instruments de grande activité combinée et collective : c'est-à-dire qu'elles vont, à leur insu, droit à l'Ordre sociétaire.

Quant aux idées socialistes proprement dites, malgré les températures élevées qui en surexcitaient naguères l'éclosion, et en dépit des efforts inouïs d'originalité tentés généralement par leurs promoteurs, elles n'ont offert, cela est clair à nos yeux, que des lambeaux ou des déformations de la pensée vaste, homogène et harmonique de Fourier. C'est ce que j'établissais par une revue de ces idées, commençant aux doctrines communistes, parcourant les principaux genres des innombrables combinaisons qui ressortissent aux données du Garantisme (systèmes de crédits, mutualités, réformes commerciales, associations et cités ouvrières, consommations sociétaires, innovations en éducation, etc.) et finissant à la réaction individualiste de MM. Proudhon et Émile de Girardin.

Tout ce travail si passionné, si bruyant, si troublé et si trouble s'est opéré, en dernière analyse, autour de deux pivots :

Le *desideratum* d'une COMBINAISON parfaite et absolue des choses et des forces sociales ;

Le *desideratum* non moins formel de la LIBERTÉ parfaite et absolue des éléments humains ;

Ce qui implique comme conséquence et troisième terme :

Une JUSTICE DISTRIBUTIVE universellement agréée (1).

(1) Il est visible aujourd'hui, pour le remarquer en passant, que les plus grands obstacles rencontrés par le Socialisme, lui sont venus principalement de l'obstination qu'il a mise, malgré nos constants efforts, à vouloir faire passer ce troisième

Chacun de nous sait comment ces trois absolus, dont les luttes ont défrayé le chaos socialiste des dernières années, se résolvent dans la conception de l'Ordre naturel et harmonique découvert par Fourier.

Or, une gravitation aussi évidente de tous les éléments du monde vivant vers un même but, prouve péremptoirement que celui-ci est sur la route naturelle et certaine de l'humanité. La grande Théorie sociale dont nous sommes en possession trouve donc ici une contre-preuve, une confirmation historique, et le gage de sa réalisation ultérieure, quoi qu'il arrive.

Cela reconnu, je me demandais par quels moyens, en l'état des choses ambiantes, nous pouvions hâter cette réalisation, objet de nos indéfectibles efforts. — Les circonstances actuelles étant données, que faire pour notre Cause ?

Malgré la résistance bien connue que j'ai toujours opposée à l'idée de quelque entreprise faible et trop diminuée, la discussion des conditions présentes me forçait à reconnaître qu'une œuvre *quelconque* était préférable, pour l'École, à un prolongement d'inaction absolue. J'étais amené, pour conclusion principale, à la proposition d'un Projet d'expérimentation du Procédé sériaire, réduit aux données les plus simples, aux éléments absolument indispensables et réclamant les moindres ressources. — Les bases de ce Projet avaient été déjà posées et discutées dans une série de lettres échangées entre nos amis de Paris et moi pendant le courant de l'été.

Cette conclusion, ainsi que les différentes hypothèses d'exécution qui s'y rattachaient, était raisonnée et motivée ; et, malheureusement, si modeste qu'elle fût, je ne pense pas qu'en s'enfermant dans les données actuelles de l'Europe, il nous serait aisé de trouver mieux, — du moins parmi les combinaisons à la fois réalisables dans ce milieu et acceptables par nous.

terme (la Répartition) avant les deux autres qui, scientifiquement, le précèdent, le contiennent et l'engendrent.

II

Si j'ai rappelé cette Note, mes amis, quoique j'aie aujourd'hui, grâce à Dieu, autre chose à vous présenter, c'est pour vous montrer d'abord que je n'ai pas perdu un seul instant la foi pleine et entière au triomphe nécessaire de l'Harmonie, dont la loi efficiente, — la Série, — est acquise à la connaissance humaine depuis Fourier; c'est pour vous confesser, ensuite, que tout en ayant pu compter très-légitimement, à d'autres époques, sur une expérimentation large, libre, suffisamment munie et fortement nouée, de cette formule libératrice, j'avais néanmoins cédé à la force des circonstances, et cru devoir accepter, sous leur pression (on en eût-il est vrai pris acte), un *pis-aller* d'où je m'étais jusque-là, pour ma part, toujours efforcé de tenir l'École éloignée; — c'est enfin, et surtout, pour que vous sachiez au juste quel était l'état de mon esprit au moment de mon départ pour l'Amérique.

Il me paraît en effet nécessaire, pour édifier vos intelligences sur les vues et les plans nouveaux que j'ai maintenant à vous proposer, de vous faire assister à la formation des idées qui constituent ceux-ci, et de vous décrire fidèlement les causes qui en ont motivé le développement dans mon propre esprit. Entre vous et moi, et pour une communication du genre de celle-ci, cette filiation est la meilleure méthode d'exposition et la plus naturelle que je puisse choisir.

Nous partirons donc du point où j'en étais moi-même au moment de mon voyage. Je spéculais exclusivement alors sur nos données européennes; à telle enseigne que Brisbane étant venu nous voir quelque temps avant ce voyage, — auquel, bien qu'il m'y engageât vivement, j'étais encore loin de songer alors, — j'avais fait mon possible pour le convertir à l'idée d'une expérimentation en Suisse où je supposais que, toutes forces réunies, nous pourrions agir, et repoussé comme de très-faible valeur ce

qu'il me proposait du côté de l'Amérique. Il est vrai que Brisbane, qui a parcouru cinq ou six fois l'Europe et touché même à l'Asie, ne connaissait encore qu'une assez petite partie de son propre pays, et ne se doutait pas de ce que, quelques mois plus tard, nous étions destinés à y rencontrer, je dirais presque à y découvrir ensemble.

Mon but n'est pas ici d'écrire un livre sur les États-Unis, pas même de vous faire un récit de voyage : il y faudrait plusieurs volumes. Je me bornerai donc à toucher les points qui me paraîtront liés à l'objet propre et à la conclusion de ce Mémoire.

PREMIÈRE PARTIE.

De décembre 1852 à mai 1855.

I

Mon départ pour le Nouveau-Continent a été aussi accidentel que subit. J'ai été emmené en Amérique plutôt que je n'y suis allé. C'est à peine si, au moment de la détermination, j'eus le temps d'échanger, à ce sujet, une lettre avec nos amis de Paris.

Trois ou quatre mois consacrés à *voir* le Nouveau-Monde, tel était uniquement mon programme, et j'avais si peu l'idée d'y trouver une issue nouvelle à nos préoccupations supérieures, que j'emportai avec moi le travail dont je viens de vous parler, pensant le terminer en mer et l'envoyer à Paris peu de temps après mon arrivée.

Parti d'Anvers le 28 novembre 1852 et de Liverpool le 1^{er} décembre, j'entrais, le 14 au soir, dans la splendide baie de New-York, bien que nous n'eussions presque pas cessé d'avoir vent contraire et très-grosse mer. Les bonnes traversées, par vapeur, ne prennent déjà plus que dix à onze jours; il est à croire qu'avant peu d'années ce sera tout au plus six ou sept. Les deux hémisphères se rapprochent singulièrement.

Nous connaissons tous plus ou moins, en Europe, les choses de la société américaine. Outre les récits et les journaux, nous avons, sur les États-Unis, de bons livres. Ici, pourtant, la réalité est bien autrement saisissante que les peintures les plus fidèles. Deux

heures de promenade dans les rues de New-York me pénétrèrent plus à fond que toutes mes lectures du principe principiant de la civilisation américaine.

Cette spontanéité humaine à l'œuvre sur un champ sans limites ; la rapidité et la masse du mouvement qu'elle engendre ; la rudesse de celui-ci et son ordre particulier ; la réaction du milieu résultant sur la personnalité elle-même qu'une telle atmosphère trempe, aimante, arme et munit pour ses circonstances propres ; l'incroyable quantité de travail social lancé par ces volcans d'activités moléculaires sans cesse en éruption : tous les phénomènes, enfin, de la création spontanée la plus rapide et la plus énergique qui se soit jamais produite dans l'histoire de l'humanité, vous apparaissent, vous enveloppent en un instant, vous crèvent les yeux, vous crient dans les oreilles, vous tiraillent, vous bousculent, bref, se font comprendre vivement et de toutes les manières. A peine débarqué, l'Européen reconnaît qu'il a mis, formellement, le pied sur un nouveau monde.

L'énergie de l'individualisme libre, la puissance de l'activité personnelle, dégagée d'entraves, se dressent de toutes parts et vous frappent si fort que l'on en est d'abord étourdi.

Personne ne m'attendait en Amérique. Nos amis apprirent mon arrivée par les journaux, dont plusieurs, à cette occasion, parlèrent en termes bienveillants de nos doctrines, et je fus, de la part d'une réunion mensuelle des journalistes de New-York, l'objet d'une invitation tout amicale et sympathique. — Brisbane, qui était à Buffalo, ne tarda pas à me rejoindre.

On entraît au cœur de l'hiver. Je sentais le besoin de débrouiller le chaos qui tourbillonnait autour de moi, de me faire un plan quelconque, et d'apprendre un peu d'anglais avant de m'engager dans l'intérieur. Il fallait me mettre en état de voir avec quelque fruit. D'ailleurs, Brisbane, à qui l'idée d'une tournée ensemble allait parfaitement, était encore retenu par des affaires. Il fut décidé que je ferais d'abord une résidence de quelques semaines à la *North-American-Phalanx*, établissement sociétaire fondé

dans l'État de New-Jersey, non loin de New-York. J'avais naturellement à cœur d'étudier cet établissement, et j'y devais trouver d'excellentes leçons d'anglais. Brisbane m'y conduisit avant de retourner à ses affaires. Quelques mots sur cette Association ne sauraient être déplacés ici.

II

Nous avons eu maintes fois occasion de faire connaître aux amis de la Doctrine sociétaire en Europe, le caractère et la marche de sa propagation en Amérique. Rappelons brièvement les faits.

La conception de Fourier comporte deux idées générales : 1^o l'idée de l'*Association*, notion économique et sociale d'un ordre coopératif et combiné, opposé à l'état de morcellement et de divergence ; 2^o l'idée de la *Loi sériaire*, en vertu de laquelle l'Association est conçue, non plus simplement comme une agglomération d'éléments coopérants fonctionnant dans un système quelconque, mais comme un être social doué d'une organisation supérieure, vivant d'une vie pleine, intégrale et harmonique. — La propagation primitive, en Amérique, a été entraînée à s'occuper exclusivement de la première de ces deux idées. La seconde a été négligée ou ajournée, finalement très-peu mise en lumière.

Une telle simplification, en réduisant la théorie aux degrés élémentaires, était faite sans doute pour faciliter et accélérer les adhésions ; mais si elle devait avoir quelque part un danger, c'était aux États-Unis, le caractère américain étant assez disposé déjà de lui-même à attaquer les choses sans trop de préparations. Aussi, sans s'inquiéter de ces conditions organiques dont il avait été si peu question, nombre de ceux qui accueillirent le principe sociétaire imaginèrent tout naturellement qu'il suffisait, pour engendrer l'harmonie sociale, de se réunir sur un terrain, d'y stipuler un contrat d'association et d'*aller en avant*. — *Go ahead!* c'est la devise des populations de l'Union.

De telle sorte que l'on vit, à l'époque dont je parle, surgir en beaucoup de lieux des *Phalanges*. — On donnait ce nom à des associations composées quelquefois seulement de quatre ou cinq familles, convaincues qu'elles allaient, sans plus de façon, constituer des noyaux d'harmonie dont le développement irait tout seul. — Si encore toutes ces tentatives si faibles eussent été réunies ! Mais non, et, surtout dans les circonstances que je viens de rappeler, les choses devaient commencer ainsi. C'est tout à fait conforme au génie américain.

Quoi qu'il en soit de tous ces essais si peu calculés, la *North-American-Phalanx*, grâce à des capitaux et à un personnel de fondation un peu plus considérables que ceux des autres essais, subsiste seule aujourd'hui.

La N. A. Phalanx compte, à l'heure qu'il est, dix années d'existence. Son personnel, de 120 à 130 membres, y compris les femmes et les enfants, est resté numériquement stationnaire. Une telle faiblesse en nombre et la lacune, chez la plupart des membres, des connaissances théoriques qui eussent entretenu dans la masse une aspiration vers l'idéal, une tendance à la réalisation de ses conditions nécessaires, notamment l'accroissement de la population, n'ont pas permis d'y tenter la moindre ébauche d'organisation sérieuse. Un atelier s'appelle bien *groupe*, une division *série* ; mais le travail n'en fonctionne pas moins, comme dans tout établissement civilisé, en mode monotone et continu, sans rivalités ni diversités engrenées quelconques. Seulement, les coopérateurs sont égaux, libres et associés.

Hé bien ! même en cet état, pour qui connaît la Théorie phalanstérienne, la N. A. Ph. en est déjà une confirmation formelle. En effet, tout ce qui en est réalisé sur ce petit théâtre, y produit, proportionnellement, les conséquences prévues, et tout ce qui manque laisse voir, dans les résultats, les lacunes correspondantes.

Ainsi, lacune absolue quant aux effets spéciaux de l'Organisme

sériaire, celui-ci faisant totalement défaut; mais production de tous les phénomènes propres à l'Association, dans la proportion des choses et des nombres auxquels celle-ci est appliquée.

La vie, l'entrain, l'attrait au travail manquent totalement. La spontanéité individuelle, cette puissante caractéristique des populations américaines, que l'Organisme sériaire peut seul entretenir et développer dans une association, tend visiblement ici à s'affaiblir. L'association végète plutôt qu'elle ne vit abondamment. Elle semble plus ennuyée et somnolente qu'alerte, gaie, active et passionnée à son œuvre. Ceci répond clairement à l'absence de l'excitateur nerveux, de l'Organisme sériaire. La science enseigne, en effet, que faute de cet appareil, l'association ne fait qu'aggréger les individus et tend à noyer la personnalité dans la substance collective.

Mais d'autre part, les rapports de maître et d'ouvrier, de propriétaire et de prolétaire, de chef omnipotent et d'employé dépendant, la domesticité salariée, l'abaissement des fonctions répugnantes, les conflits et les discords de la concurrence anarchique, la dépréciation des salaires, l'infériorité de la condition industrielle des femmes, etc., etc., tous ces phénomènes que le morcellement engendre fatalement, ont disparu, remplacés par l'égalité des personnes et des sexes, l'honorabilité de tous les travaux, la dignité d'une subordination pratique, libre et consentie, et l'accord collectif dans l'intérêt commun. Les avantages économiques de l'Association se révèlent d'ailleurs proportionnellement aux nombres. Le fait de leur accélération progressive avec le nombre est mis en toute évidence.

Tout inférieurs et rudimentaires qu'en soient l'organisation et le titre de vie, la N. A. Ph. n'en présente donc pas moins déjà, péremptoirement réalisées, les solutions de plusieurs problèmes sociaux de première valeur, par la pratique, si réduite encore, du seul principe de l'Association. Le Phalanstérien instruit dans la doctrine éprouve une jouissance scientifique, mêlée d'une certaine tristesse que l'énormité des lacunes explique, à l'aspect de ces ré-

sultats si exactement proportionnels à *la quantité de théorie réalisée* ; et le visiteur civilisé, ne sût-il s'en rendre compte, sent lui-même au contact de ces transformations une satisfaction inconnue. Ce n'est pas, en effet, sans un genre de charme tout nouveau qu'il se voit, dès son premier repas, servi par des jeunes filles, de jeunes garçons et des dames, qui sont les enfants et les femmes des maîtres de l'établissement, et qui bientôt après ont pour serviteurs, à leur tour, une partie de ceux aux ordres de qui ils étaient tout à l'heure. C'est que, aussi bien, ce qu'il a sous les yeux, n'est rien de moins qu'une grande émancipation sociale réalisée, accomplie. Une fonction sociétaire, digne et décente, remplace autour de lui la domesticité du noir esclave, ou celle de toute une classe des parias de la misère libre.

Il est témoin d'une réhabilitation effective, analogue, de tous les autres genres de travaux plus ou moins avilis dans nos sociétés morcelées. Cette réhabilitation est d'ailleurs si naturelle à la pratique sociétaire, que nombre de visiteurs peuvent fort bien en éprouver une impression sans savoir trop se rendre raison des causes qui la produisent en eux.

Les jeunes filles et les dames gagnent sans difficulté leur existence. A un âge donné, les femmes prennent part active aux séances où se décident les intérêts de l'Association, émettent librement leurs opinions et votent comme les hommes. L'égalité industrielle et sociale des sexes se trouve ainsi établie comme d'elle-même ; et, ici encore, la nouveauté paraît chose si simple et si naturelle que, sans aucun doute, la plupart des civilisés ne songeraient pas même, en face du fait, qu'ils ont devant eux toute une grande évolution historique accomplie.

Les heures qui ne sont pas employées au service de l'Association ne donnent lieu, cela va sans dire, à aucune rétribution ; mais aucun travail n'est obligatoire ; chacun se dispense, quand il lui plaît, de sa tâche : cependant, tous les travaux nécessaires s'exécutent régulièrement. On ne sent à la N. A. Ph. aucune domination, aucune contrainte ; il n'y existe pas l'ombre d'une autorité ayant

capacité pour enjoindre, réprimer, punir ; toutes choses, néanmoins, s'y passent fort convenablement ; on ne rencontrerait nulle part des mœurs plus honorables et plus décentes. Aussi imaginé-je que tant de braves gens qui ne peuvent se représenter la pratique de l'Association que comme l'abomination de la désolation, seraient bien plus surpris encore de ce qu'ils n'y sauraient trouver que ce qu'ils y pourraient voir. Un effet de ce genre s'est produit sur les civilisés voisins. Ceux-ci, lors de la fondation, s'émurent : ils redoutaient un foyer de pestilence. Ils n'ont pas tardé à se rassurer et à vivre avec l'Association en bonne entente.

Tout être vivant est une Association. La variété, la richesse des éléments intégrants et le degré de l'organisation, font les différences. En ce sens, la petite phalange du New-Jersey est un zoophyte sociétaire. Il y faudrait une réforme radicale, conséquemment un élan et un parti pris de progrès, difficiles après dix années d'existence, pour qu'elle pût s'élever à un ordre supérieur. Quoi qu'il en soit, ses fondateurs auront acquis des droits incontestables dans l'histoire des origines de l'Ordre sociétaire. Elle possède, comme je l'ai indiqué sommairement, une précieuse valeur d'étude et de démonstration, sinon pour les civilisés, du moins pour les Phalanstériens versés dans la science dont elle confirme les données en positif et en négatif de la façon la plus formelle. Elle prouve d'ailleurs un fait qui peut avoir une grande importance pour la pratique de la transition. Ce fait, que nous avons déjà admis et énoncé sur le rapport de Brisbane, c'est que le caractère américain se prête assez aisément aux degrés d'association les plus rudimentaires eux-mêmes. En Europe, avec nos populations méridionales surtout, une association semblable à celle-là ne tiendrait pas quinze jours. Elle éclaterait en dissensions de toutes sortes. La nature froide, réservée, et la sociabilité plus raisonnable que passionnée des Américains du Nord, supporte des états transitoires auxquels il serait téméraire de soumettre des éléments européens purs. L'examen de ce phénomène n'avait pas moins que beaucoup d'autres droit à toute mon attention.

III

Je quittai mes excellents hôtes de la N. A. Ph., après six semaines employées à d'utiles études de pratique sociétaire ; et, bien qu'incapable encore de parler l'anglais, préparé du moins à recevoir avec fruit les leçons de l'usage. De là, à la fin d'avril, en attendant que Brisbane fût libre, le temps que je ne passai pas à New-York fut consacré à visiter Boston et les amis dévoués que notre cause y compte ; les établissements de Lowel et de Lawrence (1), créations aussi colossales que fabuleusement rapides du génie pratique et de l'industrialisme américains ; une Communauté extrêmement intéressante pour nous, des *Perfectionnistes*, dans le comté d'Oneïda, dont je regrette de n'avoir pas le temps d'indiquer ici les doctrines ; enfin, le nord de l'État de New-York, les bords du lac Érié et du Niagara, non loin de Batavia, où je rejoignis Brisbane. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce que je vis pendant ces trois mois ; mais ce n'est pas notre objet.

Bien que je fusse débarqué en Amérique sans idées préconçues d'aucune sorte, l'esprit à l'état de *table rase*, et que je ne me préoccupasse d'abord que de voir, de m'enquérir, d'apprendre un peu les États-Unis et d'élargir ainsi mon horizon, il ne pouvait se faire que je n'examinasse bientôt ce champ immense et nouveau, au point de vue de notre cause. Il y avait à cela deux raisons : la première, c'est que, comme tout phalanstérien sérieux, je porte partout cette cause avec moi ; la seconde, c'est que je rencontrais

(1) On aura une idée de la rapidité de ces créations par les chiffres suivants :

Population en 1820	—	1830	—	1840	—	1850
de Lowel	—	0	6 474	20 796	32 964	
de Lawrence	—	0	0	0	18 341	

Lawrence surtout présente un ensemble de constructions dont rien ne peut donner l'idée en Europe ; ce sont des véritables palais manufacturiers. Tout cela est sorti de terre en quelques années.

en Amérique des amis qui y avaient longtemps travaillé eux-mêmes à la propagation de la foi commune. La discussion d'une Réalisation sur leur terrain était donc naturellement entre eux et moi, à l'ordre du jour. Il est dans mon plan, comme je vous l'ai dit, de vous initier au travail qui se fit dans mon esprit sur ce sujet.

Quelles facilités particulières l'Amérique offrirait-elle à la réalisation de nos vues? Qu'y aurait-il de mieux à y concevoir dans ce but? — Tel fut donc bientôt l'objet, encore tout hypothétique il est vrai, de mes pensées, et le texte de mes conversations avec nos amis, surtout avec Brisbane. — Brisbane aura la gloire d'avoir importé le Verbe libérateur en Amérique et de n'avoir jamais cessé d'y tenir en vue la grande affaire de la Réforme sociale. — Il vint assez souvent me voir pendant les trois premiers mois de mon séjour, et nous passions en discussions de longues heures.

Les rôles étaient ainsi partagés. Brisbane montrait naturellement une grande foi à l'Amérique; c'était son terrain, c'était là seulement qu'il songeait à agir. L'Amérique, au contraire, ne fut longtemps pour moi qu'une hypothèse. D'autre part, il inclinait assez fortement aux transitions, aux réformes intermédiaires, tandis que je ramenaïs toujours sur le premier plan l'idée d'une expérimentation sériaise, d'une solution intégrale et d'une marche rapide sur la pleine Harmonie. On verra comment nous devons trouver aisément l'accord.

N'ayant aucune idée arrêtée, j'interrogeais Brisbane. Ses projets firent les frais de nos premières conversations. Il en avait caressé plusieurs, encore assez vagues il est vrai.

D'abord, c'était la création d'un grand journal et d'une propagation montée sur une large échelle. Sans nier que les libertés du pays et les dispositions des esprits ouvriissent sur cette voie, en Amérique, des espaces considérables, je pensais que les temps d'une œuvre de ce genre étaient passés; qu'il s'agissait

plutôt aujourd'hui de réunir, sur des réalités pratiques, les éléments acquis à l'Idée de la transformation sociale, que de se borner à la tâche d'en conquérir laborieusement de nouveaux ; j'insistais pour qu'un Projet déterminé d'application fût d'abord conçu et présenté ; que la Propagation, quelle qu'elle dût être, y fût subordonnée, et qu'elle se fit par des publications libres et des *lectures* (expositions orales), plutôt que par un organe quotidien trop assujettissant et trop absorbant. Nous étions ainsi ramenés à la question des projets pratiques.

Brisbane songeait, lors de mon arrivée, à une acquisition de quelques lieues carrées de terre dans l'Ouest (l'Ohio, l'Illinois ou l'un des États voisins), où l'on établirait des opérations de grande culture avec des machines et des escouades agricoles rivalisées comme le sont, dans les grandes villes de l'Est, les compagnies de *firemen* (pompiers), qui présentent de beaux effets d'activité émulative. Cette idée et ses accessoires furent bientôt abandonnés.

Tantôt il s'agissait entre nous du parti que l'on pourrait tirer de la N. A. Ph. dans différentes hypothèses. Tantôt c'était la question d'un établissement d'éducation intégrale, sur des bases plus ou moins voisines de notre ancien Projet européen. Une autre fois nous nous occupions du système demi-sociétaire que l'on a en vue dans un nouvel établissement en voie d'exécution à Rareten-Bay, système conçu par d'anciens membres de la N. A. Ph. qui se sont éloignés de celle-ci, n'y trouvant pas, à l'initiative individuelle, des issues suffisantes ; ou encore du mode par lequel d'autres amis de l'Association se proposent d'y arriver progressivement, en partant d'un état d'individualisme absolu et absolument libre, dans Long-Island ; etc.

IV

Bien qu'elles ne nous eussent livré aucun projet déterminé, les conversations que nous reprîmes fréquemment durant les premiers

mois, sur ces textes, furent loin d'être sans valeur. Nos idées s'étaient développées, nous avions éliminé les scories et nous nous étions mis d'accord sur des points généraux.

D'abord, la pensée d'une œuvre pratique, quelle qu'elle dût être, avait décidément pris rang pivotale dans nos spéculations.

Nous nous étions parfaitement entendus sur les incontestables avantages qu'un mélange de population américaine et européenne, offrirait à une œuvre sociétaire, quel qu'en dût être le plan ; aucune hésitation n'était permise à cet égard.

Nous étions d'accord que les États du Nord, de l'Est, et des territoires du haut Ouest, devaient être exclus comme champ d'exécution pour plusieurs raisons décisives. La longueur et la rigueur des hivers y ferment beaucoup trop longtemps la vie agricole et le théâtre de la nature ; pendant cinq, six ou sept mois de l'année, l'hiver imposerait — suivant le système adopté pour l'époque de transition, — un isolement ou une condensation intérieure des éléments de la population, offrant l'un et l'autre de sérieux inconvénients. Les chaleurs se montrent souvent, d'ailleurs, excessives dans ces contrées pendant l'été ; les meilleures terres y sont appropriées et tenues déjà à des prix considérables. Les grandes vallées de l'Ouest, où l'on serait conduit à chercher des terrains moins chers et des climats moins extrêmes, sont rarement salubres aux premiers occupants, etc., etc.

Nous avons été frappés d'un fait considérable et tout récent : je veux parler du développement si remarquable et si prompt des Mormons. Avec un bagage d'idées rétrogrades et absurdes, un mélange bizarre de mahométisme, de patriarcat et de théocratie biblique, mais grâce à une certaine dose de solidarité vraiment socialiste, les Mormons ont réalisé en peu d'années une prospérité incroyable. Ils sont à la veille de constituer un nouvel État à l'ouest des montagnes Rocheuses. — Et les trente-deux États et les Territoires dont se compose aujourd'hui la Fédération américaine, n'ont-ils pas aussi une origine toute récente et réellement merveil-

leuse ? Ce grand peuple, de 25 millions d'âmes, a commencé il n'y a guère plus de 200 ans, par l'émigration de quelques *pélerins*, ils se donnaient eux-mêmes ce nom, qui venaient chercher sur les terres sauvages du nouveau continent la liberté pour leurs idées entravées ou persécutées dans l'ancien !

Ces faits inclinaient Brisbane à l'idée de jeter quelque part les bases d'un État garantiste, dont l'accroissement ne saurait manquer d'être rapide. « Si nous ne pouvons pas fonder l'Harmonie sociale, répétait-il souvent, fondons du moins la Justice. » Là dessus nous discussions, lui prétendant qu'il était aujourd'hui plus facile de fonder la justice que l'harmonie ; moi soutenant qu'on réaliserait beaucoup plus aisément la première par la seconde, qu'en la poursuivant isolément. L'accord se fit avec facilité dans une formule générale : — « Création d'un milieu social librement ouvert à toutes les idées progressives, où les phalanstériens de pleine foi se proposeraient particulièrement l'organisation de l'harmonie sériaire intégrale.

V

Je ramenais souvent une idée qui m'était venue tout au début de ces hypothèses dont l'Amérique était le champ. Il existe, m'étais-je dit, sur le sol immense de l'Union, des quantités encore illimitées, pour ainsi dire, de terres désertes et non appropriées. On sait d'ailleurs que ces terres prennent des valeurs très-rapidement proportionnelles à la population qui s'y porte. La faculté d'amener du monde sur une zone déterminée est donc l'équivalent d'une création de valeur.

Qu'est-ce à dire, sinon que l'Idée phalanstérienne possède un capital virtuel énorme dans la communauté de foi qui rassemblerait, sur des espaces donnés, un concours de personnes dévouées à l'objet de la conviction collective ? Cette foi serait donc ici une puissance financière très-sérieuse, et de nature, si elle s'ébranlait

et agissait résolument, à fournir à une œuvre pratique de larges conditions de développement.

Dans l'hypothèse, en effet, où une quantité plus ou moins considérable de nos éléments phalanstériens des deux mondes, auraient résolu leur condensation, la seule fixation un peu intelligente de ce noyau de population sur des terres inoccupées, réaliserait immédiatement une création de plus-values territoriales croissant avec le nombre, qui seraient d'ores et déjà des forces financières, des valeurs positives, certaines, indépendantes même du plan de colonisation, et qui en partie escomptées, en partie réservées pour l'œuvre, concourraient aussi utilement à la fondation de celle-ci qu'à ses développements ultérieurs.

Cette idée naturellement déduite de nos données propres, m'apparut dès l'origine comme réclamant sa place à la base de toute hypothèse de Réalisation spéciale à l'Amérique. Elle ouvrait une issue toute nouvelle à la conception des voies et moyens appropriés aux choses du Nouveau-Monde, et je sentais que seule elle pourrait permettre la construction d'un Projet capable de déterminer la réunion des capitaux et des volontés indispensables, les uns et les autres, à une grande entreprise.

VI

Nous arrivions donc peu à peu, par l'étude et la discussion des choses, à dégager des vues générales et à donner un caractère moins vague au but d'un voyage que nous avons résolu en principe, mais sans trop savoir encore ni ce que nous lui demanderions, ni où il devait nous conduire. Ces préliminaires nous servirent d'abord à diriger nos informations sur les pays à explorer. Où irions-nous? Cette question était évidemment fonction de ces autres : Que cherchons-nous? que nous proposons-nous? que voudrions-nous tenter?

Au début, l'indétermination absolue de nos idées nous inclinait

à un parcours quasi-intégral des États et des Territoires de l'Union en-deçà des Rocheuses. Nous eûmes éliminé bientôt, comme je l'ai dit, les climats rudes et extrêmes du Nord. Ces climats sont faits pour la Civilisation et appropriés à ses développements. La rigueur de la nature y créant des besoins impérieux, impose le travail, en dompte violemment les répugnances, et courbe forcément à son joug le prolétaire libre. Sur une terre et sous un ciel plus favorisés, le prolétaire incline naturellement à l'inaction. Les beaux climats échappent ainsi à la Civilisation qui ne les peut attaquer qu'en s'amalgamant de Barbarie, c'est-à-dire par l'Esclavage. Ils sont donc demeurés en grande partie, réserves de l'Harmonie, berceaux prédestinés du travail attrayant et passionné. — Les hivers du nord, les étés brûlants et l'insalubrité des grandes vallées de l'ouest et des plages basses du sud, limitaient considérablement le champ de nos recherches. — Quant aux territoires des anciennes possessions espagnoles, la nature y offre sans doute des données magnifiques ; mais quoique nous mêmes un instant en question une visite à la rivière des Amazones, des raisons trop puissantes militaient pour un champ compris dans la sphère régulière, si incomparablement florissante et libre, du gouvernement de l'Union américaine.

Bref, des renseignements circonstanciés dus à l'obligeance du capitaine Marcy, qui avait dirigé différentes reconnaissances du côté des frontières du Mexique, nous fixèrent sur des points moins éloignés du Golfe que ceux auxquels Brisbane avait songé. — Nous avons en effet compté d'abord nous diriger droit sur Santa-Fé, dans le Nouveau-Mexique, et explorer les pays situés à la hauteur des 35^e et 36^e degrés de latitude, aux environs des sources du Goo-al-Pah ou Canadian River et du Rio Pecos.

VII

J'ai eu plus d'une fois occasion, dans les vingt dernières années,

de m'expliquer sur la question de colonisation en connexion avec celle de notre expérimentation sociale. Je disais que chacune des deux opérations offrant séparément des difficultés considérables, en les réunissant, on multipliait, les unes par les autres, les chances contraires. Bien que ceci se rapportât à la manière dont nous avions dû concevoir, en Europe, notre œuvre expérimentale, l'idée des difficultés particulières à la colonisation, et du danger de les associer à celles d'une épreuve sociétaire, était loin de m'avoir abandonné en Amérique. L'aspect sous lequel l'œuvre colonisatrice se présenta d'abord à moi n'était guère fait pour modifier favorablement mes craintes. Je la voyais, au Nord, dans toute sa rudesse. Là, c'est la forêt vierge, serrée, profonde et souvent marécageuse que le pionnier attaque par le fer et par le feu. Des *fences* (grosières barricades) entourant des abattis de grands bois ; la charrue défonçant laborieusement des espaces à demi nettoyés, où se dressent, bien souvent vingt années encore après les débuts, des souches dont l'extraction est si difficile qu'on se résout à en laisser pourrir lentement les racines en terre ; des paysages plats, dénudés et tristes ; des cabanes en planches s'élevant çà et là dans la neige, dans des boues profondes ou dans des amas de poussière dont le vent fait un fléau, au milieu du désordre sauvage de cette lutte contre une nature si peu commode à vaincre : rien de cela, il en faut convenir, n'était trop encourageant.

Et que trouverions-nous au Sud ? La nature du Sud ne se montrerait-elle pas plus hostile encore ? Les chaleurs, les fièvres, les émanations meurtrières du sol ; l'atténuation des forces par le climat ; la forêt plus rebelle et plus inextricable encore ; le voisinage de hordes indiennes insoumises, déprédatrices : enfin toutes les *légions* qui gardent les trésors des jardins du soleil, n'offriraient-elles pas, aux premières générations qui voudraient s'emparer de ceux-ci, un champ de bataille cumulant avec des dangers d'un nouveau genre, des difficultés de fond plus graves encore ? Notez d'ailleurs que, parmi les informations que nous avons quêtées de droite et de gauche, les renseignements ef-

frayants n'avaient pas fait défaut. Il y avait des moments où Brisbane lui-même, malgré sa foi américaine, ne considérait plus notre voyage que comme une affaire de curiosité et un acquit de conscience. Quant à moi, au moment de notre départ, j'étais plus que sceptique à l'endroit de l'Amérique, du moins en tant que foyer de force attractive suffisante pour déterminer un mouvement quelque peu sérieux de nos éléments européens.

Et cependant depuis cinq mois j'étais sous l'impression d'un sentiment profond, irrésistible : je vivais sur une terre libre. Je respirais la liberté par tous les pores, une liberté pleine, entière, aussi complète qu'on la peut rêver pour la Civilisation ; une liberté que la condensation des populations sur un sol partout approprié et trop disputé, ne permettra jamais à la politique seule de réaliser en Europe, et qui, jusqu'à l'avènement de l'Harmonie sociale, y restera une chimère. J'avais salué cette liberté ; j'en jouissais avec des retours tristes et amers, que vous ne devez que trop bien comprendre. J'en jouissais profondément. Je jouissais du bien qu'elle fait à l'âme, de la dignité qu'elle verse sur un peuple, des immenses issues qu'elle ouvre à l'activité humaine, des créations fécondes qu'elle suscite et prodigue. Je la voyais à l'œuvre sous toutes les formes : à l'œuvre pour la conquête de la Nature, à l'œuvre dans les productions spontanées d'une industrie gigantesque, à l'œuvre pour un mouvement commercial prodigieux, à l'œuvre pour les entreprises théoriques ou pratiques des idées, des doctrines, des inventions ou des sectes. Tout était libre, l'air, la forêt, le champ, le mouvement, la parole, la pensée, la presse, les associations, la personnalité individuelle ou collective : tout est libre et ouvert.

Et cette liberté n'est pas seulement un fait général dans le pays, elle est encore la doctrine du pays. La liberté est la vie, l'âme, l'honneur, la conquête et même la raison d'être et la condition d'existence du peuple Américain. Ce peuple sent qu'il représente aujourd'hui la Liberté dans le monde et qu'il en a charge pour l'avenir collectif de l'humanité.

Et l'activité qui résulte de cette liberté n'est pas seulement un droit, elle est de plus un honneur. L'Américain est naturellement bienveillant à tout ce que l'activité novatrice engendre. Là, loin que les choses nouvelles, si elles sont inoffensives, soient entravées parce qu'elles sont nouvelles, on les accueille, on les encourage et, symptôme bien remarquable, des échecs, des chutes même ne font pas préjugé contre elles. En Amérique, une chute prouve que l'on a marché, voilà tout, et l'on y aime qui marche. *Go ahead!* c'est la devise. Rien de ce qui tombe honorablement n'est écrasé.

L'Amérique est actuellement, dans le monde, la Patrie des Réalisations. Elle est essentiellement titrée en esprit de diversité, de mouvement, d'entreprises, en amour des inventions et des expériences, voire des aventures. C'est absolument l'inverse de notre vieille Europe, timorée, routinière même dans ses aspects progressifs, despotique même dans ses partis de liberté. O mes amis, quelle belle et grande et puissante chose que la Liberté! Que son air est fortifiant et quelle saine jouissance seulement que de s'en nourrir! — Ah m'écriai-je en l'aspirant à pleine poitrine, si l'Europe nous offrait des conditions semblables, ou bien si nos éléments européens étaient en Amérique!... que promptement notre grand but serait atteint!

Mais ces deux hypothèses, la dernière dût-elle se borner à une transplantation même limitée de ces éléments, me paraissent, je le confesse, aussi chimériques l'une que l'autre. Comment, en effet, communiquer par la parole, — pas même par la parole, par l'écriture froide, — ce sentiment dont il faut avoir vécu pour le comprendre dans sa plénitude et sa toute puissance? Comment rompre des habitudes enracinées, vaincre une inertie d'autant plus résistante qu'elle est plus naturelle, secouer les torpeurs, triompher des préjugés, de la peur du lointain, susciter enfin une détermination collective aussi considérable, décider une semblable témérité! Je ne songeais pas même à caresser seulement l'idée d'une telle entreprise. — Je vous décris fidèlement l'état de mon esprit, les dispositions de mon âme, et vous savez, sommairement, où j'en étais au moment du départ.

VIII

Le 30 avril, Brisbane étant libre enfin, nous quittâmes les bords de l'Érié, où flottaient encore des bancs de glace de plusieurs lieues de longueur. Les branches des arbustes ne laissaient pas même paraître cette légère teinte verdâtre avant-courrière des premiers bourgeons. Nous allions au Texas, que nous devions aborder par la frontière du nord sur la rivière Rouge, après avoir descendu l'Ohio, le Mississipi et remonté une partie de l'Arkansas. Nous marchâmes le premier jour au sud-ouest sur Cleveland, longeant les bords de l'Érié, et le lendemain, au sud-est, dans la direction de Wellswille sur l'Ohio. Le 30 avril, nous avions laissé l'hiver à Buffalo; le lendemain, à midi, en entrant à Canton où nous devions visiter un de nos amis, pour deux degrés seulement plus au sud, nous étions déjà en plein début de printemps. Un beau soleil, une température vivifiante, la campagne verte et parée, les jardins rayonnants de fleurs, les oiseaux dans une ardeur de travail et d'amour dont je n'avais jamais été témoin à un pareil degré en Europe : je n'oublierai jamais le charme de ce changement à vue de la nature.

Ici déjà l'œuvre de la colonisation avait été moins rude. On avait eu plus souvent affaire à la prairie qu'à la forêt primitive. Le sol ne s'étendait plus en plaines monotones. Les ondulations du terrain, la variété des cultures, les bois qui couronnaient les hauteurs, les ruisseaux et les lacs où se baignent les pieds des grands arbres, donnaient au paysage un air riant et heureux qui me communiquait des impressions nouvelles et délicieuses.

Vierge ou cultivée, la verdure splendide de la grande végétation du Nouveau Monde ne devait plus nous quitter désormais, et le 2 mai, dans l'après-midi, nous atteignons, par une riche et pittoresque vallée charbonnière d'un des contreforts des Alléghanys, les bords magnifiques de l'Ohio.

Nous avions d'excellents amis de la Cause à visiter à Cincinnati et à Patriot. Ils nous attendaient et nous reçurent à bras ouverts, approuvant énergiquement l'idée d'aller chercher un champ de grande Réalisation *out of civilisation*, hors de la civilisation. Et ils ne se bornaient pas à des vœux pour le succès; j'entends encore le brave Allen nous disant : « Trouvez ce qui convient; en huit jours je vends mes propriétés, règle mes affaires, et nous sommes prêts. »

Je devais aussi retrouver, à la porte de Cincinnati, notre bon et vieil ami Gingembre, dans une maisonnette qu'il s'est construite en huit jours avec ses deux fils, sur un monticule au milieu des arbres, au bord de l'Ohio, et que j'ai baptisée du nom exact de Gingembre-Box. Dégouté de l'Europe, Gingembre en était parti vers la fin de 1849 avec sa famille; et, comme l'immense majorité des Européens que j'ai rencontrés en Amérique, il ne tarissait pas en bénédictions sur l'inspiration qui l'y avait conduit. « Décidez, me répétait-il souvent, décidez tous nos amis à venir en Amérique : ici nous pourrons faire et nous ferons facilement de grandes choses. » Ses trois enfants ont été promptement et fort bien casés. Il est vrai que tous trois parlaient, déjà avant d'arriver, la langue du pays.

A Cincinnati, grande cité active et prospère comme tant de ces filles de l'Union nées d'hier (1), une de mes idées se modifia : je veux parler de la question des difficultés matérielles de la colonisation.

J'avais sous les yeux l'un des arsenaux de la colonisation intérieure. Comme une armée en campagne a sur ses bases d'opérations ses grands dépôts de guerre, la conquête de la nature a organisé, en Amérique, ses grands entrepôts et ses magasins. Tout y est préparé et monté pour l'œuvre. Les opérations que celle-ci comporte sont si pratiquées et si communes que tous les détails en sont prévus et toutes les nécessités pourvues. La colonisation a

(1) Population progressive de Cincinnati.

Années.	1800	1810	1820	1830	1840	1850
Population.	740	2 540	9 644	24 831	46 338	116 180

passé, en Amérique, à l'état d'industrie courante. Son outillage, son établissement et sa mise en œuvre sont si bien déterminés, ses procédés si usuels, qu'on peut dire qu'elle s'y confectionne comme on fabrique, dans les établissements *ad hoc*, des draps, des planches ou des chapeaux. Les créations spontanées, dont j'avais déjà vu d'ailleurs alors de si grands espaces couverts ; la transfiguration si prompte de tant de terrains naguères vierges et sauvages en cultures florissantes, en cités populeuses ; la facilité avec laquelle se casent ces centaines de mille Européens dénués, jetés chaque année par l'émigration sur cette terre généreuse, qui absorbe le flot montant de notre misère comme une pluie fécondante, et la transforme si vite, par le travail, en aisance et en richesse ; tous ces phénomènes particuliers à la formation sociale que j'étudiais, m'avaient démontré, clair comme le jour, que si ailleurs le problème de la colonisation est souvent hérissé de grandes difficultés, la pratique l'a décidément résolu ici sans réplique. Il est vrai que c'est ici une opération purement moléculaire et qui n'a plus qu'à se continuer.

Mais ce point gagné, bien d'autres objections subsistaient dans mon esprit, et déjà même nous reconnaissons que l'appropriation, le prix et le morcellement des terres, non moins que diverses autres considérations locales, étaient peu faits pour encourager les idées dont Brisbane s'était bercé, quelques mois auparavant, à l'endroit de ces contrées de l'ouest sur lesquelles nous acquérions maintenant des notions très-positives.

IX

7 Nous prîmes congé, à Patriot, des derniers amis que nous dusions rencontrer sur notre route, n'emportant plus que nos selles et le strict équipage d'un voyage à cheval à travers les forêts et les prairies du Territoire indien et du Texas.

A mesure que nous descendions l'Ohio, nous nous dégagions des derniers rameaux de la chaîne des Alléghanys ; les rives s'abais-

saient et nous atteignîmes enfin les plaines sans limite du bassin du Mississipi. Quels espaces ! — Nous avons laissé derrière nous, en quittant Patriot, l'État de l'Ohio, longé à notre droite les États de l'Indiana, de l'Illinois, du Missouri, de l'Arkansas, et sur notre gauche ceux du Kentucky, du Tennessee et du Mississipi. Quels espaces, grand Dieu ! et quel avenir n'est pas réservé, acquis, à cette grande Fédération qui les retourne, ces espaces, et les ensemence de villes, comme le laboureur retourne son champ et sème son grain, et où cette semence de cités florissantes lève et grandit d'un soleil à l'autre... Croissez et multipliez, États de l'Union ! vous êtes déjà la grande patrie de la Démocratie, du travail, des éléments intégrants du monde moderne ; vous serez bientôt, quoi qu'il arrive, le champ d'asile de ses idées les plus progressives et de leurs réalisations.

Nous allions jour et nuit, descendant à pleine vapeur le Mississipi, le *père des eaux*, ce fleuve de plus de mille lieues, dont l'aspect, à force de grandeur, reproduit l'impression d'infini que donne l'Océan. Nous étions enfermés entre le ciel bleu, les eaux gris de cendre du fleuve qui charrie sans cesse à la mer des flottes de grands arbres arrachés des berges de ses tributaires, et les deux remparts de verdure serrée, régulièrement étagée et massive, qui en flanquent à perte de vue, sans interruption, les rives. — Nous atteignîmes enfin l'embouchure de l'Arkansas qu'il fallait maintenant remonter jusqu'à Little-Rock, au centre de l'État auquel cette rivière de 900 lieues a donné son nom. Nous y arrivâmes, saturés d'espace horizontal et heureux de revoir enfin un brin de rocher, premier signe d'une région qui commence à sortir des eaux et à s'accidenter.

Nous devons, d'après les renseignements du capitaine Marcy, qui dataient d'un an à peine, acheter des chevaux à Little-Rock et, de là, gagner, à travers des terres à peu près vierges, Preston, dernier point habité du Texas sur la rivière Rouge. Nous apprîmes qu'une diligence faisait régulièrement déjà ce trajet trois fois par semaine ! D'autre part, un bateau à vapeur chauffait pour remon-

ter la rivière jusqu'au Fort Smith, extrême frontière des États civilisés, où l'Arkansas entre sur le Territoire indien. Jusqu'aux pieds des Rocheuses, le fleuve ne voit plus sur ses bords que des peuplades sauvages. Nous n'eûmes que le temps de délibérer un instant et de nous embarquer de nouveau.

La contrée s'élevait peu à peu sur nos rives. Des montagnes boisées surgissaient à l'horizon. A Van Buren, où nous nous arrêtâmes quelques heures, nous rencontrions déjà des peaux rouges et examinions avec intérêt un groupe d'Osages, un des plus beaux échantillons des races indigènes, que nous dussions rencontrer. La civilisation finissait; l'Amérique indienne se rapprochait rapidement à chaque tour de roue; nous touchions à la phase où le voyage allait devenir une sorte d'expédition. Enfin, ayant pris nos derniers renseignements et acheté des montures au Fort Smith, le 19 mai dans l'après-midi nous entrions, en traversant la rivière du *Poteau*, sur un bac en troncs d'arbres, dans le territoire des Choctaws. Le nom de cette rivière rappelle que des aventuriers français, amenés par la chasse, furent les premiers blancs qui parurent sur ses bords.

Il est impossible de franchir plus brusquement trois périodes sociales. A deux heures nous étions encore dans la riante cité qui s'élève au pied du Fort Smith : c'étaient des maisons blanches ou en briques roses, entourées de vérandes toutes verdoyantes, séparées par des jardins en fleurs; des rues larges et parfaitement alignées; des magasins de toutes sortes; des dames en robe de mousseline; des enfants coquettement parés jouant avec leurs ombrelles; des avocats, des médecins, des orfèvres, des horlogers, etc., et trois ou quatre grands bateaux à vapeur à quai sur l'Arkansas : toute une civilisation jeune, alerte et prospère. — Moins de deux heures après, nos chevaux ne se dégageaient qu'avec de grandes difficultés des fanges, des branches mortes, des troncs d'arbres à demi pourris, à travers lesquels nous suivions péniblement une espèce de chemin dans la forêt primitive dont les voûtes épaisses nous faisaient une nuit anticipée sur le *bottom*. (le

fond) marécageux du *Poteau*. C'était la nature sauvage dans sa pureté; la solitude sombre, silencieuse, vierge, et ses âpres parfums; la végétation luxuriante et compacte des masses arborescentes et des lianes gigantesques qui étreignent les grands arbres et les entrelacent en réseaux inextricables; des générations végétales s'élevant, sans interruption de temps ni d'espace, sur les débris séculaires des générations mourantes, mortes, entassées. Nous étions seuls, et pour la première fois au sein de ces énergies indomptées de la nature naturante. C'était superbe!

Il était nuit close quand nous arrivâmes à *Choctaws-Agency*, village indien où nous soupâmes, servis par une négresse esclave, avec de la pâte de maïs fumante, des oignons crus et un plat noir que je pris d'abord, avec quelque surprise, pour des côtelettes ultra-grillées, et que nous reconnûmes bientôt être composé de morceaux de poisson parfaitement carbonisés au dehors, mais en compensation parfaitement crus au dedans. Azaïs n'eût rien trouvé à y objecter.

Nous n'avions rencontré, d'ailleurs, dans la forêt que quelques cochons demi-sauvages et trois cavaliers indiens, ivres de brandy. Jusqu'au voisinage de l'autre frontière de l'Indian-Territory, du côté du Texas, ce village était le seul que nous dussions avoir sur notre route. Il nous offrait une page de la grande histoire sociale, la difficile transition de Sauvagerie en Civilisation. L'esclavage en fait ici les frais. Le nègre esclave est l'éducateur des peaux rouges, qu'il initie à l'agriculture, aux industries élémentaires, et auxquels il enseigne le violon. Nous en entendîmes, çà et là, toute la soirée dans les *log-houses* (maisons en troncs d'arbres) du voisinage, des sons si étranges que, si on ne nous l'eût dit, je conviens que nous n'eussions jamais pu savoir de quel instrument cela pouvait sortir. Nous vîmes donc là l'esclavage à sa place historique dans le mouvement de la Subversion ascendante, et nous en reconnûmes la fonction. Ici encore je regrette de ne point vous entretenir de sujets très-intéressants pour nous tous au point de vue de la science; mais, pas plus que précédem-

ment, je ne dois oublier mon but et ne veux m'arrêter en route. Un mot seulement sur un incident qui faillit nous faire rétrograder.

Partis le lendemain matin de *Choctaws-Agency*, nous atteignîmes de bonne heure l'habitation d'un Indien de sang mêlé, qui nous était indiquée comme une bonne station. Quoique la journée ne fût pas finie, nous dûmes nous y arrêter. Je me sentais non-seulement très-fatigué, mais vraiment indisposé. Je reconnus bientôt que j'avais une assez forte fièvre. La nuit fut mauvaise ; la fièvre ne me quitta pas. Le lendemain, j'avais à peine la force de me lever et éprouvais une grande prostration. Trois cavaliers américains qui survinrent, nous apprirent qu'ils avaient rencontré des rivières gonflées par les orages, et dû les passer à la nage eux et leurs chevaux. J'avais entendu, au Nord, des histoires assez peu gaies sur les fièvres et les maladies des contrées du Sud-Ouest. Ces histoires me revinrent, et je voyais, assez naturellement, dans mon état, l'effet d'une action de ces influences, si puissante et si prompte, que je craignais d'être livré, sans résistance possible de ma constitution européenne, à une atmosphère ennemie. Je n'avais pas encore senti poindre en moi la moindre lueur d'une foi sérieuse au but social de notre voyage ; rien ne me soutenait et j'éprouvai quelques heures de découragement moral aussi bien que d'abattement physique. Je me demandai s'il n'était pas absurde, par simple curiosité et par un puéril amour-propre, de poursuivre une entreprise qui débutait si mal. Je me voyais bientôt sérieusement entrepris par la maladie, ne pouvant plus avancer ni reculer, et privé de tout secours, dans quelque coin du désert : nous n'avions pas même un guide avec nous.

Heureusement Brisbane était bien portant ; sa foi américaine réagit : il soupçonna que le changement brusque de régime et la fatigue du cheval, dont j'avais depuis vingt ans perdu toute habitude, pouvaient bien être les seules causes de mon état, et il me proposa l'essai d'une nouvelle étape en avant. Brisbane avait deviné juste. Le cheval agit, paraît-il, homéopathiquement ; car, après ce repos de

vingt-quatre heures, nous n'eûmes pas plutôt fait quelques milles que je me sentis remis. Le soir, nous soupâmes chez un Indien qui venait de tuer un dindon sauvage dont trois ou quatre morceaux mangés avec appétit me rendirent toutes mes forces. Dès lors, je me trouvai parfaitement. — J'ai mentionné cet incident d'abord pour montrer que si l'on peut avoir à subir, au début d'un semblable changement de régime et de pays, une petite épreuve, il ne faut pas s'en exagérer l'importance ; ensuite, parce qu'il me rappelle nettement à moi-même, qu'entré déjà sur le Territoire indien je n'avais encore aucune foi à l'utilité de cette expédition au point de vue de notre Cause, et qu'il marque l'époque où une transformation en quelque sorte subite était à la veille de se faire à ce sujet dans mon esprit.

X

Vers le milieu de la quatrième journée, en effet, tout changea autour de nous comme par enchantement. Bien que j'aie très-présentement l'impression que je ressentis à l'aspect des scènes qui s'étalèrent presque tout à coup sous nos yeux, je renonce à vous la transmettre dans son charme, sa fraîcheur et sa saisissante puissance.

Jusque-là, nous n'avions guère vu encore que la nature sauvage et âpre, la forêt impénétrable, des rivières encaissées dans des bancs de terres boueuses, un horizon borné. Le sol, sans doute, était fertile, ses produits accusaient même une fécondité très-énergique, mais quels rudes labeurs n'en réclamerait pas la conquête !

Tout à coup, le quatrième jour, après quatre ou cinq heures de marche, l'horizon s'élargit, la forêt s'ouvre, et nous débouchons sur une tête de vallée d'un tel aspect que nous étions tentés de croire à la féerie. Cette vallée, que nous dominions, s'étendait devant nous dans le sens de sa longueur. A droite et à gauche, de

riches prairies s'élevant en ondulations élégantes, atteignaient des lignes de montagnes boisées, dont les sommets étagés sur plusieurs plans, verdoyant près de nous et bleuisant dans les lointains, encadraient le paysage. Du fond des vallons jusqu'à mi-côte, la prairie développait de superbes tapis veloutés d'herbes et de fleurs ; le long des lisières de la forêt, où les nappes de la prairie venaient mourir, la verdure plus sombre des bois dessinait des caps, des isthmes et des golfes aux contours les plus accidentés. Des bouquets de grands chênes, d'ormes, de noyers, d'hickorys, s'élevaient çà et là comme des îles, sur les pentes des coteaux ; tandis que, dans les fonds, les sinuosités d'une végétation plus variée d'essences et de teintes que celle des hauteurs, accusaient les cours des ruisseaux qui les arrosent.

Le paysage était classique et charmant : mais ce qui nous surprit au delà de toute expression, c'en était le caractère. Je n'ai rien vu dans toute l'Amérique civilisée et cultivée, rien d'aussi propre, d'aussi coquet, j'allais dire d'aussi préparé, il faut dire d'aussi achevé que ces solitudes par où nous débouchions dans le haut bassin de la rivière Rouge. Brisbane et moi nous fûmes frappés de la même idée : nous crûmes voir, transportés dans le riche climat et sous le ciel magnifique du 34^e degré, les plus beaux parcs créés et entretenus à si grands frais par la haute aristocratie de l'Angleterre. Qui a visité les parcs de Richmond et de Windsor, en effet, n'a qu'à en chasser les brouillards, les illuminer d'un soleil radieux, les baigner dans une atmosphère déjà méridionale et encore tempérée ; et il verra, du moins pour l'ordonnance des détails, ce que nous ne cessâmes presque d'avoir sous les yeux pendant une soixantaine de milles. C'est à ce point que, chevauchant et rêvant pendant les silences de la route, il m'est arrivé dix fois d'oublier totalement le désert et de chercher de l'œil la villa, le château, les résidences de luxe ou de haute agriculture, dont les images s'associent impérieusement à ces aspects de vergers, à ces pâturages entrecoupés de frais bosquets, à ces rideaux de grands arbres qui ombragent les expositions et les pentes de la prairie.

La nature a tout fait. Tout est prêt; tout est disposé; il n'y a qu'à élever ces constructions que l'œil s'étonne de ne pas trouver. Et rien n'est approprié ni morcelé : rien ne gêne. Quels champs d'action! quels théâtres de manœuvres pour une grande colonisation opérant en mode combiné et collectif! quelles Réserves pour le berceau de l'Harmonie, et que puissants et prompts n'en seraient pas les développements, si les éléments vivants et volitifs du monde de l'Avenir s'y trouvaient transportés! Un horizon d'idées nouvelles, de sentiments et d'espoirs nouveaux s'ouvrait comme par magie devant moi. Brisbane était confirmé dans sa foi américaine; moi, baptisé.

L'aspect de cette nature si manifestement amie, cette douce et majestueuse invitation faite à l'homme social par la terre primitive, ces fiançailles si magnifiquement préparées entre elle et le travail libre, combiné et harmonisé, agissaient sur nous comme une révélation soudaine de la Destinée. Évoquez ces spectacles, ce climat, ce ciel, cette fécondité du sol, ces espaces, cette munificence des choses et la liberté! Et pensez à l'état du vieux monde, que nous évoquions nous-mêmes, de ce vieux monde approprié par le morcellement, gangrené, possédé par des civilisations en décadence, travaillé par tous les vices, tirailé par tous les intérêts sordides, voué à toutes les misères, à tous les despotismes, aux guerres, aux révolutions... Et dites si, en présence de ces dons merveilleux, restés jusqu'à ce jour intacts sous la garde des peuplades primitives et du désert, l'idée des Réserves ménagées à la Pensée progressive de l'humanité par la Providence générale des choses, ne devait pas faire irruption dans nos âmes! Pour moi, j'avais vu la lumière du Buisson Ardent. Dès ces derniers jours de notre traversée, mes yeux s'ouvrirent à une étude mêlée désormais d'espérance, et fortement aiguillée, cette fois, par un intérêt supérieur et social. Je retenais un peu néanmoins l'expression de ces sentiments. Brisbane n'avait pas besoin de stimulant dans cet ordre, et ma raison voulait être édifiée sous toutes ses faces avant de recevoir, sans réserve, la foi qui ne demandait qu'à l'envalhir.

XI

D'abord, dans l'état actuel des choses, il ne fallait pas songer au Territoire indien. Il est réservé, et c'est au moins justice, aux races primitives. Les blancs ne s'y peuvent établir qu'en s'alliant au sang indigène : telle est la loi fédérale. A cette condition, il est vrai, on y prend toute la terre qu'on veut. L'érection de la plus simple clôture est la seule formule de l'appropriation légale et définitive. — La question était de savoir si le Texas offrirait des conditions aussi belles, et d'étudier de près toutes les données capables d'y favoriser ou d'y contrarier les développements d'une grande colonisation dont l'idée nous apparaissait maintenant sous un jour plus clair et des formes beaucoup plus réelles et plus positives.

Je ne dirai donc plus rien du Territoire indien, si ce n'est que la rencontre d'un Allemand, qui y est établi depuis sept ans, nous fournit de nombreux renseignements sur l'excellence du climat, la richesse du sol et la salubrité de la contrée. Au reste, ses champs, ses troupeaux, son jardin et ses vergers nous montrèrent ce qu'un homme isolé, arrivé là avec RIEN, c'était son capital primitif, avait pu en quelques années dans ce pays. L'oasis de culture dont s'était entourée la famille Peutcher, nous prouvait péremptoirement qu'une colonisation un peu pourvue y obtiendrait de la nature, au delà même des promesses de son premier aspect. — Mais que serait le Texas ?

En approchant de la rivière Rouge, nous commençons à faire des rencontres moins rares, et nous nous informions du Texas. Les réponses étaient unanimes. Ce n'était qu'avec un mépris relatif que l'on nous parlait du Territoire indien. « Qu'est-ce que ceci à côté du Texas ? Le Texas est bien autre chose ! » Malgré l'accord des renseignements, nous n'étions pas sans défiance. Je craignais, pour ma part, de voir tomber l'échafaudage de grandes choses

possibles qui s'était élevé dans mon esprit. Je sentais, en effet, que pour que ces possibilités magnifiques eussent chance de devenir des réalités, il fallait une telle condensation d'éléments formels et certains de prospérité, une telle réunion de conditions décisives, un tel foyer d'attraction pour tout dire, que sa sphère s'étendit jusqu'en Europe, jusqu'à vous, et fût de force à vous saisir, à vous ébranler, à vous mettre en vibration et vous entraîner dans une gravitation collective de volontés convergentes.

Le huitième jour à partir de celui où nous avons quitté le Fort Smith, à un moment où nous n'étions pas sans quelque incertitude sur notre chemin, nous aperçûmes, à travers les trouées d'une haute et épaisse verdure, des plaques horizontales et brillantes, d'un rouge tirant sur le jaune de chrome liquide. Quelques minutes après nous avions en face de nous Preston, et à nos pieds la rivière Rouge. Cette fois du moins, le nom géographique était justifié. — Le Texas était de l'autre côté du fleuve.

Jusqu'ici, mes amis, je vous ai, bien que par un récit très-sommaire, conduits le long de notre route, parce qu'il me paraissait utile de vous faire assister à la succession de mes impressions, et au développement des idées qui touchent aux conclusions où nous arriverons plus tard. Maintenant que nous sommes au Texas, l'ordre de route devient inutile et ralentirait trop ce Rapport. Il vaut donc mieux masser les résultats et vous donner par chapitres la substance d'une exploration qui a duré du 27 mai au 10 juillet.

Pendant ces six semaines, nous avons visité les régions situées sous la rivière Rouge, aux environs de la Trinité et du Brazos; nous sommes descendus au Sud sur le Colorado que nous rencontrions à Austin-City; puis, marchant au sud-est et repassant le Brazos, nous retrouvions, dans la baie de Galveston où nous arrivâmes par le San-Jacynto, les eaux de la Trinité mêlées aux flots bleus et diaphanes qui caractérisent si remarquablement la mer du golfe et le grand courant (*Gulf-stream*) qui s'en échappe par le

détroit de Bahama. — J'aurai complété le sommaire de mon voyage, en ajoutant que, retenu quinze jours à la Nouvelle-Orléans par la fièvre jaune qui venait d'y éclater quand nous arrivâmes, je suis rentré le 5 août à New-York, après avoir touché à la Havane. Le 29 août, je débarquais à Ostende, neuf mois après être parti d'Anvers. — Cela dit, occupons-nous du Texas.

DEUXIÈME PARTIE.

Au Texas.

I

La superficie de l'État du Texas est, à peu près, la même que celle de la France. Elle est de 200,000 milles carrés, soit environ 52 millions d'hectares (1). Cet État s'étend sur le golfe du Mexique, depuis l'embouchure du *Rio-grande-del-norte* jusqu'à celle de la Sabine. A l'Ouest, une chaîne des Rocheuses le sépare du Nouveau-Mexique. La rivière Rouge fait sa frontière au Nord et au Nord-Est.

Les régions qui bordent le golfe ne forment qu'une immense plaine basse. Ce sont des terrains d'alluvion à peine dégagés des eaux. Sauf la magnifique végétation qui les recouvre, ils sembleraient un simple prolongement de la mer. Des baies, des lagunes, des îles de sable s'allongeant parallèlement à la mer, marquent les limites des deux éléments.

A partir de cette longue bande maritime et horizontale, de quinze à trente lieues de large, le pays tout entier se relève graduellement sur un plan incliné qui monte du Sud-Est au Nord-Ouest, atteignant au nord des plateaux élevés, et s'appuyant à l'ouest sur les premiers contreforts des Alpes mexicaines ou monts Guadalupe.

(1) Cette évaluation est inférieure à celle des dernières cartes du Texas que j'ai reçues. — Le mille américain est de 1,609 mètres; la lieue carrée, de 1600 hectares, contient donc à peu près 6 milles carrés.

Nulle contrée n'est plus heureusement ni plus régulièrement arrosée que le Texas. L'inspection de ses cours d'eau, sur une carte un peu détaillée, fait comprendre d'un coup d'œil la configuration générale que je viens d'esquisser. Les rivières principales descendent toutes, en effet, presque parallèlement entre elles, du Nord-Ouest au Sud-Est, accusant ainsi l'ouverture des grandes vallées dans cette direction commune; tandis que la multitude des rameaux et des branches tracés par leurs tributaires, indiquent à leur tour les pentes transversales des ondulations qui accidentent ces vallées dans leur descente à la mer.

A mesure que l'on s'éloigne des plaines basses, les soulèvements du sol qui séparent les grandes vallées se relèvent, et celles-ci se creusent davantage quoique restant toujours très-large ouvertes. Dès qu'on a quitté la zone inférieure, on ne rencontre plus de plaines proprement dites : la surface du sol ondule à la manière des grandes vagues de l'océan, après un gros temps, quand le vent est tombé. Il va sans dire que cette comparaison s'applique à la forme et non aux dimensions. A la hauteur des sources de la Trinité, sous la rivière Rouge, l'élévation moyenne du pays est déjà, nous a-t-on assuré, de 800 à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Je ne sais si cette mesure n'est pas un peu exagérée.

On appelle *Cross-Timbers* une immense forêt qui s'étend sur des contrées peu connues au nord-est de la rivière Rouge. Elle traverse le fleuve, et plusieurs de ses branches descendent au Sud-Ouest du côté de Mexique, en recouvrant plus généralement, nous a-t-il paru, les sommets de soulèvement qui séparent les bassins. Les prairies ondulées (*Rolling prairies*), renfermées entre ces branches, sont partagées dans leur longueur par des lignes de bois qui suivent sans interruption les rivières, et coupées transversalement par d'autres lignes, celles-ci secondaires, qui bordent le cours des affluents, et accompagnent toujours les plus petits ruisseaux eux-mêmes. La végétation forestière des hauteurs est très-distincte de celle des bottoms. Cette dernière emprunte

à la richesse supérieure du sol des vallées et au voisinage des cours d'eau, une énergie et un luxe que nous ne connaissons guère en Europe. L'autre, assise sur un sol plus sec et quelquefois rocailleux, n'est souvent composée que d'une essence de chênes très-durs (*post-oak*) à travers lesquels on peut ordinairement pénétrer à cheval sans trop de difficulté. Chaque année ces parties de bois sont nettoyées par l'incendie qui brûle les jeunes pousses des autres essences : le *post-oak* à peu près seul a le privilège de résister. Au voisinage des eaux la forêt ne se laisse pas volontiers entamer par le feu, et les essences les plus variées y croissent pêle-mêle en toute exubérance.

Je ne sais quelle idée étrange je m'étais faite de la *prairie*. Je m'attendais à quelque chose d'inconnu, de sauvage, à des herbes rudes, d'une hauteur démesurée, que sais-je? Je vous ai déjà dit combien gracieusement j'avais été désabusé aux premiers échantillons que nous en avons rencontrés sur le Territoire indien. La prairie ne se présente pas toujours, au Texas, avec des accessoires aussi pittoresques, elle est même souvent très-monotone dans la région moyenne, mais rien n'est changé dans sa nature. Seulement, le sol du Texas étant d'une richesse supérieure, elle offre presque partout des pâturages de premier ordre. Elle abonde en graminées de toutes sortes. Nous avons rencontré quelquefois des espaces considérables occupés par du blé sauvage, par de l'orge ou par de l'avoine, sauvages aussi, mais qui n'en avaient pas moins toute l'apparence de champs cultivés. Les tiges étaient aussi serrées et les épis aussi grands que ceux de nos guérets de moyenne venue. J'ai perdu, au retour, les échantillons que j'en avais recueillis.

Les terrains de prairies sont donc généralement d'une haute fertilité, et, comme je le disais tout à l'heure, chaque année, quand les grandes herbes ont été desséchées par l'hiver, l'incendie les visite, allumé par mille causes, et y promène ses immenses nappes de flamme et de fumée, lancées quelquefois dans la plaine plus vite qu'un cheval au galop.

L'incendie est l'allié de la prairie dans le combat éternel des deux végétations. Sans lui la prairie serait envahie par la forêt. On voit celle-ci gagner du terrain là où l'arrivée des populations agricoles, régularisant l'incendie, le gouverne de manière à favoriser l'extension du bois.

Vous connaissez la configuration générale du pays et les trois principales formes de végétation qui se partagent les régions moyennes et supérieures, où les prairies ondulées se montrent enclavées entre les branches des forêts de post-oak, et coupées par les nombreuses lignes de bois qui bordent les cours d'eau sur des largeurs plus ou moins considérables. Joignez-y, vers l'est, la région de plus en plus accidentée des montagnes, et vous aurez l'ensemble des aspects que le Texas nous a offerts avant la rencontre des plaines du sud et de leur végétation quasi-tropicale. Nous n'avons fait que longer la contrée où commence le système des pics et des montagnes proprement dites; nous n'en avons pas moins reconnu, sur les lisières, des pays très-riches, très-pittoresques et encore absolument déserts. Les tribus indiennes en ont été récemment éloignées; les blancs n'y sont pas encore. Pendant les onze premiers jours de l'exploration que nous en fîmes avec un détachement de la petite garnison du fort Worth, nous n'avons pas aperçu trace d'habitation ni rencontré figure humaine. Des troupeaux de dindons sauvages, d'antilopes et de daims sont actuellement les seuls propriétaires de ces lieux, et nous n'eûmes pas à nous plaindre d'eux : ils nous fournissaient abondamment une excellente nourriture.

Nous ne fûmes pas longtemps au Texas sans être rassurés à l'endroit des craintes dont nous avons peine à nous défaire sur le Territoire indien : loin d'être inférieur à celui-ci au point de vue d'une grande colonisation, le Texas est manifestement préférable. Nos yeux, nos informations et l'étude des ressources du pays ne tardèrent pas à nous en convaincre. — Vous serez bientôt édifiés sur ce sujet, car nous allons nous occuper, exclusivement

maintenant, des données naturelles et des faits économiques et sociaux qui constituent l'état actuel des choses au Texas. Parlons d'abord du sol.

II

Les témoignages antérieurs ne nous avaient pas trompés. Le Territoire indien, malgré les preuves de fertilité qu'il nous avait souvent offertes, ne peut lutter sous ce rapport avec les grandes vallées du Texas. Il est acquis d'ailleurs qu'aucun des trente-deux États de l'Union ne présente une proportion, aussi considérable que celui-ci, de terres de haute fertilité (1). Encore dois-je dire que les terres réputées de moindre fertilité, au Texas, sont souvent, si vous voulez me passer l'expression, des terres *incomprises*. Elles feraient pour la plupart, en effet, d'excellents vignobles. Les Américains, qui jusqu'ici n'entendent rien à la culture de la vigne et qui l'ont à peine ébauchée dans des terres grasses et fortes de l'Ouest, ne savent pas que les bons vignobles réclament des pentes plus ou moins pierreuses, et n'ont que du mépris pour tout ce qui ne convient pas aux céréales, au coton ou à la canne à sucre.

Cependant, sur ces parties de terre réputées mauvaises, la nature a écrit ses intentions. Nous y avons rencontré, en grande abondance, une vigne de très-bon augure, assez basse, et beaucoup moins emportée en bois et en feuillage que l'espèce qui garnit les bottoms. Cette dernière lance de toutes parts des branches gigantesques, et grimpe au sommet des plus grands arbres, balançant de l'un à l'autre ses pampres et ses grappes noires. Nous avons cueilli sur ces lianes des raisins déjà mûrs en juin. Tout sauvages qu'ils sont, les grains, peu serrés, atteignent la grosseur d'une cerise moyenne et sont mangeables. Un de nos compatriotes établi à

(1) Voir la notice de M. Goodrich, sur le Texas, à la fin du volume.

Dallas (qui n'est autre que le brave Gouhénans, le chef de la première avant-garde icarienne de M. Cabet, dont on n'avait pas de nouvelles, et que nous avons découvert, c'est le mot, à la jonction des fourches de la Trinité), a commencé, l'année dernière, à en recueillir pour les presser. Le vin qu'il a obtenu lui a été enlevé, au sortir du pressoir, à un dollar (5 fr.) la bouteille, bien qu'il provînt de ces vignes des fonds, de la grande espèce, et que je tiens pour très-probable que l'autre est d'une qualité supérieure. — Quoi qu'il en soit, je regarde comme hors de doute que l'on pourra créer, sur les pentes pierreuses du haut pays, des vignobles de premier ordre. Voilà pour les *mauvaises terres*.

Quant aux sols arables et d'alluvion, qui couvrent les plus grands espaces et remplissent les vallées, on les divise, dans le haut pays, en quatre classes : le *black sandy* ou sable noir ; le *red sandy*, sable rouge ; le *mulatto*, mélange des deux premiers ; et le *black sticky*, terres noires, grasses et fortes qu'on rencontre généralement dans les parties déprimées de la prairie ou dans les bords des cours d'eau. Toutes quatre sont d'une grande fécondité. La dernière, le *black sticky*, plus riche encore que les trois autres et plus approprié à la culture du coton, est d'un travail moins facile.

Pour les trois premières classes, et quelquefois aussi pour la dernière, le défrichement consiste en un simple labour. On met la charrue sur la prairie, et la terre étant restée quelque temps ouverte à l'action de l'atmosphère, on sème du maïs et l'on donne un coup de herse. Sur ce premier labour, le maïs s'élève de 2 mètres à 3 mètres et demi de hauteur, et produit une récolte considérable.

Après cette première opération le défrichement est fait, c'est-à-dire que la prairie est devenue un champ sur lequel la charrue se promène très-aisément désormais, et où tout ce que l'on voudra semer viendra à souhait. Le blé rend 25, 30, 40 et jusqu'à 45 grains pour un. Nous avons vu, sur des défrichements de deux ans, et sur un terrain qui n'était pas de première qualité pour le pays, des betteraves dont quelques-unes atteignaient jusqu'à 82

centimètres de circonférence. Je proposais en riant à Brisbane d'en rapporter une, à l'instar des deux émissaires hébreux qu'on représente, dans les gravures bibliques, chargés de la fameuse grappe de raisin de la Terre promise.

Maintenant, notez ceci, de telles récoltes s'obtiennent par un labeur des plus faciles et sans fumier.

Le fumier, qui est la grande affaire de nos cultures européennes, auquel elles sont subordonnées, et qui, tout en doublant le travail, les commande et les limite, est parfaitement inconnu là-bas. Vous parleriez de fumer les terres aux *settlers* du Texas, que la plupart d'entre eux ne comprendraient pas même ce que vous entendez par ces paroles. Pour longtemps, la nature a pourvu ici à l'engrais du sol. La couche d'humus mesure quelquefois jusqu'à cinq mètres de profondeur dans les bottoms, et, là même où l'humus paraît manquer, telle est la richesse des éléments minéraux dont ces sols d'alluvion se composent, que la végétation s'y montre encore extrêmement active et vigoureuse. Au reste, je constate les faits tels que je les ai vus, et ne me charge pas toujours de les expliquer.

Vous savez maintenant avec quelle facilité la prairie se transforme en champ et se prête à l'improvisation de la grande culture. Les jardins ne se font pas moins aisément. C'est l'affaire de quelques mois pour en obtenir de superbes.

Nous avons vu au fort Worth et au fort Graham des parties de prairies, des moins bonnes, choisies uniquement parce qu'elles touchaient aux habitations, qui, après avoir été retournées par les soldats, avaient bientôt après produit les plus beaux jardinages.

Tous nos légumes d'Europe, même les plus délicats, y croissent à côté de ceux des contrées méridionales. Les haricots de toutes sortes, les petits pois, les melons, les patates douces, et vingt autres espèces de plantes comestibles que nous ne connaissions pas toutes, y réussissent parfaitement. Les tomates, dont on fait une consommation énorme en Amérique, lançaient des jets de 4 à 6 mètres de long. Et tout cela venait sans arrosage, sans sarclage, sans soins d'aucune sorte ! Nous n'y pouvions pas croire.

Il était en effet assez naturel de penser que dans un tel terrain, et au voisinage de la prairie, on devait avoir fort affaire aux mauvaises herbes. Qu'on l'explique comme on voudra, une fois le jardin fait, les mauvaises herbes le respectent. C'était en juin ; on n'avait pas arraché une herbe dans les grands jardins des forts ; ils n'en étaient pas moins très-propres. — Si je ne parlais pas à des amis qui me connaissent, il est des choses que je devrais me garder de dire ; elles ont l'air de contes. Mais nous avons vu ce que je rapporte, et non-seulement nous avons vu, mais encore nous avons recueilli sur chaque sujet des informations nombreuses. Nous reproduisons cent fois les mêmes interrogations ; nous les adressions à toutes sortes de monde, à des cultivateurs établis dans le pays, à des soldats qui n'y étaient que campés, à leurs officiers, à des trafiquants ambulants, à des voyageurs, quelquefois à des Indiens. Nous n'avons rien négligé pour arriver à la réalité dans tous les ordres.

Les moissons sont finies au 25 mai ; quand elles vont jusqu'aux premiers jours de juin, c'est une année retardée. — Vous faites deux récoltes, disions-nous aux gens de la campagne. — On le pourrait aisément, nous répondaient-ils, mais nous avons abondamment avec une seule, et ne nous donnons pas la peine d'en préparer une seconde.

Je pense en avoir dit assez sur les qualités du sol et les conditions générales de l'agriculture. De tels traits suffisent ; des détails plus circonstanciés n'ajouteraient rien. Consignons seulement que les terres sont toujours profondes et de nature sédimenteuse dans les grandes vallées, et les roches, sur les flancs de celles-ci, le plus souvent calcaires ; quelquefois, cependant, on rencontre le grès.

Nous avons trouvé la houille à fleur de roc dans le Territoire indien, et à fleur de terre dans le haut Texas. Le fer abonde, les débris coquilliers pélagiques se montrent souvent en quantités considérables. On trouve des cornes d'ammon gigantesques, des bélemnites, des polypiers, etc. Les régions de l'Ouest passent pour

renfermer de riches gisements métalliques de différentes sortes. J'ai reconnu, sur notre passage, des bancs de plâtre semblable à celui des carrières de Paris. Des bassins entiers reposent, d'ailleurs, sur une couche de marne très-alumineuse, très-tendre au sortir de terre, qui se laisse facilement scier ou couper au couteau, et durcit promptement à l'air : on en fait un usage peu dispendieux.

J'avais pris différents échantillons de terres de prairies pour les faire analyser ; je regrette de les avoir perdus : je suis sûr qu'on leur eût trouvé une composition très-variée ; mais j'ai vu ces terres à l'œuvre, et quelle qu'en puisse être la nature chimique, une chose est certaine, c'est qu'elles accomplissent on ne peut mieux leur grande fonction productive et nourricière. — Occupons-nous maintenant du climat.

III

La fertilité d'un pays, quelque puissante qu'elle soit, est une faculté dont on calcule les résultats, dont on admire les produits ; un agronome de profession peut même la décrire avec enthousiasme : je me suis contenté de vous donner la notion de celle du Texas par des faits déterminés et décisifs.

Mais un climat, c'est autre chose ; on en souffre ou l'on en jouit directement ; et si les jouissances qu'il prodigue s'élèvent à la hauteur d'une véritable poésie, s'il multiplie la vie, s'il devient un bonheur, il peut être difficile d'en parler sans exaltation. Aussi dois-je vous prévenir, en abordant ce chapitre, que je ne sais pas encore si je pourrai l'écrire aussi didactiquement que je le désirerais ; essayons pourtant.

Les régions dont je parle plus spécialement sont situées aux environs des 33^e et 34^e degrés de latitude Nord. Ces latitudes sont, comme on sait, les plus favorisées du monde. C'est la hauteur de Madère. Elles ne sont généralement pas sujettes aux extrêmes de température des parallèles plus rapprochés du pôle ou de l'équa-

teur, tandis que, réunissant les facultés des zones entre lesquelles elles forment transition, elles en cumulent les productions et les avantages. Ici, toutefois, les données générales de la latitude sont modifiées par plusieurs grandes causes locales, dont les plus efficaces sont la température spécifique du continent américain, la hauteur du sol, et le système des courants atmosphériques. Ces trois causes se marient avec la latitude dans une telle proportion qu'elles élèvent le climat à une perfection voisine de l'idéal. Vous allez le comprendre facilement.

Sous les parallèles du 33^e et du 34^e degrés, dans l'ancien monde, les étés seraient déjà souvent trop chauds pour des populations venant du Nord, surtout aux débuts de l'installation. Mais chacun sait que la température du nouveau continent est considérablement moins élevée que celle de l'ancien, à égalité de latitude. Ceci est la règle générale. Les hivers de New-York, situé à la hauteur de Naples, sont plus longs et plus rudes que ceux de Paris, et les chaleurs tropicales de l'Amérique se montrent incomparablement moins fortes que leurs correspondantes africaines.

On estime à 6°, en moyenne, la différence des températures à égalité de latitudes.

Le vent *régnant* au Texas est celui du sud. Il souffle du golfe du Mexique. Tous les matins entre 7 et 9 heures, la brise se lève et se maintient pleine jusqu'à 3 ou 4 heures de l'après-midi. Ordinairement, comme l'indique l'expression de vent *régnant*, c'est du sud que la brise arrive ; quelquefois elle vient du Nord, très-exceptionnellement de l'Est ou de l'Ouest.

Quant à la hauteur du sol, incliné du côté du golfe comme pour en recevoir en plein les brises, elle atteint, aux environs des fourches de la Trinité, de 800 à 900 mètres, peut-être un peu moins, au-dessus du niveau de la mer.

Il vous est aisé maintenant de comprendre la magnificence du climat résultant de la rencontre des cinq grandes conditions mentionnées, à savoir : la latitude, la spécificité de température de l'Amérique, la brise constante du sud ou du nord, la hauteur de la

région, et enfin l'ouverture de ses grandes vallées inclinées au sud est, direction plus favorable encore que ne le serait celle de l'exakte méridienne, en ce qu'elle permet de ménager, à certaines cultures des pays chauds, des abris faciles contre le vent du nord en hiver.

La latitude est assez basse pour défendre la contrée contre les atteintes d'un hiver rigoureux : les sensibles, les cactus, les mimosas et beaucoup de plantes de nos serres tempérées croissent spontanément dans les prairies.

La hauteur du sol et la moindre chaleur relative du continent américain, le soustraient, au contraire, aux ardeurs d'un été trop chaud : toutes nos cultures européennes, comme je l'ai dit, y réussissent à merveille.

Mais ce que je ne saurais décrire, ce que je renonce à faire bien comprendre, car il faut l'avoir éprouvé, senti, respiré pour en concevoir le caractère, c'est la douceur et la force, la bienfaisance, la salubrité et le charme des brises à la fois toniques et veloutées du sud. La grande brise du golfe est, je ne crains pas de m'exprimer ainsi, la couronne de tous les bienfaits que la nature semble s'être plu à réunir sur le haut Texas. C'est elle qui achève de tempérer, pour le séjour de l'homme, ces vallées et ces plateaux dont la hauteur a commencé la protection contre les ardeurs caniculaires ; c'est elle qui ne permet pas à la légère couche de glace que le vent du nord et la sérénité de la nuit étendent, par leur coïncidence en hiver, sur les eaux tranquilles, de durer jamais plus de trois jours ; c'est elle qui y sème les trois mois de l'hiver de soixante journées semblables à nos plus belles du mois de mai ; c'est elle qui apporte toute l'année des pluies ordinairement équilibrées et réparties comme pour un arrosage à commande des campagnes et des cultures ; qui conserve fortes et vivantes les herbes des prairies jusque vers la fin de novembre ; qui entretient la circulation dans le superbe système d'irrigation dont le Texas est doté ; c'est elle enfin qui permet à l'homme du nord de chevaucher, en plein midi, sous les soleils verticaux de juin et de juillet, sans éprouver une chaleur incommode.

Voici au reste comment l'année se comporte. La saison d'hiver commence dans la dernière moitié de novembre. Les feuilles jaunissent et tombent sous l'atteinte des *northerns*, ou brises du nord, qui commencent à devenir froides. Cette brise peut durer un jour ou deux, jamais plus de trois. Quand la nuit a amené de la neige, il est rare que celle-ci n'ait pas disparu le lendemain à 11 heures ou midi. Bref, on évalue à une trentaine, pendant les trois mois d'hiver, les journées froides, dévolues aux *northerns*. Les soixante qui restent à la brise du golfe, pendant la *mauvaise saison*, sont, je viens de le dire, charmantes. Il faut seulement veiller à ne pas se laisser surprendre par le *northern* en habits légers : les transitions brusques sont partout dangereuses.

En somme, l'hiver du haut Texas est une saison tonique, fortifiante, qui retrempe l'homme et les végétaux, qui permet de récolter de la glace pour l'époque des chaleurs (les Américains en font partout un grand usage), et qui invite, les deux tiers de sa durée, à porter des vêtements d'été. Le major qui commandait au fort Worth nous disait que cet hiver du Texas est une saison si peu redoutable, qu'il faisait à cette époque des expéditions de 15 jours, quelquefois d'un mois, dans la prairie ou la forêt, sans inconvénient sérieux, et que souvent ses hommes et lui ne se donnaient pas même la peine de dresser les tentes pour la nuit.

Vers la seconde moitié de février, la végétation se remet en marche. Dès les premiers jours de mars elle est partie pour ne plus s'arrêter. Au 25 mai, nous l'avons vu déjà, les moissons sont faites. Sur la fin de juin, nous cueillions dans les bois une sorte de belles prunes sauvages à maturité, et des raisins déjà bons à manger. A cette époque, les cotons étaient en fleurs, on coupait des melons d'eau, et les jeunes épis de blé de Turquie, bouillis ou rôtis, se servaient sur les tables. En juin et juillet, le soleil était sur nos têtes, à dix degrés du zénith, c'est-à-dire sensiblement vertical. L'ombre de mon chapeau de paille, à midi, me couvrait jusqu'aux pieds. Tant que nous sommes restés dans le haut Texas, néan-

moins, nous n'avons pas souffert des chaleurs, et je les ai trouvées bien plus fortes à la Nouvelle-Orléans et à New-York.

Le Texas est peuplé de *settlers* venus de toutes les parties de l'Union, surtout des États voisins, de l'Ouest et du Sud ; nous en avons rencontré toutefois d'originaires du Nord. Les soldats de l'Union appartiennent à tous les pays : dans les forts, nous trouvions des Anglais, des Français, des Irlandais, des Espagnols, et même des Russes et des Suédois ; des Européens enfin en grande proportion. Hé bien ! tandis que dans tous les pays que j'ai eu occasion de parcourir, en Amérique aussi bien qu'en Europe, j'ai toujours entendu des doléances universelles sur *le climat du lieu*, ici, malgré l'extrême diversité des races et des origines, nous n'avons, je l'atteste, recueilli qu'un concert de louanges, un accord parfait ; pas une plainte, pas un regret, pas un discord même exceptionnel. « C'est le meilleur pays et le plus beau climat du monde ! » Telle était l'exclamation en quelque sorte stéréotypée qui répondait invariablement à toutes nos interrogations, quels que fussent ceux à qui nous les adressions. « The finest country of all the United States ! the finest climate in the world ! »

Mais comment décrire les soirées et les nuits d'été de ces contrées bénies ? Quelle suavité ! quel bien-être on respire ! quelle bienfaisante poésie répandue dans l'atmosphère ! quelles douces et charmantes harmonies de l'air, de la température, de la terre et du ciel ! Ces heures charmantes, si rares dans nos pays, qui provoquent dans les populations entières, quand elles couronnent un beau jour d'été, l'expression spontanée et collective du ravissement des sens et de l'âme ; ces nuits que nos poètes vont chercher, pour les comprendre et les chanter, sur les flots du golfe de Naples ou de l'Adriatique, là, le coucher du soleil en donne la moitié de l'année le signal tous les soirs.

Bref, en hiver, trente journées d'un froid qui n'est pas le froid rigoureux de nos pays ; en été, quelques rares journées où l'indétermination du vent entre le nord et le sud, laisse un moment la victoire au soleil : tel est, somme toute, le compte de l'exception

à la perfection climatérique de ces heureuses contrées. Encore faut-il remarquer que ces trente journées froides, si elles demandent quelques précautions aux individus et réclament des vêtements d'hiver ou l'abri de l'intérieur, sont un bienfait pour la population, surtout si celle-ci vient du Nord.

Quoi qu'en disent plusieurs notices, erronées à cet égard, on ne connaît pas, au Texas, ce que l'on appelle, dans la plupart des pays tropicaux, la saison des pluies. Les pluies, je l'ai déjà exprimé, se répartissent et s'équilibrent généralement sur l'année tout entière. Il tombe de l'eau par intervalles de six à douze jours, le plus communément, et la pluie ne dure pas longtemps. Il se rencontre quelquefois cependant des étés secs, desquels la culture, malgré l'état d'extrême imperfection où elle est encore, ne paraît pas souffrir considérablement, le sol retenant dans ses profondeurs une humidité constante. Les puits de quinze à vingt pieds sont en effet bien pourvus d'eau en toute saison. Il n'en est pas moins certain qu'une agriculture qui saurait exploiter les facilités que le pays offre à l'établissement des grandes irrigations artificielles, en retirerait des bénéfices énormes. Cela est hors de doute.

Je ne terminerai pas le chapitre du climat sans ajouter deux faits propres à en faire juger, et dont le premier a d'ailleurs, en économie agricole, une importance que vous apprécierez facilement.

Ce premier fait, c'est l'absence totale des abris et des soins réclamés ailleurs pour le bon entretien des animaux domestiques. Les chevaux, les bœufs, les vaches, les cochons errent toute l'année en liberté dans le bois ou dans la prairie. On ne leur prépare nulle part le moindre toit, on ne coupe pas pour l'hiver, à leur intention, une poignée de foin. La nature a pourvu à tout, et les races sont superbes. On ne voit qu'en Suisse un bétail aussi beau, on n'en voit de plus propre, de mieux portant et de plus luisant nulle part. On marque les bêtes et on les laisse libres, telle est toute la théorie et toute la pratique de l'élève des animaux. « Vous voyez ces bêtes, nous disaient des settlers, en nous mon-

trant des bœufs magnifiques ; elles ne nous coûtent pas, à élever, ce que nos poulets nous coûtent à garder. Pour empêcher nos volailles de devenir sauvages, et les retenir autour de la maison, il faut leur donner de temps en temps quelque grain. Nos bœufs s'engraissent sur la prairie. Quand le troupeau s'est éloigné à de trop grandes distances, un enfant monte à cheval et le rapproche. Le ramener de temps en temps et marquer les jeunes, nous n'avons pas, avec notre bétail, d'autres peines et d'autres dépenses. »

Le second fait se rapporte à l'habitation de l'homme lui-même. Lorsqu'un nouveau colon vient s'établir, les settlers voisins (les voisins sont à 6, 8, 10 ou 15 milles au plus près) lui font demander quel jour il aura coupé ses bois de construction. Jusque-là, il campe avec sa famille en plein air ou dans son waggon. Au jour dit, les voisins arrivent à cheval, apportant leurs haches et des vivres. Le nouveau venu fait connaître son plan, et le soir son habitation est construite. Ce sont des barraques en troncs d'arbres longitudinalement juxtaposés, semblables à celles des coupeurs dans nos forêts. Chaque nouveau colon ne considère une telle habitation que comme provisoire. Hé bien ! telle est la clémence du ciel et la douceur du climat, qu'il ne songe bientôt plus à s'en donner une plus confortable. L'abri élevé suffit à la famille, et jusqu'à ce que le point occupé soit devenu, si telle est sa destinée, le noyau d'une ville naissante, le provisoire reste définitif. Ceci, au reste, doit déjà vous faire pressentir un fait de très-haute valeur aussi ; je veux parler de la facilité avec laquelle on peut construire, dans de pareilles conditions climatologiques, des habitations très-convenables. Une scierie mécanique, des clous, des marteaux, de la peinture et des bras ; il n'en faut pas plus pour improviser ces habitations élégantes et légères qu'on rencontre dans toute l'Amérique, mais qui sont, de beaucoup, plus appropriées et plus confortables au Texas que dans les régions du Nord. Nous y reviendrons. Abordons un autre sujet.

IV

La question qui a le plus vivement excité notre sollicitude et provoqué de notre part les observations et les informations les plus multipliées, est celle de la salubrité. Nous avons acquis, sur ce point capital, des notions très-exactes. Elles se résument dans une formule qui, une fois reconnue, ne nous a jamais trompés, et que voici :

Toutes les parties exposées aux vents régnants, tous les plateaux et toutes les vallées ouvertes sont d'une parfaite salubrité. Les fonds humides, marécageux, entourés de bois et fermés aux brises, sont plus ou moins fiévreux en été.

Voilà la règle.

Elle est si exacte, qu'à l'inspection d'un settlement, nous savions d'avance si la fièvre était ou non autorisée à s'y montrer.

Les settlers sont souvent d'une imprudence ou d'une ignorance que rien n'égale. Nous en avons rencontré, qui semblaient avoir recherché, pour leur habitation, la réunion de conditions qu'en aucun pays on n'affronterait sans périls. Hé bien ! ces fièvres, en dehors des domaines privés desquels il est si facile de s'établir, sont encore peu redoutables dans le haut pays. Un traitement aisé et bien connu en vient facilement à bout.

On peut affirmer qu'une fois qu'on s'élève au-dessus des plaines, humides quoique rarement marécageuses, du voisinage de la mer, aucune contrée, même dans les pays faits, n'est plus saine que le Texas. On n'y connaît que des maladies directement et en quelque sorte volontairement provoquées, la fièvre dans les circonstances que je viens de dire, et les affections dues à des transpirations imprudemment arrêtées dans la saison d'hiver, la seule où les northerns soient à craindre. Quand on a été témoin de l'incurie de la plupart des pauvres settlers qui viennent peupler le pays, quand on a vu leurs habitations ouvertes au vent et à la pluie,

quand on sait ce que sont leur nourriture, leur régime, et à quoi ils s'exposent, il y aurait grandement lieu de s'étonner de la santé dont ils jouissent, si le climat, la hauteur de la contrée et sa magnifique aération n'étaient là pour en rendre compte.

Nous avons consulté, dans les forts, les registres des hôpitaux, interrogé les médecins, les officiers et les soldats ; les témoignages et les faits étaient d'accords. La salubrité du pays est à la hauteur de sa fertilité et de son climat. La vie des soldats dans les forts n'est certes pas très-hygiénique : des temps d'oisiveté et d'ennuis brusquement interrompus par des expéditions de trois ou quatre semaines dans les prairies et les bois, surtout dans les bois, des bivouacs en toute saison dans la forêt vierge et près des eaux, — on en cherche toujours pour camper ; une nourriture moins soignée que dans les garnisons plus voisines des centres de population ; ces conditions ne sont pas des meilleures, et cependant il résulte officiellement, nous disaient les chirurgiens militaires, de la comparaison des registres, très-bien tenus, des hôpitaux, que nulle part dans tous les États-Unis, la santé des soldats n'égale celle dont ils jouissent dans les forts du haut Texas.

Dès qu'on aura réalisé dans ces régions quelques éléments de vie sociale et d'un confort qu'il est si aisé d'y créer, on y viendra de toutes les parties de l'Union chercher la santé, comme on va la demander en Europe, aux îles d'Hyères, au ciel de Nice ou de certaines parties de l'Italie.

V

Je vous ai donné une idée abrégée, sans doute, mais fidèle, de la configuration, de la fertilité, du climat et de la salubrité du pays dont nous nous occupons.

Ayant achevé ce tableau, j'éprouve presque un regret de n'avoir pu mêler plus d'ombres à sa lumière. Il est difficile de ne pas soupçonner l'illusion lorsqu'on ne voit aucun inconvénient sérieux

à côté d'une telle réunion de circonstances heureuses. Ce n'est pourtant pas notre faute. Brisbane et moi nous sommes efforcés, je peux le dire, d'étudier le revers de la médaille ; nous avons cherché avec le plus grand soin l'ennemi caché, s'il en était un, sur ce théâtre. Nous n'avons rien pu constater de sérieux en dehors de ce que je vous ai décrit. Les moustiques, qui sont un désagrément réel sur beaucoup de plages du sud, ne sont rien dans le haut Texas : nous n'y en avons pas vu, en juin, autant qu'on en voit souvent dans les chaleurs à Paris, tandis que j'en ai été vraiment tourmenté pendant mon séjour à la Nouvelle-Orléans. Nos chevaux n'ont eu à souffrir des taons que pendant trente-six heures sur la fin de mai, dans les clairières des Cross-timbers. Les serpents à sonnettes, comme les bandes des *petits chiens de prairie* dont ils mangent les jeunes, comme les grands troupeaux de buffalos (bisons), fuient rapidement devant les établissements et la culture. Les cochons en nettoient promptement une localité. Ils sont beaucoup moins communs au Texas qu'ils ne l'étaient dans les États de l'Est et du Nord avant le peuplement de ceux-ci. Nous avons vu moins de serpents à sonnettes dans tout notre voyage que Brisbane n'en rencontrait en une matinée, dans son adolescence, sur les bords du Niagara. Absence complète de bêtes féroces proprement dites. Les loups prennent quelquefois un mouton ou un petit cochon ; ils n'attaquent jamais, comme il arrive souvent, même en France, les chevaux ni le bétail. Les ours sont recherchés pour leur fourrure et pour une partie de leur chair. Les prairies et les bois foisonnent d'excellent gibier. Il est impossible enfin de rencontrer une nature plus amie, et en somme, le seul défaut que nous lui ayons trouvé et qui est commun à toute l'Amérique, c'est une assez grande abondance de fourmis : elles attaquent les jardins et leur nuiraient si on ne leur faisait la guerre. Elles se réunissent en grandes fourmilières qu'il est aisé de détruire.

Je suppose que les incendies annuels de la prairie sont pour beaucoup dans la rareté des serpents ; et les brises, dans celle des

insectes nuisibles. Le mot d'insecte me rappelle que nous avons rencontré beaucoup de mûriers et que le pays paraît parfaitement approprié à la culture du ver à soie. Le mûrier, à son tour, me rappelle que parmi les arbres indigènes qui ont attiré notre attention, il faut mentionner des forêts de magnolias grands comme les chênes de nos bois, que je ne pouvais me lasser de contempler et d'admirer. C'est dans le bas pays surtout qu'ils abondent.

Je me résume en disant, sans crainte d'être démenti, que le Texas est la perle des trente-deux États de l'Union; qu'aucun de ceux-ci, du moins sur le versant de l'Atlantique, ne saurait lui être comparé, et que ses hautes vallées constituent l'une des contrées les plus favorisées du monde. Je ne doute pas que des plateaux choisis à des hauteurs convenables dans le Mexique, le Brésil, ou dans les autres États espagnols, n'offrissent des conditions naturelles aussi riches et aussi heureusement mariées; peut-être même, dans quelques points de ces beaux pays, la nature se montrerait-elle plus prodigue encore; mais l'État politique, social et industriel de la plupart d'entre eux, ne permet à aucune entreprise qui veut marcher d'un pas sûr et rapide dans une voie de grande prospérité, d'y songer aujourd'hui pour ses établissements. Il faut, jusqu'à nouvel ordre, les tenir pour fermés.

Les grandes données physiques du pays étant esquissées, il reste à prendre connaissance de ses conditions économiques et sociales. J'en parlerai sans rechercher une méthode trop raide, en suivant l'ordre où elles viendront sous ma plume; toutefois, en constatant les faits, j'en indiquerai, autant que je le pourrai, les raisons ou les causes.

VI

Le Texas est un État tout neuf. Durant le premier tiers de ce siècle il appartenait encore au vaste empire du Mexique. Son indépendance date de 1836, et sa libre annexion à l'Union, de

1845. Le haut pays, sous l'administration mexicaine, n'était guère encore qu'un magnifique désert. Longtemps, le littoral seul fut occupé par la race espagnole. Les parties basses, voisines du golfe, et les régions qui s'étendent à l'Est le long des frontières de la Louisiane et de l'Arkansas, s'étaient peuplées peu à peu d'Anglo-américains qui, une fois en majorité, secouèrent le joug du Mexique. Les tribus indigènes errantes et les grands troupeaux de buffalos, jouissaient sans réserve du parcours des prairies et des forêts de l'intérieur. Ces troupeaux et ces hordes rétrogradent, les uns et les autres, devant les cultures. Sur la *West-fork* de la Trinité, nous avons rencontré les derniers restes de ces tribus en marche sur le Territoire réservé, parcouru de vastes contrées qu'elles quittaient à peine, et souvent nos chevaux n'ont pu traverser les ravins profonds de la forêt qu'après avoir trouvé le passage encore très-reconnaissable que les bandes de buffalos s'y étaient frayé. C'est un fait général, au reste, que les plus beaux pays du continent américain sont encore presque inpeuplés ou tout à fait sauvages.

Le peuplement du Texas a donc procédé du littoral, et de la frontière orientale par où il touche à la Louisiane et à l'Arkansas, ce dernier État de formation assez récente lui-même. Appuyée sur ces deux bases, la colonisation remonte les rivières et les vallées ; la direction moyenne de son mouvement est vers le nord-nord-est. Les settlers du Texas viennent presque tous des États voisins : à l'heure qu'il est on le connaît encore très-peu dans les États de l'Est et du Nord.

La zone supérieure de la colonisation se forme dans toute son étendue par une immigration d'origines diverses, mais dont les éléments ont cela d'analogue qu'ils arrivent tous sur le terrain avec rien ou à peu près. Nous en avons interrogé par centaines ; c'était toujours la même histoire : celle de l'allemand Peutcher dans le Territoire indien.

L'un était venu avec sa famille, son waggon, deux chevaux et quatre ou cinq dollars ; l'autre n'avait plus qu'une paire de bœufs ;

celui-ci rien du tout ; la plus grande partie des origines étaient dans ces prix-là. Nous avons vu cela partout, et partout, au bout de quelques années, ces familles, dénuées naguère, se trouvaient entourées de bœufs, de vaches, de chevaux, de cochons qui leur appartenaient, de champs mûrissant abondamment pour elles le maïs, le blé, les patates, les pommes de terre, etc. ; de volailles leur fournissant des œufs, et de jardins quand on s'était donné la peine d'en faire.

Nous avons vu celui qui arrivait avec rien, rien du tout, travaillant chez un settler pour gagner la paire de bœufs et les semences avec quoi il devait, trois mois plus tard, commencer son établissement. Nous avons vu le père de famille déjà âgé, qui, débutant avec une vache, il y a cinq ans, avait nourri jusqu'ici douze enfants, dont l'aîné atteignait à peine seize ans, et deux femmes (les femmes ne font aucun travail des champs en Amérique), sans autre aide que son beau-frère. Un beau bétail, des chevaux, des cultures en plein rapport, étaient les conquêtes de ces cinq années.

Je n'en finirais pas de ces histoires. Un jeune charron français était arrivé, il y avait deux années, sur la haute Trinité, avec un dollar dans la poche pour tout bien ; il est maintenant propriétaire du plus bel atelier de Dallas, qu'il a fait construire à ses frais, et d'un capital industriel de six mille francs ; il ne travaille souvent que la valeur de trois jours pleins par semaine. Son ami Bourgeois, qu'il était venu rejoindre, Français aussi et tailleur, nous disait qu'il gagnait facilement en un jour de travail les dépenses de toute la semaine. Il nous raconta, entre autres choses, chez Gouhéans, avec qui tous deux demeurent, qu'il avait reçu, pour prix de la coupe et de la couture d'un paletot d'été dont on lui avait fourni l'étoffe, une truie prête à mettre bas. Les produits de cette truie, qu'il n'eut qu'à laisser au bois, nourrirent son ménage pendant deux ans ; il en vendit à son beau-père ; les Indiens, qui étaient encore dans le pays, ne se firent pas faute d'en tuer : et quand il voulut changer de résidence, il réunit son troupeau et le

céda à un voisin qui lui en compta 80 dollars, soit 400 francs.

Tout cela peut sembler fabuleux, je le sais. Je répète pourtant que je n'en finirais pas si je voulais raconter tous les faits de ce genre dont nous avons été entourés. Il me deviendrait toutefois difficile de les détailler, car ils se ressemblent tellement, qu'ils commencent à s'homogénéiser et se confondre dans ma mémoire, n'y formant plus que la notion générale d'un état de choses. Nous ne pouvions en croire nos yeux et nos oreilles avant d'avoir résolu nous-mêmes les contradictions qu'offrent ces faits et qui semblent souvent inconciliables. Quand je demandais, par exemple : « Comment se peut-il faire que des bœufs, des chevaux, des cochons, qui ne coûtent absolument rien à élever et à nourrir, conservent cependant de bonnes valeurs vénales ? » A cette question, comme à toute autre de même genre, on me répondait : « C'est comme cela. Pourquoi ? Nous ne nous inquiétons pas de le savoir ? » — L'explication de ces faits économiques qui nous surprenaient si fort, se trouve dans le jeu de diverses causes : l'arrivée en progression croissante d'une population nouvelle ; les communications qui, tout élémentaires qu'elles soient encore, permettent pourtant aux produits de descendre vers les zones du marché maritime ; enfin, l'énorme valeur du travail combiné avec les avantages de la première occupation.

Ces avantages, toujours considérables, souvent prodigieux dans tous les États de l'Union, sont appelés à dépasser au Texas les degrés de la loi commune. Le flot colonisateur, en montant sans cesse, développe une richesse proportionnelle aux puissances naturelles du sol. On gagne rien qu'en se maintenant en place. Au bout de dix ans, les premiers occupants d'un noyau de condensation, arrivés dénués, se trouvent riches, et quelquefois énormément. A Austin, par exemple, les lots de terrains à bâtir, qui étaient à 5 dollars il y a cinq ans, s'obtiennent difficilement aujourd'hui pour 6 mille. On nous citait, entre autres cas, un savetier allemand établi depuis une douzaine d'années dans la localité, dont la fortune, représentée par un zéro à son arrivée, s'élève aujourd'hui déjà à

plusieurs millions. Galveston présente, depuis quelques années, des faits peut-être plus extrêmes encore. Ces faits, tout incroyables qu'ils puissent sembler, ne sont que les points saillants de la loi générale de la plus-value qui marche avec le flot de la colonisation, envahit irrésistiblement tous les espaces occupés et monte partout à une hauteur proportionnelle à la densité de la population.

VII

Nous ne saurions, en Europe, nous faire l'idée de la *quantité de mouvement* dont la civilisation américaine est animée, de la rapidité avec laquelle y va le progrès et s'y développe la richesse publique. Cela ressemble à des contes de fées. New-York, en 1830, n'était encore guère qu'une ville de bois dont la population s'élevait à 200 mille âmes. Voyez-y aujourd'hui ! New-York comptait déjà 515 mille âmes en 1850. New-York a déjà plus d'une lieue de longueur sur une largeur croissante. New-York contient des avenues entières bordées de véritables palais de beau grès, de granit ou de marbre. *Broad-way*, le grand axe de la ville, est une large rue éblouissante de luxe et de richesses de tous genres. Il y a, tout autour de la baie qui enveloppe la ville, des terres où l'on voyait à peine quelques baraques il y a vingt ans, et sur lesquelles s'étendent des villes populeuses. Brooklyn, l'une d'elles, qui n'avait que 12 mille habitants en 1830, en a aujourd'hui plus de 100 mille, et l'île de Staten, inoccupée à la même époque, se couvre de villas et de maisons de campagne.

Et New-York, et toutes ces villes qui l'entourent, vont si vite, qu'après quelques mois d'absence on ne peut plus reconnaître des rues entières, ni de grands espaces de terrains qu'on avait laissés vagues. Dans ces rues tout est renouvelé ; tout est bâti ou en construction sur ces espaces. La ville, à la lettre, s'étend à vue d'œil. Un Français établi à New-York depuis vingt ans, m'a dit

avoir chassé aux canards sauvages pendant plusieurs années dans Canal-Street; non-seulement la ville a atteint et débordé cet axe perpendiculaire à la longueur de la ville, mais il cessera bientôt d'occuper une position centrale.

Brisbane m'a montré à Buffalo un terrain qui lui a été donné, quand il avait 15 ans, par un ami de son père. — « Le lot que je vous donne, Albert, lui dit cet ami, n'a pas de valeur aujourd'hui; mais si vous vivez assez longtemps, vous verrez le jour où il vaudra 10 mille dollars. » Telle était la prévision d'un homme qui avait une très-grande foi à la rapidité de la fortune de l'Amérique. Brisbane n'a pas atteint l'âge auquel pensait le donateur. Il a refusé de ce lot 45 mille dollars en ma présence. La population de Buffalo, de quinze cents âmes en 1810, dépassait déjà 40 mille en 1850.

Au reste, voyons d'ensemble. Qu'étaient, il y a deux cents ans, les espaces occupés par l'Union? D'immenses déserts. Ces déserts portent à l'heure qu'il est une population de 25 millions d'hommes; le mouvement d'accumulation de la richesse sociale et la multiplication des forces productives de toute nature y vont à la vapeur. Les États-Unis ont vu leur population s'accroître de plus de 10 millions d'âmes dans les vingt dernières années; ils en gagneront au moins 25 millions dans les vingt-cinq années qui commencent. Telle est la loi régulière de leur croissance (1). Sans doute la société américaine n'est encore qu'une Civilisation; mais tandis que nos Civilisations européennes sont des eaux qui croupissent et se corrompent, la Civilisation américaine est un grand fleuve qui coule et qui féconde. A parler nos termes, c'est une Civilisation ascendante, pleine de sève et de vigueur, qui fait sa fonction en conquérant la nature, en transformant les déserts, en multipliant et puissancialisant les instruments de travail, et qui s'élance dans la grande carrière du progrès social de l'humanité, en partant du

(1) Voici les chiffres exacts et la loi de l'accroissement.

		Population des États-Unis.					
Ann.	1790	1800	1810	1820	1830	1840	1850
Pop.	3 929 827	5 305 941	7 239 814	9 638 191	12 866 020	17 069 453	23 263 488

maximum atteint par la Civilisation européenne et au-dessous duquel cette dernière a déjà descendu d'une phase et demie.

Mais laissant ces considérations générales et revenant à notre sujet, nous dirons que ces prodigieux phénomènes du progrès américain non-seulement s'étendent déjà au Texas, mais que, sans aucun doute, ils sont appelés à prendre, sur ce champ magnifique, dès qu'il sera mieux connu, des proportions extraordinaires pour l'Amérique elle-même. Jamais prévision humaine ne s'est assise sur des données plus positives.

Et cependant déjà, sans évoquer un avenir qui marche à grands pas, dont le mouvement est aussi visible et aussi certain que celui du soleil, les conditions présentes offrent des bases de prospérité, du caractère desquelles vous jugerez facilement. Il suffit, en effet, pour se faire l'idée de la largeur et de la solidité de ces bases, de réfléchir aux moyens par lesquels l'aisance se forme et la richesse se dégage actuellement sur ce théâtre. C'est à peine si ce que je vous ai dit plus haut peut vous faire concevoir la pauvreté universelle et la faiblesse extrême de ces moyens. La prodigalité de la nature fait, au Texas, les dix-neuf vingtièmes de ce que l'homme doit tirer de son travail, de son industrie et de sa science en Europe.

Qu'est-ce que cette armée qui, cependant, conquiert si rapidement au Texas? Une masse pauvre, dénuée, éparpillée et généralement aussi ignorante que privée de toutes ressources. Capitaux, instruments de travail, connaissances, relations, tout manque aux settlers. Ils s'établissent à 5, 10, 15 et 20 milles les uns des autres, et restent sans liens, sans secours réciproques si ce n'est ceux qu'ils se portent dans certaines circonstances tout exceptionnelles, et privés de tous les avantages que la division du travail assurerait à des populations plus denses. Croirez-vous que nous avons vu, chez presque tous les settlers du haut pays, moudre, avant le repas, dans des espèces de moulins à café, le maïs et le grain qui devaient faire la pâte, au quart cuite, que l'on mangeait un moment après sous prétexte de pain? Chaque settler est obligé de tout faire : ses

meubles grossiers, une partie de ses instruments, quelquefois même sa selle. C'est à coups de hache qu'il se procure des planches. Il chevauchera à 40 ou 50 kilomètres pour faire referrer un cheval ou raccommoder une charrue, etc.

Et ne croyez pas que ce dénuement des choses soit compensé par un excès de travail. Nullement. Le pionnier texien ne se fatigue pas trop. La nature lui est si prodigue qu'il se repose une partie de l'année, laissant la richesse lui venir sous forme de produits naturels, de bestiaux, de plus-value des terres, etc., et attendant que la Civilisation le rattrape pour lui apporter le confort, l'activité sociale et les jouissances qu'il ne dédaigne pas virtuellement, mais dont il se passe tant qu'elles ne sont pas à sa portée. Il est d'ailleurs effroyablement rançonné par le commerce dont l'inorganisation multiplie les rouages intermédiaires. Le commerce américain n'a pas pour principe que les petits profits font les grands bénéfiques ; il professe, au contraire, que ce sont les gros profits qui font les grosses fortunes, et s'il agit partout en conséquence, c'est particulièrement dans les pays neufs qu'il a les coudées franches.

VIII

L'état social des settlers, sur toute la largeur et la profondeur de la zone d'attaque, est quelque chose qui n'a ni nom ni place dans la série naturelle du cours du mouvement social. Subjectivement, c'est-à-dire quant à ses éléments, son action, son but et ses effets, cet état est très-supérieur sans doute à la sauvagerie, puisque c'est une graine de civilisation qui pousse très-rapidement. Mais, dans la forme, il lui est inférieur. Les sauvages, du moins, vivent réunis en hordes, en camps ou en tribus. Chez les settlers, le principe de morcellement est poussé à l'absolu. Bien que transitoire et temporaire, leur état n'en réalise pas moins l'extrême limite théorique de l'isolement : ambigu étrange qu'il faut classer au-dessous de la sauvagerie à certains égards, bien qu'il contienne virtuellement ici

une civilisation très-prochaine et très-riche. Quoi qu'il en soit, vous déduirez facilement de ce que j'ai dit, — et je pourrais ajouter d'autres motifs encore, plus particuliers à une partie des populations nouvelles du Texas, — qu'il est impossible d'imaginer, pour l'œuvre de la colonisation et de la conquête, des conditions plus misérables, des moyens plus infimes, et, si l'on peut dire ainsi, des forces plus débiles.

Ah ! quand nous avons sous les yeux ce contraste des choses, quand nous étions témoins de ce dénuement, de cette faiblesse de l'attaque, de ce manque absolu de tous les secours de la civilisation et de l'industrie ; et que nous voyions, néanmoins, la richesse pousser tout autour de ces pauvres barraques de pionniers, perdues dans les grandes solitudes ; quand nous avons devant nous le spectacle de cette immense marée de prospérité qui monte du littoral, qui monte toujours et gagne, sans que rien la puisse arrêter, les hautes terres ; quand nous contemplions cette munificente nature et que nous calculions ce qu'elle donne pour si peu de travail, ce qu'elle rend pour si peu d'efforts et d'organisation ; nous nous sentions frémir d'impatience, de désir, de regret et de crainte ! C'étaient le désir et l'impatience d'attaquer, avec les moyens supérieurs que nous combinions dans nos esprits, ce champ de conquêtes si sûres et si belles ; c'était le regret de ne l'avoir pas connu plus tôt, le regret surtout que tous nos amis, nos frères en convictions sociales, ne pussent le voir comme nous. Et la crainte enfin, pourquoi ne vous le confesserai-je pas, c'était la pensée que, vous, n'ayant pas vu de vos yeux, nous restassions impuissants à vous transmettre la notion saisissante des choses et l'invincible attraction qui en émane. Ils savent bien pourtant, me disais-je en moi-même, que je ne mens pas ! quand je leur dirai : voilà ce que j'ai vu, ils ne pourront douter que j'aie vu. Mais se décideront-ils ? n'ayant pas vu eux-mêmes, n'ayant pas senti, touché, respiré la réalité, pourront-ils se l'assimiler par transmission ? se réveilleront-ils, entendront-ils le *Surgite* libérateur ? ou bien, un moment tirés d'une atonie que les circonstances ont faite, ne se réveilleront-ils que pour dire : « Ce

serait bien beau... mais c'est trop loin ! » et retomber ensuite dans la torpeur européenne ?

Plus longtemps ma raison avait gardé, condensées dans son for intérieur, toutes les résistances, et plus je comprenais la valeur sociale de ces réalités qui en avaient triomphé, plus j'eusse voulu pouvoir porter cette réalité sous vos yeux pour triompher des vôtres. Je ne doutais plus de l'Amérique alors ! Elle était bien la terre de la réalisation, la terre heureuse, la Terre promise ; je ne doutais plus que de vous et de moi. Me serait-il donné de susciter en vous la résolution qui serait la conquête ! — Il n'y a qu'à *vouloir* ; voudront-ils ? Ces simples mots résument tous les sentiments qui m'agitaient.

IX

Quoi qu'il en soit de mes craintes d'alors, vous devez déjà vous apercevoir que les circonstances sociales se présentent *actuellement*, au Texas, pour une entreprise comme celle que nous aurons bientôt à esquisser, non moins singulièrement favorables que celles qui y ont été réunies par la nature. Vous ne tarderez pas à reconnaître qu'elles dépassent celles-ci, s'il est possible, en garantie de grande prospérité.

Et en effet, dans cette société naissante, tout est à faire ; et tout est à faire aux conditions les plus productives. Il y a tout à faire en importations d'industrie, de commerce, de science, d'éducation, de luxe même ; en greffe de procédés progressifs de tous les ordres, acquis et réalisés ailleurs par la civilisation. Tout y manque encore et tout y est virtuellement invoqué par la combinaison du dénuement primitif et du développement si rapide des grands éléments de la richesse matérielle. Le pionnier de l'extrême frontière se passe forcément de ce qu'il ne peut songer à se donner dans sa solitude, mais déjà la couche qui le précède est plus ambitieuse ; la rapidité des fortunes commerciales et le haut prix des importations et de tout

travail de métiers et de confections, en sont l'irrécusable preuve. Une colonie pourvue des éléments les plus ordinaires de nos civilisations trouverait donc, dans les circonstances sociales ambiantes, un champ de prospérité plus riche encore que celui de la nature.

Un exemple entre mille concrètera l'idée. En voyant descendre à travers la prairie de grands chars chargés de quelques énormes balles de coton, je disais à Brisbane : Essayez de calculer ce qu'il y aurait à gagner en montant, sur des points convenablement choisis, au bord des rivières, de puissantes presses mécaniques dans le genre de celles qui permirent à l'armée anglaise de transporter des fourrages en Espagne lors de la guerre de 1808 ? — Arrivé à Galveston, le principal port du Texas sur le golfe, j'appris que la presse à coton y fonctionnait déjà et qu'elle donnait 200 dollars de bénéfice par jour à chacun des trois ou quatre associés qui l'avaient réalisée. Qu'il y ait de l'exagération dans ces chiffres, c'est ce que je veux bien croire ; mais en faisant la marge grande, il faut certes que l'opération livre des produits énormes pour que l'on énonce dans la localité de semblables estimations.

D'après ce que vous savez du système des courants atmosphériques du Texas, vous comprenez facilement qu'il n'y a pas de pays au monde, y compris la Hollande, plus favorable à l'établissement des moulins à vent, et où ce mécanisme soit plus puissamment réclamé pour l'élévation des eaux, pour les moutures, pour la fabrication des huiles, le sciage des bois, et cent autres objets. Hé bien ! il n'y a pas un seul moulin à vent dans le pays. On ignore ce que c'est. Sur les trois quarts de la surface déjà habitée du pays on fait, comme je l'ai dit, les planches à coups de hache, on moule le grain dans des espèces de moulins à café. C'est à peine si nous avons rencontré, là où les settlements commençaient un peu à se rapprocher, d'informes manèges à bœufs ou à mulets. Une fabrication intelligente des principaux organes de ces machines trouverait bientôt partout à placer ses produits et donnerait rapidement des bénéfices considérables.

Mais ici, pas plus qu'en maint autre point de mon récit, je ne

saurais en finir si je voulais tenter une énumération. Depuis les plus simples opérations de l'alène, de l'aiguille, de la couseuse (déjà fort employée dans les États de l'Est), jusqu'à la construction des machines élémentaires appropriées aux besoins du pays, on n'aurait que l'embarras du choix entre mille branches toutes très-lucratives.

Enfin un noyau de colonisation quelque peu compact et procédant avec une idée d'ensemble, rien qu'en organisant ses propres transports et ses lignes de communication, s'emparerait avec la plus grande facilité, sur de larges zones longeant ces lignes, d'un commerce qui serait un bienfait pour les populations ambiantes, et dont les bénéfices dépasseraient encore ceux des autres branches.

X

Comprenez bien ceci : la pauvreté, au Texas, n'est pas une vieille pauvreté, une pauvreté résignée et stationnaire, un état normal, une habitude des populations, comme notre pauvreté d'Europe. S'il en était ainsi, il ne faudrait spéculer que sur les avantages directement fournis par la nature. Mais non ; loin de là et tout au contraire, cette pauvreté n'est ici qu'une transition d'un moment, un début, un point de départ. L'aisance et la richesse galopent après elle. Ce fait, qui est capital, qui résulte à la fois et des données matérielles du pays, et de la nature de la population qui s'y porte, et du but que celle-ci s'y propose et qu'elle y atteint promptement, domine tout le champ des considérations que je viens de vous indiquer.

Dans un milieu où la matière de la richesse, la substance élémentaire de la prospérité et de la vie sociale, se créent si abondamment et si vite, tout noyau devient bientôt un centre de condensation, et s'assimile les éléments de la vie ambiante proportionnellement à sa masse de gravitation et à sa force de rayonnement. Il multiplie la vitalité du milieu extérieur et celui-ci puis-

sancialise incessamment la sienne à son tour. Or, il n'est pas, que je sache, un autre lieu au monde, à l'heure qu'il est, où les circonstances sociales offrent à l'esprit d'industrie, à l'importation des progrès acquis et réalisés par le travail de la civilisation, des moissons à la fois aussi *abondantes* et aussi *assurées* qu'au Texas; parce que nulle part ailleurs cette transition rapide de la pauvreté à la richesse n'est aussi générale, aussi certaine, aussi peu aléatoire, et que les faits historiques et les données locales ont conservé, jusqu'à ce moment, au pays un caractère presque exclusivement agricole.

Sans doute il y aura pour longtemps encore beaucoup à faire et dans de très-belles conditions au Texas. Mais si l'on y veut faire des choses *merveilleuses*, c'est-à-dire si l'on se propose d'y atteindre certainement des résultats énormes avec des moyens d'une infériorité relative, d'une disproportion que j'appellerai volontiers impossible ou ridicule, il ne faut pas perdre de temps. Pourquoi? pour une raison très-simple; parce que le Texas va bientôt être mieux connu; parce que l'œil du Nord commence à s'ouvrir et à regarder dans cette direction, et que la grande spéculation, les chemins de fer, l'industrie, les éléments propres de l'Est ne tarderont pas à y descendre. Or, ce sera tout autre chose d'avoir précédé cette invasion ou de venir postérieurement à elle. Établi avant, on profite gratuitement et abondamment du nouveau flot de plus-values et du grand mouvement d'affaires qu'elle apporte avec elle. Après, au contraire, les rôles sont renversés, et il faudra bien lui payer tribut.

Il y a, sur toute la confédération des États, et pour longtemps encore, même sans sortir des données de la civilisation, un développement de prospérité dont le marasme relatif de l'Europe ne peut donner l'idée. Mais partout le système de ce développement offre des points singuliers, des époques d'accélération, des temps où la vie nouvelle surgit et s'élanche avec une abondance et une promptitude extraordinaires.

Saisir une telle époque, s'établir sur un point déjà brillamment privilégié par ses conditions naturelles, au moment d'une de ces

montées de grande sève qui font, en quelque sorte, éclater subitement la végétation sociale, être soi-même élément et substance de cette sève, c'est, au point de vue de la question et de l'esprit pratiques, une considération de premier ordre et qui vaut la peine qu'on y prenne garde.

Pour vous édifier sur ce point important je ne saurais mieux faire que de reproduire ici un document que j'ai trouvé sur le navire qui m'a ramené. Ce document, extrait d'une Statistique générale récemment publiée à Philadelphie, résume très-bien d'ailleurs tout ce que j'ai établi précédemment, et me servira à compléter les renseignements généraux que j'ai pour tâche de vous fournir. Voici la traduction textuelle du chapitre en question :

XI

TEXAS. *Configuration du sol*, etc. — « La contrée est assise
« sur une vaste plaine inclinée, descendant des hauteurs monta-
« gneuses de l'Ouest, s'abaissant graduellement vers le Sud-Est,
« jusqu'aux plaines du littoral, et sillonnée d'une multitude de
« cours d'eau dans cette direction.

« Cet ensemble se divise en trois zones distinctes. La première,
« comprenant les plaines qui commencent à la mer, s'étend sur
« une bande de 50 à 100 milles de largeur. C'est une région basse,
« d'une extrême fertilité; son sol d'alluvion, très-riche, ne pré-
« sente pas ces fondrières et ces eaux stagnantes si communes sur
« toutes les plages maritimes des autres États du Sud. Les bords
« des rivières y sont couverts de bois superbes. Les meilleurs pâ-
« turages y abondent.

« La zone suivante est une région très-étendue, dont le sol s'on-
« dule et qui se présente sous l'aspect de prairies coupées de forêts,
« d'une végétation puissante. Le sol, formé par des terres calcaires
« et siliceuses, est excellent.

« La dernière zône, la plus élevée des trois, qui s'avance et
« s'étend en partie sur la grande chaîne connue sous le nom
« d'Alpes mexicaines, contient de grands plateaux très-fertiles,
« des montagnes produisant les plus nombreuses variétés d'arbres
« et d'arbrisseaux, et des vallées d'une productivité à rendre à
« l'agriculteur cent fois le prix de son établissement (extraordi-
« nary fruitful, capable of repaying the soil of the husbandman a
« hundred fold). On peut affirmer sans crainte que cet immense
« État présente à l'agriculture, sur toute l'étendue de sa surface,
« une des plus admirables contrées de la terre entière.

« Les bois se rencontrent partout. Les essences les plus com-
« munes sont le chêne vert, de qualité supérieure, plusieurs autres
« variétés de chênes, l'hikory, l'orme, le noyer, le sycomore, de
« nombreuses espèces d'acacias, de cyprès, des caoutchouks, etc.
« Les terres hautes produisent de belles parties de cèdres, de pins
« et d'espèces similaires. Les fruits et les plantes potagères de
« toute sorte désirables, s'y cultivent avec autant de facilité que
« de succès. Les pêches, les melons, les raisins et les autres fruits
« des climats tempérés, y viennent à profusion, tandis que les
« figues, les oranges, les citrons, les dattes, les ananas, les olives
« et les autres fruits des tropiques abondent dans les parties méri-
« dionales.

« Les produits de la grande culture sont les cotons (l'espèce à
« longue soie) le maïs, le blé, le seigle, l'orge et les autres grains,
« la canne à sucre, les pommes de terre, les patates, etc. Le riz et
« le tabac croissent sur plusieurs points et parmi les plantes indi-
« gènes on compte l'indigo, la vanille, la salsepareille et nombre
« de produits médicinaux. Des quantités considérables de bétail,
« de chevaux, de mulets, de moutons et de cochons s'engraissent
« sur les prairies, sans réclamer à vrai dire aucun soin. D'énormes
« troupeaux de buffalos et de chevaux sauvages parcourent les
« prairies; les cerfs, les ours et plusieurs autres espèces de gibier
« s'y montrent à profusion. Aucun État de l'Union n'égale ou
« n'approche le Texas pour la richesse des pâturages.

« *Indiens.* Le territoire et son voisinage sont encore infestés
« par des hordes d'Indiens, dont la plupart subsistent d'incursions
« et de déprédations, et montrent souvent les dispositions les plus
« destructives et les plus sanguinaires. Des efforts constants et
« croissants n'ont cessé d'être opposés à leurs maraudes, et d'être
« faits pour les amener à un état de paix et d'amitié relatives.
« Mais jusqu'à ce que la contrée ait atteint une densité de popu-
« lation plus forte, ce résultat si désirable ne sera probablement
« pas atteint. La population de l'État, en 1850, était ainsi répar-
« tie : Blancs, 154,000 ; noirs, libres, 331 ; esclaves, 58,161.
« Total, 212,552.

« *Climat.* Les voyageurs et les résidents s'accordent à repré-
« senter le Texas comme jouissant d'un climat délicieux et d'une
« salubrité remarquable partout, sauf quelque peu d'exceptions à
« certaines saisons.

« Comme en Californie, l'hiver ou la saison des pluies commence
« en décembre et finit au mois de mars ; le reste de l'année, qui
« comprend le printemps, l'été et l'automne, est la saison sèche.
« L'hiver n'est jamais rigoureux et la neige s'y montre peu si ce
« n'est sur les sommets des pics. La chaleur de l'été, quoique in-
« tense, est grandement tempérée par les brises régulières et ra-
« fraîchissantes qui se lèvent tous les jours avec le soleil et ne
« tombent pas avant trois heures de l'après-midi. Toute l'année
« d'ailleurs l'air des nuits est rafraîchissant. D'avril à septembre
« la température varie de 63 à 100° Farenheitt, la moyenne à
« midi étant d'environ 83°. En été, la fièvre intermittente se mon-
« tre ordinairement dans les terres basses, sur les plages du golfe,
« quoiqu'elle y prenne rarement un caractère épidémique. »

XII

Voilà comment l'on écrit déjà au Nord sur le Texas. Pour bien apprécier ce document, il faut savoir quelle était la réputation du

pays naguère. L'éloignement du Texas, sa situation à l'extrémité méridionale de l'Union, le peu d'élévation de ses plages maritimes et les récits fabuleux auxquels son origine donna lieu, avaient accrédité sur ce pays les notions les plus fausses et les plus absurdes. On l'avait tout d'abord assimilé aux parties les plus malsaines des États du Sud ; sa réputation civile n'était pas meilleure que sa réputation sanitaire : on le représentait comme l'asile de tous les voleurs et de tous les bandits de l'Union ; enfin il était convenu que les hordes des plus féroces sauvages le ravageaient à qui mieux mieux, et que des aventuriers, des scissionnaires, des blancs aussi sauvages que les Cadoes ou les Comanches pouvaient seuls songer à s'y établir. Combien de personnes, avant notre départ, ne nous ont pas conté à nous-mêmes de semblables choses ! On nous avait bien fait, des vents du Texas, — la couronne de son magnifique régime climatologique, — un épouvantail terrible.

Le document ci-dessus prouve que l'on revient de ces erreurs, bien qu'il en contienne encore quelques-unes. L'auteur, qui s'est entouré des meilleurs renseignements qu'il a pu se procurer au Nord, décrit les choses telles que nous les avons vues ; seulement, la division de l'année en saison sèche et en saison de pluies est une fausse application au Texas de ce qui constitue le régime de beaucoup de pays méridionaux ; la pluie, comme je l'ai dit, s'y répartit ordinairement d'une façon presque régulière sur toute l'année, on nous l'a formellement affirmé. Quant à l'affaire des sauvages, c'est une erreur plus grossière et véritablement risible.

Les frontières des États-Unis, mobiles du côté des Indiens, sont de distances en distances semées de forts. A la première inspection de ceux-ci, nous pensâmes que les Indiens du Sud étaient aujourd'hui peu redoutables. Ces forts sont de simples baraquements qu'on ne se donne pas seulement la peine de fermer par des barrières de bois, et leurs garnisons ne contiennent souvent pas plus de 50 ou 60 hommes.

Le jour où nous arrivâmes à Preston, la femme de l'auberge où nous couchâmes nous racontant les dangers que l'on courait dans

le pays il y a sept ou huit ans, nous dit : « Je m'attendais toutes les nuits à être assassinée. Le pays était plein d'Indiens ; il n'y avait presque pas de blancs, et quand mon mari n'était pas à la maison, j'étais obligée *de me tenir le soir devant la porte avec un bâton pour la garder.* » C'était une petite femme de la Virginie qui avait plus l'air d'une poupée que d'un athlète. Nous dûmes conclure que les hordes féroces du Texas ne devaient pas avoir été bien redoutables.

Au reste, on ne laisse plus les tribus en dedans des lignes des forts, et ceux-ci avancent à mesure que les établissements se forment derrière. Et quand les Indiens occupaient encore le pays, les settlers ne s'en fixaient pas moins au milieu d'eux, isolés et hors de tous secours immédiats les uns des autres. Des fanfaronnades, des récits exagérés, multipliés par les distances, ont été les véritables causes des fables longtemps accréditées au Nord sur les tribus du Texas. J'ai causé avec les héros des grandes guerres indiennes, je me suis fait raconter les fameuses campagnes qui eurent tant de retentissement il y a 10 ou 12 ans, et qui ont encore leurs échos dans les États éloignés : tout cela s'est réduit, dans la bouche des chefs des expéditions eux-mêmes, à quelques poursuites de partis qui avaient volé des chevaux. Je le répète d'ailleurs, ces temps sont totalement passés, et en circulant seuls sur les extrêmes frontières, nous avons reconnu par nous-mêmes, aussi bien que par les témoignages unanimes dans les parties déjà habitées, que la sécurité du pays est aujourd'hui partout très-supérieure à celle dont *on jouit* dans les rues de Paris, de Londres ou de New-York.

Quant à la population blanche, bien qu'elle n'ait pas eu toujours l'origine la plus virginale, elle n'en est pas moins, en fait, une des bonnes des États, la population agricole surtout. La vie est si facile au Texas qu'on n'y voit pas un mendiant et qu'on n'y connaît d'autres vols que ceux qui se pratiquent très-légalement dans tous les pays civilisés. Je ne veux pas dire que le Texas n'ait été le refuge de plus d'un scissionnaire ; mais je dis que le scissionnariat, passez-moi le mot, ne s'exerce pas au Texas. On y *fait des affaires,*

voilà tout. Somme toute, je le répète, le pays est des sûrs parmi les plus sûrs.

Quoi qu'il en soit donc du passé, des fables effrayantes et de leurs causes, ce qu'il y a de certain c'est que la lumière se fait rapidement à l'heure présente, et que la réalité, dès qu'elle sera en plein jour, ne tardera pas à appeler sur ce grand et beau pays, les capitaux, l'industrie, les entreprises et la spéculation du Nord. Le rapport que le capitaine Marcy imprimait quand j'ai quitté New-York, et que je suis étonné de n'avoir pas encore reçu, hâtera cette époque déjà préparée par ses *lectures* (expositions orales) de l'année dernière, qui fixèrent notre attention et déterminèrent la direction de notre voyage. J'ajouterai ce fait significatif, c'est qu'à notre retour nous avons rencontré, entre Galveston et Austin, des notabilités capitalistes de New-York qui venaient s'enquérir elles-mêmes de l'état des choses et voir ce qu'il y a à faire en acquisitions de terrains, constructions de chemins de fer et opérations de grande spéculation. Déjà l'exécution des premières voies de ce genre est commencée dans le bas pays, et il est assez fortement question de la vallée de la Trinité ou de la rivière Rouge pour la fameuse ligne du Pacific-Railroad, destinée à joindre, à travers les terres de l'Union, l'Atlantique et le Pacifique. Au train dont vont les choses en Amérique et particulièrement les entreprises de chemins de fer, un point en tout cas est certain, c'est que si la ligne principale de la Californie ne coupe pas ces vallées, une branche des plus importantes du système du Sud traversera la contrée (1).

Arrivés ici, vous pensez probablement que j'ai épuisé la série de ces facteurs exceptionnels dont la réunion élève à une si haute puissance le coefficient de la virtualité actuelle du Texas. Hé bien ! non, et comme en dernière analyse tous ces facteurs, quels qu'en

(1) Au moment où je corrige les épreuves de ce chapitre, je reçois des nouvelles qui montrent que les choses ont beaucoup marché depuis que j'ai quitté le pays. Brisbane vient de m'envoyer une carte sur laquelle le projet le plus probable de la ligne texienne est tracé. — Voir la carte du Texas à la fin du volume.

soient le nombre et la valeur, s'expriment par des faits positifs, avérés, que je me contente de vous rapporter, qu'on ne peut contester, qui sont là, qui d'ailleurs se tiennent entre eux et dont, après tout, les liens, les origines et les causes s'expliquent clairement, je n'ai rien à craindre et je continue mon témoignage. Le nouvel objet dont je vais parler est aussi considérable que son énoncé est simple. Il s'agit du prix des terres.

XIII

Vous vous dites : « Soit ! les terres sont ici plus fertiles que dans tous les autres États. Ce fait est acquis. Mais le prix de ces terres n'y est, du moins, pas inférieur. » Hé bien ! non, le prix le plus élevé d'acquisition des terres libres est encore, à l'heure qu'il est, de 625 pour 100 meilleur marché au Texas que dans tous les autres États. L'acre des terres libres coûte, dans tous les États, un dollar un quart ou 125 cents (1). L'acre, au Texas, s'obtient encore au prix de 20 cents. — Voilà le fait.

Ce n'est pas tout : dans des conditions que vous connaîtrez tout à l'heure l'acre revient à 6 cents seulement, c'est-à-dire que la terre y est, en ce cas, 21 fois meilleur marché que dans les autres États !

Remarquez que je ne parle pas de terres déterminées, mais de terres que l'on choisit à volonté sur tous les espaces non encore appropriés. — Expliquons ce mystère.

Aux États-Unis, les terres vierges appartiennent généralement à l'Union, qui les vend au prix uniforme de 1 dollar 1/4 l'acre ; telle est la loi commune.

Mais, premier point, le Texas, démembrement du Mexique et

(1) Le cent est à très-peu près, notre sou de 5 centimes : 100 cents valent un dollar. Un dollar vaut à Paris 5 francs. La valeur réelle est de fr. 5,48, et sa valeur théorique, aux États-Unis, de fr. 5,33. (GOODRICH.)

L'acre Américain est sensiblement 2/5 de l'hectare ; exactement, ares 40,4671.

État indépendant, s'est réservé dans son acte de libre annexion à l'Union, la propriété pleine et entière de ses terres.

Second point, lors de la guerre de l'indépendance, le gouvernement Texien, obligé de recruter des forces contre le Mexique, dut appeler des volontaires et leur offrir, pour appât et récompenses, d'immenses concessions territoriales, qui furent effectivement distribuées sous forme de bons au porteur, nommés head-rights, donnant droit à la propriété de la quantité de terres énoncée dans le titre, à choisir sur les surfaces libres.

Or il arriva que ces volontaires, aventuriers étrangers pour la plupart, se dépêchèrent de faire argent chacun de son head-right : d'aussi énormes espaces de terre, jetés sur le marché, firent tomber les prix à des chiffres presque nuls, et longtemps même après la guerre, les causes dont j'ai parlé plus haut pesèrent sur une émission déjà écrasée par son propre poids.

Tant est que l'acre de terre n'était coté, en head-rights, que 5 cents (25 centimes), il n'y a pas plus de 5 ans. Mais cette période d'extrême avilissement est passée : en 5 ans les head-rights, s'élevant en progression régulière, ont réalisé un accroissement de 400 pour 100 ; ils se tenaient, lors de notre passage, entre 18 et 22 cents l'acre, soit 1 fr. — Remarquez, je vous prie, combien un tel accroissement, dans les dernières années, est significatif, et confirme ce que j'exposais tout à l'heure sur la phase *actuelle* du Texas. Évidemment cette phase de très-rapide transition ascendante que j'annonçais, n'est pas seulement préparée, mais bien réellement déjà commencée.

Ce n'est pas tout. Eu égard à l'étendue si vaste de ses terres et à l'intérêt du pays à être promptement peuplé, la loi texienne fait à tout immigrant la concession de 320 acres de terre, à choisir d'un seul tenant, moyennant une rétribution de 20 dollars pour différents frais. Le prix de l'acre est, dans ce cas, d'environ 30 centimes.

En résumé, les prix étaient, il y a 5 ans, par head-rights : l'acre, 25 centimes ; l'hectare, 60 centimes. Ils sont aujourd'hui, par la même voie : l'acre, 1 fr. ; l'hectare, 2 fr. 50 c. Et par voie

d'établissement direct : l'acre, 0 francs 30 c. ; l'hectare, 0 francs 75 centimes.

Tel est, sur ce sujet, l'état des choses en ce moment. La lieue carrée, de 1600 hectares, qui valait 1000 fr. il y a 5 ans, en head-rights, en vaut maintenant 4000, et s'acquiert d'ailleurs pour 1200 fr., par chaque douzaine de colons arrivant.

Telles sont les causes, toutes particulières au Texas, résultant de son histoire propre, de son immense étendue et de l'origine obscure et aventureuse dont il se dégage, qui font que les terres libres, malgré leur supériorité incontestée, sont encore, dans cet État, 6 fois un quart moins cher pour un cas, et 20 fois pour l'autre, que dans les autres parties de l'Union américaine.

XIV

Vous connaissez maintenant les données générales de la nature et les circonstances sociales et économiques qui constituent l'état présent des choses dans ce pays. Ce que je vous ai dit vous met en état d'apprécier par vous-mêmes, non-seulement la valeur des données fixes, dont la réunion forme le fonds inaliénable de ces contrées si hautement privilégiées, mais encore les circonstances historiques, tout exceptionnelles elles-mêmes, qui y ont préparé ce *moment pratique*, cette phase de vigoureuse transition ascendante, ce grand mouvement de première sève sociale dont j'ai essayé de vous donner l'idée. Tous les jeunes États de l'Amérique présentent plus ou moins régulièrement ce phénomène à leur tour ; mais il doit dépasser, au Texas, les proportions ordinaires, par cela même qu'il a été plus retardé, et que les énormes avantages que le pays réunit ont été plus longtemps voilés par des erreurs qui s'évanouissent et des craintes qui n'ont plus de motifs réels aujourd'hui.

On peut même ajouter que ce n'est pas seulement en Amérique que le jour est en train de se faire sur la virtualité du Texas. Un extrait des *Annales du commerce extérieur*, tout récemment inséré

au *Moniteur* (N^o du jeudi 27 octobre dernier), prouve que la réalité commence à pénétrer en Europe. C'est un document à joindre à celui que j'ai précédemment cité. La publication au *Moniteur*, et la place qu'il y occupe, lui donnent le caractère d'un avertissement administratif adressé au commerce français sur les débouchés que le prochain avenir de ce pays peut offrir, si l'on se met en mesure d'en profiter (1).

Pour moi, vous ayant esquissé cette série d'éléments de prospérité, que la nature s'est plu à faire concourir pour composer l'apanage extraordinaire de ce pays, je livre à vos méditations les *faits* par lesquels chacun de ces éléments se manifeste, je vous invite à estimer vous-mêmes la valeur propre de chacun de ces facteurs, et à en calculer le produit. Vous ayant initiés aux dispositions d'esprit avec lesquelles j'ai abordé les choses, vous ayant ensuite rapporté celles-ci telles que je les ai vues, et vous en ayant fait con-

(I) On peut lire cet article au N^o ci-dessus indiqué; j'en extrairai quelques passages, pour ceux qui n'auraient pas le *Moniteur* sous la main. L'article est intitulé : ÉTATS-UNIS. *Notice sur le Texas*. « Durant l'année 1852, y est-il dit, le commerce « de Galveston a pris, en même temps que la prospérité générale du Texas, un « essor remarquable; les récoltes de tous genres, sucres et cotons, ont presque dou- « blé; des relations directes ont été établies avec l'Europe et principalement avec « l'Allemagne.

« Il est arrivé beaucoup d'émigrants européens directement d'Allemagne, et par « la Nouvelle-Orléans. Il est venu par la voie de terre un plus grand nombre « d'Américains, des États à esclaves de l'Atlantique, dont les terres s'épuisent tous « les jours...

« Il est regrettable que le commerce français, qui a tant besoin de débouchés, « n'ait fait encore aucun effort sérieux pour exploiter un État dont les Allemands « ont presque le monopole, et qui, dans peu d'années, sera vraisemblablement le « plus important des États-Unis, pour la production du sucre et du coton...

« Le climat de ce nouvel État de l'Union est très-salubre, sauf sur le bord des « fleuves près de la mer où les fièvres sont à redouter...

« Les terres sont à très-bas prix; on en obtient depuis 50 centimes jusqu'à 10 fr. « l'acre (a). La proximité des rivières, des routes, des villes ou villages, constitue « le prix de la terre, aussi bien que la qualité...

« Il n'y a rien à craindre des Indiens, sauf dans l'Ouest et sur le Rio-Grande. La « fièvre jaune est généralement inconnue au Texas hors des centres de population, « et, dans tous les cas, à 100 milles de la mer. A cette distance le pays s'élève et « s'étend en plaines ondulées et entrecoupées de bois... »

(a) Les terres indiquées à 10 fr. l'acre sont des terres appropriées. Ce chiffre ne signifie donc rien.

(Note de l'auteur.)

naître les causes naturelles ou les origines historiques, ma tâche à ce sujet est accomplie.

Comprenez bien seulement ceci : c'est que, par la lecture de ce simple récit, vous connaissez beaucoup mieux le Texas que l'immense majorité des Américains, — y compris la plus grande partie de ses propres habitants, dont la masse, encore peu cultivée, a plus l'instinct de la valeur du pays, qu'elle n'en saurait avoir l'intelligence raisonnée. En tous cas, dans ce Rapport rapide où, pour la première fois que je sache, le Texas *réel et actuel* est exposé avec quelque ensemble (1), j'affirme ceci : c'est qu'il se rencontre, dans ces contrées, une combinaison tout à fait extraordinaire de conditions, dont plusieurs constitueraient, même séparément déjà, des privilèges rares et exceptionnels, et que, en ce moment surtout, il est aisé d'y atteindre, avec des moyens relativement minimes, des résultats énormes.

J'affirme ceci en novembre 1853 et je demande qu'il en soit pris acte. Je sais qu'il ne se passera pas beaucoup d'années avant que cette affirmation ait reçu, des faits extérieurs et quoi qu'il arrive, une confirmation éclatante, et c'est dans l'intérêt de ma responsabilité que j'en demande aujourd'hui la constatation entre nous.

(1) J'ai appris, depuis l'époque où a été publiée la première édition de ce Mémoire, qu'on avait écrit en Allemagne un assez grand nombre de brochures sur le Texas. Mon ami Ch. Burkly, de Zurich, qui les a toutes lues, m'a dit qu'elles ne font que confirmer mes propres documents.

TROISIÈME PARTIE.

Proposition.

I

Hé bien ! me direz-vous, maintenant que vous nous avez exposé le Texas et que nous connaissons l'état des choses, que nous proposez-vous ?

Ce que je vous propose, amis, vous allez le savoir.

Je propose d'abord à l'École phalanstérienne de se désengourdir ; à la foi qui dort de se réveiller ; à celle qui est morte de ressusciter.

Je propose que, tous et chacun, nous nous associions d'esprit, de cœur et de volonté, à une œuvre que la volonté de tous détermine, réalise virtuellement *ipso facto*, et pose comme la plus grande chose qui se puisse entreprendre : la fondation, de toutes pièces, dans des conditions approuvées par la raison, d'une société qui, s'établissant en pleine conscience de son but et de ses moyens, a pour objet la condensation des éléments les plus avancés et des idées les plus progressives acquises à l'humanité, en un foyer de liberté, de lumière, de puissance pacifique, d'attraction souveraine et de prospérité rayonnante et libératrice.

Je propose que, tous et chacun, nous nous affranchissions sur-le-champ, par un acte de foi basé sur les plus belles données matérielles et sur le sentiment religieux et fort de la Vérité sociale dont nous avons charge, des découragements, des torpeurs, des impossibilités théoriques et pratiques, et des sombres réalités ac-

tuelles de l'Europe, ou des illusions d'un espoir passif, décevant et sans vertu. Je propose que chacun se dégage de toutes ces choses, à l'heure qu'il est, par une résolution intérieure, décisive; s'élève au-dessus des vapeurs mortelles d'abandon, de somnolence morale, de résignation sénile ou d'égoïsme, qui asphyxient le Socialisme en Europe, et salue dans son cœur la *patrie des Réalisations premières et prochaines* de ses idées, de sa religion, de sa foi.

Et que chacun et tous, unis en esprit à travers les distances, ressuscités à la conscience de la puissance collective, au sentiment fort de la communion des âmes et de la convergence des concours, nous constituons, par cet acte, une phalange de volontés résolues à faire, de près ou de loin, de ces réalisations glorieuses, œuvre et but d'activité pratique immédiate.

Amis, je vous le dis, la Terre promise est une réalité. Je n'y croyais pas; je ne suis pas allé la chercher; j'y ai été conduit. Nous l'avons vue et parcourue pendant quarante jours et je vous l'ai décrite. L'idée rédemptrice sommeille dans la captivité d'Égypte. Qu'elle se réveille! Croyez, et la terre des Réalisations, la terre sacrée est à vous. Une résolution forte; un acte de foi collectif : cette Terre est conquise.

Je vous le dis d'une voix simple qui ne diminue pas la solennité de la parole : Je vous apporte la voie et le salut, et je vous propose l'inauguration. Unissons-nous seulement de volonté résolue, et, pour peu de chose que cela puisse sembler aux gens du dehors, je vous le dis parce que je le crois et qu'il en est ainsi, l'ère nouvelle du monde est fondée.

L'école phalanstérienne contient plus de forces que l'initiative de l'œuvre n'en exige. Qu'elles s'ébranlent, s'unissent et convergent; virtuellement et d'ores et déjà, la fondation est opérée.

II

Si cette parole vous a reconfortés, si elle a réveillé ceux qui

dormaient, si le désir a jailli dans vos âmes ; si vous vous sentez en vibration d'amour, d'espérance et de foi sur cette œuvre : cette œuvre n'est pas seulement vivante, elle est encore baptisée en dévouement dans nos cœurs. Elle est noblement et religieusement titrée. Son caractère lui est acquis par le sentiment dans lequel elle est conçue ; car, je le répète, elle est dès maintenant conçue, elle vit. La conjonction de nos volontés est l'acte même de la conception. Le germe est créé. Il a son titre de vie, son âme élémentaire, son principe principiant, son activité propre et formatrice. Il ne s'agit plus que de fournir à son développement une alimentation progressive.

Et je puis maintenant, sans diminuer le caractère et le titre de cette œuvre, vous en exposer les voies et moyens dans leur pratique matérielle et industrielle, et même dans leurs rapports directs et inespérés avec le bien-être et les intérêts personnels de ceux qui, de près ou de loin, y prendront part.

Nous trouvons, en effet, ce premier contraste entre le seul mode rationnel de réalisation que nous offrait l'ancien monde et ceux que le nouveau nous présente, à savoir : que sur l'ancien champ l'œuvre première était nécessairement une expérimentation toute scientifique et tout à fait isolée, limitée au nombre restreint et borné des éléments sur lesquels l'expérience progressive du procédé sériaire eût dû se faire ; tandis que sur le champ proposé, l'œuvre de réalisation comporte rapidement des conditions de vie nouvelle et de prospérité assurée à tous les éléments aptes et disposés à y concourir.

Tant que nous n'avions encore que les données de l'Europe, il ne s'agissait et ne pouvait s'agir que d'une réunion de capitaux convaincus et dévoués, *faisant les frais d'une expérience circonscrite*. Et il n'est pas inutile que je rappelle ici avec quelle sincérité obstinée je n'ai cessé, pour ma part, de combattre les illusions, si souvent reproduites, qui voulaient attribuer à une première épreuve du mécanisme sériaire, en Europe, le caractère d'un placement de fonds assuré et plus ou moins lucratif. Cent fois, —

c'était pour moi une rigoureuse dictée de conscience, — j'ai insisté sur ces trois points, à savoir :

Que la première réalisation du procédé sériaire devait être considérée comme une expérience coûteuse ;

Qu'elle ne pourrait rien, avant son achèvement et les conséquences sociales et extérieures de son succès, pour l'amélioration du sort de ceux qui lui auraient fourni ses conditions d'existence et de développement ;

Qu'enfin, et comme conséquence, elle exigeait un concours très-étendu, pour n'avoir pas à faire appel à des engagements pécuniaires qu'il n'eût pas été loyal, en l'état, d'encourager à être, relativement, trop considérables.

Et l'École a très-généralement accepté, dans tous les temps, qu'elle poursuivait son but social pour lui-même, pour le triomphe du bien universel, pour la cause et le salut de l'humanité, son objet souverain. Elle s'est constituée sur une foi désintéressée et dans un dévouement. Elle a fait ses preuves, et ce caractère lui est acquis aujourd'hui que s'ouvre devant elle un champ nouveau où la foi ne commande plus les sacrifices ; où, loin de là, ce qu'elle réclame des siens, c'est qu'ils s'emparent, avec décision et énergie, des voies extraordinaires de prospérité qui leur sont offertes pour que, de cette prospérité inattendue elle-même, sorte bientôt, riche, puissante et radieuse, la Réalisation de l'idée dont ils ont charge.

Vous avez déjà compris, en effet, que sur l'horizon nouveau les voies et moyens anciens de la Réalisation sont changés et singulièrement élargis, et vous presentez sans doute le système des grandes opérations dont la révélation sort comme d'elle-même des données qui vous sont maintenant connues. Pour nous, — je parle ici de Brisbane et de moi, — dès que nous eûmes celles-ci sous les yeux, toutes nos discussions antérieures cessèrent ; la nature des choses nous indiquait les bases de l'œuvre à proposer à nos coreligionnaires des deux mondes : et telle est la largeur de ces bases qu'elles se prêtent à tout ce qui peut être conçu et s'arrangent même fort bien des diversités dont les vues, les procédés d'exécu-

tion et les voies et moyens sont susceptibles. — Nous allons nous occuper de déterminer ces bases.

III

Lorsque la colonisation a jeté ses premières racines dans une terre nouvelle, l'œuvre se poursuit d'elle-même et se développe comme une fonction intégrale représentant la somme des actions individuelles des éléments qui y concourent, chacun pour son compte et à ses risques et périls. C'est le cas de la société américaine considérée dans son ensemble, et spécialement des États nouveaux et des Territoires (1) de la Confédération.

Mais quand il s'agit de commencer l'œuvre de la conquête, de créer les bases d'opération, c'est une autre question, et le problème a été rarement jusqu'ici résolu d'emblée. Les moyens ordinaires de la civilisation s'y sont le plus souvent montrés insuffisants, soit que les entreprises aient procédé par l'emploi du principe individualiste, soit qu'elles aient eu recours à celui de la collectivité.

Le principe individualiste est trop faible pour l'attaque, et le principe collectif ne s'étant produit jusqu'ici que sous la forme rudimentaire et grossière de la communauté, n'a jamais pu prospérer par lui-même et sans le secours d'une foi religieuse très-énergique. — Les entreprises de colonisation dirigées d'Europe sur des pays neufs proprement dits, presque toujours mal conçues et mal conduites, ont généralement échoué dans leurs débuts, ou ont eu tout au moins des commencements très-pénibles.

Au Texas, que nous choisissons nos *locations* (emplacements)

(1) La Confédération compte aujourd'hui, outre le *district* de la Colombie placé sous le gouvernement direct du congrès dont il est le siège, 32 États et six *Territoires*. Les Territoires sont destinés à devenir des États lorsque leur population est suffisante; jusque-là, ils sont administrés par le gouvernement de l'Union. — Néanmoins ce que l'on appelle l'Indian Territory fait exception. Les Indiens, en effet, s'y gouvernent eux-mêmes et à leur façon. Il y a déjà, dans ce pays, un parti qui demande l'érection du Territoire en État et l'annexion.

au Nord ou au Nord-Ouest, nous ne serons pas dans le cas de l'attaque d'un pays absolument neuf, puisque nous serons voisins des zones déjà occupées par l'avant-garde des settlers de la civilisation. Cependant nous ne serons pas non plus dans celui d'une colonisation qui ne fait, comme ceux-ci, que continuer un mouvement commencé. Leur morcellement éparpillé n'est pas ce que nous pouvons avoir l'intention de reproduire. Nous avons donc un problème à résoudre, dont la solution doit être obtenue préalablement à l'entreprise, et qui nous dictera les bonnes conditions d'exécution et de développement de notre œuvre. Nous y arriverons facilement par le procédé du développement en série, qui consiste à poser la fonction générale et à en déterminer la valeur par des approximations successives.

Cette fonction n'est autre chose ici que l'idée générale et principiante de l'œuvre elle-même. C'est donc par l'expression de celle-ci que nous devons commencer.

IV

Idée générale et principiante.

L'idée génératrice et première est la fondation, de toutes pièces, sur terres libres, au Texas, d'une société nouvelle non-seulement dans son existence, mais nouvelle encore par son caractère.

Ce caractère est déterminé par l'*objet* même de la fondation et par son *procédé* d'action :

Elle se propose d'asseoir sur un développement rapide de grande prospérité matérielle, la réalisation du Progrès social dont elle proclame le dogme moderne ; d'inaugurer, par la liberté et par la science, la vérité, la solidarité, la justice distributive, la combinaison convergente et spontanée des activités individuelles, l'HARMONIE SOCIALE enfin, qui est son idéal et sa foi.

Tel est son but ; et le procédé pratique dont elle joint, comme

moyen adéquat, la proclamation à celle de son but, est le libre emploi du PROCÉDÉ EXPÉRIMENTAL à la recherche des conditions du perfectionnement des rapports sociaux des hommes.

La formule générale étant ainsi posée, nous allons chercher le premier terme de son développement sériaire, c'est-à-dire la première approximation de sa valeur pratique, ou, si l'on veut, de ses conditions d'exécution.

V

1^{re} Approximation.

La société se fondera et se développera par la création progressive des organes nécessaires aux phases successives et naturelles de son existence.

L'*organe initial* est évidemment une Agence de colonisation, à laquelle incomberont d'abord deux fonctions préalables :

1^o L'acquisition des terres où s'asseoiront les premiers Noyaux de la société proposée ;

2^o La préparation, qui devra rendre ces terres propres à la réception convenable des premiers essaims de la population.

Les *organes ultérieurs* seront ces Noyaux eux-mêmes, fonctionnant librement dans la direction des idées qu'ils auront apportées et semées dans le champ social où ils seront établis.

En vue d'assurer à la société à créer la grande prospérité qui lui donnera, dans l'ordre des moyens matériels, la puissance de poursuivre et d'atteindre son but supérieur, de lui garantir la parfaite liberté d'action dont elle aura besoin, et l'influence pacifique et rayonnante à laquelle elle doit viser pour la prompte fortune de ses idées, l'Agence de colonisation acquerra des terres assez étendues pour former l'élément d'un nouvel État, si le Texas, ainsi qu'on le croit assez probable, vu ses dimensions, doit être

ultérieurement fractionné, ou au moins la base d'un ou de plusieurs districts, dans le cas contraire.

L'appropriation déjà trop avancée des terres dans le Sud du Texas, et les conditions climatologiques et sanitaires supérieures du Nord et du Nord-Ouest, déterminent le choix des acquisitions dans ces dernières régions.

Les terres acquises, l'Agence de colonisation procède sur les lieux aux dispositions nécessaires à l'installation des essais de l'avant-garde.

La préparation faite, les éléments de ces essais, choisis sous la double raison d'aptitude aux besoins actuels et de communion dans l'idée générale qui préside à la fondation, sont appelés, à des conditions connues, stipulées dans un contrat préalablement et librement débattu entre eux et l'Agence de colonisation ou ses représentants. Dès que les essais établis, se sont reconnus et déclarés autonomes, ils agissent et s'administrent comme tels, en plénitude de liberté dans la sphère de leurs affaires et intérêts personnels.

Le premier noyau fondé devient naturellement, lui-même, instrument de préparation de nouveaux terrains, pour de nouveaux établissements, dont l'Agence de colonisation et ses correspondants ont continué à composer les cadres de personnel pendant les premières installations. L'opération primitive se répète maintenant par l'emploi des forces coloniales acquises, et ainsi de suite.

Chaque établissement se constitue en conséquence, par deux contrats de l'Agence de colonisation,

L'un avec les préparateurs du terrain ;

L'autre avec les nouveaux colons qui viendront s'en emparer.

Tel est le premier terme de notre développement, c'est-à-dire la première approximation de l'objet et du mécanisme d'exécution.

Toute générale qu'elle soit encore, cette expression est déjà arrêtée. Ce n'est qu'une esquisse, mais une esquisse qui marque les traits essentiels et fondamentaux du plan. L'approximation en

second degré s'obtiendra par un examen justificatif et un dessin déjà plus précis de ces traits d'ensemble.

VI

2^e Approximation.

Caractère de la fondation. — Vous remarquerez d'abord que, bien que présentée à l'initiative des éléments phalanstériens, la réalisation proposée n'est point exclusivement celle de leur objet propre et spécial : elle est plus générale et contient celle-ci sans doute, mais elle contient aussi la faculté d'expérimentation et de vérification pratiques, offerte à toute autre doctrine progressive, sous la responsabilité personnelle de celle-ci et à ses risques, dans la sphère, toute indépendante, de ses propres affaires.

Cette proposition ne dit pas aux Phalanstériens : venez faire au Texas la première expérience du mécanisme sériaire : arrivez ; nous nous constituons sociétairement et nous fondons le Phalanstère.

Si la proposition nous enfermait dans ce cercle, j'estime qu'elle serait plus qu'imprudente, et substituerait à la certitude d'un succès de sérieuses chances de revers.

La proposition dit aux Phalanstériens : Fondons au Texas une société titrée en foi sociale progressive, par les idées et les éléments vivants qui s'y donneront rendez-vous, mais qui s'occuperont avant tout de la prise de possession d'une nature amie et féconde, dans les conditions pratiques les plus favorables au développement rapide de ses richesses virtuelles, et qui demanderont ensuite à cette prospérité les moyens de mettre leurs idées en expérience.

Ainsi, quoique le but ultérieur et spécial des Phalanstériens soit bien l'expérimentation de leur procédé social, ceux-ci, — et je donnerais un conseil analogue aux représentants de toute autre

conception systématique nouvelle, — doivent bien se garder de vouloir employer, d'emblée et de détermination préconçue, le régime social qui est leur but, comme moyen de la colonisation.

La génération logique des choses exige d'abord la colonisation par les meilleurs moyens pratiques, ce qui implique l'éloignement de tout système préconçu, d'où pourrait résulter gêne de liberté et, par suite, entrave à l'activité des éléments colonisateurs. Elle n'appelle que postérieurement l'objet spécial de chaque doctrine progressive, c'est-à-dire l'expérimentation de tel ou tel procédé social par le concours de ses partisans spéciaux, et de quelque façon que ceux-ci se soient établis primitivement.

Ainsi le caractère de la proposition générale et primordiale est facile à saisir. Il s'agit de créer, sur un théâtre où toutes les ressources de la nature s'unissent à de très-heureuses circonstances économiques, un vaste champ d'activité sociale; d'y assurer d'abord la prospérité collective, non pas en débutant par des innovations et des expériences, mais en y important et y combinant, dans des conditions de prévoyance et de solidarité pour l'ensemble en même temps que de pleine liberté pour l'action individuelle, les instruments éprouvés, les connaissances et les procédés techniques déjà créés et usités ailleurs; et de le consacrer *champ général d'asile et de libre épanouissement, ouvert à la pensée progressive de l'humanité*, repoussée, étouffée et vilipendée sous le nom de Socialisme par le vieux monde.

Cette conception, pour être plus large que la seule fondation d'une expérience du régime sociétaire, n'en est que plus phalanstérienne, c'est-à-dire plus conforme aux principes supérieurs de notre doctrine, au but souverain qui a été le mobile constant de l'activité morale et du dévouement religieux de notre École : la recherche inconditionnelle du bien de l'humanité. Elle est d'ailleurs l'application formelle de la théorie des conditions scientifiques et positives du progrès social, que l'École a la gloire d'avoir introduite, la première, dans le domaine des idées, et qu'elle

conquiert ici la gloire non moins grande d'incarner dans celui des faits.

Nous créons un champ d'expérience pour nos propres procédés de réalisation du progrès, et nous ouvrons ce champ aux idées rivales; nous convions toutes les doctrines organisatrices à venir y faire, comme nous, leurs preuves au profit de l'humanité. Je le répète, cette conception est grande, elle respire l'amour inconditionnel du bien, et porte un témoignage non moins formel de l'élévation de notre sentiment religieux que de la solidité de notre foi sociale. J'ajoute enfin que comme voie pour atteindre notre expérimentation propre, elle est incontestablement la plus sûre, par cela précisément qu'elle est la plus libérale, la plus noble et la plus large. Nous aurons plus loin l'occasion d'en déduire les preuves.

Conservation du but social. — Quant à la conservation du but de la fondation, il est évident que sa garantie est toute entière dans l'impulsion initiale de la conception, et dans les idées et les volontés des forces vives qui se réuniront sur le champ d'activité. Elle ne saurait être ailleurs.

Il n'y a pas d'autre manière de mettre une idée au monde de la réalité, que de munir les intelligences et les volontés qu'elle a conquises, des facultés et des moyens pratiques nécessaires à sa réalisation. Une doctrine ne devient une institution que par la spontanéité des intelligences qu'elle a enrôlées. Une foi ne s'incarne et ne se crée sa forme que par l'activité volitive et créatrice des siens.

Amener l'idée sur un libre champ de réalisation, lui donner les moyens de produire rapidement elle-même, sur ce champ, la substance indispensable à la construction progressive de sa forme propre, de l'organisme tangible et visible dont elle est le prototype, c'est mettre l'âme en création du corps auquel elle aspire.

Acquisition des terres. — Quelques mots sont nécessaires sur cette première fonction de l'Agence de colonisation, aussi bien que

sur la seconde. Il s'agit de l'étendue des acquisitions primitives.

Les raisons qui commandent une acquisition considérable ont été déjà implicitement ou explicitement exposées. D'abord il est clair qu'il y aurait folie caractérisée à concevoir et à commencer une opération destinée à amener, sur des points donnés, des capitaux, un mouvement, une vie et une population qui élèveraient immédiatement, sur les zones ambiantes des plus-values considérables, et à laisser bénévolement la spéculation étrangère s'emparer de ces valeurs qu'on aurait créées soi-même.

En l'état, cela ne constituerait pas simplement un manque-à-gagner fort absurde, ce serait en outre une gêne, une entrave sérieuse, un rempart qu'on élèverait ainsi contre son propre développement ; car la localisation des premiers établissements ne serait pas plutôt faite, que la spéculation étrangère s'emparerait bien vite des terres environnantes. De telle sorte que l'on se serait enfermé ainsi dans une circonvallation d'autant plus forte contre soi, qu'on développerait plus de vie et de prospérité soi-même à l'intérieur.

Le but général de l'œuvre, et la raison d'affaire et de conduite pratique, sont donc parfaitement d'accord pour réclamer une assez large acquisition de terres pendant que celles-ci sont encore, somme toute, à très-bon marché.

Et d'ailleurs, quel danger y a-t-il à une telle acquisition ? Ne fit-on rien sur ces terres, la plus-value les aurait bientôt atteintes avec le peuplement croissant du pays et le flot montant des affaires. Le prix des head-rights, quadruplé dans les cinq dernières années et croissant chaque jour, montre assez que, ne fût-ce que comme pure spéculation, l'acquisition de terres convenablement choisies au Texas ne serait déjà pas un placement à dédaigner. — Concluons donc dans le sens déterminé par ces motifs décisifs.

Préparation des terres. — Cet objet est très-important. C'est, en effet, faute d'avoir tenu compte de la nécessité absolue de cette fonction, — la préparation locale antérieure à l'installation des

premiers essais de la colonisation, — que tant d'entreprises, inaugurées sous les auspices de l'espoir et même de l'enthousiasme, mais dirigées par l'illusion, l'ignorance et l'imprévoyance, sont tombées misérablement.

Amener un noyau de colons et particulièrement de colons européens, sur un terrain vierge, sans dispositions préalables, c'est, dans la plupart des cas, avoir préparé tout au moins la dispersion des éléments dont il se compose, et souvent un désastre. Au Texas, il est vrai, la dispersion des éléments ne serait pas, aujourd'hui, leur perte ; ils trouveraient à se tirer d'affaire, et se pourraient caser personnellement. L'entreprise collective et son but n'en seraient pas moins manqués.

L'écueil que je signale ici est connu. Les annales de la colonisation moderne sont si instructives à cet égard, et les raisons de l'absurdité qu'il y aurait à transplanter des éléments tirés d'une civilisation, au milieu du désert, en leur demandant d'y improviser leur établissement, sont si faciles à trouver, que je me dispense de déduire des preuves à cet égard. Chacun de nous acceptera d'emblée, en principe, la nécessité de la préparation antérieure.

La règle est, ici, que les éléments colonisateurs doivent trouver, à leur arrivée, une vie *au moins égale*, en conditions élémentaires d'existence et de bien-être, à celle qu'ils auront quittée, plus l'espoir, fondé en motifs positifs et palpables, d'une amélioration rapide. Ceci est une condition fondamentale. Monter le dévouement, exalter l'enthousiasme pour leur demander une victoire qui semble facile à une excitation momentanée, c'est tendre à l'excès ses ressorts, courir dix-neuf chances sur vingt de les briser, et, au moins mal qu'il puisse arriver, avoir usé ses forces et son énergie d'avance. — Calculons hardiment nos avantages, ne craignons pas de spéculer sur des données formelles et positives ; mais gardons-nous de rien fonder sur la brume dorée des illusions.

Le plan étant arrêté dans ses bases, ses principes principiants et ses contours, nous allons en serrer de plus près l'objet en poursuivant l'opération.

VII

Détermination des valeurs définitives.

Il résulte évidemment de la nature de la méthode à laquelle nous demandons les termes successifs de notre développement, que chacun de ceux-ci s'obtient à l'aide d'une valeur plus approchée de quelqu'un des facteurs de l'expression générale. Aussi est-ce en nous occupant de l'un de ces derniers, — le premier noyau colonial, — que nous continuerons à marcher vers la solution.

Il est facile de voir que ce facteur est capital. C'est à ce point que si l'on suppose un premier établissement fondé et en activité, au sein des conditions générales précédemment indiquées, le problème tout entier est résolu, c'est-à-dire que l'œuvre colonisatrice se développe désormais d'elle-même.

Ce premier établissement, en effet, quelle qu'en soit la constitution, — dont nous n'avons pas encore à nous occuper, — accompli naturellement, par le seul fait de son existence, deux fonctions qui suffisent désormais à l'alimentation, à l'accroissement et au développement spontané de la société nouvelle dont il est l'embryon. Ces deux fonctions résultent de la *capacité réceptive* que ses facultés d'expansion et d'élasticité, pour ainsi dire illimitées, lui donnent, et de l'existence des *lignes de communication* qu'il a déjà dû nécessairement se créer.

Effectivement ces lignes, au moyen desquelles il communique de plus en plus régulièrement et facilement avec les rivières navigables et les artères de la circulation extérieure, offrent désormais, aux éléments de l'immigration, un arrivage sûr, aisé, économique, qui n'a plus rien d'indéterminé ni de pénible. Amenés par bateaux à vapeur aux ports de rivière les plus voisins de l'établissement, ou, un peu plus tard, au débarcadère d'un chemin de fer, les nouveaux arrivants montent dans les voitures de la colonie, qui les

attendent, et sont transportés sur les lieux, sans avoir le moindre embarras à redouter ni le moindre souci à prendre pour eux-mêmes ou pour leurs bagages et leurs effets mobiliers. Ils peuvent, dès leur arrivée à New-York, à la Nouvelle-Orléans, dans un port européen ou même à Paris, s'en remettre, complètement déjà, du soin de tout ceci, à l'Agence de la colonie. Ils n'auront qu'à se faire reconnaître et à se munir d'un billet pour tout le parcours. Le voyage se fera à la manière usitée aujourd'hui pour les tournées de Paris à Londres, ou sur les bords du Rhin et retour par la Belgique, connues sous le nom de trains de plaisir. Tout cela est simple et ne réclame pas d'autre éclaircissement. Le pont est établi, les passages sont faciles et les arrivages régularisés.

Pour peu que vous réfléchissiez maintenant aux conditions d'élasticité du premier établissement, à l'étendue des terres dont il dispose, au climat du lieu, à la facilité d'improviser des constructions dès qu'on a des bras et quelques scieries mécaniques en activité (sujets que nous examinerons de plus près ultérieurement); vous reconnaîtrez bien vite que ce premier centre est parfaitement apte, dès qu'il est constitué, à recevoir les nouveaux arrivants, à les loger, à les héberger et à leur offrir immédiatement des travaux productifs dans ses industries, ses ateliers, son agriculture et ses affaires, soit que ces éléments dussent s'y attacher et s'y caser, soit qu'ils n'y dussent faire qu'un séjour provisoire en attendant que des établissements plus conformes à leurs convenances, conçus et élevés à leur guise, à la préparation desquels ils pourraient concourir eux-mêmes, fussent prêts à les recevoir.

Pour rester fidèle à la méthode de déduction rigoureuse et d'exposition logique et progressive qui nous guide, je ne développerai pas davantage en ce moment la double idée que je viens de toucher. Il suffit ici que son importance principiante et sa valeur génératrice soient bien comprises. Or, je ne pense pas qu'aucun de ceux à qui ces lignes s'adressent puisse se méprendre à cet égard. Tous, en effet, vous avez l'esprit assez exercé dans la science qui nous a donné la clef des choses vraies, des lois générales

de la nature, pour avoir parfaitement reconnu le caractère de l'œuvre qui nous occupe.

Cette œuvre c'est la création d'un être vivant.

Cet être est une société, et les conditions successives que nous dégageons ne sont elles-mêmes que celles de la formation progressive des organismes naturels. Nous avons à faire de l'embryogénie sociale, en nous conformant aux lois connues de l'embryogénie physiologique.

Nous avons procédé par l'acte de la conception qui donne à l'être en création l'impulsion vitale initiale, lui confère son titre caractériel et son âme formatrice. Nous l'avons pourvu d'un appareil excitateur et d'un cerveau embryonnaire (l'Agence de colonisation); nous avons reconnu la nécessité de lui préparer un milieu d'incubation; et nous avons vu ces données de la vie élémentaire nous conduire, par la logique de leurs tendances naturelles, à la constitution d'un organe de nutrition armé d'un appareil de communications, au moyen duquel il tirera de l'extérieur la substance alimentaire, dont il s'assimile une partie pour son propre accroissement, distribuant le reste aux autres organes à créer ou à développer autour de lui.

VIII

Je ferai ici une remarque dont il y aurait à tenir compte si l'on voulait entrer dans les détails de la loi embryogénique. Pour ne point s'égarer dans cet ordre de considérations, auquel je ne crains pas d'attribuer une très-sérieuse valeur pratique, — quelque peu de cas qu'en puissent faire ceux qui croient qu'une certaine routine intelligente et un empirisme plus ou moins clairvoyant constituent le véritable esprit pratique, — il faut observer que la nature, qui est toujours analogue dans ses voies, n'est jamais identique, et que, dans le cas qui nous occupe, un embryon social diffère d'un embryon individuel comme l'ordre composé diffère de l'ordre simple.

Ainsi l'embryon animal se nourrit et s'accroît, voilà tout; ses fonctions extérieures et actives ne commencent que postérieurement à la naissance. Au contraire, un embryon social, tel que celui dont nous nous occupons, n'est encore qu'embryon par rapport à lui-même, par rapport au développement à peine ébauché de son organisme ultérieur, que déjà il fonctionne activement à l'extérieur. — C'est qu'ici les monades intégrantes, au lieu de n'être que de la substance élémentaire, sont déjà de la substance à haute prépondérance d'intelligence et d'activité, des êtres humains.

Telle est l'observation dont la méconnaissance frapperait d'erreur ou de stérilité toute tentative d'application des lois physiologiques de l'embryogénie à la création progressive de l'être social. Le procédé formateur, la loi générale du développement de la vie se continue sans doute dans cette dernière création, mais en se développant elle-même et en changeant d'ordre, les éléments par lesquels elle agit relevant désormais de l'ordre composé et non plus de l'ordre simple. Tout phalanstérien un peu versé dans la philosophie de la science saisira parfaitement la portée de cette observation, que je ne suivrai pas dans des développements auxquels il faudrait un volume. — Je prendrai toutefois occasion de ceci pour dire que la connaissance des lois vraies de la vie, — si dédaignée sous le nom de *théorie* par certaines médiocrités intelligentes qui se décorent du nom d'esprits pratiques, — est la première condition de l'esprit pratique supérieur.

Et tenez pour certain que nous réussirons, nous, par la connaissance de ces lois, là où ces prétendus esprits pratiques, avec tout leur savoir-faire, échoueraient misérablement. S'ils avaient à poursuivre l'accomplissement d'un projet tel que celui-ci, ils courraient grand risque de voir l'entreprise s'évanouir sous leurs yeux, comme la fumée de la prairie au souffle du northern. Je défie hardiment tous les faiseurs de la civilisation, et les hommes dits pratiques les plus éclairés eux-mêmes, avec leurs connaissances que je ne dédaigne pas, leurs chiffres exacts et des capitaux qu'ils réuniraient plus facilement et plus abondamment que nous; je les

défie de fonder, en fait de colonisation, autre chose que du morcellement, et en général encore de réussir cela plus d'une fois sur vingt.

Ce qu'ils ont et ce qu'ils savent, en effet, ne suffit pas ; il faut encore quelque chose qu'ils dédaignent.

Une fondation sociale, une colonisation d'ensemble, ne peut réussir d'emblée que par une idée commune, une foi commune, et mieux encore, par une foi commune jointe à la connaissance des lois des développements naturels de la vie. — En tout autre cas, elle échoue. Dans les contrées favorisées, les éléments se dispersent. Ils peuvent prospérer individuellement sans doute, mais l'entreprise collective s'est évanouie. Sous une nature rigoureuse, ils meurent ; et ce n'est qu'après plusieurs assauts repoussés avec perte que, vaincue à la longue, une telle nature se laissera prendre.

IX

Nous avons déterminé les conditions générales de l'œuvre, et ébauché la notion de l'appareil embryonnaire au moyen duquel l'être s'accroît et grandit, opérant désormais de lui-même la transformation de ses organismes primitifs en organismes de plus en plus élevés, jusqu'à sa constitution définitive ou *état parfait*. — Nous avons donc nos bases, et il ne reste qu'à continuer les déductions.

L'impulsion initiale, le germe caractériel et les autres conditions primordiales de l'œuvre étant données, nous savons déjà, d'une certitude logique qui deviendra bientôt une pleine évidence, que le développement général dépend d'une seule chose : la création d'un organe propre à remplir les fonctions de l'alimentation.

Nous savons en outre que cet organe, qui suffira au développement ultérieur, réclame lui-même, pour son incubation et sa propre formation, la préparation d'un milieu convenable.

Évidemment, dès lors, tout se réduit à ces deux problèmes :

1^o Que doit être ce milieu embryonnaire ?

2^o Que doit être ce premier organe ?

Nous obtiendrons facilement réponse à ces deux questions.

I. DÉTERMINATION DU MILIEU PRÉPARATOIRE.

Pour savoir ce que ce milieu doit être, nous n'avons qu'à nous demander quelle fonction il est destiné à remplir, quels agents doivent l'exécuter, et quel doit être le mode de l'exécution.

X

Fonction.

Cette fonction consiste à recevoir, à abriter et à maintenir dans une solidarité d'ensemble, les éléments appelés à former le premier organe, et à leur fournir les conditions nécessaires à l'*arrangement spontané*, d'où résultera, ainsi que nous le verrons plus tard, la constitution naturelle de cet organisme.

Ces éléments seront les premiers colons européens et américains.

Or et de toute évidence déjà, pour que cet arrangement soit facile à ceux-ci, pour qu'il constitue un germe fort et robuste, il est essentiel que ces éléments intégrants ne soient pas gênés et entravés par des nécessités étrangères au travail de leur combinaison sociale, soumis à des besoins impérieux aux pénibles et décourageants décrets desquels il faudrait avant tout obéir, et dont les irrésistibles tiraillements entraîneraient bientôt la disjonction et la dispersion des éléments, ou imprimeraient tout au moins un fâcheux caractère de faiblesse originelle à la constitution de l'être collectif.

Le principe qui dicte les conditions préalables à l'établissement des colons proprement dits, a donc été déjà posé; nous ne faisons,

en ce moment, que le retrouver, et nous le développerons immédiatement en déduisant et en circonstanciant comme suit :

A leur arrivée sur le terrain les éléments colonisateurs doivent trouver :

A) *Des abris* tout prêts à les recevoir et construits de façon, non-seulement à leur offrir un degré de confort général déjà suffisant, mais encore à satisfaire à la variété des convenances individuelles ;

B) Un système intégral de *bases alimentaires*, fondé et économiquement établi, ce qui suppose, — outre certaines facilités d'approvisionnement, — des magasins suffisamment pourvus, des cultures en plein rapport, des champs ensemencés, des jardins garnis et tout un cheptel de bétail, de porcs, de moutons et d'animaux de basse-cour ; plus, les machineries et ateliers nécessaires à la transformation des matières premières en objets de consommation quotidienne, — moulins, fours, cuisines et ustensiles y ayant rapport.

C) Un approvisionnement, facile à entretenir, des matières premières nécessaires à la *confection des vêtements*, chaussures, etc.

D) En sus de ces trois conditions indispensables à la conservation et à l'entretien confortable de l'existence matérielle des premiers colons, le milieu qui les reçoit doit leur offrir encore les dispositions propres à employer immédiatement et productivement leur *activité* et leurs principales facultés *industrielles*. — Visible-ment, les objets réclamés par cette dernière condition sont contenus, en grande partie, dans les précédentes. En effet, l'extension de l'agriculture, les travaux domestiques, les industries de première nécessité (taille, couture, charronnage, forge, etc.) travaillant pour l'intérieur et bientôt pour l'extérieur, emploieront la plus grande somme d'activité des premiers arrivants, qui auront dû être choisis, d'ailleurs, en raison de leurs aptitudes à ces industries élémentaires. — La dernière condition ne saurait donc réclamer, en sus des précédentes, que certains ateliers, certains instruments de travail et quelques approvisionnements spéciaux.

Y) Ces quatre ordres de besoins fondamentaux supposent cumulativement un premier *organisme commercial*, tant pour l'écoulement des produits intérieurs, que pour l'entretien de tous les approvisionnements en objets qui ne sont pas encore créés sur le terrain.

XI

Agents et mode d'exécution.

Le mode de préparation du milieu est aisé à déterminer. Il est évident, en effet, que les agents naturels de l'opération sont les individus dont l'aptitude à la fonction est prouvée par le fait qu'ils la connaissent, qu'ils l'ont pratiquée et déjà heureusement remplie.

C'est dire assez que les chefs naturels des opérations préparatoires sont des Américains exercés à ces prises de possession de la nature vierge, rompus à ces travaux de pionnier et d'avant-garde. — Nous avons, dans nos amis de l'Ouest, des hommes aussi capables que résolus, qui ont fait leurs preuves en ce genre, et qui sont prêts. Ils n'attendent que le signal. L'attaque sera sous leur direction.

Voilà les chefs. Quels seront les soldats? — Les individus employés en Amérique dans des circonstances analogues.

Lorsqu'on l'on a à faire un canal, un chemin de fer, ou quelques travaux du même genre, en Amérique, on y emploie des émigrants irlandais ou allemands, qui n'ont pas encore amassé le pécule au moyen duquel ils peuvent s'établir à leur compte. Ils sont engagés pour un temps donné et à des conditions convenues. — Plusieurs raisons décisives militent ici pour l'emploi d'émigrants allemands, de préférence aux Irlandais.

Ainsi, des Américains exercés et compétents réuniront, au mieux et au plus près, des travailleurs convenablement choisis, passeront

avec ceux-ci des engagements conformes aux lois et us du pays, et les conduiront sur le terrain.

Les plans des défrichements et des constructions étant arrêtés, l'exécution leur appartient. La transformation de la prairie en champs de grande culture et en jardins, les entailles à pratiquer dans la forêt, les éclaircies, les coupes de bois et l'élévation des bâtiments sont leur affaire.

Des scieries mécaniques à vapeur et un moulin, pris de toutes pièces à Cincinnati ou à Pittsburg, sont d'abord montés sur les lieux.

Entre-temps, des troupeaux de vaches, de cochons, de moutons, de juments, un premier cheptel enfin est installé sur les terres. Il suffit de lui livrer la prairie et la forêt, pour qu'il croisse et multiplie rapidement.

Tout cela est connu, pratiqué, et, avec les agents appropriés, marche de soi-même.

Durant cette phase, cependant, il faut, exceptionnellement déjà, quelques éléments européens, notamment au moins deux pépiniéristes, l'un pour les arbres fruitiers, l'autre pour la vigne, plus un jardinier; et bientôt un ou deux bergers de Lorraine, de Hongrie ou du Nouveau-Mexique, avec leurs chiens, habitués à la manœuvre et à la surveillance des grands troupeaux.

De ces différentes spécialités, les trois premières surtout seraient nécessaires à la bonne conduite des débuts de l'œuvre exécutive. D'autres éléments européens pourraient rendre de grands services sans doute, mais je ne fais encore qu'un état de minimum.

Jusqu'ici donc pas de difficulté. Avec les capitaux nécessaires et les agents que l'on trouvera en Amérique, la première opération sera conduite à terme. Abordons la seconde question.

II. DÉTERMINATION DU PREMIER NOYAU DE LA COLONIE.

Bien que d'un aspect plus compliqué et réclamant un développement moins réduit, ce troisième problème ne nous embarrassera

guère. Nous n'aurons, comme ci-dessus, qu'à analyser les ternes, interroger les principes naturels et enregistrer les réponses.

Et, d'abord, envisageant la question, nous la voyons se subdiviser sur le champ d'elle-même. L'établissement du premier centre de population, en effet, doit présenter des phases successives dans sa formation, et il est clair que nous n'avons pour le moment à nous occuper que de la première.

Cette division spontanée du sujet nous donne donc un premier problème qui se formule en ces termes :

Quelles sont les conditions théoriques, ou si l'on veut, les vraies conditions pratiques réclamées pour la construction de la phase initiale du premier centre, — la préparation du milieu qui le doit recevoir étant supposée accomplie ?

Nous déterminerons rigoureusement ces conditions par notre méthode, en cherchant successivement les expressions :

- 1° De la fonction de cette phase ;
- 2° De la nature de ses éléments intégrants ;
- 3° Des besoins de ceux-ci ;
- 4° Enfin, du mode d'organisation de l'établissement.

XII

CONSTRUCTION DE LA PHASE INITIALE DU PREMIER NOYAU.

Détermination de la fonction.

L'objet du premier centre, nous l'avons déjà vu, sera double ou d'ordre composé : ce centre aura à pourvoir à son propre développement intérieur, et à opérer promptement comme agent de colonisation ambiante.

Ces deux objets généraux du premier organe s'accordent pour indiquer la fonction de sa phase initiale comme devant être, tout spécialement, la création abondante de la matière première et

nutritive, nécessaire avant tout au développement de l'établissement lui-même et à celui de la colonisation.

Ils imposent donc, conformément à la loi embryogénique, la prépondérance initiale du système physique, et réclament une production presque exclusive de la substance propre à la formation musculaire des organes destinés à l'exercice des fonctions ultérieures de la vie sociale, depuis les plus élémentaires jusqu'aux plus élevées. — C'est aux besoins matériels qu'il faut, avant tout, pourvoir.

Nous écrivons donc que la *constitution régulière du système des bases matérielles* de la vie sociale, — intérieure ou extérieure, — est la fonction spéciale et naturelle de la phase initiale. Cela n'a pas besoin d'autre démonstration.

XIII

Détermination des éléments intégrants.

Elle se déduit immédiatement de la fonction par la simple constatation des aptitudes que celle-ci réclame. Nous formulerons donc cette facile détermination des éléments de base de la phase initiale, en ces termes :

La composition de la population, au début de la phase initiale, doit offrir une grande proportion d'éléments aptes aux *travaux agricoles*, — création des matières premières ; — et accroître, bientôt après, celle des travailleurs propres aux opérations des *arts, métiers et industries dites de nécessité*.

Mais, sera-t-on tenté de s'écrier, c'est bien simple, et il n'est pas besoin de méthodes mathématiques et d'appareil scientifique, pour trouver des conditions d'exécution que le bon sens indique suffisamment.

Sans doute, dirai-je à mon tour, c'est très-simple. Et cependant,

me permettrai-je d'ajouter, comment se fait-il que ces choses si simples soient toujours méconnues ?

Comment se fait-il que tant de tentatives de colonisation aient échoué misérablement, pour n'avoir pas suivi seulement les règles si simples déjà déterminées ?

Comment se fait-il, enfin, que presque tous ceux qui viennent causer avec moi du Projet dont je m'occupe, se figurent, sans songer à en faire seulement l'objet d'un doute, que l'on va débiter par attirer et par emmener immédiatement, sur les lieux, les éléments disposés à goûter l'entreprise et prêts à répondre sur-le-champ à l'idée qui la conçoit et la propose ?

Rien n'est plus simple et plus clair que les choses vraies, exprimées et déduites dans leur ordre naturel et scientifique. C'est une raison déjà de suivre cet ordre rigoureux, pour analyser et débrouiller des questions complexes et des conditions progressives. Mais une raison bien autrement puissante, prenez-y garde, c'est qu'une méthode rigoureuse peut seule donner aux révélations du bon sens, aux indications de l'instinct, valeur de règles, de lois impératives, de conditions formelles de succès, que les instigateurs et les coopérateurs de l'œuvre prennent fermement dès lors la résolution d'observer, et auxquelles toutes les volontés acquises au concours sentent et acceptent elles-mêmes la nécessité de se soumettre d'un commun accord.

Que d'exemples ne citerait-on pas où, faute de cette rigueur de la méthode, les indications plus ou moins confuses du bon sens, à travers les contours mal arrêtés desquelles pénètrent si facilement d'ailleurs les illusions, ont abouti à de graves échecs, à de tristes avortements ou à de pleins désastres.

Rappelez-vous seulement la grande émigration parisienne de 1848, dirigée en confusion par le gouvernement de la République sur l'Algérie ; l'émigration phalanstérienne de 1842 pour le Brésil ; l'expédition communiste envoyée en 1847 par M. Cabet, sous le titre de première avant-garde, à la fondation de l'Icarie, et tant d'autres !

Il n'y a pas jusqu'à la N. A. Phalaux qui, quoique dans des conditions fort différentes d'une colonisation *out of civilisation*, ne doive, en partie, la faiblesse de sa constitution, à des péchés d'origine commis contre ces règles si simples, notamment à l'emploi de ses éléments intégrants à des préparations pénibles qui en ont usé les forces, et à la proportion beaucoup trop faible, dès le début, de l'élément agricole et des industries de première nécessité.

Cette même faute, commise contre le dernier des principes que nous venons d'enregistrer, eût motivé à elle seule l'avortement d'une autre tentative phalanstérienne, en Amérique, l'établissement de Brook-Farm. On citerait de pareils exemples par centaines.

Ne rejetons donc pas comme superflu l'emploi de la méthode qui fait notre sûreté, et continuons nos déductions, nous gardant bien d'en dédaigner le fil conducteur. — La nature des éléments intégrants de la phase initiale étant déterminée, en premier degré du moins, passons au troisième facteur.

XIV

Détermination des besoins des éléments.

Ces éléments étant des hommes, et en outre des hommes animés d'une foi générale, nous posons, sans préambule, que leurs besoins sont de trois ordres, physiques, moraux et intellectuels, plus ceux afférents au ressort pivotale, foi, unitéisme.

M) *Les besoins matériels* sont amplement pourvus par les préparations antérieures à l'arrivée de la première population coloniale, par sa propre composition principalement titrée en aptitudes créatrices des objets de ces besoins, et par le système des communications commerciales, ébauché avant sa réunion et assez fortement développé déjà par le fait de son transport sur les lieux.

M.a) Notons, toutefois, que l'entretien de la santé, le dévelop-

pement de la vigueur et de l'équilibre des facultés physiques de la population, réclament l'organisation d'une *gymnastique composée*, dont les rudiments ne doivent pas être ajournés, et qui contiendra la gymnastique proprement dite, l'équitation et la natation. — L'équitation est d'ailleurs un art avec lequel la population sentira promptement, sur les lieux, la nécessité de se familiariser. On ne circule guère à pied dans les prairies et les forêts du Texas.

N) *Les besoins intellectuels*, n'eussent-ils encore été que peu développés dans la masse de cette population, doivent y être immédiatement excités dans la triple vue de commencer le travail de son raffinement, de lui créer des jouissances d'un ordre élevé, et de l'attacher plus fortement, par l'esprit, à une œuvre où elle a été attirée plutôt par des motifs de sentiment, des aspirations et des intérêts, que par des faits spéciaux au domaine intellectuel.

Avant tout, l'étude réciproque des deux langues principales, l'anglais et le français, mise à l'ordre du jour et organisée en écoles rivales, devra être de ton collectif. Il faudra en outre des cours élémentaires et un enseignement approprié, dans les deux langues; plus un noyau de bibliothèque et des salons de lecture. — La population particulièrement agricole et ouvrière de la première phase, devra se sentir tout de suite relevée en dignité et en ambition noble, par les facilités et les encouragements qu'elle trouvera à la culture de son intelligence. Tel est le principe.

P) *Les besoins moraux* sont de deux genres, ceux des affectives et des distributives.

Les uns et les autres se satisfont par des faits de relations sociales et par des faits artistiques.

Leur exigence commune veut qu'il soit pourvu, dans une certaine mesure déjà, aux plaisirs sociaux; elle demande des salles de réunions, des jeux, des danses, de la musique, un café, les amusements publics que la civilisation sait elle-même créer; un commencement d'éducation et de jouissances artistiques; des fêtes; enfin l'introduction du luxe collectif et la première ébauche d'une scène théâtrale aussitôt que possible. — La culture collective de

la musique est aussi pressante ici que celle des champs et des jardins.

Mais ce que ces besoins exigent avant tout, c'est la liberté. Or, cette liberté, pour ne pas rester un principe abstrait, pour n'être pas seulement *le droit* mais bien *la faculté* de vivre à sa guise, réclame des dispositions capables de se prêter à tous les genres de vie qui pourront être dans les convenances privées de chacun des éléments de la population, individus ou familles. Notons ce principe cardinal que nous ne tarderons pas d'ailleurs à retrouver.

X) *Exigences de l'unitéisme*. Malgré la prépondérance de force musculaire que sa composition présente, la population de première phase n'en apporte pas moins une virtualité d'unitéisme, une puissance de foi sociale qu'il importe au plus haut degré non-seulement de conserver et d'entretenir, mais encore de développer toujours et de satisfaire progressivement. Ses éléments, en effet, quoique plus spécialement voués à la pratique des travaux matériels, sont ceux qui, dans cette catégorie, ont répondu au premier appel de l'Idée génératrice de la société nouvelle. S'ils sont venus avec le désir légitime et l'espoir fondé de trouver le bien-être, ils ont apporté aussi la notion d'un grand but social, le sentiment de la Solidarité humaine, la foi moderne de l'humanité.

Or, si l'objet définitif de ces nobles aspirations ne peut être immédiatement construit, il faut du moins qu'immédiatement celles-ci trouvent à s'exercer, à s'alimenter sur le champ qui leur est ouvert, et à s'y résoudre déjà en sources fécondes de vie sociale et de hautes jouissances.

Cette première culture de la virtualité supérieure qui nous occupe, veut évidemment être ouverte en mode composé, c'est-à-dire dans le domaine de l'idée pure, dans celui des faits matériels et dans le champ neutre ou de l'organisme. En conséquence :

X. a) Aux choses du premier domaine il est pourvu par l'organe propre de l'idée pure, c'est-à-dire par l'action régulière et périodique de la parole, du verbe. — Le dimanche est naturellement et plus spécialement consacré à l'élucidation collective du but social

et de la foi commune, à l'éducation supérieure et libre de l'âme, des idées générales et des sentiments unitéistes ou religieux de la population.

X. b) Aux besoins du deuxième domaine, il est pourvu par l'accomplissement d'actes d'unité matérielle, proposés à la masse, délibérés et collectivement acclamés par elle, et ayant pour objet certaines opérations d'utilité publique, de convenances générales ou d'embellissement social, exécutées unitairement et à titre de fonctions religieuses. Les éléments attirés au premier foyer de la colonisation gravitent fortement sur ces sortes d'actes, dont il faudra même modérer la durée et la fréquence, pour en ménager et en conserver, toujours bien tendus, les généreux ressorts.

X. c.) Enfin il est pourvu au développement neutre de la même tendance par la création successive, proposée à la population, votée et librement exécutée par elle, des organes au moyen desquelles elle constituera progressivement sa propre Solidarité. — Ces organes seront, en général, des institutions de réciprocité, de crédit et d'assurances mutuelles, de garanties communes pour les cas d'infirmité, de retraite pour la vieillesse, etc.

On pourrait sans doute avoir institué tous ces organismes d'avance, au moyen d'une constitution préalablement établie et soumise à l'acceptation des immigrants avant leur arrivée sur les lieux. Tel serait même, aujourd'hui, suivant toute probabilité, le procédé de la plupart des plans socialistes conçus en vue d'une colonisation coopérative, qui ne se seraient pas astreints à la méthode scientifique de déduction qui nous guide si sûrement. Il est aisé déjà pourtant de reconnaître que ce serait une faute.

Ce serait une faute parce que les idées sociales et les intérêts des éléments attirés à l'œuvre, tendant fortement à ces institutions, on peut être assuré que, celles-ci étant proposées, elles seront réalisées par eux.

Or il est très-important que ces institutions aient leur origine

dans des actes libres, spontanés, plutôt que de résulter d'une acceptation antérieure et passive. Elles n'en seront que mieux appropriées aux convenances formelles des éléments qui les auront créées sur les lieux, en toute connaissance de cause, et elles tireront de cette origine libre une autorité plus morale et plus solide. L'œuvre successive de cette création, par la voie active, offre en outre un très-précieux exercice à l'éducation de l'autonomie, ainsi qu'à la culture des instincts, des tendances et des facultés sociales de la population. Enfin ce procédé consacre, dès l'origine, le grand principe de la liberté effective et active, dont la garantie fondamentale est l'une des conditions initiales du succès de l'œuvre colonisatrice considérée dans son ensemble, dans ses moyens de prospérité collective et dans son but social le plus élevé lui-même ; ceci ne tardera pas à être mis en pleine évidence.

XV

L'esprit de notre méthode nous conduit à reporter les dernières valeurs obtenues, dans les expressions précédentes, pour avoir, de celles-ci, une approximation plus exacte. Cette opération, exécutée sur les termes dont nous venons de nous occuper, nous livre, complètement déterminée cette fois, la composition du premier essaim qui doit en effet contenir :

1^o Les éléments agricoles et ouvriers déjà reconnus comme devant former la base de sa population, en correspondance avec les objets A), B), C), ci-dessus désignés ;

2^o Les éléments aptes aux fonctions réclamées par les exigences des besoins individuels et sociaux de cette population, M), M. a), N), P.), X. a.), X. b), X. c) et Y).

Telle est, très-nettement arrêtée maintenant, la formule de composition de la population de première phase.

XVI

Détermination de l'organisme de la phase initiale.

L'énoncé de ce problème en révèle l'importance, et ici plus encore que sur tout autre point nous devons nous garder de l'arbitraire. Procédant rigoureusement, nous reconnaissons tout de suite que cette question se subdivise en deux autres : nous avons en effet à nous occuper de la forme ou de la constitution, comme on voudra dire, de cet organisme, et à en connaître le mode de développement, le procédé de formation.

Cette division nous livre déjà une solution importante. Nous reconnaissons dès l'abord, en effet, que si nous voulions, comme il semblerait peut-être logique au premier coup d'œil, arrêter la forme et en rechercher ensuite le mode de construction, nous courrions risque de nous jeter dans l'arbitraire.

Tel serait bien, il est vrai, le procédé logique d'une opération où l'on se proposerait de faire l'expérience d'une idée déterminée, dans l'ordre physique ou dans l'ordre social. Les éléments, dans ce cas, doivent être subordonnés au plan arrêté qui traduit l'idée, choisis pour le construire et pour jouer dans le mécanisme qu'il s'agit de vérifier. Les éléments sont, dans un tel cas, les moyens d'une expérience. C'est bien ainsi que nous avons toujours compris le système d'une épreuve pratique du procédé sociétaire.

Mais notre but, en ce moment, n'est pas de faire une épreuve, d'expérimenter un procédé social quelconque. Notre but est de créer un établissement qui subsiste, qui se développe, qui prospère et qui remplisse le mieux et le plus tôt possible les fonctions actives, internes et externes, auxquelles il est destiné. Soumettre cette création à toutes les difficultés et à toutes les inconnues pratiques d'une expérience, serait évidemment un assez mauvais moyen à choisir pour arriver au but.

Si bien que nous pouvons déjà poser en toute assurance cette première déduction, à savoir : Que la meilleure forme du premier établissement sera *sa forme naturelle*, c'est-à-dire celle qui résultera du jeu des libres affinités de ses éléments.

Nous sommes ainsi conduits à étudier en premier lieu les conditions de ce travail libre des éléments, en d'autres termes, à résoudre la question du meilleur procédé de formation, avant de connaître la forme qui résultera, et qui, *par cela même*, sera ce que nous cherchons, c'est-à-dire la meilleure de toutes.

Il appert donc que nous résoudrons cumulativement les deux problèmes, ou plutôt que nous arriverons à la connaissance de la forme probable, en étudiant les conditions d'une libre formation, la détermination de celles-ci étant seule importante.

XVII

Quel est le procédé de la nature ou de la vie dans la formation des organismes ?

Le germe une fois déposé dans le milieu embryonnaire qui lui est propre, l'œuvre progressive de l'organisation n'exige plus qu'une alimentation convenable. En d'autres termes, sous la seule influence des impulsions initiales ou des germes, les affinités électives des éléments fournis par l'alimentation accomplissent le travail dont l'être sera le produit. — Tel est le procédé général de la vie. — Voyons maintenant nos données.

Notre milieu est préparé. Le germe, le principe générateur ou l'idée initiale et impulsive, représentée par l'Agence de la colonisation, reçoit, dans ce milieu, la substance alimentaire convenable aux premiers développements de l'organisme, c'est-à-dire les éléments en attraction sur l'idée générale ou le but de l'œuvre, et possédant les aptitudes réclamées pour ses premières réalisations. — Voilà bien nos données.

Que faire donc pour la constitution de l'organisme voulu ?

La réponse vient d'elle-même :

Laisser, dans ces conditions, aux affinités électives des éléments en présence, au libre jeu de leurs activités réciproques, le travail de cette constitution.

Le procédé formateur que nous cherchions est donc trouvé. Quelle organisation produira-t-il ? Nous n'en savons rien, et nous ne le saurons d'une manière formelle que quand le résultat sera atteint. Nous pourrions seulement prévoir ce résultat et le déterminer, comme on le verra bientôt, entre certaines limites.

Mais ce que nous savons, dans tous les cas, c'est que nous aurons obtenu, par cette voie, un premier noyau social, institué dans les conditions de force, de santé et d'activité les meilleures relativement à l'état de ses éléments, et parfaitement capable de remplir sa fonction dans l'œuvre ultérieure de la colonisation, qui dès lors est assurée et devient facile.

XVIII

Ici, malgré la rigueur des déductions, je ne serais pas surpris d'entendre plus d'une voix dans l'École s'écrier : « Quoi ! on ne va donc pas viser à faire un Phalanstère ! » — Cette exclamation n'aurait rien d'étonnant, quand on songe que l'exécution d'une Phalange agricole et industrielle est le but que nous poursuivons depuis plus de vingt ans en commun, et que cet acte a toujours été, jusqu'ici, identifié dans nos esprits avec l'idée du premier mouvement, de la première concentration des forces de l'École sur le terrain pratique. Il n'y aurait donc rien d'étrange à cette manifestation de regrets et d'impatiences cumulés.

Je la trouve naturelle ; et, bien que je puisse être en droit logique d'y répondre en demandant seulement une lecture plus attentive de ce qui précède, j'aime mieux m'arrêter tout le temps qu'il faudra pour donner un plein apaisement à un sentiment excellent, qui dévierait ici dans un illogisme.

L'œuvre à laquelle je vous convie, amis, est grande, la plus grande, il ne faut pas craindre de le dire haut et ferme, qui se puisse concevoir et proposer ; il ne s'agit de rien de moins ici, en effet, que de la fondation pratique de la catholicité libre et sociale de l'humanité dans le sens pur et primitif du mot *catholicité*, qui signifie concert universel.

L'École phalanstérienne, qu'on a recherché souvent à rabaisser au niveau d'une secte, était destinée, par le caractère souverainement large des sentiments dont elle a incessamment fait preuve, et par la nature omnicompréhensive des doctrines qu'elle a développées, à l'initiative glorieuse d'une telle œuvre. Il était dans la logique des choses que cette œuvre fût conçue par la pensée phalanstérienne, proposée aux éléments phalanstériens, et par ceux-ci entreprise. Et puisque ces éléments sont ainsi les organes naturels de cette initiative, l'intérêt supérieur du but, non moins que mes sentiments de confraternité envers tous, me fait une obligation de ne rien épargner pour obtenir un accord aussi parfait, une convergence collective aussi heureuse et aussi puissante que possible ; il importe d'édifier toutes les âmes de bonne volonté.

Je reprends donc la question et je dis : Non, nous ne devons pas *nous proposer* de faire, du premier établissement, une Phalange. — Pourquoi ?

D'abord parce qu'une telle visée violerait immédiatement, et par cela même bouleverserait de fond en comble le plan général que nous avons développé et dont chacun de nous, je n'en doute pas, a compris la grandeur, la valeur positive et la fécondité pratique.

Un tel début, en effet, substituerait tout d'abord un terme exclusif à un terme général. Au lieu de fonder le grand champ d'asile librement ouvert à la pensée progressive de l'humanité vivante, sous toutes ses formes, nous paraîtrions imprimer, dès l'origine, à la fondation, un caractère exclusif, que la liberté laissée à d'autres idées d'agir à côté de nous pour leur compte ne suffirait pas à détruire. Celles-ci seraient en disposition, sinon en

droit, de craindre une pression en nous voyant subordonner ainsi, dès le premier acte, le but général à ce que l'on appellerait notre affaire particulière. On y voudrait voir la preuve d'un égoïsme de doctrine et l'on en redouterait les conséquences.

Soit ! répondra peut-être la foi phalanstérienne pressée à laquelle j'ai ici affaire. Qu'importe, après tout ? nous déclarons le champ ouvert, nous convions les autres à venir y faire leur œuvre et nous y faisons la nôtre. Si les autres ne viennent pas, notre œuvre en sera-t-elle moins faite, et comme nous savons qu'elle contient la solution vraie de la question sociale, le problème de l'humanité n'en sera pas moins résolu.

Je pourrais répondre que cette expression était le droit de l'Idée phalanstérienne quand elle était seule ; mais que sa propagation même ayant beaucoup contribué à changer l'état du monde, les circonstances ne sont plus les mêmes. Les vibrations qu'elle a imprimées à l'esprit humain, n'ont pas été pour peu dans la production des doctrines sociales qui ont poussé sur le champ intentionnel du progrès.

Or, l'École, inspirée en ceci par la largeur même de ses principes, tout en combattant les erreurs théoriques de ces doctrines, et sans se préoccuper des griefs que celles-ci ne lui ont pas toujours épargnés, non plus que de leurs tendances souvent bien différentes de son propre libéralisme, a toujours défendu leurs droits avec la même énergie que les siens propres, n'a cessé de les pousser toutes à la formulation de leurs principes, et de réclamer pour elles, aussi bien que pour sa propre conception pratique, le terrain de l'expérience.

Cette position élevée, que nous avons constamment maintenue dans le domaine de la discussion et des idées, est bonne. Elle est même l'expression supérieure de notre foi, puisqu'elle exprime non-seulement notre désir d'en expérimenter l'objet, mais encore celui de voir à l'œuvre, aussi, toutes les doctrines rivales.

Enfin, ce qui s'est rencontré peu communément avec une foi déterminée et positive puissante, elle porte un irrécusable témoi-

gnage, ainsi que je l'ai exprimé déjà, de l'amour inconditionnel de l'École sociétaire pour le progrès, le bien l'humanité.

De telles idées, de tels sentiments mesurent une largeur intellectuelle et une grandeur morale qui ont leurs lois. Noblesse oblige. De semblables titres sont d'ailleurs des gloires dans le domaine de l'histoire et des forces dans la république des âmes. Je ne serai pas seul parmi nous à penser que ce ne sont pas là choses à dédaigner.

Or, pourrais-je répondre, ne serait-ce pas déchoir de cette haute donnée que d'abandonner le plan général par lequel nous en traduisons noblement le principe dans la pratique, pour vouloir nous hâter trop d'atteindre le but particulier à notre doctrine?

XIX

Mais, ajouterai-je, serait-on bien sûr qu'en rapetissant ainsi l'acte dont l'initiative glorieuse s'offre à l'École sociétaire, celle-ci atteindrait plus tôt son but social? Je ne le pense pas. Je ne le pense pas, d'abord, parce que, pour toute œuvre qui va au bien, le chemin le plus court est toujours le plus large; je ne le pense pas, ensuite, parce que les raisons pratiques abondent pour démontrer que cette hâte serait un procédé certain pour manquer le but, et la vraie manière de tout compromettre.

Ces raisons ne sont pas nouvelles; nous avons étudié pendant plus de vingt ans la question de la mise en expérience du mécanisme sériaire, et nous l'avons successivement dégagée de toutes les illusions qui en présentaient l'opération comme facile et allant d'elle-même.

Nous avons reconnu qu'une telle œuvre exigerait des conditions nombreuses, des éléments choisis, des tâtonnements répétés, et que pendant la durée de la construction du mécanisme, de l'essai des pièces, de leur jeu et de leurs engrenages, il serait nécessaire que l'œuvre fût abondamment pourvue et incessamment alimentée de

tous les secours plus ou moins imprévus dont l'expérience quotidienne indiquerait la nature et le besoin.

L'étude de ces nécessités pratiques nous a occupés sans relâche. Vous savez tous à quelles conclusions elles nous ont conduits : nulle question n'a été mieux élucidée dans l'École, parce que c'était en effet pour celle-ci la question suprême et décisive.

Or, si peu que l'on se remémore les conditions nécessaires à la conduite d'une telle expérience, qui peut songer à les rencontrer, fût-ce partiellement, sur le terrain, pour préparé qu'il ait été, où se rencontreraient les premiers éléments de notre colonisation ?

La thèse d'une expérience en pays neuf n'est d'ailleurs pas nouvelle pour nous, et j'ai déjà rappelé au commencement de cet écrit par quelles raisons décisives nous répondions aux gens qui nous disaient : « Vous devriez aller faire votre phalanstère dans un pays vierge. » Nous n'avions pas de peine en effet à établir que si nous avions, réunis, les capitaux capables de nous fournir, en pays civilisé, les moyens de l'expérience, ils seraient loin de pouvoir mettre à notre disposition ceux qu'elle réclamerait dans un pays où rien n'existe, où tout est à créer et à faire.

Nous montrions, avec grande raison, que quand on a une œuvre déjà délicate et difficile en elle-même, il serait absurde de la compliquer de difficultés qui lui sont étrangères ; et nous concluions péremptoirement, dans le cas posé, qu'il serait insensé à nous de surcharger les problèmes à résoudre dans la première expérimentation d'un nouveau mécanisme social, des obstacles inhérents à celui d'une colonisation.

Or ces raisons, qui étaient justes alors, auraient-elles cessé de l'être aujourd'hui ? Les circonstances peuvent varier, les principes rationnels ne changent pas. On ne me verra pas, pour ma part, tenter de colorer en vrai, dans un intérêt actuel, ce qu'à une autre époque j'ai démontré être faux. Je sais cependant, malgré les efforts consciencieux faits pour les extirper, que les illusions en facilité de réalisation phalanstérienne ont encore des racines dans

l'esprit de plus d'un parmi les nôtres, et que sur le riche domaine des données que je vous apporte, elles ne demanderaient probablement qu'à repousser. Loin de moi, néanmoins, l'habileté qui consisterait seulement à ne s'y pas opposer. Je tiens d'ailleurs que ce qui est vraiment fort, c'est ce qui est vraiment vrai. Bref, c'est en appelant aujourd'hui les forces de l'École *out of civilisation*, en les conviant sur des terres nouvelles, et résolu, quelle que soit la réponse, à aller personnellement y porter la greffe de l'Avenir, que je dis à ceux que j'appelle : Gardez-vous des illusions, gardez-vous de croire à une réalisation immédiate de votre idéal, de nos vœux les plus chers, de nos aspirations les plus ardentes ; gardez-vous même de la pensée de l'y vouloir prématurément entreprendre.

Il sera donc bien compris que, malgré la rencontre de conditions de colonisation d'une fécondité et d'une facilité inespérées, nous ne sommes pas plus disposés qu'auparavant à compliquer le travail spécial à l'expérimentation sociale, de celui des débuts d'une colonisation ; que, loin de là, nous entendons demander, à la prospérité de la colonisation et à son caractère, les moyens que nous n'avons pas encore, de faire l'autre œuvre, de l'alimenter durant toute la durée de ses épreuves, de la répéter, de la reproduire au besoin sous différentes formes, et qu'ainsi, dans l'intérêt le plus formel de l'expérience sociale, le succès de la colonisation est la question préalable.

Cela étant, il ne peut plus être proposé d'engager le sort de celle-ci sur la chance de réussite d'une épreuve dont elle doit elle-même fournir les conditions indispensables ; de la compromettre, en exigeant d'elle qu'elle produise ses fruits avant d'avoir germé, poussé ses racines, et assuré son existence ; d'imposer, enfin aux éléments propres à la colonisation une forme première, arrêtée, à laquelle tout devrait être subordonné, et où, bon gré mal gré, ces éléments seraient obligés de se mouvoir.

XX

Hé bien ! je veux admettre que l'on persiste encore, et que l'on dise : « Mais, suivant toute probabilité, ces éléments, qui auront répondu à la pensée de la fondation, ne seront nullement gênés dans cette forme ; c'est le milieu même invoqué par leurs aspirations, le régime au sein duquel ils désirent vivre le plus tôt possible ; ce régime, d'ailleurs, présente des avantages d'économie, d'unité d'action, d'entrain et de puissance, qu'il serait excellent de mettre au service de l'œuvre de colonisation. » Voilà le thème dans lequel se réfugiera l'illusion que j'ai entrepris de réduire.

A cela il y a plusieurs réponses catégoriques.

D'abord il ne s'agit pas, dans la thèse que je soutiens, de gêner les éléments, puisque cette thèse est celle de leur liberté même, de leur liberté pratique et effective, de leur liberté sur le terrain.

Il ne s'agit donc pas de leur interdire tel régime qui leur conviendrait, mais de faire, au contraire, qu'ils ne soient subordonnés à aucun régime préconçu, pas même à celui pour lequel ils auraient pu voter d'avance, en plus ou moins bonne connaissance de cause.

Mais voici où gît le cercle vicieux de l'argument auquel je réplique. C'est que précisément il suppose résolu ce qui est en question ; il suppose fait ce qui n'est pas fait, facile ce qui n'est pas facile, réussi ce qui, dans les conditions que l'on plaide, pourrait être malaisé à réussir. Les éléments, pour empressés qu'ils soient de vivre dans le milieu conforme à leurs aspirations, créeront-ils ce milieu d'emblée et par enchantement ? Non pas, certes. De sorte qu'au lieu du régime qu'on se représente, on se trouverait, en fait, dans un genre d'existence inconnu, dans des séries de difficultés, d'épreuves et de tiraillements qu'il n'est même donné à personne de pouvoir calculer d'avance. Quelle serait au juste la récolte ? Je n'en sais rien ; mais on aurait semé des illusions, ceci est sûr.

L'hypothèse d'où l'on part n'est d'ailleurs pas juste. Il n'est pas possible d'admettre, dans les premiers immigrants, une similitude de dispositions telle que celle sur laquelle on spéculé. Il faudrait, pour cela, subordonner le choix des personnes, non plus à la condition d'un bon début de colonisation, mais à celle de la meilleure épreuve du régime que l'on aurait en vue.

Ceci imposerait le choix d'une population impubère, ou entraînerait tout au moins, dans la pensée de ceux qui croient l'expérience aisée avec des familles, la nécessité d'une épuration toute particulière et d'une confession d'orthodoxie obligatoire, ce qui serait singulièrement étroit, positivement absurde dans la circonstance, et parfaitement contraire à notre vraie orthodoxie, qui a la liberté humaine à sa base.

Il y a plus, c'est que, même parmi les hommes les plus dévoués à notre cause, parmi les Phalanstériens de pleine foi, de plein désir et le plus disposés à apporter sur le champ de la fondation le concours de leur activité, il en est beaucoup qui refuseraient, et avec raison, de s'y engager, s'ils n'étaient assurés, en tous cas, d'y trouver, pour eux et pour leur famille, la garantie d'une existence privée à leur guise, la faculté de vivre personnellement suivant leurs convenances.

Et pour finir, que l'on suppose les *dispositions* ce que l'on voudra, chacun n'en apportera pas moins, avec ces dispositions des *habitudes*. Or, celles-ci, eût-on ou non songé à s'en rendre compte, ne sauraient manquer d'avoir leurs influences dès qu'il s'agirait des réalités de la vie, et feraient, dans bien des cas, des individus le mieux disposés intentionnellement, les sujets les moins propres, en pratique, aux épreuves que l'on aurait à poursuivre, et quelquefois les plus grands obstacles.

Je pense qu'en voilà assez pour que nous puissions tenir désormais pour bien fixé ce principe :

Le premier établissement ne sera assujéti à aucune idée préconçue, à aucun plan organique prédéterminé : son organisation

résultera de la liberté des éléments intégrants, du travail pratique de leurs affinités réciproques dans le milieu où ceux-ci seront en présence.

XXI

Ce principe acquis, nous devons en prévoir toutes les exigences possibles, afin d'obtenir une détermination, rigoureuse cette fois, de la constitution du milieu préparatoire. Cette constitution, ébauchée seulement dans les approximations précédentes, va, en effet, nous être donnée tout entière par la condition de la garantie de pleine liberté qu'elle doit offrir au travail organique des éléments.

Il résulte, visiblement, de la nature des dispositions, des idées et des habitudes apportées par ceux-ci, que, pour jouir de cette liberté dans sa plénitude, il faudrait qu'ils rencontrassent un champ ouvert à tous les genres de vie, depuis le régime individuel et morcelé, jusqu'à l'association intégrale, y compris tous les degrés intermédiaires. En d'autres termes, le milieu doit jouir d'une élasticité illimitée, si c'est possible.

Hé bien ! la nature de notre projet et, avec elle, les données locales concourent merveilleusement à cette élasticité sans limites. Le climat, l'espace, la facilité d'élever des constructions, d'improviser des établissements collectifs ou particuliers, le besoin que l'œuvre colonisatrice aura des uns et des autres, rendent cet idéal théorique non-seulement possible mais d'une exécution aisée.

On comprend, en effet, que si, dans nos climats hostiles, avec des données territoriales nécessairement étroites et des modes relativement très-coûteux de constructions, la vie sociétaire exige un édifice serré, compacte, défendu contre les rigueurs de l'atmosphère, dont le système diffère essentiellement de celui des habitations du régime morcelé, il n'en est plus ainsi dans les circonstances tout autres qui nous sont offertes. Le système de

construction des plus humbles settlements révèle déjà le principe de l'architecture appropriée aux données naturelles du pays, données aux convenances desquelles l'architecture sociétaire la plus parfaite aurait nécessairement à satisfaire. Ce principe exclut la compacité, réclame de l'espace, de l'air, des ouvertures accueillant les brises régnautes et leur ménageant partout la circulation la plus facile. L'atmosphère et le ciel font généralement d'ailleurs ici les fonctions de la rue-galerie, de sorte que le plan sociétaire lui-même se résoudrait, dans ces conditions, en un système unitairement combiné de pavillons séparés, et reliés par des vérandes ou galeries ouvertes (*shades*, ombrages).

Il est donc facile de disposer un milieu qui satisfasse à la fois aux conditions d'un régime sociétaire aussi développé qu'on le voudra supposer, et aux exigences les plus prononcées du régime morcelé, — conséquemment, à tous les degrés intermédiaires.

Et, non-seulement il nous est facile d'obtenir cette universalité, mais encore, et par la plus heureuse disposition naturelle des choses, il se trouve que loin d'avoir aucun sacrifice à y faire, les arrangements qui la produisent ne sont eux-mêmes que la résultante générale et harmonique des données naturelles. — Les terres libres abondent d'ailleurs autour de notre premier noyau, et rien ne limite le nombre ni la nature des établissements qu'il devient extrêmement aisé désormais d'élever sur les zones ambiantes.

Un mot d'éclaircissement, avant de passer outre, sur ce que je viens d'appeler les degrés intermédiaires.

XXII

Le régime individualiste est connu. C'est celui de l'état social où nous vivons.

Le régime coopératif intégral, qu'il soit supposé réalisé en mode phalanstérien, en mode communiste ou de toute autre manière, est aisé à se représenter dans l'esprit.

Mettez les deux régimes en présence sur un champ libre et indéfiniment extensible ; concevez en outre, spontanément formées sur le même champ, toutes les associations partielles qu'il peut convenir à des éléments isolés de faire entre eux ; imaginez, en sus, toutes les combinaisons possibles de ces trois régimes les uns avec les autres : vous aurez alors non-seulement la notion de tous les degrés intermédiaires entre le régime individualiste et celui de la coopération intégrale sous ses diverses formes, mais encore celle de l'existence simultanée, sur un même terrain, de tous ces régimes et de leurs libres rapports.

Un tel ensemble constitue lui-même un système absolument général, et l'expression que je viens d'en donner, n'est rien autre chose que la formule concrète de la nouvelle conception sociale dont la fondation vous est proposée.

Cette formule devant, si l'on a procédé rigoureusement, donner comme cas particulier celle du premier noyau (qui doit être homogène avec le système total dont il est l'origine), nous pouvons maintenant déterminer aisément, sinon les détails précis de l'organisme du premier établissement, — ce que nous savons impossible avant le résultat, — du moins les principaux traits du système que constituera le libre travail des éléments.

Le milieu, où ceux-ci sont reçus, a été préparé conformément aux conditions, connues maintenant, qui le rendent également apte à la pratique simultanée de tous les genres de vie, depuis l'isolement, pour qui le réclamerait, jusqu'à la coopération intégrale.

Les dispositions des personnes que l'idée génératrice amènera les premières sur le terrain, porteront certainement une plus ou moins grande partie de celles-ci à vouloir immédiatement, pour elles-mêmes, un régime de coopération intégrale analogue à ce qui a été facilement réalisé dans la N. A. Phalaux, avec les principes élémentaires et purement économiques de la théorie.

Cette réalisation sera plus aisée encore ici par plusieurs motifs que nous déduirons plus tard, mais d'abord par cette raison caté-

gorique que l'organisation de la N. A. Phalanx est actuellement un fait pratique, une affaire expérimentée, une donnée que l'on peut étudier et reproduire, fût-ce sans améliorations immédiates, comme point de départ.

Or, tel qu'il est, le système de la N. A. Phalanx transporté avec une population plus nombreuse, non fatiguée, et dans les conditions supérieures que l'on connaît, sur le champ de la colonisation, y suffirait pleinement déjà à la représentation embryonnaire du régime coopératif intégral. Rien ne limite, d'ailleurs, les perfectionnements qu'on pourra apporter à son organisme.

D'autres immigrants, moins pressés, moins désireux de s'engager, eux et leur famille, dans un genre de vie nouveau, plus disposés enfin, pour des motifs quelconques, à une complète indépendance, préféreront s'établir séparément et à leur compte. — Les besoins de la colonie naissante réclament d'ailleurs des établissements isolés, notamment pour l'occupation de ses lignes de communication, de ses points de débarquement, et pour certaines exploitations plus ou moins éloignées du premier centre, au sein duquel, entendons-nous bien, le régime individuel sera lui-même tout à fait facultatif.

Mais les éléments qui auront choisi le régime séparé, ne tarderont pas à lier librement entre eux des rapports de toute nature. Ils s'associeront pour certaines opérations, entreprendront à deux, à quatre, à dix, certains travaux, certaines affaires, réaliseront certaines solidarités partielles. Le vaste champ des faits afférents à l'ordre transitoire ou garantiste est ouvert, et chacun s'y meut librement avec ses vues, ses idées, ses ressources et son industrie.

Tout est à faire, tout est à créer, l'espace ne manque dans aucune direction, et l'on peut à sa guise concevoir et poursuivre toutes sortes d'entreprises. — De libres contrats, naturellement assis sur le principe de réciprocité, suffiront à la réalisation de tous les rapports et de toutes les associations intermédiaires.

Des liens analogues se forment entre l'établissement sociétaire proprement dit, les associations partielles et les individus séparés.

Tel de ces derniers, par exemple, veut faire ménage à part, mais il lui convient de travailler dans les ateliers ou les cultures de l'association. Tel autre, au contraire, se réserve son industrie ; mais il est enchanté de profiter des avantages de la consommation en mode sociétaire. D'autres enfin engageront dans l'œuvre coopérative une partie seulement de leur temps, une spécialité de leur activité, et feront usage du reste au dehors et à leur compte.

D'ailleurs, chaque famille ou chaque individu, quelque régime qu'il ait d'abord adopté, conserve toujours la faculté d'en changer, et passe à volonté de l'un à l'autre. La règle magistrale est : *liberté et convenance réciproque*.

Voilà donc que, sans pouvoir préciser les formes particulières où aboutira le travail organique des éléments, nous avons acquis la parfaite notion du système dans lequel se mouvra leur activité, et prévu, aussi complètement qu'il est nécessaire pour y pourvoir, tous les arrangements possibles. Telle est la solution véritable du problème que nous nous étions posé sur la nature de l'organisme réclamé pour la meilleure constitution du premier noyau de la colonisation.

Rien ne nous empêchera de serrer davantage la prévision des arrangements les plus probables ; mais nous savons déjà que, quand même tous les éléments s'établiraient en régime séparé, la nature de l'Idée qui a déterminé leur réunion sur le champ nouveau, et les conditions au sein desquelles ils s'y rencontreront, auraient bien vite engendré un système général de solidarités, d'assurances, de crédits mutuels, de réciprocités, en un mot de GARANTIES de toutes les sortes.

Or un tel système, spontanément développé sur ce champ libre, réaliserait, d'ores et déjà, un état social beaucoup plus homogène, beaucoup mieux lié et plus avancé que celui que pourrait donner de longtemps, en Europe et dans les circonstances les plus favorables, l'application de ce que l'on a appelé le programme commun de toutes les écoles socialistes.

Nous savons d'ailleurs, et cela suffirait au but, que, dans tous

les cas, nous possédons, bien établi sur le terrain, un premier lit de population au moyen duquel désormais le développement de l'œuvre colonisatrice ne souffre plus de difficulté.

XXIII

Je pourrais m'arrêter ici. Le projet est achevé. Les bases sur lesquelles l'œuvre doit s'asseoir sont connues, et les lois qui doivent en diriger sans interruption la conduite, jusqu'au point où elle se continuera par ses propres forces, sont catégoriquement déterminées. Ce que je dirai désormais n'ajoutera rien, en sérieuse valeur pratique, à ce qui a été exposé.

Il nous est loisible, toutefois, à titre d'étude et d'éclaircissement, de reprendre les questions sous une forme sinon plus positive, du moins plus concrète.

Jusqu'ici, rien dans nos déterminations n'a été donné à l'hypothèse. Elles ont procédé de déductions en déductions toujours rigoureuses.

Que si, maintenant, nous nous proposons, non plus de connaître les lois directrices des opérations, cette connaissance étant acquise, mais d'en suivre une application descriptive, nous devons évidemment recourir à une hypothèse.

Notre plan, en effet, est arrêté dans ses proportions, dans ses lignes, et dans ses conditions d'exécution successives. Mais quelle sera l'échelle de l'application ? — C'est ce que nul ne sait.

Cette échelle peut varier du petit au grand ; cela dépendra du concours initial.

Si ce concours est considérable, ce que je désire vivement, l'œuvre marchera avec une rapidité prodigieuse, et le succès sera très-prochain.

S'il est plus faible, que les résolus se rassurent : l'œuvre et le succès demanderont plus de temps et plus de peine, sans doute ; mais, en tout état de cause, nous arriverons au but.

Faisons donc une hypothèse, en nous rappelant bien que ni cette hypothèse, ni les déductions y afférentes, n'ont valeur impérative. Ce qui a valeur impérative, encore un coup, c'est le système des lois rectrices de l'économie et de la conduite pratique de l'œuvre, quelles que soient les dimensions de celles-ci.

XXIV

RÉALISATION A L'ÉCHELLE DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS.

Supposons donc que l'entreprise sociale de la colonisation Euro-péo-américaine, au Texas, est fondée au capital de 4 000 000 fr. disponibles au fur et à mesure des besoins.

L'Agence de la compagnie de colonisation s'occupe de réunir des head-rights correspondant à une étendue de terre d'environ 100 lieues carrées de 1 600 hectares. Valeur actuelle. 400 000 fr.

En même temps elle envoie une commission, à laquelle est adjoint un ingénieur géologue, visiter les régions Ouest du Texas et parcourir celles du Nord.

Ces deux besognes faites, les head-rights sont en tout ou en partie localisés sur des terres choisies, formant probablement plusieurs divisions principales, des sous-divisions, et dans tous les cas des séries de points détachés, rayonnant des parties agglomérées aux rivières et vers le littoral, afin de s'emparer des lignes de communication destinées à relier les espaces massés avec les centres de la population sous-jacente et avec le système de la circulation extérieure.

Il sera ouvert, en outre, un crédit de. . . . 240 000 fr. à la continuation des acquisitions territoriales, au fur et à mesure de l'arrivée des immigrants; ce qui, à raison de 1 200 fr. pour une lieue carrée et par douzaine d'immigrants, ajoutera 200 nouvelles lieues carrées au domaine de la colonie, pour les 2400 premiers immigrants majeurs qui surviendront.

Nota. — Il est fort probable qu'en présence d'une opération sérieuse, telle que celle-ci, le gouvernement du Texas fera, par mesure législative, à la compagnie de colonisation une concession gratuite de terres qui pourra être très-considérable. — Dans ce cas, une notable partie des 640 000 fr. affectés aux acquisitions territoriales resterait disponible pour d'autres emplois.

Pendant que ces mesures préliminaires ont été prises, les documents relatifs à l'opération, les renseignements de toute nature, les propositions et les engagements individuels, — toutes choses dont la centralisation va commencer à la réception de vos premières réponses à ce Mémoire, et qui ne cesseront plus, dès maintenant, d'être provoquées et enregistrées, — auront permis d'établir des calculs approximatifs sur le nombre du personnel disposé à former la population du premier centre et de ses accessoires, et sur le temps nécessaire aux arrivages successifs des hommes et des choses.

Cela fait, on aura les dimensions, ou l'échelle d'exécution des préparatifs à faire sur le terrain,

On déterminera, pour les constructions, une *unité d'espace* et un *élément architectural* (1) déduits des convenances locales et climatologiques.

An moyen de ces deux unités, dont la première servira à la composition du plan général, et la seconde à l'exécution des bâtiments, on sera assuré d'obtenir un ensemble de constructions extensible, élastique, varié quoique toujours homogène et symétrique, et susceptible de se prêter à tous les besoins qui pourront se manifester dans la pratique.

Les Américains chargés de la direction de la cohorte des pion-

(1) J'entends ici par *unité d'espace*, ce que Durand, dans son cours d'architecture, appelle un entraxe. Dans les conditions où l'on se trouvera au Texas, ce mètre architectural sera d'un emploi aussi facile que fécond.

Quant à *l'élément architectural*, il suffit pour comprendre le sens de cette expression, d'avoir vu un dessin du Palais de cristal, de Londres. Ce palais, en effet, était le produit de la répétition et des combinaisons diverses d'un élément de construction invariable, fonctionnant comme la molécule intégrante.

niers de première préparation, reçoivent les plans, et les exécutent, soit par voie d'entreprise, soit au compte de la compagnie, suivant qu'il sera décidé.

Il est entendu que cette première campagne comprendra la préparation d'un centre au moins et, dans tous les cas, d'un certain nombre de postes environnants et des points détachés nécessaires à l'occupation des lignes de communication les plus importantes. — Il pourrait bien se faire, d'ailleurs, que le centre principal fût situé au voisinage d'une rivière navigable.

Dans l'hypothèse où nous raisonnons, la préparation n'exigera pas plus d'une année, à partir de l'établissement sur les lieux de la première moitié de la cohorte de pionniers.

Supposons qu'on doive pourvoir à la réception de 1200 colons, — femmes et enfants compris, — dans le cours de l'année suivante.

Tablons sur 150 travailleurs employés à la préparation pendant un an, chiffre largement suffisant. Ceux-ci seront des immigrants allemands pris sur l'Ohio ou à la Nouvelle-Orléans, quelques Américains de l'Ouest et du Nord, plus un certain nombre d'éléments européens spéciaux et choisis. Leur réunion sur les lieux, sauf ce qui concerne les derniers, est l'affaire des Américains chargés de diriger la première campagne. Nous n'avons pas à nous en occuper.

Portons pour la dépense de 150 hommes, salaires, nourriture et transport sur les lieux compris 300 000 fr.

Moulins et scieries mécaniques 30 000

Instruments de charpente, menuiserie, maçonnerie et forge 20 000

Outillage agricole, harnais, charrues, herses, machines à battre, bêches, etc. 40 000

Wagons, voitures, chars pour les transports de toutes sortes. 25 000

Approvisionnements pour les travaux de constructions, les ensemencements, les pépinières, frais généraux et mémoire 170 000

La plupart de ces chiffres sont exagérés ; mais tous ces chapitres sont obligatoires.

Il n'est pas indispensable, mais il sera très-fructueux de faire travailler immédiatement la prairie, sur une assez vaste échelle, au profit de la colonisation, tout à l'entour des points attaqués. Disposons en conséquence, pour l'établissement d'un premier cheptel à se procurer sans délai :

Achat de 2 000 têtes de bétail (soit 1 600 vaches et 400 bœufs)	100 000 fr.
1 000 chevaux et juments (à tirer du Mexique).	80 000
Étalons (ânes, chevaux entiers, taureaux et quelques béliers); mules, moutons, cochons et volailles	60 000

Il serait excellent de commencer, dès la première année, une fabrication de cuves et de tonneaux, de poterie commune et de tuyaux en terre cuite; une brasserie; de préparer une tannerie, et peut-être d'entamer la fabrication des fromages.— Portons, pour tous ces établissements et autres du même genre, dont on peut avoir intérêt à jeter promptement les bases. 75 000

Pour avoir le chiffre des crédits afférents à la première année, il faut, de la somme de tous les crédits susmentionnés 1 540 000

Retrancher les 240 000 francs portés pour l'acquisition des terres à mesure de l'arrivée des colons. 240 000

Reste 1 300 000

Et, dans l'hypothèse de la concession gratuite des terres par le gouvernement texien. 900 000

Tablons néanmoins, pour crédits afférents aux opérations de la première année, sur le maximum de 1 300 000

Deuxième année. — Portons, pour le courant de cette année, au crédit du transport sur les lieux de partie des colons, européens ou américains, le chiffre de 100 000

Pour mobilier domestique et industriel de l'établissement. 600 000

Total, pour les deux premières années. 2 000 000

Reste donc, pour approvisionnements, établissement de nouvelles industries, acquisition de machines, accroissement du cheptel et des terres, et continuation du mouvement colonisateur. 2 000 000

Ce devis d'avant-projet, suffit amplement à notre but actuel. Le projet le plus minutieux ne saurait avoir plus de valeur pour le moment.

Il est certain, en effet, que, dans une œuvre de la nature de celle-ci, il serait puéril de viser à dresser, *à priori*, un échafaudage de détails et de prévisions de faits particuliers qui ne pourront être calculés que progressivement, et qui sortiront du mouvement d'exécution lui-même.

Cavant donc sur ce cadre général, nous voyons que, dès le commencement de la seconde année, la préparation nécessaire à la réception des premières colonnes de l'immigration est faite.

Celles-ci trouveront, en arrivant, des espaces considérables cultivés et ensemencés, des approvisionnements en magasin ou des récoltes sur pied, des jardins très-étendus et en plein rapport, et déjà un beau cheptel d'animaux domestiques. Sauf les vergers, qui ne seront encore qu'en pépinières, le système agricole et horticole fonctionne au complet.

XXV

Les matériaux des premières constructions en Amérique sont, 1° des troncs d'arbres posés horizontalement, à la façon des bara-

ques de nos coupeurs, c'est le procédé des settlers isolés; 2° des poutres et des planches sciées, posées à recouvrement et peintes à l'extérieur.

Là où le bois ne coûte rien et où l'on a des scieries mécaniques, ce dernier procédé est très-économique et fort expéditif.

Ce système, en usage sous les climats rigoureux du Nord, produira immédiatement, sous le ciel du Texas, des habitations fort confortables; et rien n'est plus aisé que d'obtenir, avec une simple dépense de goût et une heureuse combinaison des lignes architectoniques, des aspects très-élégants.

Chaque pavillon a, au rez-de-chaussée sinon à tous les étages, sa vérande ou galerie ouverte et couverte (*shade*), qui se raccorde, en se prolongeant, avec celles des pavillons voisins. Ceux-ci sont séparés par des espaces en parties sablés, en partie garnis de plates-bandes et d'arbustes.

Des lianes de toutes sortes grimpant le long des colonnettes qui portent les toits des vérandes, suspendent de l'une à l'autre leurs festons de pampres touffus, leurs vertes girandoles semées de fleurs étincelantes. Des jasmins de quelques années tapissent déjà les parois des grands murs et atteignent le haut des constructions comme nos lierres séculaires.

Une végétation aérienne dont les développements sont si rapides, combinée avec ce genre de constructions légères, espacées et harmonieusement distribuées dans leur plan général, produira comme par magie des effets de parure architecturale et de charme collectif, dont plusieurs habitations, dirigées avec un goût pourtant bien élémentaire encore, nous ont déjà offert en petit l'image.

Rien n'est plus aisé, d'ailleurs, que de choisir, pour les emplacements des centres, des positions où la prairie, la forêt, les bosquets naturels, les mouvements du sol et les travaux d'un défrichement intelligent, se marient sous des aspects très-pittoresques.

Outre le bois, on aura facilement de la brique, du calcaire, cette pierre tendre dont j'ai parlé, qui durcit à l'air, et dans certaines localités d'excellent plâtre.

Les animaux domestiques ayant le bois et la prairie pour demeure, le ciel pour toit, et l'agriculture ne réclamant pas de fumiers, les constructions rurales proprement dites se trouvent en très-grande partie supprimées, dans les débuts du moins. L'entretien de la propreté publique n'exige que des mesures très-simples.

Le cheptel primitif, déjà considérablement augmenté, tout en suffisant aux gros travaux des champs, — qui ne tarderont pas, suivant toute apparence, à être exécutés par des mécanismes à vapeur, — offre une base alimentaire qui ne fera plus que s'accroître.

D'autre part, le gibier abonde : un aménagement convenable pourvoira à la conservation de cette ressource précieuse.

A l'époque où nous sommes, les opérations antérieures ont déjà établi un mouvement régulier de communications. Le système commercial de la colonie est ébauché ; les rapports de vente, d'achat et de transport sont noués avec l'Europe et l'Amérique sur les principes de la *relation directe* entre producteurs et consommateurs. La colonie a déjà son service de bateaux à vapeur, soit qu'elle l'ait établi à son compte, soit qu'elle se contente encore de traités avec quelques bâtiments étrangers.

Ainsi, au lieu d'avoir à livrer les premières batailles du pionnier à la nature sauvage, de camper dans la prairie, de vivre *comme ils pourraient*, isolés, sans secours réciproques, privés de tous les avantages et de tous les plaisirs de la société, obligés de payer à des prix fabuleux ce qu'ils devraient demander au commerce civilisé ; au lieu de la condition ordinaire des settlers, en un mot, nos colons ont trouvé des habitations confortables et d'un aspect d'ensemble déjà très-élégant, un système très-complet et parfaitement assis des bases alimentaires, toutes les dispositions nécessaires à l'organisation de leurs travaux, à l'exercice productif de leur activité, un milieu social.

Ils jouissent d'un beau ciel et d'un climat qui triple, dans l'année, le temps que l'on vit sous les nôtres.

L'avenir est assuré ; chacun se sent déchargé du poids écrasant

des soucis de l'existence pour les siens et pour soi-même, délivré de l'*atra cura* attaché avec plus d'acharnement que jamais, aux temps où nous vivons, à toutes les conditions de la civilisation, — tourment perpétuel de cet enfer social.

Au lieu de cette vie dévorée d'inquiétudes cruelles, on a conquis enfin ce droit magnifique que Fourier, dans sa poursuite sans trêve du vieux moralisme, s'est plu à appeler *insouciance*, qui résulte du sentiment béni de la solidarité, et qui donne à chacun la conscience que sa vie individuelle est partie intégrante de la vie collective. C'est le *droit à la vie sociale*, le droit au rapport harmonique de l'élément de vie avec l'être vivant. Chacun ici, en effet, se sent membre d'un corps social fondé par sa foi et pour sa foi, destiné à réaliser bientôt celle-ci dans sa plénitude, et se reconnaît associé et agent actif d'une œuvre dont la grandeur morale le pénètre de plus en plus chaque jour.

La certitude du succès, la rapidité du développement de la prospérité collective, le spectacle de toutes les créations qui poussent à *vue d'œil* au sein d'une nature amie, féconde et généreuse, ajoutent donc au sentiment de la sécurité de l'avenir, de la garantie du bien-être matériel, et constituent pour toute la population l'*aurora du bonheur*.

Je connais la valeur de cette expression et je l'emploie sans crainte.

Le bonheur élémentaire est si facile dans ces régions favorisées ! Nous avons rencontré dans les forts, transportées et isolées à la frontière de la Sauvagerie et encore en plein désert, des dames élevées dans un monde brillant, habituées au luxe et aux raffinements des capitales de l'Est. Hé bien ! elles nous disaient que, même dans l'état actuel des choses, si elles avaient seulement quelques familles amies, au voisinage, pour leur faire un peu de société, aucune existence au monde ne leur semblerait préférable. L'une d'elles, la femme d'un major qui a commandé deux ans le fort Worth, nous disait que, pour sa part, tout ce qu'elle demanderait ce serait l'assurance d'y passer encore dix années semblables.

Quand nous laissons entrevoir nos projets, personne ne doutait du succès s'ils étaient exécutés, et d'une merveilleuse facilité de bonheur pour les populations qu'ils amèneraient. Et, de vrai, si l'on songe à la réunion de toutes les facultés du pays, à l'exclusion de toutes les conditions pénibles, dures et ingrates des travaux de l'agriculture, aux joies qu'une population qui respire la santé, le bien-être et la liberté, ne peut manquer de puiser abondamment dans l'œuvre de ses conquêtes, dans le développement de la richesse sociale, de l'élégance collective, et dans les premiers épanouissements du grand avenir de justice et d'harmonie libératrice dont elle a porté elle-même la semence sur ce sol et qu'elle y cultive pour le salut social du monde, — si l'on songe à toutes ces choses, il me semble que l'on sera aisément du même avis.

Quant à cette expansion de prospérité sociale, il suffit pour en avoir la garantie d'avance, de se rappeler le succès et les progrès de la colonisation morcelée, et de comparer les misérables conditions d'isolement, de dénûment et d'ignorance au sein desquelles celle-ci opère, avec les moyens, les instruments et les puissances dont est pourvue et que combine dans tous les ordres une population très-supérieure en développements intellectuels, en capacités de quelque sorte que ce puisse être, et souvent même en énergie musculaire et en activité physique.

Dans l'hypothèse que nous suivons, ce que nous avons appelé la phase initiale serait d'une très-courte durée. Les six premiers mois, après l'achèvement de la *préparation*, suffiraient à l'installation régulière de la population agricole et des industries de nécessité. Les éléments plus particulièrement propres à l'organisation de l'éducation sociale, des arts, des sciences et du raffinement collectif, pourraient être reçus, en assez grande proportion déjà, durant les six derniers mois de l'année, et l'établissement entrerait, avec l'arrivée de ceux-ci, dans sa seconde phase.

Pendant que ces choses s'accomplissent, les prévisions des faits afférents à l'année suivante ont leur cours. Les relations et les

agences extérieures n'ont cessé de s'étendre ou de se développer. La colonie possède déjà, sur les lieux, une imprimerie, et son journal fait régulièrement connaître le mouvement de ses affaires. Elle fonctionne à la fois comme foyer d'idées, de réalisation et d'attraction. Les forces dont elle dispose lui permettent d'exécuter, sur des points ambiants, convenablement choisis, la préparation de nouveaux milieux destinés à recevoir des colonnes d'immigration de plus en plus considérables.

Ses communications sont parfaitement organisées par des services à vapeur sur quelqu'une des rivières voisines, et comme nous l'avons indiqué déjà, en établissant ses lignes de terre ou d'eau, la colonie s'est emparée de la fonction commerciale extérieure dans leurs directions, en élevant des country-stores ou des comptoirs de distance en distance, et en acceptant du transport ne fût-ce que pour compléter ses chargements montants ou descendants.

XXVI

Nous avons eu, précédemment, à prévoir tous les arrangements spontanés que pourraient prendre les éléments de la colonisation, afin de nous mettre en mesure d'y pourvoir d'avance et d'offrir aux personnes les conditions de la liberté effective la plus complète.

Actuellement, nous pouvons nous proposer la recherche des arrangements probables.

C'est le propre de la colonisation morcelée ou civilisée, dans les pays beaux et ouverts comme le Texas, de disséminer une population très-faible sur des espaces immenses ; du moins est-ce le cas ordinaire de ses débuts.

Nous n'avons pas à nous occuper des causes de cette disposition singulière à cet extrême isolement, très-regrettable au point de vue du développement de la *sociabilité* dans une colonie, et qui, là où il se prolonge, tend à produire, avec des éléments sortis de la

civilisation, un état inférieur, sous beaucoup de rapports, à la sauvagerie elle-même.

La nature de notre œuvre, les sentiments, les idées et l'origine de la plus grande partie de ceux qu'elle attirera sur son terrain, nous sont de sûrs garants contre cet éparpillement extrême dont gémissent souvent les publicistes qui s'occupent des questions coloniales, et contre lequel on a proposé nombre de remèdes pires que le mal.

Je ne veux pas dire, cependant, que parmi ceux que la connaissance des faits généraux révélés dans ce Mémoire pourra conduire au Texas, il ne pourra pas s'en trouver, même en assez grand nombre, de disposés à s'établir isolément, en dedans ou en dehors des domaines de la colonie.

Qu'importe ! ceux-là agiront tout à fait à leur compte. Et en quelque lieu qu'ils se placent, ils n'en contribueront pas moins, dans un rapport quelconque, au but que nous poursuivons.

S'ils se fixent hors des terres de la colonie, ils concourent au peuplement du pays, au développement de la richesse générale et des affaires.

S'ils s'établissent sur nos terres, dans l'intention de profiter des avantages offerts par la proximité de nos centres d'opérations, ils contribuent plus directement encore à la plus-value des domaines coloniaux.

Objectera-t-on que ces établissements privés, si on les accueille si facilement, soustrairaient des terres qu'il faut réserver aux entreprises coopératives ?

Mais la société de colonisation possède plus d'espace que n'en réclameront, de longtemps, ces entreprises ; elle réserve à celles-ci les zones qui peuvent plus spécialement convenir aux grands établissements ; et, chaque douzaine d'hommes qui arrivent avec l'intention d'opérer dans un mode coopératif quelconque, ajoute pour 1200 fr. une nouvelle lieue carrée à ces réserves.

N'oublions pas que les bénéfices à réaliser sur la vente d'une partie des terres, après que celles-ci ont acquis des plus-values, constituent l'une des branches de la rémunération du capital de

fondation, du développement de la prospérité coloniale et des ressources destinées à faciliter les expériences sociales.

Loin donc d'avoir, dans une vue systématique étroite, à mettre obstacle aux établissements privés, mêmes isolés et morcelés, fussent-ils le fait d'individus étrangers à l'idée sociale de la colonisation, la société ne devra pas craindre de leur ouvrir libre carrière, et dans certains cas, de les favoriser au besoin par des concessions très-libérales.

Encore une fois, ce n'est pas l'espace qui manquera. En se développant, la colonie acquiert des terres vierges, pousse en avant, cède en partie, quelquefois peut-être en totalité si elle y trouve avantage, les premières zones qu'elle a occupées et où elle a créé d'immenses plus-values.

La conquête des terres neuves, sur grande échelle, est devenue pour elle, avec sa solidarité et les forces dont elle dispose, une opération des plus aisées, dont il lui est loisible de faire une haute industrie collective de premier ordre. — Et, pour en finir avec la question des éléments étrangers fixés dans sa sphère d'activité, ne serait-ce pas une contradiction formelle avec la Foi sociale dont on a entrepris l'incarnation, que de douter seulement que ceux-ci ne gravitassent bientôt librement, et par les avantages de tout ordre qu'ils y trouveront, dans l'orbite de son système? Des conditions de moralité et d'honnêteté seront donc les seules choses à demander aux immigrants de cette classe.

Quant à ceux des colons qui, bien qu'attirés par le principe social de la fondation, préféreraient pourtant s'établir plus ou moins isolément, ils seront tout disposés à entrer dans un régime de réciprocités, d'assurances, de crédits mutuels et de solidarités générales, réalisant un socialisme pratique fort avancé.

Dans l'hypothèse même où un tel système de séparation prévaudrait exclusivement, il n'en constituerait donc pas moins un plein *garantisme*, c'est-à-dire un milieu extrêmement propice aux expérimentations du Régime coopératif, et du sein duquel celui-ci ne tarderait pas à jaillir.

J'ai plaidé tout particulièrement le système d'une liberté effective et absolue, parce que cette liberté est le principe fondamental de notre théorie.

Nous poursuivons l'Association ; mais, dans la langue de notre doctrine, nous n'avons pas même besoin d'ajouter à ce mot l'épithète de *volontaire*, Association signifiant essentiellement, chez nous, convergence de forces libres. Or, pour que l'Association soit vraiment libre, il ne suffit pas que les éléments appelés à la réaliser aient librement opté pour ce mode, qu'ils l'aient délibérément choisi et voulu à un moment donné ; il faut encore qu'ils persistent dans cette volonté au sein de l'Association réalisée ; et, comme conséquence nécessaire, qu'ils aient à chaque instant, non-seulement la liberté théorique et abstraite, mais encore *la faculté positive*, garantie par les dispositions formelles des choses, de s'en éloigner s'ils venaient à s'y sentir mal à l'aise.

Hé bien ! la garantie de cette faculté, directement déduite de nos principes, jouit de deux propriétés pratiques des plus précieuses l'une et l'autre, dont la seconde nous permettra même de résoudre d'une manière inespérée la question, posée plus haut, de l'arrangement organique probable des premiers éléments de l'immigration. Nous allons nous en convaincre.

XXVII

1^o *La garantie de liberté effective est éminemment attractive de la population.*

Cette propriété, dont les observations qui précèdent viennent de montrer l'importance au point de vue général de l'œuvre, est évidente. Elle s'applique également à tous les cas possibles et à tous les genres d'éléments sur lesquels on peut spéculer.

Relativement à ceux qui ne seraient pas attirés par le but social de l'œuvre, il est clair que la liberté effective et pratique est indispensable ; sans elle ils ne viendraient pas.

Quant à ceux qui se sentent en affinité, non-seulement avec le but général, mais plus particulièrement encore avec notre but phalanstérien, elle est pour eux aussi d'une très-grande valeur, à moins qu'ils ne soient aveugles; — et dans ce cas il y aurait une immoralité monstrueuse à spéculer sur un entraînement, très-noble dans son principe, pour attirer des hommes sur des terres lointaines et les y engager dans un mode d'existence où ils pourraient ne pas rencontrer, aussitôt qu'ils le supposaient, les conditions qu'ils auraient espérées, — si on ne leur avait ménagé, en tout cas, le refuge de la vie individuelle ordinaire et à leur guise.

D'autre part, dès que l'établissement privé est toujours préparé et ouvert, les plus prudents, parmi ceux-ci, ne sauraient conserver aucune crainte. Loin de rien compromettre, leur impatriation au pays des réalisations de leur foi sociale assure, en toute hypothèse, leur prospérité et leur avenir individuels.

Cette liberté, enfin, est la condition formelle d'attraction pour les éléments socialistes dont les procédés pratiques et les vues théoriques diffèrent des nôtres. Repoussés par le vieux monde, nous les convions sur un vaste champ ouvert à toutes les doctrines progressives. Ils ne sauraient répondre à cet appel que sous la garantie d'y pouvoir créer et développer, à leur aise et à leur guise, les conditions qu'ils jugent nécessaires à la réalisation de leurs plans.

Or, remarquez-le bien, dans les données de cette grande et noble conception d'un champ d'asile ouvert à toutes les formes de la pensée progressive du siècle, toutes les doctrines sont utiles, toutes concourent au but de la société nouvelle. Les plus erronées, elles-mêmes, par cela seul qu'elles reposent sur des convictions fortes et sincères, servent ici la grande cause de la Vérité et de l'Humanité.

Elles amènent toutes, en effet, sur le champ de l'expérience progressive, des éléments de vie, d'activité, de travail et de prospérité collective; et comme la pratique dégagera inévitablement et sans miséricorde les vérités des erreurs, qu'elle transformera les

unes et les autres en réalités visibles et tangibles, et que les éléments vivants seront, un peu plus tôt un peu plus tard, infailliblement attirés aux réalisations diverses en proportion de ce que chacune de celles-ci contiendra de vérité vraie, humaine et vivante, l'erreur sincère aura servi elle-même à prouver et à alimenter la Vérité.

La garantie sociale ménagée à toutes les convenances, n'est pas seulement attractive de la population ; elle jouit d'une seconde propriété non moins importante.

XXVIII

2° La garantie de liberté effective est éminemment propre à faciliter le succès de toute combinaison coopérative fondée sur des bases justes.

Cette propriété est telle que je vais maintenant prouver une thèse qui pourra surprendre venant après celle où j'énumérais, tout à l'heure, les difficultés inhérentes aux premières expérimentations d'un régime coopératif quelconque et en particulier du nôtre.

Je dis à cette heure, — en me renfermant dans notre objet propre, — qu'avec les données actuellement acquises, on peut considérer la pratique du Régime sociétaire comme ayant les plus grandes chances d'un prompt développement sur le champ du premier établissement lui-même.

Vidons d'abord l'apparente contradiction de cet énoncé avec la thèse que je viens de rappeler.

Ce que j'ai combattu, c'est l'idée préconçue, le parti pris de faire, du premier établissement colonial, une phalange sociétaire.

Dans cette hypothèse, l'organisation phalanstérienne était une condition que l'on s'imposait, une nécessité dans laquelle on s'enfermait.

Or, c'est là précisément, dans ma conviction, la donnée qui

rend le succès très-difficile, qui multiplie les obstacles, et devient très-compromettante si, l'expérience manquant, on se trouve avoir débuté en s'engageant dans une impasse.

Sur le terrain des données actuelles, au contraire, le régime sociétaire n'est plus qu'une faculté. N'en ayant fait ni un but immédiat d'expérience, ni un moyen nécessaire, on en prend chaque jour, sans que ceci puisse provoquer de sérieuses divergences et des discussions susceptibles de s'envenimer, ce que l'on reconnaît empiriquement profitable pour la conduite quotidienne. Enfin, et surtout, au lieu d'avoir enfermé la substance sociale dans une chaudière sans soupape, ici tout est ouvert. On est, de toutes parts, en contact avec l'espace, l'air libre, la grande atmosphère. — En voilà assez pour rendre manifestes les différences essentielles des deux systèmes. Voyons maintenant les raisons qui militent en faveur du dernier.

Nous avons reconnu plus haut que, sans aucun doute, une partie considérable des nouveaux arrivants voudront immédiatement profiter de la faculté qui leur est offerte de se constituer sur des bases sociétaires analogues, par exemple, à celles de la N. A. Phalanx. — Nous pouvons donc raisonner comme si cet établissement était transporté sur le terrain colonial, avec une population plus nombreuse, fraîche, et dont les ressorts, au lieu d'être très-fatigués, auraient toute leur vigueur première.

Or, je dis que cet établissement lui-même, tel qu'il est, s'il se trouvait sur le champ de la colonie, y rencontrerait à l'instant des conditions de vie capables de triompher aisément des causes qui ont paralysé son développement.

Le climat y ferait déjà une différence très-sensible. C'est surtout, en effet, durant les longs mois de l'hiver que s'y manifeste l'allanguissement. La belle saison y ramène un mouvement marqué, une existence plus animée et déjà suffisamment attrayante pour que des étrangers viennent volontiers y prendre pension et y fixer leurs quartiers d'été.

Il y aurait ici, cependant, à son expansion, des causes bien plus

puissantes, parmi lesquelles il faut ranger l'extrême facilité relative des travaux de l'agriculture, la rapidité d'accroissement de la prospérité individuelle et collective et le charme résultant de la promptitude des créations de toutes sortes et des conquêtes remportées sur une nature qui ne demande qu'à livrer ses trésors.

Mais un ressort d'une efficacité incontestablement plus énergique encore se trouverait dans le nouveau but et les nouvelles fonctions qui lui seraient tout à coup offerts.

Ce qui pèse le plus lourdement, en effet, sur la N. A. Phalanx, — il est facile de s'en convaincre quand on y passe quelque temps, — c'est le sentiment du but manqué et le peu d'espoir restant d'atteindre celui-ci désormais.

La N. A. Phalanx s'est précisément mise dans cette impasse dont je parlais tout à l'heure. Ce qui fait, pour la plus grande part aujourd'hui, sa faiblesse, c'est l'idée préconçue en vue de laquelle elle s'est constituée, sans avoir calculé les conditions ni mesuré les difficultés de la réalisation. Le poids qui l'opresse maintenant c'est celui de son but retombé sur elle.

Sur le champ où nous la supposons transportée, la N. A. Phalanx se sentirait immédiatement apte à une fonction de haute importance : elle se concevrait bien vite une *raison d'être*, un nouveau but d'activité se dressant tout à coup devant elle; et ce but, cette fois, elle ne saurait le manquer.

Telle qu'elle est actuellement, en effet, elle serait déjà très-propre à la *réception des éléments de l'immigration*, et fonctionnerait convenablement en tant qu'organe d'alimentation de la colonie. — Le milieu où elle serait placée étant indéfiniment extensible, elle se développerait rapidement elle-même, comme organe spécial, tout en faisant incessamment grandir le corps dont elle serait l'embryon.

Cette hypothèse et cette discussion nous mettent à même de calculer, avec une très-grande probabilité, la marche que suivront naturellement les choses dans notre premier centre de population.

Une grande partie des premiers colons opteront pour une organisation sociétaire immédiate, sur un plan analogue à celui de la N. A. Phalanx. — Cela est certain.

Cette première ébauche de l'Ordre coopératif se trouvera néanmoins assise sur des bases beaucoup plus larges et sa constitution sera éminemment plus élastique. A la N. A. Phalanx en effet, les individus reçus comme aspirants doivent, après un certain temps de résidence, être admis comme membres ou s'éloigner de l'établissement. Il n'y a pas de degrés intermédiaires.—Ce manque d'élasticité a été considéré comme un défaut sérieux, et la conception du nouvel établissement que d'anciens membres de la N. A. Phalanx élèvent à Raritan-Bay, est sortie de cette critique. On se propose ici de laisser aux individus la faculté de s'associer intégralement ou partiellement, ou encore de former, par groupes, des ateliers ou des entreprises à leur compte. Or, telles sont précisément les conditions que nos données offrent d'elles-mêmes aux éléments dont nous étudions l'arrangement probable.

Le but proposé n'étant point l'expérience ou la réalisation du régime sériaire, mais simplement la colonisation, les esprits des immigrants ne sont pas montés à un diapason d'espoir exagéré et susceptible de causer, s'il était déçu, un découragement fâcheux dans la masse.

D'autre part, les facilités offertes à l'établissement privé ne sont pas une moindre garantie pour les noyaux où la vie sociétaire s'ébauche, que pour les intérêts et les convenances personnelles des immigrants. Elles permettent en effet aux Associations de ne garder, en pleine coopération, que les éléments à qui leur régime convient complètement et qui y conviennent eux-mêmes, sans écarter absolument, toutefois, le concours des autres.

Grâce à cette faculté, personne ne craindra d'essayer d'abord de la vie des grands établissements, et, très-naturellement, ceux-ci se trouveront ne retenir que les éléments en affinité et en corrélation décidée de convenances avec leur régime. Tout discord, toute incompatibilité, toute gêne réciproque, se résolvent par

l'établissement individuel ou par des positions quelconques sur l'échelle des degrés intermédiaires. Les molécules intégrantes prennent donc ici, comme dans les organismes naturels, les places convenant à leurs affinités respectives.

XXIX

J'ai déjà parlé du contraste de caractère de la race anglo-américaine et de nos races latines. L'Américain et le Français forment, plus particulièrement, complément l'un de l'autre.

Dans un mélange des deux races, surtout dans un mélange opéré en Amérique, l'effervescence française un peu dépaysée, perdra, pour une bonne part, au contact du calme, de la raison froide et du génie entreprenant et pratique de l'élément américain, ses élans de fanfaronnade, de légèreté vaniteuse, ses dispositions à la critique inconsidérée et tapageuse, aux sottises susceptibilités et aux sottises disputes, et tendra à se résoudre en activité plus utile, plus sérieuse et plus harmonique.

Cette modification de l'élément français se trouvera facilitée par la conscience du travail d'éducation qu'il devra lui-même opérer sur la population américaine. Il aura, en effet, à inoculer à celle-ci son esprit de sociabilité, son entrain joyeux, ses facultés artistiques, ses penchants au raffinement, à élargir pour elle le domaine des sentiments, et à lui inspirer le noble goût des idées générales. Cette importante mission d'éducation collective ne pouvant résulter que d'une influence morale, d'un ton à donner, l'élément français sera conduit à se surveiller sévèrement et à tenir en bride lui-même des écarts individuels qui ne pourraient que l'exposer, en masse, à la déconsidération de ceux sur qui il se sentira désireux d'agir à titre d'initiateur et de représentant d'un degré de sociabilité plus avancé.

La femme américaine est en possession de son droit personnel. La conquête de l'autonomie est un caractère social universel aux

États-Unis : là, dès que l'enfant marche il a l'instinct de son droit.

La femme américaine a donc la conscience de son autonomie, bien différente en ceci de la française qui, même au milieu des fumées d'encens qu'on lui prodigue assez, n'est guère encore en réalité qu'une esclave.

Une jeune fille est plus libre de ses actions à quinze ans, aux États-Unis, que souvent chez nous un jeune homme de *bonne famille* à dix-huit. Elle sort seule, et quand il lui plaît ; elle a ses amis à elle ; elle fait avec eux des promenades à la campagne ; elle les reçoit ; elle a sa correspondance. Elle ne craindra pas, au besoin, d'entreprendre seule un voyage de plusieurs centaines de lieues, trouvant partout les égards qui lui sont dus, sûre de n'être exposée nulle part à aucune sorte d'indiscrétion de la part de qui que ce soit. Elle porte partout son droit et en use, sachant qu'il ne sera jamais méconnu ; elle est, je le répète, un être autonome.

Mais on lui reproche d'avoir le cœur peu développé et de manquer de charme. Les vieilles idées verront, je n'en doute pas, la cause de ces défauts dans la conquête même que je viens de signaler. Il n'en est rien. La cause réelle est toute entière dans les origines ultra-puritaines des États-unis, dans l'état trop peu développé et encore un peu grossier de la sociabilité collective, et dans les préoccupations exclusives des hommes pour les affaires industrielles et commerciales, pour le *making money*. En donnant à l'Européenne la conscience de son droit, de sa personnalité, et faisant de celle-ci un être autonome comme elle, l'Américaine en recevra aisément, dans un milieu convenable, les dons de grâce et de sentiment qui lui manquent souvent : et les deux éléments produiront, par cet échange, un type beaucoup plus élevé et plus riche que ceux qu'ils présentent séparément l'un et l'autre.

Cette réciprocité complémentaire, bien marquée dans les choses de la sociabilité commune, se retrouve au même degré et dans les mêmes directions sur le champ des idées spéculatives, des théories et des systèmes. Là encore l'esprit européen apportera les produits d'une civilisation plus savante, plus philosophique et plus avancée,

et trouvera le génie plus positif et plus réalisateur de l'Anglo-Américain, pour modérer ses caprices et régler ses aventures. Celui-ci crèvera plus d'un ballon rempli seulement d'un vague métaphysique et montrera en même temps aux Européens, qu'en pratique, rien de ce que l'homme peut positivement concevoir n'est impossible.

En somme, moi qui ai toujours pensé et qui professe encore qu'une expérimentation du Régime phalanstérien, tentée en associant des familles dans les conditions serrées, pressées, raides et en outre dispendieuses qu'une telle œuvre aurait nécessairement à subir en Europe, y offre des difficultés et des dangers qui m'en ont toujours fait repousser l'idée, je me crois hautement autorisé à avancer cette conclusion, à savoir :

Que sous le bénéfice des grandes données locales et des dispositions précédemment exposées, et à condition de ne point se proposer prématurément, *pour but impératif*, l'expérimentation d'une théorie sociale, mais seulement la prospérité rapide de la colonisation, le Régime sociétaire pourra atteindre promptement lui-même, sur le champ nouveau, un développement déjà très-avancé et très-satisfaisant.

Les progrès de ce régime seront, en effet, d'autant plus faciles qu'il sera plus aisé de s'associer sans se gêner, de combiner ses travaux en conservant ses habitudes, de s'unir en gardant ses coutées franches, — et de se retirer de l'Association à tout instant et à volonté.

Les établissements coopératifs seront indubitablement plus aptes qu'aucun établissement individuel à la première réception des nouveaux arrivants. Les immigrants demanderont donc aux Associations, ne fût-ce que provisoirement dans leur pensée, la nourriture et une partie des soins domestiques; ils apporteront en échange aux cultures, aux ateliers et aux affaires de ces centres, le tribut de leur activité.

Le climat, les conditions de l'agriculture et le nombre, permettront d'organiser, d'emblée, des opérations en groupes rivalisés,

d'ébaucher des séries et de varier facultativement les travaux plusieurs fois par jour. On se contentera d'abord d'encadrer les alternances entre les repas.

Chacun reconnaîtra aisément, au reste, comme une expérience de dix années l'a prouvé à la N. A. Phalanx, que l'Association est parfaitement compatible avec la liberté personnelle, la conservation de l'intérieur et des habitudes quotidiennes de la vie de famille.

Les diverses sources naturelles de bien-être, de richesse et de charme que nous avons énumérées, ajoutant leurs influences aux avantages, aux plaisirs et aux créations d'une sociabilité qui se combine, s'engrène, se développe et s'anime de plus en plus chaque jour, je ne serais nullement étonné que bon nombre de ceux qui seraient arrivés avec la pensée de former un établissement privé, se trouvassent trop bien de la vie coopérative pour songer à la quitter.

De telle sorte qu'au lieu d'avoir à regretter les facilités ménagées à l'existence séparée, il pourrait se faire qu'il fallût l'encourager par certains avantages, afin de pourvoir à l'occupation de tous les points où il importerait à la colonisation d'avoir des postes.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il puisse rester maintenant de doutes sérieux dans vos esprits sur la question fondamentale, celle de la bonne et forte organisation des premiers centres de population coloniale, à la seule condition de se montrer fidèle aux lois directrices, aux principes de conduite pratique ci-dessus tracés. — Or, nous l'avons catégoriquement démontré, un succès de cet ordre suffirait pleinement, quel que fût au point de vue scientifique le sort des premières ébauches coopératives.

Que le régime de ces ébauches dépassât ou non les degrés élémentaires de la N. A. Phalanx, l'œuvre générale n'en serait pas moins fondée sur des bases solides, et assurée d'un développement de prospérité qui amènerait promptement à son tour celui des idées auxquelles la Société nouvelle aura dû son origine.

XXX

Le premier noyau entre dans sa seconde phase dès que les travaux de l'agriculture et des industries de nécessité ayant pris racine, il devient utile d'appeler, en proportion plus forte, les éléments aptes aux fonctions plus raffinées, capables de développer le goût, les besoins de l'esprit, la tendance au perfectionnement en toutes branches, d'éveiller et d'exciter le sentiment artistique, de cultiver, en un mot, les sphères supérieures de la sociabilité humaine.

Nous avons reconnu, déjà, que dans l'hypothèse d'où nous sommes partis cette phase s'ouvrirait pendant les six derniers mois de l'année qui suivra l'époque préparatoire. L'organisation de la culture intellectuelle et morale, des industries supérieures et des institutions artistiques et scientifiques, suivrait ainsi, de très-près, l'établissement des bases matérielles indispensables. En conséquence les éléments de charme collectif et de grande vie sociale, représentés déjà dans la première phase, ne tarderont pas à être largement greffés sur ceux de la richesse agricole.

Dès qu'un premier centre est assis et en état de recevoir de nouveaux immigrants, des détachements de travailleurs entreprennent des opérations d'utilité générale et préparent des centres nouveaux. La création de ceux-ci se fait maintenant sans offrir de difficultés sérieuses. L'immigration se développe dès lors suivant la loi d'une progression géométrique croissante ; elle se distribue en établissements de toutes sortes. Les noyaux coopératifs se multiplient, et la variété de leurs institutions, les rivalités émulatives qui les excitent à se surpasser, les secours qu'ils se portent, les améliorations qu'ils s'empruntent les uns aux autres, ne tardent pas à perfectionner les premières ébauches, à raffiner les organismes et à réaliser bientôt des phénomènes décisifs d'attrait collectif, de haute vie sociale et d'harmonie collective.

Maintenant, mettons les choses au pire en supposant que les

premières organisations présenteraient des difficultés telles que les établissements d'origine n'auraient point suffi à résoudre pratiquement le problème de l'Ordre combiné. Hé bien ! dans ce cas nous retombons sur notre solution européenne : *l'organisation des groupes et séries de l'enfance et de l'adolescence*, — et cette fois nous l'entreprenons *chez nous, en pleine liberté, et avec toutes les ressources nécessaires!*

Loin que la société ambiante en empêche ou en entrave l'établissement, c'est elle, ici, qui le réclame et qui l'exige.

Elle le réclame parce que l'Idée au nom de laquelle elle a été fondée et qui s'est développée de plus en plus vigoureusement dans son sein, marche à son incarnation expérimentale aussi naturellement et nécessairement qu'un végétal produit ses fleurs et ses fruits quand il a développé ses racines et ses feuilles. Elle l'exige, parce que ses enfants sont là, et *qu'il faut* organiser des institutions d'éducation pour la génération nouvelle.

Donc, dès qu'on suppose un premier noyau établi, une tête de pont jetée sur les terres de la colonie, et le mouvement régulièrement imprimé à l'immigration, deux ou trois ans pourraient à peine s'écouler, au pis-aller, avant que surgissent les expérimentations sociales, et cela, *au sein des conditions les plus désirables.*

Ceci posé et acquis, que chacun de nous se demande à lui-même si le terrain de l'Europe, — quelque hypothèse que l'on fasse sur les choses qui peuvent survenir, — offre à la réalisation de l'Idée dont nous avons charge, des chances comparables à une perspective aussi prochaine et aussi sûre ?

Pour moi, ma réponse est faite. Il arriverait demain telles circonstances qui me permettraient de rentrer en France à mon aise, que je n'en serais pas moins, dans quelques mois, sur la route du Texas. La réalisation de l'œuvre à laquelle ma vie appartient est là : j'y vais.

Aussi, la question n'est plus, pour moi, de savoir si la chose proposée se fera. Ce qui reste seulement en question, c'est l'échelle de proportion sur laquelle elle pourra débiter, — question impor-

tante, sans doute, mais cependant secondaire. Ceci, mes amis, dépendra de vous et de vos concours.

XXXI

Je ne terminerai pas sans toucher un point sur lequel les esprits à qui ce Rapport s'adresse ont besoin d'être édifiés. Je veux parler des conséquences sociales, ultérieures et extérieures, de la fondation proposée.

Quand nous n'avons pas un peu voyagé, nous sommes tous plus ou moins atteints de myopie européenne. J'entends par là que nous nous figurons volontiers, — parce qu'il en a été ainsi pendant de longs siècles, — que l'Europe est tout, et que c'est en Europe seulement que se joue le grand jeu de la Destinée de l'Humanité. Nous sommes disposés à n'attribuer qu'une influence bien faible encore aux faits progressifs, quelque considérables qu'ils soient en eux-mêmes, s'ils s'accomplissent *trop loin*. — Trop loin signifie trop loin de nous, cela va sans dire.

Or, c'est là aujourd'hui un préjugé de clocher, ni plus ni moins ; et je ne veux que deux heures passées à New-York, à Boston ou à Philadelphie pour en débarrasser l'européaniste le plus décidé. — Deux mots donc sur ce sujet pour ceux qui n'ont pas eu ces deux heures.

Ici, ce n'est plus le succès de l'entreprise qui est en question. L'objection se présente sous cette forme : — « Soit ! nous avons réussi ; la colonie nouvelle est fondée ; le mécanisme sériaire lui-même est réalisé et fonctionne conformément aux prévisions de la théorie. Quelle influence ces faits auront-ils sur le monde ? Le champ de preuve n'est-il pas trop loin de la civilisation, du grand théâtre du mouvement social, du champ de bataille où se décide la question de l'Avenir ? La solution sera donnée, sans doute, et la preuve faite ; mais faite au désert, et l'humanité vivante n'en saurait profiter. »

Cherchons à nous rendre un compte exact des choses, et, pour cela, représentons-nous bien, d'abord, les faits réalisés.

Nous avons réussi et la société nouvelle est fondée. — Qu'est-ce que cela signifie ? — Analysons.

Les domaines de la colonie sont occupés par une population déjà considérable et toujours croissante, qui y a importé non-seulement les instruments de travail et les procédés les plus puissants de la science et de l'industrie modernes, mais encore les conquêtes les plus avancées du génie humain dans la sphère des idées générales et progressives.

Les terres brutes ont acquis des valeurs énormes, et ces plus-values, transformées en capitaux de circulation, restent, pour la plupart, engagées dans l'œuvre des développements ultérieurs et de plus en plus féconds de l'œuvre primitive. — Il est probable, en effet, que même une grande partie des plus-values attribuées à la rémunération des capitaux de fondation se replaceront dans les opérations subséquentes.

Des communications faciles et rapides allant joindre les grandes artères de la civilisation américaine sont établies.

La colonie a doublé, triplé, décuplé l'étendue primitive de ses domaines au moyen d'une double opération qui consiste à bénéficier sur des ventes de terres voisines de ses premiers établissements, et à se porter toujours en avant sur les terres vierges, dont la préparation et la conquête sont devenues l'une de ses industries.

Entretemps, la population des régions sous-jacentes s'est elle-même accrue considérablement. Les chemins de fer, précédés par le télégraphe électrique, s'approchent de nos domaines. Les arts, les sciences, les plaisirs, le luxe collectif, le raffinement de la population, la haute éducation, toutes les fleurs de la vie sociale en un mot, s'épanouissent sur les couches profondes de la richesse publique, dans un milieu aimanté par la Foi nouvelle de l'humanité.

Les essais multipliés et variés des combinaisons organiques destinées à résoudre les problèmes sociaux amenés par le cours des

temps, ont porté leurs fruits. L'expérience a fait justice des erreurs et donné un corps à la vérité. L'Ordre Nouveau n'est plus en germe seulement dans des théories et des idées ; il a trouvé ses formes, ses lois pratiques. C'est une société qui se développe, qui crée et agit. Elle parle, elle écrit, elle imprime, elle commerce avec le monde extérieur. Elle vit et elle rayonne.

Et quel lieu occupe ce foyer ?

Il est situé dans une région que va traverser une des grandes artères des États-Unis d'Amérique, le seul pays du monde où fleurisse aujourd'hui une civilisation jeune, vigoureuse, progressive et vraiment moderne dans son caractère et ses éléments, — les civilisations européennes étant visiblement engagées depuis le commencement de ce siècle dans les terribles passes de la 3^e à la 4^e phase, et les issues régulières et pacifiques ayant été manquées...

Un examen général et scientifique de l'état actuel de l'Europe ne serait pas sans utilité ici ; mais outre que je ne puis m'engager accidentellement dans une question aussi considérable, je dois supposer que chacun de nous a sa provision de réflexions sur un tel sujet.

Les antagonismes de différents ordres, que les civilisations européennes portent dans leurs flancs, s'y sont constitués, cela est certain, à un état d'exaspération implacable. Le tableau fameux qu'en traçait Fourier en 1808, dans l'Épilogue de la *Théorie des quatre Mouvements*, est plus vrai aujourd'hui que jamais, et déjà nous avons assisté au prélude de ces *guerres sociales* que nous n'avons cessé d'annoncer pendant dix-huit ans, comme l'un des termes de l'inévitable dilemme de l'époque. Quel temps faudrait-il à ces antagonismes pour se résoudre ou pour se supprimer ? Question sombre.

Or, tandis que l'Europe est ainsi engagée, l'Amérique fait son œuvre et prépare son rôle qui, à mes yeux du moins, n'est plus une hypothèse. L'Amérique est, aujourd'hui déjà et dans la grande signification historique du mot, l'*Occident du Monde*.

Ce que la jeune Europe a été à la vieille Asie, la jeune Amérique le devient à la vieille Europe. C'est le même mouvement ; seulement les siècles, si lents dans l'antiquité, vont de nos jours à la vapeur.

Quand on observe la marche générale de l'humanité, on reconnaît facilement que le progrès, en se faisant dans le temps, se déplaçait dans l'espace, et que le foyer de lumière et d'impulsion sociale a toujours procédé d'Orient en Occident, comme le soleil.

La civilisation américaine est issue de notre civilisation gréco-romaine, comme celle-ci était venue de l'Égypte et de l'Asie. Tout indique que la phase d'évolution des cinq Sociétés préparatoires doit se clore sur le nouveau continent, où elle achève son tour du monde. — Les faits s'accordent singulièrement déjà avec l'expression de cette loi.

Ce qui constitue l'énorme supériorité virtuelle de la civilisation américaine sur la nôtre, c'est que celle-ci étant *fille de la guerre*, n'a été longtemps qu'une pure organisation de la conquête. Les *Éléments modernes*, — la Science, l'Industrie, le Commerce, le Travail, la Paix, la Liberté, — n'y devaient opérer leur lent dégagement qu'au prix de combats séculaires ; et, à l'heure qu'il est, malgré tous les progrès accomplis, la société européenne est encore toute imprégnée des virus traditionnels de son origine violente et barbare. — Ce sont, au contraire, ces Éléments modernes qui ont, eux-mêmes fondé la civilisation américaine.

Aussi, tandis que sur l'ancien continent ces Éléments se consomment en luttes sans cesse renaissantes contre le milieu ambiant, ils trouvent sur le nouveau une société faite par eux et par conséquent un champ libre et illimité ouvert à leurs réalisations.

Telles sont les causes. Quels sont les effets ?

Les deux tableaux suivants, que j'emprunte à un livre publié par M. Goodrich, ex-consul des États-Unis à Paris, les exposent avec la plus péremptoire éloquence.

PROGRÈS DES ÉTATS-UNIS EN 57 ANNÉES (1).

ANNÉES.	1793	1851
Nombre des Etats.	15	31
Recettes du Trésor. dollars	5 720 624	43 774 848
Dépenses de l'Etat. dol.	7 529 575	39 355 268
Importations. dol.	31 000 000	178 138 318
Exportation dol.	26 109 000	151 898 720
Tonnage de la marine marchande.	520 764	3 535 454
Etendue des Etats-Unis en mille carrés.	805 461	3 314 365
Personnel de l'armée.	5 120	10 000
Milice enrôlée	»	2 006 456
Marine des Etats-Unis (vaisseaux). (aucun)	»	76
— armement (artillerie).	»	2 012
Phares et bateaux-phares.	12	372
Milles de chemins de fer en activité	»	10 287
Dépense desdits.	»	306 607 954
Milles de chemins de fer en construction	»	10 092
Lignes télégraphiques, en milles	»	15 000
Nombre des bureaux de poste	209	21 551
Milles de routes de poste	5 642	178 762
Revenu des postes dollars	104 747	5 592 971
Dépense du département des postes doll.	72 040	5 212 953
Nombre de milles des transports	»	46 541 425
Colléges.	19	121
Bibliothèques publiques	35	695
Volumes de la bibliothèque	75 000	2 201 632
Bibliothèque des écoles.	»	10 000
Volumes de ces bibliothèques	»	2 000 000
Emigrants de l'Europe aux Etats-Unis	10 000	315 333
Fabrication des minerais dollars	9 664	52 019 465

(1) Les renseignements ci-dessus sont empruntés à un discours prononcé le 4 juillet 1852, à Washington, par M. Webster, secrétaire d'État.

Les documents officiels que ces deux petits tableaux résument, sont, dans leur genre, une page d'histoire pratique telle qu'il n'en a pas été écrite de semblable jusqu'ici par aucun peuple de la terre.

Et, peut-être, la loi de développement qu'ils accusent est-elle destinée à croître encore de vitesse. C'est, du moins, ce que tendraient à faire présumer des chiffres tout récents tels que ceux-ci :

Produits en	1841	1851	1853
Du Central New-York rail road : dl.	763 289	3 157 696	5 040 000
Erie r.r. . . . dl.		2 776 919	4 318 910
Baltimore and Ohio r.r. . . dl.	391 274	1 658 760	2 480 962

Et cet autre :

Produits en	1852	1853
Des ventes des terres publiques. dl.	946 037	4 720 191

La vente des terres publiques quintuplée en une année ! On attribue cette augmentation à l'extension du système des chemins de fer, c'est-à-dire au développement du moyen de progrès le plus énergique que la civilisation connaisse encore.

La puissance d'absorption qu'exerce le nouveau monde sur l'ancien s'accroît de toute l'intensité des complications politiques et sociales de l'Europe. Les merveilleux perfectionnements des voies de transport, sur mer et sur terre, lui viennent encore en aide.

On peut très-rationnellement considérer la masse humaine, et particulièrement celle des nations civilisées, comme un liquide dont la fluidité croît en raison de la facilité des communications, et qui se distribue sur la surface de la sphère terrestre, sous l'influence de deux sortes de forces, les unes attractives, les autres répulsives.

Or, évidemment, depuis deux siècles, le trop plein relatif de l'Europe se déverse sur le Nouveau-Continent comme s'il était soumis à l'action d'un gigantesque mécanisme à mouvement progressivement accéléré, et à double effet, du genre des pompes aspirantes et foulantes. L'Amérique attire, l'Europe expulse.

Les causes de ce double phénomène sont, pour les États-Unis d'Amérique, les virtualités d'un sol neuf, riche et en quelque sorte

illimité, les libertés politiques et sociales, l'économie administrative, les conditions faites au travail par la paix et par l'élan industriel et progressif de la race toute entière. Pour l'Europe et ses États Désunis, les causes sont la misère générale, l'appropriation et le haut prix des terres, l'incertitude et le bas prix du travail, les colossales dimensions des budgets et des systèmes militaires (même sur le pied dit de paix), la guerre toujours imminente, et l'état révolutionnaire chronique.

Ces causes sont trop profondes pour pouvoir être appelées accidentelles. Elles tiennent à des situations données dans la grande histoire dont les personnages sont des races entières, et la sphère terrestre le théâtre.

Vue dans son ensemble, la civilisation se polarise aujourd'hui sur le globe. Le travail de cette polarisation est même tellement avancé que la langue vulgaire a déjà deux mots pour l'exprimer : la vieille Europe, la jeune Amérique. — Les caractères contrastés de cette double formation sont faciles à déduire.

La Californie et l'Orégon se peuplent rapidement; le centre de l'Utah sera bientôt occupé par un État; et les deux flancs, Atlantique et Pacifique, de la Fédération, anastomosés par un système intérieur de voies de fer, ne tarderont pas à se souder solidement.

Les espaces compris entre les deux Océans, faisant face d'un côté à la Chine et à l'Inde, de l'autre à l'Europe et à l'Afrique, compteront dans 25 ans 50 millions d'hommes, et 100 millions à la fin du siècle. Les immenses vallées du Mississipi et du Missouri, naguère extrême frontière du colosse américain, en seront bientôt le cœur, et l'on verra, pour la première fois dans les annales de l'humanité, un grand peuple assis sur la *dorsale* du globe, en occupant les versants dans les deux bassins généraux du monde, l'Occident et l'Orient.

Ce coup d'œil tout sommaire qu'il soit, et quoi qu'il y eût à dire encore, suffit, je pense, pour que l'on se décide à faire, dès aujourd'hui, aux États-Unis d'Amérique, une place dans la grande his-

toire de l'Humanité. L'Europe, certainement, ne tardera pas à reconnaître qu'ils en ont une....

XXXII

Quelques mots encore, et ce n'est pas moi qui les dirai.

« Un homme vient à naître ; ses premières années se passent obscurément parmi les plaisirs et les travaux de l'enfance. Il grandit ; la virilité commence ; les portes du monde s'ouvrent enfin pour le recevoir ; il entre en contact avec ses semblables. On l'étudie alors pour la première fois, et l'on croit voir se former en lui les vices et les vertus de son âge mûr.

« C'est là, si je ne me trompe, une grande erreur.

« Remontez en arrière ; examinez l'enfant jusque dans les bras de sa mère ; voyez le monde extérieur se refléter pour la première fois sur le miroir encore obscur de son intelligence ; contemplez les premiers exemples qui frappent ses regards ; écoutez les premières paroles qui éveillent chez lui les jouissances endormies de la pensée ; assistez enfin aux premières luttes qu'il a à soutenir, et alors seulement vous comprendrez d'où viennent les préjugés, les habitudes et les passions qui vont dominer sa vie. L'homme est, pour ainsi dire, tout entier dans les langes de son berceau.

« Il se passe quelque chose d'analogue chez les nations. Les peuples se ressentent toujours de leur origine. Les circonstances qui ont accompagné leur naissance et servi à leur développement influent sur tout le reste de leur carrière.

« S'il nous était possible de remonter jusqu'aux éléments des sociétés, et d'examiner les premiers monuments de leur histoire, je ne doute pas que nous puissions y découvrir la cause première des préjugés, des habitudes, des passions dominantes, de tout ce qui compose enfin ce qu'on appelle le caractère national.....

« L'Amérique est le seul pays où l'on ait pu assister aux développements naturels et tranquilles d'une société, et où il ait été pos-

sible de préciser l'influence exercée par le point de départ sur l'avenir des États.... »

Après avoir constaté l'existence d'une teinte générale, commune à toutes les colonies anglaises qui formèrent la souche des États-Unis, l'auteur dit :

« On peut distinguer dans la grande famille anglo-américaine deux rejetons principaux qui, jusqu'à présent, ont grandi sans se confondre entièrement, l'un au Sud, l'autre au Nord.

« La Virginie reçut la première colonie anglaise. Les émigrants y arrivèrent en 1607. L'Europe, à cette époque, était encore singulièrement préoccupée de l'idée que les mines d'or et d'argent font la richesse des peuples : idée funeste qui a plus appauvri les nations européennes qui s'y sont livrées, et détruit plus d'hommes en Amérique, que la guerre et toutes les mauvaises lois ensemble. Ce furent donc des chercheurs d'or que l'on envoya en Virginie, gens sans ressources et sans conduite, dont l'esprit inquiet et turbulent troubla l'enfance de la colonie et en rendit les progrès incertains. Ensuite arrivèrent les industriels et les cultivateurs, race plus morale et plus tranquille, mais qui ne s'élevait presque en aucuns points au-dessus du niveau des classes inférieures d'Angleterre. Aucune noble pensée, aucune combinaison immatérielle ne présida à la fondation des nouveaux établissements. A peine la colonie était-elle créée qu'on y introduisait l'esclavage ; ce fut là le fait capital qui devait amener une immense influence sur le caractère, les lois et l'avenir tout entier du Sud.....

« C'est dans les colonies anglaises du Nord, plus connues sous le nom de Nouvelle-Angleterre, que se sont combinées les deux ou trois idées principales qui aujourd'hui forment les bases de la théorie sociale aux États-Unis. Les principes de la Nouvelle-Angleterre se sont d'abord répandus dans les États voisins ; ils ont ensuite gagné de proche en proche les plus éloignés, et ont fini, si je puis m'exprimer ainsi, par pénétrer la confédération entière. Ils exercent maintenant leur influence au delà de ses limites sur le monde américain...

« La fondation de la Nouvelle-Angleterre a offert un spectacle nouveau. Tout y était singulier et original.

« Presque toutes les colonies ont eu pour premiers habitants des hommes sans éducation et sans ressources, que la misère et l'inconduite poussèrent hors du pays qui les avait vus naître, ou des spéculateurs avides et des entrepreneurs d'industrie...

« Les émigrants qui vinrent s'établir sur les rivages de la Nouvelle-Angleterre appartenaient tous aux classes aisées de la mère-patrie. Leur réunion sur le sol américain présenta, dès l'origine, le singulier phénomène d'une société où il ne se trouvait ni grands seigneurs ni peuple, et, pour ainsi dire, ni pauvres ni riches. Il y avait, proportion gardée, une plus grande masse de lumières répandue parmi ces hommes que dans le sein d'aucune nation européenne de nos jours. Tous, sans en excepter peut-être un seul, avaient reçu une éducation assez avancée, et plusieurs d'entre eux s'étaient fait connaître en Europe par leurs talents et leur science. Les autres colonies avaient été fondées par des aventuriers sans famille ; les émigrants de la Nouvelle-Angleterre apportaient avec eux d'admirables éléments d'ordre et de moralité ; ils se rendaient au désert accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Mais ce qui les distinguait surtout de tous les autres, était le but même de leur entreprise. Ce n'était point la nécessité qui les forçait d'abandonner leur pays ; ils y laissaient une position sociale regrettable et les moyens de vivre assurés ; ils ne passaient point non plus dans le nouveau monde afin d'y améliorer leur situation ou d'y accroître leurs richesses ; ils s'arrachaient aux douceurs de la patrie pour obéir à un besoin purement intellectuel ; en s'exposant aux misères inévitables de l'exil, ils voulaient faire triompher *une idée*.

« Les émigrants, ou, comme ils s'appelaient si bien eux-mêmes, les *pèlerins* (pilgrims) appartenaient à cette secte d'Angleterre à laquelle l'austérité de ses principes avait fait donner le nom de puritaine. Le puritanisme n'était pas seulement une doctrine religieuse ; il se confondait encore sur plusieurs points avec les théo-

ries démocratiques et républicaines les plus absolues. De là lui étaient venus ses plus redoutables adversaires. Persécutés par le gouvernement de la mère-patrie, blessés dans la rigueur de leurs principes par la marche journalière de la société au sein de laquelle ils vivaient, les puritains cherchèrent une terre si barbare et si abandonnée du monde, qu'il fût encore permis d'y vivre à sa manière et d'y prier Dieu en liberté.

« Les émigrants étaient au nombre de cent cinquante à peu près, tant hommes que femmes et enfants..... On montre encore le rocher où descendirent les pèlerins. »

L'auteur dit en note : « Ce rocher est devenu un objet de vénération aux États-Unis; j'en ai vu des fragments conservés avec soin dans plusieurs villes de l'Union. Ceci ne montre-t-il pas bien clairement que la puissance et la grandeur de l'homme est tout entière dans son âme? Voici une pierre que les pieds de quelques misérables touchent un instant, et cette pierre devient célèbre; elle attire les regards d'un grand peuple; on en vénère les débris, on s'en partage la poussière. Qu'est devenu le seuil de tant de palais? Qui s'en inquiète?

Il reprend :

« Il ne faut pas croire que la piété des puritains fût seulement spéculative, ni qu'elle se montrât étrangère à la marche des choses humaines. Le puritanisme, comme je l'ai dit plus haut, était presque autant une théorie politique qu'une doctrine religieuse. A peine débarqués sur ce rivage inhospitalier, le premier soin des émigrants est de s'organiser en société. Ils passent immédiatement un acte qui porte :

« Nous, dont les noms suivent, qui, pour la gloire de Dieu, le
« développement de la foi chrétienne et l'honneur de notre patrie,
« avons entrepris d'établir la première colonie sur ces rivages
« reculés, nous convenons, dans ces présentes, par consentement
« mutuel et solennel, et devant Dieu, de nous former en corps de
« société politique, dans le but de nous gouverner, et de travailler
« à l'accomplissement de nos desseins; et en vertu de ce contrat,

« nous convenons de promulguer des lois, actes, ordonnances, et
« d'instituer, selon les besoins, des magistrats auxquels nous pro-
« mettons soumission et obéissance. »

« Ceci se passait en 1620. A partir de cette époque, l'émigra-
tion ne s'arrêta plus ; les passions religieuses et politiques qui dé-
chirèrent l'empire britannique pendant tout le règne de Charles I^{er},
poussèrent chaque année, sur les côtes de l'Amérique, de nouveaux
essaims de sectaires. En Angleterre, le foyer du puritanisme con-
tinuait à se trouver placé dans les classes moyennes ; c'est du sein
des classes moyennes que sortaient la plupart des émigrants. La
population de la Nouvelle-Angleterre croissait rapidement, et tan-
dis que la hiérarchie des rangs classait encore despotiquement les
hommes dans la mère-patrie, la colonie présentait de plus en plus
le spectacle nouveau d'une société homogène dans toutes ses
parties. La démocratie, telle que n'avait point osé le rêver l'anti-
quité, s'échappait toute grande et toute armée du milieu de la
vieille société féodale. »

Après avoir donné une idée de la législation pénale primitive,
inspiration directe du rigorisme puritain et souvent de la plus
odieuse intolérance, l'auteur ajoute :

« A côté de cette législation pénale, si fortement empreinte de
l'étroit esprit de secte et de toutes les passions religieuses que la
persécution avait exaltées et qui fermentaient encore au fond des
âmes, se trouve placé, et en quelque sorte enchaîné avec elle, un
corps de loi politique qui, tracé il y a deux cents ans, semble
encore devancer de très-loin l'esprit de liberté de notre âge.

« Les principes généraux sur lesquels reposent les constitutions
modernes, ces principes, que la plupart des Européens du XVII^e siè-
cle comprenaient à peine, et qui triomphaient alors incomplète-
ment dans la Grande-Bretagne, sont tous reconnus et fixés par les
lois de la Nouvelle-Angleterre : l'intervention du peuple dans les
affaires publiques, le vote libre de l'impôt, la responsabilité des
agents du pouvoir, la liberté individuelle et le jugement du jury,
y sont établis sans discussion et en fait.

« Ces principes générateurs y reçoivent une application et des développements qu'aucune nation de l'Europe n'a encore osé leur donner.....

« Chez la plupart des nations européennes, l'existence politique a commencé dans les régions supérieures de la société, et s'est communiquée peu à peu, et toujours d'une manière incomplète, aux diverses parties du corps social. En Amérique, au contraire, on peut dire que la commune a été organisée avant le comté, le comté avant l'État, l'État avant l'Union.....

« Lorsqu'après avoir ainsi jeté un regard rapide sur la société américaine de 1650, on examine l'état de l'Europe et particulièrement celui du continent, vers cette même époque, on se sent pénétré d'un profond étonnement : sur le continent de l'Europe, au commencement du XVII^e siècle, triomphait de toutes parts la royauté absolue sur les débris de la liberté oligarchique et féodale du moyen âge. Dans le sein de cette Europe brillante et littéraire, jamais peut-être l'idée des droits n'avait été plus complètement méconnue ; jamais les peuples n'avaient moins vécu de la vie politique ; jamais les notions de la vraie liberté n'avaient moins préoccupé les esprits, et c'est alors que ces mêmes principes, inconnus aux nations européennes ou méprisés par elles, étaient proclamés dans les déserts du Nouveau-Monde, et devenaient le symbole futur d'un grand peuple ; les plus hardies théories de l'esprit humain étaient réduites en pratique dans cette société si humble en apparence, et dont aucun homme d'État n'eût sans doute alors daigné s'occuper. »

Dans un autre passage le même auteur dit :

« Les émigrants qui vinrent se fixer en Amérique au commencement du XVII^e siècle, dégagèrent, en quelque façon, le principe de la démocratie de tous ceux contre lesquels il luttait dans le sein des vieilles sociétés de l'Europe, et ils le transplantèrent sur les rivages du Nouveau-Monde. Là, il a pu grandir en liberté, et marchant avec les mœurs, se développer paisiblement dans les lois. »

XXXIII

Le milieu du XIX^e siècle n'est pas le commencement du XVII^e, et les *théories les plus avancées de l'époque* ne sont liées, dans notre esprit, à aucun fanatisme étroit et aveugle. A cela près, les situations, à deux cent cinquante ans de distance, ont des analogies tellement saisissantes, que tout commentaire de ces lignes serait oiseux (1).

La carte du Texas annexée à ce rapport donne le tracé d'un projet de chemin de fer qui, entrant dans l'État par Fulton, sur la rivière Rouge, vient couper la Trinité au voisinage d'Athènes, se dirige sur le fort Gates, et remonte de là sur le Del Norte qu'il atteint à El Paso.

J'ai dit, page 75, que nous avons rencontré, à notre retour, des capitalistes de New-York qui venaient voir « ce qu'il y avait à faire au Texas, » et je prédisais que les entreprises du Nord ne tarderaient pas à descendre dans le pays. — Mes prévisions sont gagnées de vitesse. Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à recevoir aussitôt communication du tracé de cette ligne, et de la conclusion d'une convention du gouvernement texien à ce sujet.

La chose est faite. Quoique le tracé ne soit pas encore arrêté définitivement, la législature texienne n'en a pas moins déjà concédé 13 000 acres de terre (trois lieues carrées de 1 600 hectares), par mille de chemin de fer, à la Compagnie qui propose l'exécution. — Voilà comment, là-bas, vont les choses.

Cette ligne traverse l'État de l'Arkansas et va joindre le Mississippi, c'est-à-dire le système de la grande circulation des États

(1) De qui sont-elles, ces lignes? — D'un « homme d'état » très-clairvoyant dans l'histoire de l'origine et du développement des *idées avancées* d'il y a deux siècles, qui n'en aura pas moins traité celles de son temps, comme il fait remarquer que traitaient celles de leur temps ses analogues du XVII^e siècle.—Voy. *De la Démocratie en Amérique*, par Alexis de Tocqueville. Tom. I, Introd. et chap. II *passim*.

de l'Atlantique, à Memphis. D'El Paso à Memphis, 400 lieues. La ligne doit être continuée jusqu'en Californie. — La communication intérieure des États du Sud avec ceux du Pacifique se fera certainement par le Texas.

Je le dis sans la moindre crainte d'erreur, s'il existe une contrée au monde admirablement disposée pour recevoir l'atelier d'élaboration pratique du problème de la Destinée sociale, c'est le Texas. Que l'alvéole de la Société Nouvelle soit élevée sur ces terres aujourd'hui désertes, mais que des flots de population humaine envahiront demain, et bientôt des milliers d'organismes analogues surgiront comme par enchantement autour des premiers spécimens.

Comme preuve et épreuve de sa puissance d'assimilation et de sa supériorité décisive sur les formes antérieures, l'Organisme social nouveau aura, à son voisinage, au Nord, la Sauvagerie, — que la Civilisation américaine ne sait que détruire, ce qui est son grand crime ; — au Sud, l'Esclavage, que cette Civilisation est impuissante à transformer, ce qui est sa grande plaie.

Mais admettons que rien ne soit fait tant qu'un spécimen de l'Ordre nouveau n'aura pas été fondé à la porte d'une de nos capitales européennes. Hé bien ! est-ce que, encore, le plus court chemin pour arriver là n'est pas aujourd'hui de porter l'Idée nouvelle sur un champ libre, où il soit facile de lui donner promptement un corps, d'en faire une réalité tangible et vivante ?

Et puis, je vous le dis en vérité, l'état des choses européennes fût-il demain tout autre, ce serait encore hors de l'Europe qu'il faudrait, demain, songer à résoudre le problème social. — Ce problème, qui est la grosse affaire du siècle, est posé aujourd'hui en Europe de telle façon et sur un tel terrain, que de longtemps il ne sera facile de l'y résoudre tranquillement et scientifiquement — s'il n'a été expérimenté ailleurs..... *Qui habet aures audiendi audiat.*

Il ne s'agit pas d'abandonner la patrie européenne ; il s'agit encore et toujours, de préparer son salut et celui du monde....

Premières instructions

POUR LES PERSONNES DISPOSÉES A CONCOURIR A LA COLONISATION EUROPÉO-AMÉRICAINNE AU TEXAS.

N.-B. Ces instructions ne sont reproduites ici qu'à titre de document. Le lecteur trouvera plus loin les instructions postérieures à la constitution de la *Société de colonisation* : ces dernières sont les seules dont on ait à tenir compte dorénavant pour entrer en rapport avec la Société.

On peut concourir à l'œuvre proposée, soit avec le dessein de s'y engager corps et biens, soit en conservant sa position actuelle.

L'opération réclame des capitaux, des hommes, des industries et des idées.

a 1) Il résulte des faits énoncés dans le Rapport, que la chose la plus pressante est de réunir un premier groupe de capitaux destinés à l'acquisition d'une certaine quantité de head-rights ou bons au porteur du Texas.

Le prix des head-rights monte continuellement : il devient chaque jour moins aisé et plus coûteux de s'en procurer. L'acquisition de ces Bons constitue un placement sûr et avantageux. Elle peut être faite au compte et au nom de chaque bailleur de fonds, antérieurement même à la constitution définitive de la Société de colonisation, qui aura pour fonction de localiser les head-rights sur des terres de choix et d'effectuer les préparations coloniales. Brisbane et plusieurs de nos amis, en Europe et en Amérique, se disposent à faire des fonds pour ces acquisitions préalables. Celles-ci ne constituant encore que des opérations privées peuvent être faites immédiatement et suivant le mode qui conviendra à chaque bailleur de fonds. Ceux d'Europe pourront confier leurs fonds aux personnes chargées d'agir pour le compte des acquéreurs américains, ou opérer par l'intermédiaire de maisons européennes

ayant des correspondants aux États-Unis. La chose importante, en ce moment, c'est que ceux qui sont disposés à concourir à ces premières acquisitions *fassent connaître immédiatement leur intention*, afin que l'on sache promptement sur quelle base les démarches de recherche des head-rights doivent être faites, et que des propositions fermes d'acquisitions nominatives puissent suivre le plus tôt possible. — Les plus petites sommes ne doivent pas craindre de se produire : Au prix de l'été dernier, 25 fr. représentaient 10 hectares de terre. Or, 10 hectares de terres d'une haute fertilité, c'est déjà quelque chose qui vaut considération.

a 2) Le second objet est la souscription du capital nécessaire à la constitution de la Société de colonisation. Les fonds ici ne devront être fournis que plus tard, après la constitution de la Société et par versements successifs.

b) Le troisième concerne l'enregistrement des personnes qui pourront figurer dans l'opération, soit dès les débuts, soit postérieurement à la préparation.

c) Le quatrième enfin, consiste dans la réunion et le classement des documents relatifs aux industries, idées et opérations de détail qui pourront être utiles à la colonie.

Il est des industries impérativement désignées par la nature des choses ; mais nombre d'autres seront facultatives et il sera bon d'avoir tout préparé à l'avance.

Les opérations agricoles, comprenant la grande culture, l'horticulture, les pépinières, la culture de la vigne et la fabrication du vin, l'élevage des animaux, la fromagerie, etc., viennent au premier rang.

Les industries de bâtiment, vêtement, chaussure, la confection des meubles, la serrurerie se présentent aussi en première ligne.

Inutile de mentionner la cuisine et tout ce qui se rapporte aux préparations de bouche. Mais il faut noter que parmi ces préparations, celles qui sont de *conserve* devront fournir bientôt des branches très-importantes au commerce extérieur de la colonie. — La fabrication des viandes salées, fumées ou séchées, des saucis-

sons, rillettes, gelées animales, etc., devra être montée promptement sur une assez grande échelle.

On a nommé, dans le Rapport, la tannerie, la corroyerie, la poterie, la brasserie; ajoutons-y divers travaux sur métaux, des constructions mécaniques, la verrerie (pour carreaux de vitres, verres à boire et bouteilles), et bientôt quelques industries de haute métallurgie, notamment la production du fer.

Il serait oiseux d'allonger cette nomenclature technologique. Chacun trouvera facilement dans ses connaissances spéciales, dans son entourage, dans les idées qui peuvent lui survenir, des éléments de propositions diverses.

La société de colonisation aura à exécuter, comme il a été dit, des opérations commerciales de différentes natures. Il lui faudra pour cela des agents et des correspondants partout où il pourra être utile d'étendre les ramifications de ses rapports. Les industries de la France et de la Belgique ne font encore pas, ou presque pas, d'affaires directes avec le Texas. Nous aurons à leur ouvrir des débouchés sur ce pays; une assez notable quantité de ceux des nôtres qui resteront en Europe pourront rendre avantageusement pour eux-mêmes des services à la colonisation dans cet ordre d'affaires.

d.) La colonie recevra, comme témoignage de concours (indépendamment du paiement des souscriptions en produits), des dons tels que livres, gravures, tableaux, instruments et produits de toutes sortes. La valeur de ces objets pourra être estimée et représentée par des actions à donner en primes à des émigrants pauvres et méritants, ou servant à constituer des dots à des enfants, etc.

Chacun peut recueillir des noyaux de fruits, des pepins, des graines d'arbres de toutes sortes, avec grande utilité pour notre objet. Il ne faut pas craindre de faire des récoltes qui pourraient paraître *ne pas valoir la peine*. Beaucoup de graines, *très-communes* en Europe, même parmi les simples herbes des champs, seront précieuses au Texas, où nous aurons à obtenir le plus grand nombre de naturalisations possible.

En conséquence des indications ci-dessus, nous demandons, à titre de renseignements préalables, sans que cela constitue aucun engagement et sous toutes réserves, des réponses immédiates sur les intentions, en ce qui concerne :

a 1) *Capital*. — Le concours que l'on serait disposé à fournir à l'affaire de l'acquisition préalable des head-rights ;

a 2) Celui que l'on pense pouvoir fournir, par versements successifs, échelonnés en plusieurs années et postérieurement à la constitution de la Société de colonisation, au cas, bien entendu, où les Statuts en paraîtraient satisfaisants ;

b 1) *Personnel*. — Les dispositions où l'on se trouve soi-même quant à l'immigration ;

b 2) Des renseignements sur les individus que l'on jugerait disposés à se rendre plus ou moins promptement sur les lieux ; le genre d'utilité dont ils y pourraient être, la position, l'âge, la santé ne doivent pas être oubliés.

c) *Documents divers*. — Ceux qui auront à fournir des documents réclamant des développements sont priés de faire d'abord une réponse immédiate et sommaire.

d) Les dons que l'on aurait à faire ultérieurement peuvent être déjà indiqués à l'avance. Nous attendons particulièrement de nos amis, artistes ou industriels, des exemplaires de leurs productions personnelles.

Chacun de ceux qui se sentent désireux de se rendre utiles, à un titre quelconque, à l'œuvre proposée, comprendra qu'il ne doit pas remettre au lendemain pour fournir les indications présentement demandées. Ces indications, qui ne portent encore que sur des intentions, et qui n'engagent à rien, on le répète, sont absolument nécessaires pour débrouiller d'abord les premiers éléments virtuels de la fondation. *Time is money*, le temps est de l'argent, disent les Anglais et les Américains. Ici, le temps est de l'argent, et plus encore. Nous comptons sur des réponses immédiates de toutes les bonnes volontés.

QUATRIÈME PARTIE.

COMPLÉMENT.

(De juin à octobre 1854.)

Bases et Statuts de la Société de Colonisation.

I

Amis,

Je vous ai adressé une Proposition décisive pour la réalisation sociale de notre Foi commune.

Vous avez répondu à mon appel. C'est à moi aujourd'hui à reprendre la parole. Écoutez-moi donc.

Et d'abord, que cette communication nouvelle s'ouvre par une action de grâces. — Comment pourrais-je discuter froidement des règlements d'affaires si je n'avais donné cours aux sentiments qui se pressent dans mon âme?

Pendant que vous ignorez encore les résultats d'ensemble; que vous êtes encore incertains, chacun, des dispositions et du concours des autres, et que, inquiets, en proie à une ardente impatience de savoir, vous m'accusez peut-être de lenteur, j'ai là, réunies sous mes mains, toutes vos réponses, — les preuves et les témoignages...

Loin de vous reprocher cette impatience, je la bénis. C'est une soif sainte et le moment de l'étancher est venu.

A tous ceux, donc, qui, dans la dispersion et l'isolement, pouvaient croire les sources de notre Foi taries, éteinte l'ardeur des

âmes, brisée la solidarité des volontés et des concours, je le dis aujourd'hui, non plus en espoir mais en accomplissement : Réjouissez-vous et buvez à la source ; car les eaux ont recommencé à couler avec abondance, plus fraîches et plus vives que jamais ! Réjouissez-vous, et réchauffez-vous au foyer commun des âmes retrouvées et des volontés unies ; car le feu sacré brûle, à l'heure qu'il est, dans toutes les âmes, et les volontés, — plus résolues et plus fortes que jamais, — vibrent à l'accord et convergent dans une solidarité réconstituée, et décisive....

Ah ! je le savais bien, moi, qu'au fond vous n'étiez pas morts !

Nombre d'amis m'ont plaint, et des personnes encore me plaignent parce que depuis cinq ans je suis dans l'exil. — Béni soit l'exil ! et, que Dieu n'eût-il voulu qu'il commençât cinq ans plus tôt.

Écoutez-moi.

Cette fondation, — que je ne caractérise pas ici parce que nous l'entreprenons et l'allons conduire en présence de l'histoire et que ce sera à l'histoire de prononcer sur son caractère, cette fondation que je vous ai présentée il n'y a pas encore trois mois, et qui alors, n'était qu'un simple projet, une simple proposition, une idée, aujourd'hui elle n'est plus cela.

Aujourd'hui elle est un fait. Elle est née à la réalité. Elle existe.

Je vous disais, il y a trois mois (p. 82), en vous proposant une résolution souveraine :

« L'École Phalanstérienne compte plus de forces que l'initiative de l'œuvre n'en exige. Qu'elles s'ébranlent, s'unissent et convergent : virtuellement et d'ores-et-déjà, la fondation est opérée. »

Ce que je vous disais en ces termes il y a si peu de temps, à l'heure qu'il est cela est accompli. Cette fondation est opérée. Réjouissez vous donc en apprenant chacun que tous vous êtes prêts.

Pour moi, si ma vie a eu quelque utilité, — et je dis simplement et sincèrement que je le crois ; — si j'ai servi d'un cœur dévoué la

Cause du Bien Universel, et travaillé obstinément au triomphe de notre Cause, — deux cultes qui n'en font qu'un dans ma conscience, — je déclare que, ma vie dût elle finir aujourd'hui, j'aurais déjà reçu ma récompense.

J'aurais reçu ma récompense parce que j'emporterais avec moi, si je mourais aujourd'hui, la certitude que l'œuvre que je vous ai proposée pour la réalisation de notre foi et pour le salut social du monde, est tellement engagée aujourd'hui, qu'elle se fera désormais quand même le promoteur y viendrait à manquer.

Je ne songe point à mourir. Je me sens, Dieu merci ! dans la plénitude de ma force ; je compte avoir encore de bons services à rendre à notre Cause et à l'œuvre de Réalisation qui s'ouvre enfin pour elle ; mais je sens, — et je le dis, — que cette heure-ci est une heure solennelle dans mon existence.

C'est une heure solennelle aussi dans la vie de ceux qui, — aujourd'hui ou demain, — abandonnent avec moi la civilisation que nous ne regretterons pas, et l'Europe où nous sommes nés, pour aller ensemble ouvrir, dans les prairies immenses et les forêts vierges du *grand Ouest*, un asile à nos croyances.

Elle l'est encore, pour les amis qui resteront derrière nous, dont le concours et les vœux et les prières nous accompagneront sur l'océan et nous suivront par-delà, en attendant qu'ils puissent se dégager, eux aussi, et venir nous rejoindre.

Elle l'est enfin pour ceux-là même qui, étrangers à notre cause, mais étant en possession d'une âme humaine, ont le droit de répéter la grande pensée du poète romain : « *Homo sum.... Je suis homme et je sens que rien de ce qui est humain ne m'est étranger.* »

Eussent-ils, ceux-là, — comme, en ces temps mauvais où nous vivons, tant d'autres que ne hanterait guère cette haute pensée, — méconnu jusqu'ici nos sentiments et calomnié nos croyances, ils n'assisteront point sans un mouvement de sympathie sérieuse et profonde à cet Exode dont nous allons les rendre témoins.

Une masse d'hommes, dont beaucoup vivent dans l'aisance, un certain nombre dans la fortune, s'ébranlant à la voix d'une Idée,

d'une Idée calme, lumineuse, pure de tout fanatisme et de tout exclusivisme ; — mus par l'amour de l'humanité collective dont ils croient posséder la loi providentielle et libératrice ; abandonnant la civilisation où ils ont vécu, la société où ils ont leur rang et leur influence, l'Europe où ils sont nés ; partant avec leurs biens, leurs industries, leurs familles et leurs dieux domestiques ; emmenant leurs femmes, leurs enfants, leurs vieux parents ; traversant quinze cents lieues de grande mer et s'enfonçant dans les solitudes de l'Amérique jusqu'aux pieds des *Rocheuses*, pour donner une patrie à leur foi et dresser sous le soleil libre et rayonnant du désert le tabernacle de leur croyance, qu'ils emportent de la terre d'Europe avec eux : un tel acte, dans un tel siècle, accompli avec réflexion et maturité, délibéré, pesé et volontaire, un tel acte, je le dis en vérité, est grand dans la Conscience humaine.

Et toute Conscience où n'est pas éteinte « la lumière qui éclaire chaque homme venant au monde » respectera cet acte, et saluera d'un souhait sincère et d'une bénédiction cette œuvre, — comprenant bien, dans son for intérieur, que l'instant du signal qui la met en marche, est un de ces moments marqués d'une réelle solennité dans la famille humaine.

C'est pourquoi j'ai voulu qu'à ce moment même, aux premiers mots d'une communication décisive et suprême, surgisse de ma parole, chez vous amis, tout d'abord et pour tous, ferme, robuste, rigide, inébranlable, la conviction que cette œuvre vous est acquise, — qu'elle est acquise et scellée.

J'ai tenu à ce que tout d'abord, vous sachiez chacun que vous ne vous appelez plus, ici et pour cette œuvre, Pierre, ou Jean, ou Marc, ou Paul ; mais que chacun et tous — sans vous être encore ni consultés ni entendus, — vous vous êtes baptisés vous-mêmes et vous appelez ici LÉGION.

J'ai tenu à ce que, mis d'une première parole en contact d'ensemble, chacun de vous, élément voltaïque d'une véritable pile humaine, sentit formé d'un coup le courant collectif de la volonté de tous, et centuplée, milluplée en lui la tension de l'électricité

qu'il dégage et y apporte lui-même. J'ai tenu à ce que doublé et redoublé chacun de la force de tous, chaque dévouement, chaque volonté multipliée par toutes les volontés vibrant à l'accord dans l'espace et dans le temps, vous vous reconnaissiez, non plus des individualités isolées, non plus des molécules éparses, non plus des affinités désagrégées et aspirant à vide ; mais une batterie magnétique immense, une phalange, une masse, un tout, *omnes-unum* ; non plus de simples virtualités personnelles, des désirs errants, des forces vagues et égarées, mais un système de forces sociales en gravitation réciproque concentrique, ou, pour dire le mot simple et vrai, un Peuple qui commence : — et un Peuple qui va jeter le poids de la loi divine qu'il connaît, dans les destinées de la race humaine qui ne la connaît point encore.

Maintenant donc vous êtes instruits de votre virtualité collective. Vous savez qu'à tout événement, notre œuvre est fondée par vos forces propres et dans vos volontés propres, dont je vous annonce en ce moment à chacun la simultanéité convergente et la synergie constituée. Vous savez que — *quoiqu'il arrive*, — vous devez continuer l'œuvre et la pouvez accomplir.

Hier encore peut-être, un accident qui m'eût pris, eût compromis cet œuvre-ci. Demain j'y puis être, j'y serai, le l'espère, utile. Dès aujourd'hui j'ai formellement cessé d'y être nécessaire : c'est, — en cas, — ce que je tenais aussi et encore à vous dire.

Tout homme qui possède ou qui accomplit quelque chose en ce monde, s'il n'est point un insouciant ou un égoïste, doit avoir son testament toujours fait, et le refaire à chaque changement sérieux qui marque une époque nouvelle dans sa vie. Voici le mien pour cette heure de la mienne. Je l'ouvre pour vous. Il est en vingt lignes et à votre adresse :

« *Quoiqu'il arrive!* sans que rien de ce qui pourrait survenir
« en Europe : sans que ni paix, ni guerre, ni révolutions vaincues,
« ni révolutions triomphantes, ni victoires, ni revers d'aucune sorte,
« ni succès inespérés, ni difficultés dans vos affaires, ni embarras de

« famille, ni considération de fortune, de place ou de position, de
« présent, de passé ou d'avenir, sans que rien, rien entendez-moi
« bien, rien, rien, rien, vous en détourne... allez au Texas.

« Continuez l'œuvre en la prenant où je vous la laisse.

« Et en la prenant avec la résolution que rien n'ébranle, prenez
« là aussi avec la prudence qui est, dans les grandes choses, une
« force aussi nécessaire que cette résolution. Agissez avec ordre,
« sans précipitation ni confusion, et tenez en considération sérieuse,
« pour la greffe de l'ordre nouveau, pour la conduite délicate et
« difficile des premières transitions surtout, les principes exposés,
« touchant les débuts de cette œuvre, dans la *Troisième partie*
« du Rapport que j'ai rédigé pour vous. — Les livres du Maître,
« tous les écrits de l'École et l'expérience vous diront le reste.

« Dans ces vingt lignes je lègue à chacun de vous la révélation
« de la force créatrice qui réside en vous tous à cette heure.

« Vous êtes en aimantation collective, en gravitation conver-
« gente sur une œuvre historique et religieuse de premier titre,
« aujourd'hui déterminée et parfaitement pratique. Cette œuvre
« est tout entière en puissance dans vos âmes, par la double vir-
« tualité de la volonté commune qui vous unit et de la lumière
« commune qui vous éclaire. Vous êtes les Élus de Dieu pour le
« salut social du monde. Sachez seulement que l'heure est venue
« et que vous êtes prêts. Enterrez-moi sans vous arrêter un jour.
« Emportez mon souvenir dans vos cœurs parce que je vous ai
« aimés et que j'ai aimé et servi notre Cause; et suivez le soleil
« jusqu'à la terre qu'il illumine quand il abandonne aux ombres
« de la nuit les vieilles civilisations qui s'éteignent.

« Faites cela quoiqu'il arrive.

« *Dixi et salvavi animam meam.*

BRUXELLES, le 9 août 1854.

CONSIDERANT. »

Telles sont aujourd'hui, pour vous, mes dispositions testamen-
taires. Si je meurs cette nuit, soyez en, demain, les exécuteurs.
Ma conviction profonde est que je vous laisserais moins, — bien

moins, — pour l'avenir de notre cause et votre propre avenir à tous, en vous léguant les trésors de Rothschild ou tout l'or d'une Californie.

Et maintenant que j'ai fait, comme on dit en ce temps-ci, mes dispositions d'outre-tombe, rentrons dans ce monde qu'aussi bien ne quitté-je point pour vous avoir adressé, de l'autre, en pensée du moins, ces lignes. Revenons et causons affaires.

Avant d'aborder de nouveaux sujets, je résumerai le contenu de ce premier paragraphe, capital à mes yeux, en rappelant deux passages du Rapport et y ajoutant une seule phrase.

Je vous disais, — page 150, — après avoir esquissé le plan général de l'œuvre :

« Ceci posé et acquis, que chacun de nous se demande à lui-même si le terrain de l'Europe, — quelque hypothèse que l'on fasse sur les choses qui peuvent survenir, — offre à la réalisation de l'Idée dont nous avons charge, des chances comparables à une perspective aussi prochaine et aussi sûre ?

« Pour moi, ma réponse est faite. Il arriverait demain telles circonstances qui me permettraient de rentrer en France à mon aise, que je n'en serais pas moins, dans quelques mois, sur la route du Texas. La réalisation de l'œuvre à laquelle ma vie appartient est là : J'y vais.

« Aussi la question n'est plus, pour moi, de savoir si la chose proposée se fera. Ce qui reste seulement en question c'est l'échelle de proportion sur laquelle elle pourra débiter, — question importante sans doute, mais cependant secondaire. Ceci, mes amis, dépendra de vous et de vos concours. »

Et je vous avais dit déjà, page 126, en tête du devis d'avant-projet, en parlant de l'échelle de réalisation et du *concours initial* :

« Si ce concours est considérable, ce que je désire vivement, l'œuvre marchera avec une rapidité prodigieuse, et le succès sera très-prochain.

« S'il est plus faible, que les résolus se rassurent : l'œuvre et le succès demanderont plus de temps et plus de peine ; sans doute ; mais, en tout état de cause, nous arriverons au but. »

La seule phrase qu'il me reste à ajouter est celle-ci :

Je vous annonce aujourd'hui que le *concours manifesté*, — sur la simple proposition générale faite à la suite du Rapport, antérieurement à la publication des *Statuts* qu'un grand nombre des nôtres ont voulu attendre (très à tort certainement) avant de donner les explications qui leur étaient demandées touchant leurs *dispositions* à l'endroit de la proposition générale ; — je vous annonce, dis-je, que ce concours *manifesté* dépasse déjà de plus de dix fois le minimum que j'eusse jugé suffisant pour engager l'exécution sans crainte, et certain d'entraîner le succès ultérieur.

Cela dit, et le cœur content, abordons les questions qu'il faut vider et les affaires que je dois laisser clairement et solidement établies avant de partir.

II

Le paragraphe précédent venait d'être écrit quand, le 11 août, la justice descendit chez moi, y cherchant des machines infernales. Elle parcourut le manuscrit tout frais, qu'elle trouva sur mon pupitre, à côté de celui des Statuts de la Société de colonisation, que nous considérions presque comme achevés. Neuf jours au secret, en prévention de complot contre la sûreté de la Belgique, et dix que je dus donner à la nécessité d'en finir, si possible (1), avec toute espèce de prévention, passée ou à venir, autour de notre affaire et de ceux qui s'en occupent, me conduisirent à la fin du mois.

Dès les premiers jours de septembre, l'Acte de Société allait être

(1) Voir *Ma Justification*, brochure in-8° Bruxelles, 1854. (Prix : 75 centimes, et, par la poste, 1 franc).

transcrit sur papier timbré quand nous nous aperçûmes qu'un des points dont la révision avait été interrompue par mon emprisonnement exigeait une reprise d'étude. Fidèle au principe que nous nous étions posé de consacrer tout le temps nécessaire à la bonne construction de la *base* de notre édifice, nous ne reculâmes point devant la recherche d'une disposition nouvelle et le remaniement qu'elle devait entraîner dans l'Acte. — C'est une des difficultés d'un travail comme celui-ci que, tout s'y tenant, une modification sur un point, fût-il de minime importance, en commande souvent beaucoup d'autres. Or il s'agissait d'une des dispositions principales dans l'économie du système.

Quoi qu'il en soit, au moment où je reviens à cette communication (28 septembre) à la suite d'un travail difficile et acharné, je vous annonce non-seulement la signature de l'Acte et la fondation de la *Société de Colonisation européen-américaine au Texas*, mais sa *constitution* définitive. — Nous regagnons bien six semaines par la décision que j'ai prise, au moment même de la signature, (je n'avais pas eu seulement le temps d'y songer jusque-là) de me porter fort pour la somme à laquelle, aux termes de l'article 31 des Statuts, la condition de cette constitution était fixée.

Grâce à cette résolution — pour laquelle je suis d'ailleurs parfaitement couvert, — les opérations sont commencées. Nous avons pu déjà toucher des fonds sur reçus provisoires ; la préparation des modèles des Actions est à peu près arrêtée, et le système de la comptabilité sociale est à l'étude. — Le règlement de la comptabilité vient, en ordre d'importance, dans nos opérations initiales, immédiatement après celui de la Société elle-même par les Statuts.

La déclaration de constitution de la Société nous permet d'ailleurs d'agir immédiatement en Amérique. Cantagrel s'embarque le 3 octobre avec un mandat régulier. Un autre de nos amis le suit dans la semaine. Réunis à quelques-uns des nôtres, de New-York, ils seront au Texas dans la première quinzaine de no-

vembre, et je ne tarderai pas moi-même à les rejoindre. — Au moment où vous lisez ceci, le courant de l'immigration est donc, de fait et déjà, commencé. Nous sommes à l'exécution.

Ces nouvelles étant de nature à calmer les impatiences légitimes, nous allons pouvoir étudier nos Statuts avec toute l'attention qu'ils réclament. Toutefois, pour n'être point arrêtés par des hors-d'œuvres dans un *exposé régulier des motifs*, nous débarrasserons d'abord le terrain de quelques résidus.

Plusieurs eussent désiré que la publication des Statuts eût immédiatement suivi mon Rapport, et y eût même été contenue. Il y avait dix raisons pour ne point agir ainsi. Depuis tantôt cinq ans, mes communications directes avec vous étaient presque entièrement coupées, et les propositions que je vous rapportais d'Amérique avaient un caractère tout nouveau dans l'École. Il fallait, de toute nécessité une correspondance préalable et générale, capable de nous bien renseigner sur l'état des choses et sur celui des esprits en présence de l'œuvre proposée. Nous ne devons d'ailleurs lancer le navire à l'eau qu'après nous être assurés une bonne construction et un équipage respectable pour le monter.

Cette correspondance devait servir, en outre, à signaler des diversités de vues et des points mal compris sur lesquels il y aurait à revenir pour que tout fut bien net entre nous. Ne voulant laisser derrière moi, en partant, aucun coin obscur dans la situation et dans nos rapports, je dois un moment à cette besogne préliminaire.

III

Vous tous, amis, qui servez avec fidélité la Cause que je sers avec fidélité moi-même ; vous, à qui j'ai proposé l'initiative de l'Œuvre que nous fondons, vous savez très-bien que je vous aime comme de vieux compagnons d'armes et que je vous respecte comme des cœurs nobles et dévoués.

Or, et pour cela même que je vous aime et que je vous respecte, je ne dois pas vous flatter.

Le moment serait mal choisi, d'ailleurs, pour nous tromper les uns sur le compte des autres. Un peu plus tard tout deviendra aisé. Mais, aux débuts — nécessairement difficiles — d'une œuvre telle que celle-ci, toute illusion amènerait son mécompte et serait dangereuse. Nous devons nous parler comme des hommes justes, droits et francs, qui font passer, avant tout, l'intérêt de leur Cause.

Je vous dirai donc, sans chercher de détour, qu'il y a dans nos rangs, des *esprits légers* et des *têtes dures*.

Les esprits légers sont ceux qui se hâtent d'accuser, de juger, et même de condamner *sans savoir* ; de penser et de prononcer qu'on aurait dû faire autrement, comme ceci ou comme cela, sans s'être enquis, sans avoir seulement pris la peine de chercher, par un travail de réflexion souvent facile, les motifs d'une conduite donnée.

Les esprits légers sont encore ceux qu'une étincelle allume, qui flambent comme de la paille sèche et que la moindre contrariété éteint, qui croient tout perdu et se sentent découragés au premier retard, au premier obstacle.

Dernièrement, quand les journaux ont annoncé mon arrestation, quelques-uns parmi les nôtres, en très-petit nombre il est vrai, — mais enfin il y en a eu, — voyaient déjà l'affaire du Texas à l'eau !

D'autres apprenant, quand c'était déjà fini peut-être, que j'écrivais quelque chose pour le public sur cette arrestation, sans savoir ce que j'écrivais, sans se donner la peine de soupçonner que je pouvais avoir mes motifs, sans songer que j'étais naturellement meilleur juge qu'ils ne pouvaient l'être de ma position, de ses convenances, de ses nécessités même au point de vue de notre affaire et de son avenir, prononçaient d'emblée que je commettais, cela faisant, une faute impardonnable.

D'autres, avant et après cette aventure, nous écrivaient des lettres désespérées sur *nos lenteurs* (cela pendant que nous travail-

lions quatorze heures sur vingt-quatre, moi-même souvent dix-huit et plus d'une fois vingt-deux). Il y en a qui poussaient l'impatience, ou plutôt que l'impatience poussait, jusqu'à leur faire penser et nous dire qu'il était bien plus important d'avoir des Statuts quelconques tout de suite, que d'en avoir de parfaits dix jours plus tard !

Ces exemples suffisent. De telles dispositions sont vraiment pué-riles. Elles accusent une légèreté d'esprit et une précipitation tellement aveugles, qu'elles exigent l'examen de deux questions, l'une concernant *la confiance*, l'autre, *l'impatience*.

Quand nous n'avions à faire que de la Propagation, cette légèreté, plus particulière à l'esprit français, qui le lance avec toute sa fongue dans tant de jugements téméraires, avait déjà ses inconvénients et a suscité chez nous plus d'un trouble. Aujourd'hui que nous commençons une campagne sur le terrain, et une campagne dont le champ d'exécution s'étend sur les deux hémisphères, les conséquences pourraient être autrement dommageables. Nous devons donc nous-mêmes prendre ici nos précautions contre nous-mêmes.

La campagne va s'ouvrir sous ma direction. Ma fonction et ma responsabilité sont celles d'un chef. Or, par cela même que j'ai conçu notre œuvre comme devant laisser la liberté la plus absolue à tous ceux qui y prendront part avec moi, que je ne veux rien sur eux qui ressemble à une autorité législative ou impérative quelconque, il nous y faut, les uns dans les autres, une confiance réciproque tout aussi absolue que cette liberté. Pour les débuts du moins, pour la phase des préparations, cette condition est formellement nécessaire.

Je dis en conséquence, à ceux des nôtres dont le caractère est ainsi fait que le premier obstacle les déconcerte, que le premier contre-temps les indispose ; dont l'esprit s'emporte facilement aux jugements précipités ; qui, — d'une confiance en moi telle qu'à ma voix ils se décident à s'expatrier, corps et biens et familles, — pas-

sent au premier motif, sérieux ou non, d'une minute à l'autre, à une disposition inverse; je dis à ceux-là, très-amicalement, que leur place n'est pas à l'avant-garde. Ils doivent reconnaître eux-mêmes, dans l'intérêt de la Cause, et de l'Œuvre commune, dans le leur propre et dans celui de ma responsabilité, qu'ils ne peuvent songer à quitter l'Europe avant que nous leur ayons préparé convenablement et fortement le terrain. Je supplie donc ici chacun de faire loyalement son examen de conscience et de ne pas se promettre et nous promettre, pour les premiers temps, au delà de ce que son caractère pourrait tenir.

La confiance dont j'ai besoin de la part de ceux qui donneront, de leur personne, pendant les débuts de l'exécution, n'est pas une foi aveugle à mon infailibilité, une disposition à croire que je ne puis commettre des fautes. Des fautes? Je vous dis ceci très-haut pour que nul n'en ignore : c'est que *je compte bien en commettre*, des fautes, et plus d'une encore, — quitte à tâcher d'en profiter toujours comme expérience, et plus d'une fois peut-être à en tirer bon parti dans les manœuvres. — En somme, ce qu'il nous faut, à l'avant-garde, ce sont des caractères qui ne soient pas disposés à voir des fautes partout, et que les fautes réelles ne découragent pas. Ceux des nôtres qui ne sentent point, solide en eux, cette double condition du programme doivent s'imposer l'ajournement.

Ce que je dis pour les personnes, je le dis aussi pour les capitaux. Les capitaux du premier noyau comme les hommes de l'avant-garde, doivent être confiants et résolus. Ceux qui doutent, ceux qui s'inquiètent, ceux qui craignent que, propres à concevoir, nous le soyons moins pour exécuter, doivent se résigner à la perte des avantages qu'obtiendront les premiers capitaux versés, et ne s'engager que quand l'exécution elle-même les aura pleinement rassurés. Nous ne manquerons pas plus de capitaux que d'hommes, et, quelqu'intérêt qu'il y ait à assurer, dès les débuts, le capital d'exécution le plus considérable, ici encore la solidité du premier noyau ne doit pas être sacrifié à la dimension. — Venons au second point.

Quand une œuvre considérable est conçue et posée, l'*impatience* de l'exécution est naturelle chez tous ceux qui, de cœur et d'âme, sont résolus à y concourir. Tous aujourd'hui, en présence de l'œuvre engagée, nous nous sentons impatients. Mais il y a deux sortes d'impatiences, l'une calme et clairvoyante, l'autre aveugle et fébrile, et ici, — généralement du moins, — ces deux impatiences dérivent de deux sources différentes.

L'œuvre qui s'ouvre a pour elle deux mobiles. Le premier gît dans notre foi, dans les sentiments les plus élevés de nos âmes : c'est l'intérêt d'une grande cause à servir. Ce mobile est fort, robuste, puissant et pressant, mais il est en même temps prévoyant et calme. L'autre, — tout légitime, tout utile, tout nécessaire même qu'il soit ici au succès de l'œuvre, — vient, en dignité, fort au-dessous du premier : c'est le désir de changer sa situation personnelle contre une autre pleine d'espoir et de belles promesses. Ce dernier mobile s'emporte plus facilement et sa vue ne s'étend pas toujours aux nécessités d'ensemble.

Or, vous tous à qui a été proposée l'initiative de cette entreprise, vous êtes fortement animés par le premier mobile : depuis longtemps la plupart d'entre vous ont fait leurs preuves. Il n'est pas moins certain que, par une conséquence nécessaire de la diversité des positions et des caractères, les deux ressorts ont, chez les uns et chez les autres, des forces inégales, et que si tous deux sont destinés à faire grandir notre œuvre, ils ne sont pas également propres à ses débuts.

Sans doute, ce qui me permettra de vous appeler, sans réserve, sans crainte, sans aucune sorte d'hésitation de conscience, au Texas, c'est la certitude, — acquise maintenant grâce à l'ensemble assuré des concours, — que vous y rencontrerez, y venant avec ordre et chacun en son temps, des conditions de prospérité auxquelles l'Europe ne vous saurait offrir rien de comparable. Mais cela n'est nullement une raison pour confondre les deux mobiles.

Je n'ai point conçu et ne vous ai point proposé l'œuvre du Texas en vue de nos intérêts et de nos avenir particuliers ; je vous

l'ai proposée en vue de l'avenir et du triomphe d'une Cause que nous croyons celle du salut du monde.

Tel est le caractère de cette œuvre, et ce caractère lui doit être maintenu.

Les hommes qu'il faut, en conséquence, sur le terrain, aux débuts, pour greffer une telle entreprise, pour lui conférer son vrai caractère, son vrai titre de vie sociale, ce ne sont pas ceux de nos amis chez qui prédominerait le second mobile, mais bien ceux chez qui, au contraire, il est absolument subordonné au premier.

Ceux-ci sont d'ailleurs, naturellement, les plus propres à aplanir la route aux autres, à préparer les voies, à surmonter les difficultés des premiers temps et à en vaincre les obstacles.

Or, ce qui caractérise généralement ceux-ci, c'est l'impatience calme, clairvoyante et prévoyante.

Chacun de nous, doit donc encore faire ici son examen de conscience. L'impatience qui revêt un caractère fébrile, qui s'irrite contre tout retard, qui croit que tout doit être prêt pour le moment où elle serait prête elle-même, et que des entreprises comme celles-ci se font à la baguette et à la minute, celle-là doit se reconnaître impropre aux débuts. Elle y servirait peu, y nuirait beaucoup et se ménagerait de grands mécomptes. Le temps de ceux qui l'éprouvent viendra. Il viendra bientôt, je l'espère ; mais il faut qu'ils se résignent eux-mêmes à l'attendre. Ceux qui sont trop pressés de commencer ne sont point, dans ce cas-ci, propres aux premiers commencements. Il nous y faut, impérieusement, des impatiences d'une *patience à l'épreuve*. — Eh ! que diraient donc nos impatients fougueux s'ils savaient que Brisbane m'engage dans toutes ses lettres à rester encore *au moins un an* en Europe pour préparer et organiser l'affaire ? Les Américains sont cependant, par tempérament et par habitude, des gens assez pressés. Il est vrai que les choses ont marché plus vite que je n'ai pu toujours l'apprendre à Brisbane, et que ce qu'il me demande de mettre au besoin un an à assurer l'est déjà, et en surcroît, à l'heure qu'il est.

Un mot maintenant à nos têtes dures. J'entends par là ceux qui

superposent certaines formes des principes aux principes générateurs des formes eux-mêmes.

IV

J'avais prévu, en écrivant mon Rapport, que la proposition toute nouvelle que j'y faisais pour la réalisation de notre objet supérieur, viendrait butter contre la forme ancienne, durcie en quelque sorte par le temps, dans certaines têtes ; et, quoique j'eusse cru n'y avoir rien épargné, je n'ai pas réussi à vaincre du premier coup toutes les résistances.

Je conviens au reste, qu'il n'y a ici rien de bien grave, que je n'ai peut-être pas tout droit de m'en prendre aux autres si je n'ai pas été toujours parfaitement compris, chacun ayant celui de me dire que je n'ai pas su me faire assez comprendre ; j'ajoute que ceux qui ont fait des objections, mal fondées en réalité, n'ont pas pour autant refusé leur concours. — Il n'en est pas moins utile et nécessaire de lever ces objections.

Ce qui paraît avoir rencontré le plus de difficulté à entrer dans l'esprit de plusieurs des nôtres, c'est la séparation entre l'idée de la colonisation prise en elle-même, et celle des expériences sociales qu'il s'agira d'exécuter au sein de la colonie.

Pour n'avoir pas saisi cette distinction nécessaire, beaucoup se sont, malgré mes précautions, obstinés à demander à la Société de colonisation, des objets qui ne sont nullement de son ressort. La nature de cette Société, désignée sous le nom d'agence générale de la colonisation dans le Rapport, m'y semble cependant déjà nettement définie, ne fut-ce qu'au paragraphe V, *Troisième partie* (pages 87 et 88).

Le rôle de la Société primitive et générale, de la Société-mère, on peut l'appeler ainsi, y est caractérisé en lui-même et dans ses relations avec les Sociétés diverses et les établissements de toute nature appelés à se former librement au sein de la Colonie et à y

poursuivre tels buts déterminés que l'on voudra se proposer.

On était habitué, dans la situation antérieure de l'École, à attendre le premier appel de Réalisation sous la forme d'une proposition d'expérience *directe et exclusive* du régime phalanstérien.

Une situation et des conditions nouvelles, sans rien changer à nos principes, à nos vues et à notre but propre d'École, réclament et nous offrent, pour atteindre ce but, des formes nouvelles et beaucoup plus larges.

Et voici que l'apparition de ces formes nouvelles, — qui nous mènent à ce but même, à l'expérimentation du régime phalanstérien, avec une promptitude, une certitude et une facilité inespérées, — dérouté quelques-uns des nôtres au point de leur faire penser et dire, tout en annonçant leur concours, qu'ils voient avec douleur le Phalanstère renvoyé aux générations à venir, qu'ils comprennent bien que je renonce moi-même à l'espoir de toute ma vie, et qu'au fond j'ai préparé l'École à cette résignation dans mon Rapport!

D'autres admettent que nous nous proposons très décidément de faire l'expérimentation du régime sociétaire au sein de la Colonie; mais il leur semble que rien n'est assuré et ils supposent même tout compromis sur ce point si le Phalanstère n'est pas décrété comme étant, obligatoirement et d'avance, le régime de la Colonie. En même temps et par une contradiction singulière, l'un de ceux qui a émis le plus vivement cette crainte de la liberté, qui voudrait, pour les colons, une constitution préconçue et obligatoire, ajoute que les constitutions ne garantissent rien et que les hommes sont ainsi faits qu'ils se débarrassent même de celles qu'ils ont établies quand elles les gênent.

Je rapporterais dix autres opinions aussi peu fondées, depuis celle-ci — qui craint qu'allant au Texas pour y réaliser notre foi sociale nous abandonnions notre but quand nous aurions rencontré les meilleurs moyens de l'atteindre, — jusqu'à telle autre qui s'effraie des plaisirs et des fêtes (dont j'avais indiqué le rôle important dans la colonisation), parce que les puritains anglais du

xvii^e siècle, qui ont réussi en colonisation, avaient une austérité de ton qui ne se fut point accommodée de ces amusements profanes.

Il n'y a, je le répète, rien de grave dans tout cela. Ce sont des jugements à première vue, ou des erreurs d'interprétation faciles à dissiper. Pour y parvenir et nous bien entendre, je ne demande que deux choses : d'abord l'attention et la souplesse d'intelligence nécessaires à la réception et au bon jugement de formes différentes de celles auxquelles l'esprit était habitué ; ensuite, la résolution de ne pas chercher dans ce que je dis autre chose que ce que je dis, — midi à quatorze heures.

Il est certain qu'on évitera la plupart des malentendus, si l'on veut poser d'abord dans sa tête, comme parfaitement indépendantes, et les y faire manœuvrer librement sans les mêler ni les confondre, ces deux idées distinctes ; 1^o l'idée de la colonisation chargée de donner des colons et de créer une colonie ; 2^o celle des expériences sociales que les colons auront à créer et à poursuivre dans la colonie.

Sans doute ces deux idées ont ici les rapports les plus intimes ; mais la mère et les enfants portés dans son sein ont aussi des rapports très-intimes, ce qui n'empêche pas la distinction formelle et l'indépendance absolue des personnalités et des fonctions.

Mettons-nous donc bien dans l'esprit ceci d'abord : c'est que la Société de colonisation, qui vient de se créer avec vos concours et qui doit en attirer bientôt toutes sortes d'autres, a pour unique objet la colonisation. — La colonisation est sa fonction déterminée, sa seule fonction. Elle n'en a pas d'autre.

Mais, pourquoi vous ai-je proposé l'entreprise d'une grande colonisation au Texas ?

Est-ce dans l'intérêt du Texas ?

Est-ce en vue de vos intérêts particuliers ?

En aucune façon.

Il est maintenant hors de doute que cette entreprise servira considérablement les intérêts du Texas et les nôtres, à nous tous qui y

prendrons part. Mais, je le répète quoique vous le sachiez bien, ces considérations très-heureuses, nécessaires même au développement, au succès et à la grande portée de l'entreprise, n'ont été pour rien du tout dans le motif *déterminant* de ma proposition.

Je ne vous ai pas dit : Allons nous enrichir et vivre heureux et libres au Texas.

Je vous ai dit : Allons ouvrir au Texas un Champ d'Asile à la Pensée progressive de l'humanité, que repousse le vieux monde ; allons-y ouvrir un champ d'études, d'expansion et de libres expériences à toutes les Idées engagées à la recherche de la Loi divine de l'humanité ; et, sur ce champ, libre et ouvert à tous, nous qui nous croyons en possession intellectuelle de la Loi vraie, nous ferons nos propres expériences, — tout en y faisant aussi fort bien nos affaires.

En conséquence, la Société première, chargée de préparer la colonisation et d'y pourvoir — se gardant de repousser aucun des éléments honorables qui pourront, avec des vues même toutes personnelles et privées, concourir à la prospérité d'ensemble de la colonie, — aura pour objet d'y attirer surtout les hommes de foi progressive. Or, parmi ceux-ci, les Phalanstériens, — puisque ce sont eux-mêmes qui prennent l'initiative de l'œuvre, qui créent la colonie et l'ouvrent aux autres, — ne sauraient y manquer.

Mais, pour autant, cette Société générale ne doit pas être confondue avec les Sociétés spéciales auxquelles elle est appelée à donner naissance et qui doivent se développer *librement* dans son sein ; elle ne peut ni ne doit faire les fonctions de celles-ci, et ne saurait, en conséquence, sans manquer à son principe et fausser sa nature, se charger ou être chargée, elle-même, d'aucune expérience sociale particulière et déterminée, quelle qu'elle fût.

Sa fonction sociale définie est de préparer un champ de liberté et de grande prospérité aux représentants des doctrines progressives, — à nous comme tels et à tous autres qui en voudront profiter, — pour l'expérience et l'application de leurs idées. Elle n'a ni mission, ni qualité, ni droit pour imposer des lois et des formes précon-

ques, soit aux autres soit à nous mêmes, sur le terrain où elle nous aura tous amenés.

Cela me paraît si rationnel que j'ai presque honte d'insister. Cependant les idées fausses en matière de colonisation ont encore tant d'empire, malgré les enseignements prodigués par l'expérience et l'histoire, qu'il ne faut pas craindre de mettre ici de la lumière sur de la lumière. Un mot donc encore concernant ce sujet.

V

Il faut savoir qu'il y a, en matière de colonisation, un principe *faux*, faux en lui-même et démontré faux par toute l'histoire des colonisations : c'est le principe de la *colonisation à distance*.

Or, on doit entendre par ce terme non-seulement tout système dans lequel on se proposerait de gouverner, de l'extérieur, les opérations d'une colonie ; mais plus généralement encore tout système qui enfermerait celle-ci dans une sphère dépendante, qui prétendrait lui dicter son régime politique ou industriel, qui prétendrait en un mot lui faire ses lois et son état social, au lieu de les lui laisser faire à elle-même.

Ce système a été la manie de tous les gouvernements européens, surtout des gouvernements continentaux, et celui de nombre de compagnies et d'entreprises particulières.— Il a toujours engendré de gros embarras et très-souvent entassé des ruines.

Le principe *vrai*, dicté par la raison, confirmé par l'expérience, c'est que la colonisation, pour réussir, doit se développer par la spontanéité des intérêts, des idées et des volontés de la population coloniale. Il faut que cette population soit aidée et non pas entravée dans ses mouvements. Il ne doit pas être question de mettre cette population en tutelle, et le régime social sous lequel elle prospérera le mieux est celui qu'elle aura le plus librement créée.

Tel est le principe général et vrai de la colonisation considérée en elle-même, quelque soit le but en vue duquel elle est entreprise.

Veut-on maintenant savoir comment notre colonisation atteindra le but supérieur en vue duquel nous l'entreprenons ? comment elle nous livrera à nous-mêmes les expériences et la réalisation de nos idées sociales ?

Ceci est une autre question, une nouvelle question ; et cette question doit être résolue sans attenter à la liberté ni fausser le principe fondamental de la colonisation. — La réponse est d'ailleurs des plus faciles et va toute seule :

Notre œuvre de colonisation nous livrera notre but social, en nous réunissant, nous qui sommes dévoués à ce but et qui *voulons* l'atteindre, sur un terrain libre et prospère où nous trouverons, pour accomplir notre *volonté commune*, toutes les facilités qui nous ont manqué et qui nous manquent plus que jamais, à cet effet, sur le terrain européen.

Éparpillés dans le vieux monde où nous sommes engagés en mille carrières divergentes, en mille opérations sans lien les unes avec les autres, où mille et mille entraves de toutes natures pèsent sur nous tous, qu'y pourrions-nous, à l'heure qu'il est, pour la réalisation de nos idées ? Nous sommes aujourd'hui dans ce monde à l'état de poussière disséminée.

Et qu'y aurions-nous pu même dans des circonstances plus favorables ? La plupart n'eussent pu consacrer à l'expérimentation qu'une partie minime de leurs ressources : c'est pour cela que l'entreprise de l'œuvre pratique demandait à la propagation de l'Idée, dans le vieux monde, un nombre très-considérable d'adhésions.

Réunis, au contraire, sur le libre champ dont nous nous emparons ; y ayant transporté nos capitaux, nos facultés industrielles, scientifiques, artistiques, nos ressources de tout genre ; y rencontrant les conditions de productivité les plus énergiques ; y créant par notre seule présence, par cela seul que nous allons *ensemble* nous y établir, une prospérité inouïe : qu'est-ce qui pourrait nous empêcher d'accomplir, sur ce champ où nous sommes nos maîtres, notre *volonté commune* ? N'y pourrions nous pas tout ce que nous voudrions, pour l'expérimentation et la pratique de nos idées ?

Cela me semble clair comme le jour, et les craintes de ceux qui redoutent que nous ne poursuivions pas, quand nous serons au Texas, le but social que nous y allons chercher, à moins que la Société — dont nous avons besoin pour l'acquisition préalable et la préparation de notre champ d'opération, — ne soit chargée en même temps de nous river à notre but, d'agir pour nous sur le terrain quand nous serons nous-mêmes sur ce terrain, de nous y appliquer un régime de vie préconçu que nous lui aurions d'avance donné le droit de nous imposer à sa façon, renonçant à celui de faire ce régime à la nôtre, — de telles craintes sont, en vérité, peu raisonnables.

Pour moi, Victor Considerant, citoyen américain, colon au Texas et très-résolu à y vivre *sociétairement* le plus tôt possible avec les amis qui s'y rendront dans les mêmes dispositions, je déclare qu'il ne me conviendrait pas d'y soumettre mon genre de vie aux décisions même les plus sages, que pourrait prendre à ce sujet M. Victor Considerant, Agent exécutif, au Texas, de la Société de colonisation que nous venons de fonder à Bruxelles. Je déclare cela et ne comprendrais guère que d'autres se montrassent sur ce point de meilleure composition que moi-même.

Dans quel intérêt d'ailleurs une telle aliénation préalable de notre liberté personnelle ? Nous pouvons bien partir d'Europe pour aller réaliser nos idées en Amérique; nous ne pouvons pas, d'Europe, décréter que nous les y pratiquerons autrement qu'il ne nous conviendra, quand nous y serons, de le faire. Tout ce que nous aurions accordé et résolu ici, pour nous lier d'avance sur un tel point, serait sans la moindre sanction sérieuse si, là-bas, nous devons changer de volontés, et parfaitement superflu si nos dispositions restaient les mêmes.

N'en parlons donc plus; n'oublions pas que le principe supérieur en bonne pratique, connu de tout le monde aujourd'hui, s'exprime par ces deux mots : *simplifier les mécanismes et diviser les fonctions*, et concluons, sans crainte de nous tromper, que la Société de colonisation doit faire de la colonisation, de la colonisation gé-

nérale, libre et pour tout le monde, c'est-à-dire acquérir et préparer les terres de la colonie, les peupler des meilleurs éléments possibles en tout genres ; et que les expérimentations des idées, les réalisations sociales de tout ordre, doivent être exclusivement le fait de ceux qui les voudront et qui les devront pratiquer librement sur le terrain. — Nous y serons, sur ce terrain et y pratiquerons les nôtres. — Comment ? comme il nous plaira ; c'est tout ce que pour l'instant il suffit d'établir, les principes généraux et les procédés naturels concernant cet important objet ayant été suffisamment développés dans la *Troisième partie* du Rapport. — Nous y reviendrons au reste très-prochainement, mais en temps et lieu. — Actuellement, notre terrain déblayé, du moins jusqu'à la place où s'élève la question de la Société de colonisation ; celle-ci étant vue distinctement, débarrassée des confusions et de tout objet lui devant demeurer étranger, nous en pouvons aborder l'étude régulière. Cette étude commencera naturellement par l'exposition des principes qui ont présidé à la conception de l'économie générale du système, après quoi nous pourrons suivre les Statuts titre par titre.

VI

Le but social que nous nous proposons par l'entreprise de la colonisation au Texas, à savoir : comme hommes de progrès général et inconditionnel, l'ouverture d'un champ d'asyle et d'expériences offert à toutes les doctrines progressives ; et, comme représentants d'une doctrine positive de progrès nous-mêmes, l'expérimentation déterminée des procédés de cette doctrine, ce but, dis-je, est établi ; nous n'avons plus à y revenir.

Ce que nous avons à examiner, maintenant, c'est l'entreprise de colonisation en elle-même et en tant qu'*affaire* dont les conditions étaient à prévoir avec soin et à régler pratiquement.

Or, la première idée à mettre ici en lumière, sur laquelle il est bon que nous soyons tous édifiés, et sur laquelle il n'est pas mau-

vais non plus que le soient Messieurs les hommes d'affaires, est un fait qui pourra paraître à ceux-ci assez singulier au premier aspect, mais que je les mets volontiers au défi de contester.

Ce fait c'est que cette œuvre, *essentiellement socialiste*, la plus largement socialiste même, dans sa conception et dans son but, qu'il soit possible d'imaginer, — du moins ne vois-je pas ce que l'on imaginerait au-delà, — se trouve être, en même temps, accessoirement et presque sans y penser, en tant qu'affaire, comme spéculation et au point de vue tout cru de *l'argent à gagner* (ce qui est précisément la spécialité des hommes d'affaires), une entreprise qui dépasse certainement leurs conceptions les mieux fondées et les plus brillantes. — Je ne parle pas de l'exécution ; l'exécution est à l'avenir et nous n'y sommes pas encore. Je parle seulement ici conception d'affaire et je maintiens mon dire.

Et ce qui étonnera plus encore, au premier mot, les hommes d'affaires, c'est que, eussent-ils en vue une opération de ce genre, ils n'y pourraient rien, et qu'elle n'est possible qu'à des socialistes, à ces gens qu'ils appellent des sectaires et traitent de rêveurs, — gens auquel, par contre, elle devient assez aisée.

Voilà certes deux propositions paradoxales aux yeux des hommes d'affaires civilisés, quoique elles ne le soient déjà plus aux vôtres. La preuve sera aussi courte que facile à administrer.

On sait, — j'en ai cité des exemples et j'ai rapporté des chiffres fort significatifs dans le Rapport, notamment pages 60, 61, 62, — 155 à 158), on sait, dis-je, que la population et l'activité industrielle vont très-vite aux États-Unis ; que les terres vagues y sont encore à très-bas prix, et que quand la population s'établit avec une certaine densité sur un point nouveau, elle y crée, par sa seule présence, une véritable Californie.

Brisbane me rapporte, dans une de ses dernières lettres, un exemple qui mérite d'être cité. — On en trouve des milliers d'analogues aux États-Unis, bien que celui-ci soit dans les plus forts.

Il m'écrit : « Je reviens de Chicago où j'ai été passer quelques

« jours. En 1833, le pays était désert comme ce que nous avons
 « vu au Texas. On y a tracé une ville; l'emplacement était bon ;
 « les lots de terre à bâtir se sont bientôt vendus *quinze* dollars,
 « c'était déjà assez beau tout de suite ; hé bien, aujourd'hui ils
 « sont à VINGT MILLE dollars, et ils augmentent tous les jours.... »

— Suivent des détails, très-positifs quoique d'un aspect fabuleux,
 sur les progrès annuels et mensuels de Chicago (1); Brisbane
 ajoute : « dites à nos amis d'Europe que nous pouvons avec la plus
 « parfaite certitude faire de ces choses là au Texas. »

Et rien n'est plus vrai.

Rien n'est plus vrai parce que les grandes données naturelles
 du Texas sont magnifiques, que les terres, plus fertiles qu'au Nord,
 y sont encore à bien meilleur marché, et que *nous avons la faculté*
de porter, là où nous irons, des populations industrielles aggro-
mérées.

C'est cette faculté même, que nous avons comme socialistes,
 comme hommes de foi, comme *rêveurs*, qui fait précisément ici
 notre toute-puissance, — et qui manque aux hommes d'affaires.

Voici le résumé de l'histoire générale de la plupart des coloni-
 sations tentées par des hommes d'affaires. Je traduis dans la IX^e
 Séance des *Lectures on colonisation*, faites à l'Université d'Oxford,
 par M. H. Merivale, professeur d'économie politique :

« Lorsque fut entreprise la colonisation sur la Rivière-des-
 Cignes, de magnifiques concessions furent faites à son chef,
 M. Peel. Il partit avec 1 million 125 mille fr. et 300 individus
 appartenant aux classes laborieuses ; mais ceux-ci furent tous

(1) Le tableau de la *population progressive* des principales villes des États-Unis,
 que j'ai reproduit, page 155, ne donne celle de Chicago, comme toutes les autres,
 que jusqu'en 1850. — *The Economist*, recueil anglais, vient de publier des rensei-
 gnements postérieurs. Voici les chiffres jusqu'en 1853.

Population progressive de Chicago.

Années.	1833	1840	1850	1853
Nombre d'habitants.	0	4 479	28 269	60 652

Chicago a gagné, comme on voit, 32 333 habitants en trois ans. On y comptait à
 la fin de 1854, 7 627 habitations, 54 écoles, 61 églises et 196 manufactures.

fascinés par la perspective de s'emparer de la terre dans un pays où les premiers défrichements sont d'une grande facilité ; et en très-peu de temps, *in a short while*, M. Peel resta sans un seul serviteur pour faire son lit ou aller lui chercher une cruche d'eau à la rivière.

« Sans doute, ajoute M. Merivale, si les travailleurs de M. Peel fussent restés avec lui, ils eussent bientôt accumulé des gains suffisants pour commencer sous les plus favorables auspices la carrière de propriétaires. S'étant dispersés comme ils le firent, nombre périrent, quelques-uns revinrent en Angleterre, et très-peu, après de longues épreuves, atteignirent une comparative aisance. Mais les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets... Il faut prendre les hommes comme ils sont.... Si l'on pouvait mettre en pratique *un judicieux système de co-opération*, qui prévint le gaspillage du capital et du travail en les unissant, il faudrait bien moins de l'un et de l'autre pour atteindre les résultats voulus ; et « l'abondance de bonnes terres » comme le remarque Adam Smith, serait presque la seule condition nécessaire....

« Aussi longtemps que l'on peut avoir beaucoup de bonnes terres à bas prix, aussi longtemps c'est l'intérêt *apparent* du colon et sa plus forte tentation d'épuiser celles qu'il occupe et de les quitter pour de nouvelles au lieu de perfectionner son premier établissement.... en sorte que deux forces se montrent constamment à l'œuvre : le désir d'envahir des terres, qui s'oppose à la combinaison du travail, et la diminution de leur fertilité primitive, qui pousse le propriétaire à en reprendre de nouvelles. Quand ces causes prévalent, elles sont de grands obstacles à l'accumulation du capital, à l'élévation d'un surplus de produits, et constituent une tendance constante de la population à la barbarie par sa dispersion même. C'est une dévastation plutôt qu'une colonisation. »

Telles sont les paroles d'un économiste distingué, qui a fait, de la question coloniale, un objet spécial d'étude, dans un pays où les documents foisonnent.

Adam Smith et lui ont parfaitement raison : Si, avec une abondance de terres fertiles, on pouvait réaliser la coopération du capital et du travail, et tenir la population suffisamment agglomérée, on obtiendrait à peu de frais les résultats les plus désirables.

Mais ces conditions sont justement celles que réalisent facilement des sectaires, des Mormons, des Socialistes, des Phalanstériens.... tous les rêveurs que vous voudrez, à l'exclusion, généralement, des hommes d'affaires.

Concluons que quelque peu d'estime que ceux-ci puissent avoir pour nos doctrines en elles-mêmes, ils ne sauraient du moins méconnaître que, nous conférant par la communauté de foi la faculté de vouloir ensemble et de nous porter ensemble sur des terres aussi riches que peu coûteuses, elles nous investissent d'une puissance de colonisation et de prospérité sérieusement enviable dans le monde financier, mais qu'on n'y possède guère.

En somme, la poursuite de nos folles théories tomberait, ici, pour pis aller, sur une spéculation de premier ordre.

A cela, il n'y a rien à contester, et voici que déjà les capitaux, parmi ceux qui cherchent seulement les bonnes affaires, commencent à flairer la nôtre. Nous ne les repousserons pas ; ils seront reçus aux conditions communes ; et, comme ils ne sont pas dépourvus de toute influence sur l'esprit de leurs propriétaires, je crois entrevoir une phase prochaine de conversions nouvelles au Phalanstère. C'est du moins ce qui semblerait se préparer d'après ce que l'on m'annonce déjà de plusieurs côtés.

Les hommes qui s'intitulent positifs maltraitent assez les *songe-creux* du socialisme, — c'est un des noms qu'ils nous donnent, — pour que nous ayons le droit de les badiner un peu quand nous trouvons à les battre sur leur propre terrain ; peut-être, seulement, penseront-ils qu'ils est imprudent à nous d'user de ce droit au moment où nous avons à livrer nos Statuts à leur critique. — Que des liens de doctrines et de foi constituent, en matière de colonisation, une puissance décisive et un capital énorme, ils ont trop de bon sens pour le contester. Ils accorderont volontiers que de telles

données nous garantissent de beaux succès *quand même*. Mais la part ainsi faite à nos avantages de position, on peut supposer, s'ils lisent ceci, qu'ils s'attendent à nous voir faire pas mal de sottises et à prendre au moins leur revanche sur notre manière d'*entendre les affaires*. N'est-il pas convenu que les socialistes sont des hallucinés, des théoriciens, des utopistes ou des savants, et, comme tels, absolument dépourvus de tout esprit pratique ?

Notre premier acte pratique, le plus important puisqu'il doit engendrer tous les autres, est l'Acte de la Société générale de colonisation lui-même. Eh bien ! aveuglement, présomption ou toute autre cause, je le présente avec confiance aux hommes pratiques les plus exercés, appelant leurs critiques, disposé à en profiter, s'il y a lieu, par des modifications auxquelles une porte régulière est ouverte ; mais leur avouant sans détour que je le crois bien construit, sagement calculé pour son but, et de nature à conquérir leur propre adhésion pour peu qu'ils veuillent se donner la peine d'en étudier l'ensemble sans rejeter à première vue les dispositions sentant le socialisme ou leur paraissant nouvelles dans ces sortes d'affaires. Je confesserai même, s'il fallait pousser la franchise jusqu'au bout, être fort porté à croire que de bons esprits, mais trop versés dans les affaires courantes, n'eussent point ici fait aussi bien que nous : les traditions, disons le mot, la routine, les eussent conduits à vouloir appliquer les formes habituelles des Sociétés par Actions à une opération toute nouvelle, réclamant des conditions spéciales et qui lui soient propres. Le travail de préparation des Statuts nous en a fourni la preuve. De tous ceux qui y ont pris part, le seul parmi nous qui eût longtemps pratiqué les affaires ordinaires, s'est trouvé le seul aussi qui ait fait résistance aux formes que cette opération exigeait impérieusement pour être établie dans ses convenances essentielles.

Mais c'est assez montrer la confiance que j'ai dans notre œuvre ; il est temps de la justifier si faire se peut.

VII

Le but ultérieur et supérieur de la colonisation est connu.

L'objet propre de la Société est défini.

Ses Statuts sont le règlement des conditions d'une affaire.

Nous avons vu que le succès de la colonisation, considérée en elle-même, dépend de la faculté de condenser des populations sur des terres très-riches et peu coûteuses à acquérir.

Cette faculté décisive, des liens de confraternité et de croyance commune, créés par vingt-cinq années de travaux antérieurs, nous la confèrent.

Mais ce n'est pas tout : il faut encore que l'organisation de l'entreprise, en tant qu'*affaire* et dans sa pratique économique elle-même, vienne corroborer cette faculté précieuse.

Le problème capital à résoudre par les Statuts consistait donc dans l'établissement de la plus grande *solidarité d'intérêts* possible entre tous les éléments de la colonisation.

Ces éléments devaient tous, d'ailleurs, pour des motifs déduits, rester absolument indépendants, libres, maîtres d'eux-mêmes et de leurs propriétés sur le terrain.

En termes plus concrets et plus simples, il fallait que même les éléments qui, sur les lieux, voudraient s'isoler et pratiquer le morcellement, conservassent dans cette position un intérêt direct et puissant à la prospérité d'ensemble et à la compacité de la colonie toute entière.

C'est en introduisant dans la conception et dans les détails du mécanisme, — autant que faire se pouvait sans enlever à celui-ci le caractère pratique et le rendre malaisé à manier, — les principes de liberté, de justice et d'unité (les trois principes de l'Association comme nous la comprenons) que nous croyons avoir résolu ce problème.

Chacun connaît le système ordinaire des Sociétés par actions. Elles ont généralement pour objet une *exploitation* déterminée. Elles se constituent avec un capital social que la Société conserve pour toute sa durée, lequel ne fait retour aux associés que lors de la liquidation qui suit la dissolution.

La Société exploite, crée des produits, et distribue aux porteurs d'actions, sous le nom de bénéfices, les valeurs annuellement réalisées, qui dépassent le capital social.

La Société que nous avons à constituer diffère essentiellement de celles-là :

1° Elle n'a nul motif pour conserver son capital social pendant toute sa durée ;

2° Elle n'a rien à exploiter et n'a pas, en principe, de produits proprement dits à créer. Elle ne doit créer que des *plus-values*.

De ces deux faits nous déduirons les dispositions économiques générales auxquelles sa constitution doit d'abord satisfaire ; et ces dispositions seront précisément celles qui nous permettront d'obtenir cette solidarité de tous les intérêts, dont nous venons de montrer la souveraine importance. Examinons les deux questions successivement.

I

La Société de colonisation n'a nul motif pour conserver son capital jusqu'à la fin de sa durée.

Sans doute, on pourrait s'imposer cette obligation, comme le font les Sociétés ordinaires, — qui ont à exploiter un chemin de fer, une usine, un charbonnage, etc.

Mais que signifierait cette obligation établie dans nos Statuts ? Elle signifierait que notre Société s'astreint, d'aujourd'hui, à répéter pendant toute sa durée l'opération en vue de laquelle elle se constitue aujourd'hui : c'est-à-dire qu'elle devrait racheter sans cesse des terres nouvelles à mesure qu'elle aliénerait, en les cédant, aux colons, les terres antérieurement acquises. Plusieurs de nos

amis avaient cru comprendre que tel serait en effet le caractère de l'entreprise proposée, et l'un d'eux a beaucoup bataillé sur ce point dans les premières discussions.

A cela j'ai quatre réponses; je dis :

1^o Que si nous parlons de la colonisation en acte et dans son avenir, on peut sans doute préjuger dès maintenant qu'une fois en branle et bien commencée, son mouvement d'expansion ne s'arrêtera pas de longtemps; mais qu'il faut se garder, dès l'origine, de confondre les libres fonctions de la colonisation en acte, et celles afférentes à une Société qui n'est et ne doit être que l'organe préparatoire et initial de la colonisation. Cette distinction a été établie; un rappel suffit.

2^o J'ajoute que si je crois pouvoir, en toute confiance, appeler les capitaux à l'opération déterminée que je leur propose aujourd'hui, certain qu'ils feront, dans les conditions actuelles des prix des terres, etc., etc., une affaire excellente, je ne prétends pas connaître aujourd'hui les conditions d'une opération du même genre dans dix ans, dans quinze ans, pendant toute la durée de la Société; qu'en conséquence, autant aujourd'hui je pousse avec hardiesse mes amis à mettre leurs capitaux dans une opération parfaitement appréciable à l'heure présente, opération qui suffira pleinement d'ailleurs à l'engagement décisif de la colonisation, autant je suis enclin à réserver un avenir que personne ne saurait se flatter raisonnablement de fixer dès maintenant.

3^o Je dis encore que quand on propose à des capitaux une opération dont le champ d'activité est lointain, il est d'un sain esprit pratique de leur offrir les plus grandes garanties possibles. Or, j'estime que la meilleure garantie à leur donner, dans l'espèce, c'est la condition, faite par les Statuts, que ces capitaux ne passeront *qu'une fois* dans les mains des agents auxquels ils se confient; en d'autres termes, que la Gérance sociale, au lieu de garder pendant vingt ans l'argent des actionnaires, ne distribuant à ceux-ci que les bénéfices annuels produits par cet argent, devra commencer le remboursement des Actions avec les premiers pro-

duits liquides des ventes, et continuer annuellement la distribution de ces produits au fur et à mesure qu'ils se réalisent.

4^o Enfin, j'ajoute, et cette dernière raison est péremptoire, que si les actionnaires jugent bon, ultérieurement, de renouveler l'opération primitive, de procéder à de nouveaux achats de terre, ils seront toujours parfaitement libres de le faire en décidant une augmentation du capital social, ou en créant des obligations, ou plus simplement encore en accroissant le fonds de roulement.

Parce que l'état actuel des choses en Europe et en Amérique, et le prix actuel des terres au Texas, nous offrent les éléments d'une magnifique opération dans ce dernier pays, et parce que cette opération, faite aujourd'hui, nous livre les bases d'une colonisation que nous avons toutes sortes de raisons d'y vouloir établir et poursuivre, est-ce un motif de nous lier les mains pour l'avenir? d'engager nos capitaux pour vingt-un ans? et de nous obliger, d'ores-et-déjà, à renouveler pendant tout ce temps l'opération primitive de la Société initiale, au lieu de nous réserver la faculté d'employer promptement ces capitaux en opérations agricoles et industrielles sur le terrain même?

Statuons donc hardiment que la Société de colonisation aura pour fonction d'acquérir des terres dans la mesure de son capital, d'y faire les préparations nécessaires à l'installation d'une colonisation progressive; mais qu'à mesure qu'elle recevra le prix des terres cédées par elle, elle devra offrir la distribution de ses rentrées à ses actionnaires. — Tel est le vrai principe à introduire dans nos Statuts. C'est notre principe, celui avec lequel nous résoudrons tout, celui de la *liberté*.

Si les associés, sur les rapports qui leur seront faits de l'état des choses par la Gérance, jugent bon de répéter l'opération première, l'Assemblée générale décidera que tout ou partie des fonds prêts à être distribués devra recevoir réemploi. De cette façon la Gérance n'agira à nouveau qu'autorisée par de nouveaux mandats, et les actionnaires seront libres; leurs capitaux ne seront réengagés

que sous connaissance de cause. Des deux parts la situation en sera mille fois plus convenable. — Ce système contient l'autre ; seulement, ce qui était obligatoire dans l'autre est facultatif dans celui-ci.

Craindrait-on que cette disposition fit manquer à la Gérance, dans le courant d'un exercice et avant que le fonds de roulement fut suffisamment fort, quelque opération très-profitable, quelque occasion qu'il serait regrettable d'avoir perdue ? — Une Gérance intelligente, en pareil cas, sait prendre sur elle, et l'Assemblée lui vote, avec un bill d'indemnité, des remerciements. Cela est si naturel que nous avons oublié, — omission facile à réparer d'ailleurs, — deux lignes de rédaction pour prévoir ce cas dans les Statuts.

Je pense en avoir dit assez sur ce point. Le véritable esprit pratique, (je me plais à croire que nous n'en sommes pas si dépourvus) n'est pas l'esprit de routine ; on ne le trouve pas dans les ornières. Que les sociétés ordinaires, exploitant sous les yeux de leurs actionnaires une industrie qui a besoin de tout le capital social, conservent leur capital social, ce n'est pas une raison pour qu'ici, dans des conditions toutes différentes, notre Société s'impose la même loi. La véritable fonction de notre Société c'est sa liquidation. Plus vite elle liquide, plus vite elle accomplit son œuvre ; car elle liquide en vendant ses terres, et, en vendant ses terres, elle fait et établit des colons. — Telle est, pour le dire en passant, la raison qui nous a fait appeler *finale*, dans les Statuts, la liquidation restant à faire après la dissolution de la Société.

Je termine en ajoutant que nous avons trouvé des exemples de Sociétés par actions, établies sur le principe qui vient d'être posé. Nous étions parfaitement résolus, au reste, à nous passer ici de précédent.

II

La Société n'est pas destinée à créer des produits proprement dits, mais des plus-values.

Ceci résulte de son objet même. Simple agence de colonisation ; ayant pour fonction de faire les affaires des colons antérieurement à leur arrivée sur les lieux et de les y recevoir ; ne devant leur y continuer ses services qu'autant qu'on le désirera et sans les imposer, elle ne saurait entreprendre, en fait d'exploitation, que des opérations à caractère transitoire.

Généralement donc ses bénéfices ne seront pas des produits proprement dits. Ils résulteront des *plus-values* amenées par le croît du prix de ses terres, dû lui-même au peuplement du pays tout entier et plus particulièrement à l'augmentation de la population immigrante sur ses domaines.

En d'autres termes, l'industrie principale de la Société en tant qu'affaire, consiste dans la production de plus-values territoriales.

Ceci posé, il est évident que ces plus-values se manifesteront dès les débuts des opérations, et il est certain d'ailleurs qu'elles pourront avoir atteint déjà des valeurs considérables avant qu'il soit possible ou convenable de les réaliser en espèces.

Or, je dis qu'une telle situation appelle et exige un règlement particulier des intérêts et une nouvelle innovation sur les procédés des affaires ordinaires.

Dans celles-ci, il est de règle qu'on ne répartit que des bénéfices réalisés, formellement réalisés en espèces. — Hé bien ! dût la routine se cabrer, crier à la violation des principes les plus sacrés, au crime de lèse-majesté des saines doctrines financières et commerciales, nous procéderons d'une toute autre manière : nous répartirons nos plus-values à mesure qu'elles se produiront dans l'avoir social, sans attendre et, toujours même, avant qu'elles soient réalisées en espèces....

Pourquoi ? — Parce que nous voulons les conditions vraies de la justice et de l'ordre, pour avoir, chez nous, l'un et l'autre et pour obtenir l'unité solide à laquelle l'un et l'autre sont indispensables ; et je soutiens que le procédé que nous introduisons dans la pratique, est parfaitement fondé en bon esprit pratique et imposé par la raison dans l'espèce.

La Société va acquérir de vastes terres, très-belles et très-riches sans doute, mais dont la valeur, désertes qu'elles sont encore, est, au début, fort peu de chose.

Qu'est-ce qui donnera à ces terres des valeurs indéfiniment croissantes? — La population que la Société y portera.

La colonisation et le peuplement du pays, tels sont les éléments des plus-values ultérieures.

Et à qui ces plus-values doivent-elles être attribuées? Je ne crois pas me tromper en disant que c'est à ceux à qui elles appartiennent, c'est-à-dire aux capitaux et aux personnes qui, par leur concours, les auront créés.

Donc, il faudrait, en justice absolue, que ces plus-values progressives, produites à chaque pas de la colonisation, fussent réglées chaque jour, et chaque jour distribuées aux ayant-droits.

Or, pour plusieurs raisons faciles à comprendre, ces plus-values, ne sauraient être réalisées en espèces, à mesure qu'elles se créeront. Les premières campagnes, qui auront une influence décisive sur l'avenir de la colonie, seront très peu productives en rentrées d'espèces.

Au lieu de demander de l'argent à ses colons, la Société aura bien plutôt alors, dans son propre intérêt aussi bien que dans le leur, des crédits à leur faire. Elle ne se pressera point d'escompter à vil prix ses terres et ses richesses. Elle attendra qu'on puisse lui payer les terres préparées et cédées; elle préparera ou gardera, sans les gaspiller en ventes inopportunes, les autres en réserve. Elle est faite pour cela : c'est sa double fonction.

Il est donc dans la nature des choses que les premières campagnes, décisives pour l'avenir, créent des plus-values considérables de l'avoir social, et n'amènent, en espèces, que des rentrées insignifiantes.

Or, allons nous laisser le partage de ces plus-values à la confusion, au hasard? les attribuer aussi bien à ceux qui n'y auront pas concouru qu'à ceux qui, seuls, les auront créés? C'est précisément ce qui résulterait des dispositions ordinaires. Toutes ces plus-values

s'accumuleraient les unes sur les autres en un tas, et au bout de plusieurs campagnes, au jour où commenceraient les réalisations, les derniers venus, les capitaux entrés la veille dans la Société, quand les époques difficiles seraient passées, quand le succès serait décidé, quand l'avoir social primitif aurait acquis déjà une plus-value énorme, bien que, jusque-là, il n'ait pas encore été réalisé et distribué peut-être un maravedis aux premiers actionnaires, ces derniers venus dis-je, prendraient au tas commun les mêmes parts que les premiers ! Ce ne serait pas juste du tout. Ce communisme ne nous va pas. Ceux qui voudront, dans la colonie, faire du communisme, en feront à leur convenance et à leur compte. Nous entendons faire ici nous de l'association, c'est-à-dire agir d'ensemble et donner à chacun la part que son concours particulier aura créée dans la valeur d'ensemble.

— Mais les valeurs relatives et successives des émissions se règlent, dans les affaires, par des primes ! C'est la loi économique, la saine loi, la loi de l'offre et de la demande ?

— Les primes ne règlent rien du tout, je le démontrerai tout à l'heure ; et nous ne violons en aucune façon la loi de l'offre et de la demande, cela étant absolument d'ailleurs hors de notre pouvoir.

— Quoi ! Vous voulez porter en compte des valeurs estimatives, des bénéfiques non réalisés ?

— Et qui plus est en distribuer les titres, en dividendes, aux ayant-droits.

— C'est contraire à toutes les règles, aux saines doctrines, aux principes les plus élémentaires du commerce sage ! Vous renversez l'arche sainte.....

— Soit ! Nous renversons l'arche sainte.... Voyons un peu, pourtant.

Un homme achète une terre un million. Au bout d'un temps quelconque, par suite de causes quelconques, sa terre en vaut au moins deux. Il offre de la mettre en Société à ce prix. S'il ne s'est pas fait illusion dans son estimation et s'il trouve un nouveau mil-

lion de capital consentant à l'association, sa terre comptant pour deux millions, il a *offert* ; son offre a été librement *acceptée* ; la loi de l'offre et de la demande, s'est accomplie comme en toute transaction libre, et la Société est constituée au capital de trois millions. Son apport est représenté par deux millions en actions ; le capital nouveau, par un million. Tout est réglé et chacun y gagnera si l'affaire est bonne.

Ceci est précisément notre histoire. Les actionnaires de la première campagne sont cet acquéreur. A la fin de la campagne, ils constatent la valeur actuelle de leur avoir ; si la campagne a été bonne, si la colonisation a bien marché, la valeur de leur acquisition peut en être déjà considérablement augmentée, et les capitaux, qui viennent la seconde année, ne s'associent plus au capital de l'émission primitive, mais bien à ce capital augmenté de la plus-value constatée de la campagne. C'est aux capitaux nouveaux qui sont libres de se refuser, de juger si l'estimation des premiers n'est pas trop haute, et de voir s'il leur convient d'entrer dans l'affaire aux conditions qui leur sont offertes. Tout cela me semble fort régulier, en accord parfait avec la loi économique de l'offre et de la demande, et je serais curieux d'assister à la démonstration du contraire.

Les capitaux, désormais associés, de la première et de la seconde année, font à ceux de la troisième des conditions du même ordre ; et ainsi de suite, tant qu'on appelle de nouveaux capitaux à l'association.

Voilà notre principe. Il en résulte que le capital social se forme non-seulement par l'émission des actions et l'entrée des espèces monétaires, mais encore par le développement de la colonisation et l'accroissement des valeurs territoriales que celle-ci entraîne.

N'étant, toutefois, ni novateurs par fantaisie, ni révolutionnaires par partie de plaisir, nous nous portons de nous-mêmes aux transactions quand nous les jugeons bonnes et utiles, et nous trouvons convenable de ne point appliquer ici le principe dans toute sa rigueur.

Nos Statuts disposent, en effet, que les plus-values, constatées chaque année par des procédés réguliers, seront distribuées aux ayant-droits au moyen de titres distincts des Actions ; qu'elles ne feront pas partie du capital social proprement dit ; ne porteront pas d'intérêt ; ne pourront être payées qu'après le remboursement intégral du capital social, et ne seront définitivement assimilées aux Actions qu'après le remboursement de celles-ci. Alors et quand leur propre paiement à elles-mêmes aura été aussi effectué, les deux sortes de titres (Actions de capital et Titres de plus-values) ne seront plus les uns et les autres que des *titres de parts*, de véritables Actions de jouissance.

Je voudrais bien savoir quel danger les plus méticuleux pourraient trouver à ce système, tout nouveau qu'il puisse être ? Pour moi je ne crains pas de lui garantir l'approbation de tout homme d'affaires sérieux qui l'aura sérieusement examiné. On n'y découvrira pas un inconvénient pesant une once, et les avantages pratiques en sont immenses, outre que la justice l'impose impérieusement. — Les entreprises industrielles par actions sont encore des jeux. Nous voulons faire, de la nôtre, une affaire régulière.

Les primes, disent les défenseurs du système ordinaire, règlent les valeurs des émissions successives. C'est à l'élévation *naturelle* du prix à rétablir l'égalité entre les actions des différentes époques.

Peut-on bien énoncer cela sérieusement ? Ne sait-on pas que dans toutes les affaires, surtout dans les affaires qui commencent, avant qu'elles soient arrivées à une production régulière et justement pendant l'époque de formation du capital social, le prix de l'action n'est réglé que par les évaluations arbitraires et fantastiques de l'agiotage ? Ce prix dépend de l'intensité du jeu, de l'habileté des gens de bourse, du savoir-faire des *lanceurs*, de mille causes, de mille intrigues et de mille intérêts qui n'ont absolument rien de commun avec les réalités de l'entreprise. Des *bitumes* imaginaires atteindront six ou huit cent pour cent, à côté de très-bonnes

affaires cotées fort au-dessous du pair. Ne parlons donc pas de ces fantaisies pour régler les valeurs vraies de nos émissions successives.

Il faudrait un volume pour épuiser la comparaison des deux systèmes ; bornons-nous à une dernière observation :

Je suppose, au bout d'un temps donné, l'avoir social doublé, triplé... décuplé déjà, si vous voulez, par une plus-value très-réelle quoique non réalisée. Jusqu'alors, cependant, la Société n'a pas encore pu distribuer un centime, monnaie sonnante, à ses actionnaires. Elle s'est contentée d'exposer des espérances.

Cependant elle a encore besoin d'argent ; ses émissions ne sont pas closes ; elle appelle toujours le capital.

Dans ces circonstances et sous le régime habituel, il faudrait, pour faire la justice, pour établir l'équilibre entre les émissions, que le capital nouveau consentît à payer deux mille francs, trois mille francs... dix mille francs, une action au simple taux nominal de mille francs. Les financiers les plus influents, les plus grandes autorités de la bourse n'obtiendraient pas cela, l'affaire fût-elle à eux, dans ces circonstances.

Que si au contraire, sans avoir encore distribué d'argent, on a déjà distribué aux actions précédentes les Titres des plus-values régulièrement constatées, et qu'on ne demande au capital nouveau que mille francs pour une action nominale de mille francs, l'émission se fera certainement avec facilité.

Et pourtant, en fait et au fond, la situation du capital nouveau est exactement la même dans les deux cas.

Acheter par une prime de 100 p. 100 l'entrée dans une affaire aux conditions habituelles, ou y entrer au pair quand une plus-value de 100 p. 100 vient d'être reconnue au capital primitif et attribuée aux actions antérieures, c'est évidemment la même chose au fond. Les formes seules diffèrent. Il ne serait pas difficile de montrer que ces formes ont leur valeur ; mais les hommes pratiques se contenteront ici d'une raison, j'en suis sûr, celle précisément que nous entendions M. Merivale formuler tout à l'heure : *Il faut prendre les gens comme ils sont.*

La constatation et l'attribution annuelles des plus-values ne sont pas seulement exigées pour établir les rapports vrais des différentes couches du capital social ; elles le sont encore pour que l'on puisse intéresser à la prospérité de la Société les fonctionnaires et les travailleurs qu'elle emploie et dont le personnel peut varier chaque année, en leur donnant des parts dans ces plus-values. Nous n'avons pas besoin sans doute de justifier une faculté aussi précieuse ; il n'est même pas nécessaire d'être socialiste pour en comprendre la fécondité et la valeur en affaires.

Sans nous étendre davantage sur les deux dispositions organiques que nous venons d'examiner, nous pouvons montrer maintenant comment elles produisent naturellement la solidarité générale de tous les intérêts, et concourent à former, dans l'ordre économique, cette *compacité coloniale* dont nous possédons d'ailleurs les éléments moraux, et que nous avons vu être la condition décisive et suprême des grands succès de l'entreprise.

III

D'une part, la constatation et la distribution annuelles des plus-values permet, ainsi que je viens de le dire, d'intéresser à la prospérité générale et à la bonne gestion de l'entreprise, les travailleurs et les fonctionnaires qu'elle emploie sur tous les points. C'est l'union, la solidarité des deux grands éléments de l'œuvre, le capital et le travail.

D'autre part, le principe du remboursement du capital social, tel que nous l'avons ci-dessus exposé, se prête à une disposition toute nouvelle, sur la nature, les conséquences et la fécondité de laquelle j'appelle ici la plus grande attention.

En principe, toutes les actions proprement dites, appelées, dans l'Acte, *Actions à dividendes* — sont destinées à être intégralement remboursées.

Mais une action, remboursée ou non, ne saurait perdre ses droits aux plus-values produites pendant toute la durée de la Société,

après aussi bien qu'avant l'époque du remboursement. Pour être remboursée une action n'en vient donc pas moins, dans le partage social des plus-values annuelles, au même titre que celles qui ne le sont pas encore. Son droit primitif à être remboursée est consommé, et elle ne touche plus d'intérêts; à cela près elle reste ce qu'elle était auparavant. Ceci est compris.

Quel est, avons nous maintenant à nous demander, l'intérêt le plus puissant de la Société toute entière et des actions non remboursées elles-mêmes? — C'est, incontestablement, que la population arrive sur les terres, que l'industrie s'y établisse, que la colonisation s'y forme et s'y développe le plus vite et le mieux possible.

Nous disposons en conséquence : Que tout porteur d'actions de la Société qui vient s'établir sur le territoire de celle-ci jouit, *par anticipation*, du droit au remboursement, en ce sens que tout ce qu'il acquiert de la Société, terres, bestiaux, constructions, denrées, instruments, matières, est payable par lui à la Société moyennant la simple mention faite sur ses actions, pour la somme dûe, que celles-ci *sont remboursées*. Cette faculté peut même être étendue à toutes les dépenses directes que le porteur d'actions fera utilement lui-même pour son propre établissement, telles que frais de transport, achat de matières, etc.

Ainsi, et en prenant tout de suite pour exemple le cas le plus défavorable à la compacité et à la solidarité générale, supposons une personne qui veut faire, dans la colonie, un établissement privé, y pratiquer le plus pur morcellement, et ce avec un capital donné, soit 20 mille francs.

Cette personne arrive avec ses 20 mille francs et les emploie, en traitant ou non avec la Société pour se procurer tout ce dont elle a besoin. Elle a réalisé son plan. Elle a mis directement ses 20 mille francs dans son établissement. C'est très-bien. Mais elle n'a point été actionnaire de la Société. Ayant gardé son capital par devers elle, la Société ne lui doit rien. Elle n'a rien à prétendre dans les bénéfices de celle-ci. Son avenir est tout entier dans son établissement.

La même personne a versé ses 20 mille francs dans la Société. Elle arrive au Texas. Elle y fait le même établissement. La Société lui livre les mêmes terres et le même matériel qu'elle lui eût livrés dans le cas précédent et aux mêmes prix. Tout comme dans ce cas, l'établissement privé a coûté 20 mille francs à son propriétaire. Mais celui-ci tire ses actions de son portefeuille; il les fait frapper du timbre qui porte ces mots *action remboursée* : puis il les remet dans son portefeuille, et, à cela près que la Société ne payera plus à ces actions l'intérêt des 20 mille francs qu'elles représentaient, et qu'elles ne seront pas remboursées une seconde fois, elles conservent tous leurs droits antérieurs et ultérieurs.

Si bien que, dans ce cas-ci, la personne prise pour exemple, outre son établissement privé qui tout à l'heure était son seul avoir, aura encore, dans les plus-values générales de la colonisation réalisées pendant toute la durée de la Société, la même part à laquelle elle eût eu droit si ses actions ne lui eussent pas été remboursées par anticipation.

L'excellence de cette disposition, qui n'est au reste que la vraie traduction économique de l'objet et des fonctions de la Société générale, est évidente à tous les yeux.

Sa conséquence immédiate, — et quelle n'en est pas l'importance? — est d'associer intimement à la prospérité de la colonisation toute entière, ceux-là même qui voudraient pratiquer le morcellement dans la colonie. Tous les éléments de la colonie, — et ceci n'aura pas lieu, loin de là, — fussent-ils résolus d'avance à y reproduire les us et coutumes de l'individualisme de la vieille société, ils n'en seraient pas moins compris et enlacés, par les intérêts les plus forts, dans le vaste réseau de la solidarité collective; et ce, sans perdre un atôme de ce qu'ils pourraient appeler leur indépendance.

Nous inaugurons un état social où les éléments du morcellement le plus absolu lui-même, se trouveraient, ainsi et déjà, liés, combinés, naturellement associés dans une intime solidarité d'ensemble. On nous permettra de dire que ceci constitue la solution d'un très-beau problème.

On voit d'ailleurs que le remboursement anticipé, stipulé pour les actions apportées par des immigrants ou par des associations d'immigrants, est si bien fondé dans les conditions essentielles et logique de l'œuvre, qu'on ne saurait en aucune façon y voir une faveur. Les actions qui se font rembourser par anticipation sont les vrais artisans de la prospérité de celles qui ne le sont pas encore, et ces dernières leur doivent de grands remerciements. Ne sont-ce pas, en effet, les actions et les porteurs d'actions venant s'établir sur le terrain, qui concourent le plus énergiquement à la création des plus-values, à l'accroissement de l'avoir social? En diminuant par des ventes l'étendue de ses terres, la Société voit augmenter pendant longtemps son avoir social sur les terres restantes, celles-ci acquérant des valeurs croissant avec la population, c'est-à-dire, précisément, avec les ventes.

Tout le succès, tout l'avenir, toute la grandeur de l'entreprise, considérée comme affaire et au point de vue de sa prospérité matérielle, — prospérité qui nous livrera elle-même notre but social, — tout dépend, dis-je, et je ne saurais trop le répéter, de la condensation de la population coloniale, conséquemment de sa compacité intentionnelle et de sa solidarité économique.

Que tous ceux qui viendront au Texas s'isolent et s'éparpillent sur les vastes terres de l'Amérique. Les uns réussiront, les autres échoueront, beaucoup même, cela est certain, périront misérablement.

Qu'ils y viennent, sans confusion, au fur et à mesure des préparations faites pour les recevoir, apportant le sentiment d'une solidarité nécessaire, engagés, en outre par les intérêts les plus directs, les plus positifs, — tout en conservant pleine liberté chacun dans sa sphère privée, — à agir comme parties combinées d'un grand ensemble; leurs plus minces succès, dans ce système, seront supérieurs aux plus beaux résultats que l'autre eût pu livrer à des exceptions seulement. La puissance du lien, de l'unité, de la solidarité, n'a jamais été plus certaine, plus évidente et plus féconde qu'ici.

Il fallait donc, avant tout, préétablir ce lien. C'est ce que nous avons fait en donnant à tout individu disposé à apporter ses capitaux au Texas, quelque établissement qu'il y dût faire, un intérêt immense à faire passer son capital par la Société de colonisation, c'est-à-dire par l'agence générale chargée de préparer les voies aux colons, de solidariser ceux-ci, de leur garantir à chacun la proximité les uns des autres et les incalculables plus-values qu'engendreront la combinaison de leurs travaux, de leurs facultés industrielles, de leurs ressources de toute nature.

Cette disposition d'ailleurs, en attirant à la Société le plus gros capital possible, est propre à lui créer un crédit et un poids dont l'importance se comprend par un seul exemple.

J'ai basé le projet, dans le Rapport, sur des acquisitions de terres par voie de *head-rights* ou autrement. Nous devons toujours, sans doute, statuer sur cette nécessité. — Il est fort probable, toutefois, — et c'est l'opinion d'un représentant du gouvernement américain avec qui j'ai eu l'occasion de m'en entretenir, — que si le gouvernement du Texas se voit en présence d'une Compagnie de colonisation offrant des garanties sérieuses, il concédera gratuitement à celle-ci des terres dont la valeur et l'étendue seront *en proportion même du capital et des adhésions engagés dans l'entreprise*.

Si bien que des fonds placés dans la Société, n'y fussent-ils passer que trois mois, fussent-ils au bout de trois mois être rendus, sur les lieux, aux porteurs d'actions pour y être employés par ceux-ci à leur gré, en opérations colonisatrices quelconques, privées ou sociétaires, ces fonds auraient pu déjà valoir à la Société des avantages considérables — et auxquels ils auraient, certes, acquis les droits les plus réguliers.

L'intérêt du Texas au peuplement de ses vastes terres est si évident, qu'on ne saurait guère mettre en doute l'obtention de faveurs de ce genre, et il est certain que les concessions seront en *raison directe* de la masse du capital social représenté.

Cet exemple montre l'énorme avantage qu'il y a pour chaque

dollar disposé à aller au Texas, au lieu d'y venir isolément, de s'y présenter en ligne avec tous les autres. Nous pourrions aisément multiplier les exemples semblables. Il est une opération, notamment, dont bientôt sans doute viendra le temps de parler, qui serait peut-être plus fructueuse encore que ces concessions, et que nous enlèverions avec une masse de capital minime relativement à son importance.

Bien que le sujet soit loin d'être épuisé, je crois en avoir dit assez pour vous faire comprendre parfaitement la puissance décisive de la solidarité et l'intérêt de chacun à y concourir de toutes ses ressources disponibles. Vous êtes à même, ainsi, d'apprécier la valeur économique et pratique de la disposition au moyen de laquelle les Statuts ouvrent à chacun la faculté d'y coopérer en s'assurant une part proportionnelle dans les avantages qu'elle génère, et sans perdre, pour autant, la faculté d'agir en pleine indépendance, de dégager son apport tout entier et de l'appliquer jusqu'au dernier centime aux mêmes œuvres de colonisation que l'on eût réalisées directement, sans s'être d'abord solidarisé. Telle est l'Association bien comprise : on la reconnaît, dans la pratique, à ce caractère, qu'elle sert au plus haut degré l'intérêt collectif ou social en servant au plus haut degré l'intérêt individuel ou privé, sans enlever à celui-ci la moindre parcelle de sa liberté, — au contraire. — Je justifierais facilement dans l'espèce ce dernier mot. La Société, en effet, ne sera-t-elle pas naturellement et très-légitimement disposée à traiter mieux, dans toutes ses transactions, les capitaux entrés chez elle, que ceux qui lui seraient restés étrangers ? Il faut comprendre que loin de voir à regret des Actions se présenter au remboursement anticipé, c'est son plus grand intérêt et tout son désir que celles-ci le demandent. Cela faisant, ne viennent-elles pas accomplir l'objet même pour lequel la Société est instituée, peupler le pays, le coloniser, le couvrir d'établissements prospères ?

Encore une fois la Société initiale n'est que notre agence collec-

tive, à nous tous qui voulons aller pratiquer la colonisation, vivre, penser, travailler et agir librement sur les lieux. Elle ne prend pas nos capitaux pour nous enlever le maniement et faire les choses à sa guise; elle les appelle et les réunit afin d'obtenir des terres aux meilleurs conditions pour nous tous, de nous préparer les voies à tous, de nous procurer les instruments, les denrées, les matières premières, etc., au mieux de nos intérêts à tous. Bien loin d'être jalouse de faire elle-même de la colonisation, elle s'interdit tout établissement permanent pour son propre compte, ne voulant et ne devant être que l'agence générale de la colonisation que nous pratiquerons nous-mêmes.

Quand nous lui redemandons nos capitaux en terres, en baux, en instruments, en meubles, en matières premières, en frais de traversée, en toutes dépenses faites ou à faire utilement par nous pour peupler, coloniser, créer des établissements sur les lieux, elle en est enchantée. C'est son œuvre même qui se fait. Elle n'est pas instituée à autre but.

Nos capitaux engagés chez elle sont sans doute acquis à l'œuvre de la colonisation, solidarisés pour celle-ci; elle ne nous les rendra pas pour que nous allions les dépenser ailleurs; nous ne pourrions retrouver la faculté d'en disposer *extérieurement* que par la vente de nos actions, c'est clair; mais elle nous les rend avec joie et avec usure, c'est-à-dire avec leur part proportionnelle dans tous les bénéfices généraux d'une grande colonisation d'ensemble, pour toutes les œuvres particulières que nous voudrions créer librement dans la colonie.

Si nous pouvions coloniser mieux et à meilleur marché sans son intermédiaire, à quoi servirait de la créer? Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les capitaux qui se proposeront de coloniser trouvent, en la prenant pour agence commune, des conditions très-supérieures à celles qu'ils rencontreraient en agissant en dehors et lui restant étrangers. Il faudrait pour que cela fût qu'elle eût été conçue au rebours de son projet.

Je crois que c'est bien compris, et que nul ne verra plus dans

la Société initiale ce qu'elle n'est pas, un gouvernement qui prend nos capitaux pour en disposer comme il l'entend, jaloux de conduire pendant vingt ans la colonisation à sa manière ; mais bien et tout simplement une agence commune, qui nous offre le moyen de les solidariser afin d'obtenir, pour nous tous, les avantages de leur solidarité et nous en rendre la disposition avec nos parts respectives dans les avantages obtenus. — Les capitaux isolés paieront donc plus cher les frais généraux d'agence et se priveront de la participation aux bénéfices généraux de la solidarité collective.

Ayant exposé les principes qui ont inspiré les dispositions organiques relatives au remboursement du capital social et à la constatation annuelle des plus-values, ainsi que les doubles facultés de solidarité et de liberté qui en dérivent, je dois quelques explications sur une question soulevée par un passage des *Premières instructions* insérées à la fin de mon Rapport (page 167). Ce passage a même entraîné chez plusieurs une fausse interprétation, à laquelle je conviens que la forme a pu prêter.

VIII

Lorsque nous eûmes fait, Brisbane et moi, notre reconnaissance au Texas, nous ne pouvions savoir comment seraient reçues, en Europe, les propositions que j'y devais apporter. Il nous faudra peut-être, pensions-nous, plusieurs années pour réunir les éléments d'une Société de colonisation vraiment sérieuse.

Dans ce cas et en vue de l'organisation ultérieure de celle-ci, il serait toujours bon d'obtenir promptement des capitaux uniquement destinés à acheter soit des *head-rights*, soit des terres.

Ces acquisitions, faites par les premiers capitaux amenés au projet, seraient une base offerte à la Société de colonisation à fonder plus tard. Il y aurait donc lieu, dans cette hypothèse, à une première Société de propriétaires, lesquels feraient apport de leurs

acquisitions dans la Société de colonisation. Je pensai même, en y réfléchissant à mon retour, que la Société générale pourrait être formée de deux branches, l'une représentée par des actions *foncières*, l'autre par des actions plus particulièrement appelées de *colonisation*, et j'expliquai, dans nos conférences à Barvaux, cette idée à nos amis avant d'écrire mon Rapport.

Celui-ci achevé, ne pouvant calculer encore, après une séparation de quatre années et dans l'état de dispersion et de sommeil où se trouvait l'École, l'accueil que vous feriez à la proposition si imprévue que contenait mon écrit, — et je l'avouerai, n'espérant pas, malgré ma confiance, des résultats aussi promptement considérables, — les *Premières instructions* furent rédigées sous les impressions que je viens de dire.

Je vous demandais quelles sommes vous seriez disposés à placer en acquisitions de *head-rights*, quelles sommes vous destineriez à la colonisation. Je vous faisais cette question en mai.

Mais déjà, à la fin de juin, le concours manifesté était tel que je jugeai, 1^o que la Société de colonisation pourrait être constituée cette année même; qu'elle représenterait une masse de capitaux et une puissance de colonisation très-suffisantes pour que nous fussions en mesure de nous présenter au gouvernement du Texas, avec une très-grande chance d'obtenir de lui des concessions gratuites, et, en conséquence, heureusement dispensés, sinon pour la totalité du moins pour la grande partie, de faire des achats territoriaux.

La double question posée dans les *Premières instructions* perdait ainsi l'un de ses buts. Elle n'en avait pas moins atteint son objet principal qui était de faire sortir vos manifestations de concours; et le but perdu ne l'était, en réalité, que parce que nous l'avions du premier coup dépassé.

Toutefois, bien que la plupart de nos amis eussent parfaitement compris que mon *intention* ne pouvait être de les engager à des achats de terre isolés et sans liens entre eux, un certain nombre ont semblé le croire. Ceci est l'erreur d'interprétation dont je viens de parler.

Ma pensée rétablie, et étant bien entendu que je ne *conseille* à personne, dans son intérêt, de tels achats directs, isolés, en dehors des acquisitions solidaires ou des obtentions collectives de la Société, je veux dire tout de suite et pour mettre à l'aise ceux qui persisteraient dans cette idée, que la Société n'entend fermer cette faculté à personne, au contraire. Par respect pour le principe absolu de liberté, qui doit admettre jusqu'aux fantaisies quand elles ne sont pas nuisibles, et pour se montrer sans réserve *l'agence* et non le *gouvernement* des personnes et des capitaux qu'elle appelle au Texas, la Société fera, au compte de ceux qui pourraient le lui demander, ces sortes d'acquisitions extérieures. — Seulement ce seraient ici des affaires particulières à régler avec elle, dont elle se chargerait par commission, et qui, bien entendu, n'entrant pas dans ses propres affaires ne donneraient nul droit dans ses bénéfices directs.

IX

Outre ceux dont je viens de parler, qui n'avaient pas bien saisi le but ultérieur de ma pensée, d'autres en plus grand nombre, entrant dans une idée cette fois intentionnellement posée dans les *Premières instructions*, ont manifesté une prédilection pour des placements solidaires, collectifs, mais plus particulièrement territoriaux et correspondant à ce que j'appelais tout à l'heure des actions *foncières*.

Je pense qu'en face des Statuts tels que nous sommes parvenus à les combiner, en présence des avantages considérables ménagés aux capitaux engagés dans la colonisation telle qu'elle y est, disons-le sans crainte, si libéralement et si prudemment comprise, et de la faculté réservée au capital actionnaire de se dégager quand il vient acquérir des terres et coloniser lui-même ; je pense, dis-je, qu'en présence d'un état de choses ainsi réglé, où plus rien ne reste flottant dans l'esprit, peu de personnes seront disposées soit à faire

faire des achats à commission en dehors des domaines propres de la Société, soit même à tenir beaucoup à des actions plus spécialement territoriales ou foncières.

Néanmoins, toujours pour nous montrer fidèles au principe de liberté, pour donner satisfaction à tous les désirs, ouvrir la voie à tous les genres de concours, et pour attirer les capitaux de tous les tempéraments, — ce qui est aussi d'intérêt collectif et social, — nous avons institué deux sortes d'actions, appelées les unes *Actions à prime*, les autres *Actions à dividendes*.

Les premières correspondent précisément à l'idée d'un placement primitivement territorial; elles ont même été longtemps désignées, dans la rédaction de nos Statuts, par le terme d'*Actions foncières*. Le nom d'*Actions à prime* n'a été préféré que par un motif de forme et pour éviter tout malentendu à l'endroit du remboursement anticipé des *Actions à dividendes*, — remboursement qui loin de diminuer le *gage* des *Actions à prime* en diminuant l'étendue des terres sociales, ne fait que l'accroître au contraire, le *gage* réel étant ici dans la valeur bien plus que dans l'étendue des terres.

Les *Actions à prime*, véritables actions foncières en réalité, ont donc — sauf réserve du remboursement anticipé, dont l'effet ne peut qu'augmenter la valeur de leur *gage* pendant toute la période consacrée à leur amortissement, — un véritable privilège de premier ordre sur l'ensemble des meubles et immeubles de la Société. — Elles sont ainsi toujours garanties par la part d'avoir qu'elles représentent elles-mêmes dans la Société, par toute la part d'avoir qu'y représentent les *Actions à dividendes* dont le remboursement n'a pas été anticipé, et par toutes les plus-values acquises.

Un placement aussi fortement privilégié ne permet de leur offrir aucun droit aux plus-values. Mais une prime fixe de 20 pour cent, jointe à l'intérêt de 6 pour cent qu'elles produisent à partir de leur versement, leur sont garantis au même titre que le montant de leur capital. Ces actions une fois remboursées, ayant touché les intérêts dûs et la prime, sont annulées et disparaissent.

Elles ont d'ailleurs, avant l'amortissement et pendant toute la durée de l'émission du capital social, la faculté de se transformer en Actions à dividendes de la série en cours d'émission.

Les avantages faits à ces Actions sont d'autant plus sérieux qu'on n'en peut émettre que pour moitié du capital émis en Actions à dividendes, et que les premières rentrées, les premiers produits liquides sont consacrés à leur amortissement.

De telles conditions peuvent les faire rechercher par les capitaux dont les habitudes d'extrême prudence préfèrent à tout la solidité garantie du placement. La Société n'a aucun intérêt à ce que les fonds lui arrivent par une voie ou par l'autre; c'est à chacun de consulter ici ses convenances.

X

Les Actions à dividendes se partagent, à l'exclusion des précédentes, toutes les plus-values réservées au capital actionnaire et aux plus-values distribuées pendant la période de formation du capital social.

En théorie et en justice absolues, il faudrait constater et attribuer les plus-values tous les jours. Mais la pratique et le manie- ment du mécanisme ont leurs nécessités. On n'aurait pu, sans tomber dans des complications administratives, aller au delà d'une constatation annuelle. Néanmoins afin d'offrir aux capitaux disponibles un intérêt sérieux à ne point retarder leur entrée dans la Société tant que l'émission n'est pas close, il est statué que les plus-values de l'exercice annuel se répartissent également sur ses deux semestres, et que les actions prises pendant la durée d'un semestre participent déjà aux plus-values afférentes au second. Tel est le principe sur lequel sont établies nos Séries successives.

En conséquence, les actions de la première série, — prises du jour de la constitution (26 septembre 1854) au 31 décembre prochain, — auront seules droit aux plus-values du 1^{er} semestre de

l'exercice de 1855 ; celles de la seconde série, dont l'émission sera close le 1^{er} juillet 1855, partageront avec les précédentes les plus-values du second exercice de l'année, et ainsi de suite.

En outre, les plus-values acquises tant que l'émission des actions n'est pas close, c'est-à-dire pendant toute la durée de la formation du capital social, sont elles-mêmes *reproductives de plus-values* et viennent, en concurrence avec les actions, au partage de toutes les plus-values ultérieures.

En sorte que, par exemple, mille francs versés aujourd'hui et obtenant dans le premier exercice une plus-value de mille francs, pèseront comme deux mille francs dans le partage des plus-values des exercices suivants. — C'est l'application du principe de justice sociétaire ci-dessus exposé.

XI

Une question que nous avons beaucoup controversée est celle des *intérêts*.

En principe absolu on ne se paye pas des intérêts à soi-même, et des capitaux qui s'associent ne devraient se partager que les bénéfices résultant de leur concours.

Attribuer des intérêts aux actions c'est donc s'obliger, jusqu'à l'époque où la Société fait des réalisations, à prendre sur le capital pour payer ces intérêts. Dès lors on pourrait dire aux actionnaires qui veulent des intérêts courants : Au lieu de souscrire, soit 1 150 fr. souscrivez-en seulement 1 000, mettez 150 fr. dans une tirelire et retirez-en 50 par an pendant trois ans. Cela faisant vous vous servirez vous-mêmes.

Mais ici dame Pratique revient encore avec son aphorisme, « Il faut prendre les gens comme ils sont. » Or, les actionnaires demandent, en général, que la Société soit leur tirelire. Ils ne peuvent d'ailleurs apprécier au juste le temps pendant lequel la Société ne fera pas de réalisations. Ils préfèrent donc que les intérêts leur

soient assurés et servis régulièrement, dussent ceux-ci être pris sur le capital.

L'attribution des intérêts est déjà d'ailleurs un moyen de tenir compte à chaque somme versée de l'époque à laquelle elle est entrée dans la Société. Il est vrai qu'on pourrait ajourner le paiement et cumuler les intérêts jusqu'au moment où les réalisations se produisent. Mais ici encore les gens sont ainsi faits qu'ils donnent plus de crédit à une Société qui paye régulièrement les intérêts en les prenant sur le capital versé lui-même, qu'en les ajournant et en employant très-utilement les sommes qu'ils eussent absorbées. Les intérêts régulièrement servis *soutiennent* les actions. : tel est le fait brutal.

Toutes ces considérations et d'autres encore ont été tournées, retournées, discutées à fond, et nous avons fini par tomber d'accord que non-seulement les Actions à prime porteraient un intérêt, exigible tous les semestres, à 6 % l'an, — ce qui n'était pas contesté pour celles-ci, — mais que les Actions à dividendes produiraient elles-mêmes 4 % d'intérêts exigibles tous les ans.

Nous n'avions pris ce parti qu'à regret et comme contraints et forcés par des motifs extérieurs aux principes essentiels de l'Acte. Il est certain que la Colonisation est susceptible de produire déjà d'énormes plus-values pendant les trois premières années ; mais il l'est également que le même laps de temps est nécessaire pour qu'elle commence à donner avec une certaine abondance des produits liquides, des réalisations en espèces.

Le service des intérêts, pris pendant trois années sur le capital social, y ferait donc une soustraction très-sérieuse. Cette considération me préoccupait toujours, bien que nous fussions résolus à ne pas revenir sur une mesure commandée par des motifs très-sérieux eux-mêmes, lorsque, au dernier moment, la solution pratique s'est présentée à mon esprit.

Elle est très-simple.

Les actionnaires qui réclameront les intérêts annuels des sommes par eux versées, les toucheront régulièrement, 6 % sur les Actions à prime, 4 % sur les Actions à dividendes.

Ceux qui préféreront renoncer, pour les trois premiers exercices, au paiement *monétaire* de ces intérêts, en recevront immédiatement le paiement anticipé *en Actions de la série en cours d'émission*. C'est un avantage considérable dont, nul doute, beaucoup s'empresseront de profiter au grand avantage de la Société elle-même. Les ressources liquides de celle-ci seront ainsi ménagées pendant les années précisément où leur emploi sera le plus fructueux et le plus nécessaire.

Les actions sont d'ailleurs à des taux calculés pour faciliter ce mécanisme.

L'Action à dividendes, de 125 dollars, reproduit, à 4 % par an, l'action de 5 dollars.

Conséquemment en versant 125 dollars dans la première série et réclamant le paiement anticipé des intérêts des trois premières années, on recevra une action de 125 dollars, plus *trois actions de 5 dollars*, toutes quatre de la première série.

Deux actions de 25 dollars, dans le même cas, en produiraient en sus *une de cinq dollars*, plus *un dollar* qui, réuni à d'autres fractions semblables, formera des actions de 5 dollars à répartir aux ayant droits par la voie du sort, à moins que le souscripteur ne préfère ajouter l'appoint d'une action de 5 dollars à avoir en sus.

Ou bien, en comptant les intérêts *en dedans* de l'action :

111 dollars, 60 cents (1) à 4 %, produisant 13 dollars, 40 cents en trois ans, le souscripteur peut obtenir par l'anticipation des intérêts des trois premières années l'action de 125 dollars, première série, pour 111 dollars 60 cents (soit l'action évaluée à fr. 675, pour fr. 602, 65).

Dans les mêmes circonstances, l'action de 25 dollars s'obtient moyennant 22 dollars 33 cents (soit l'action de fr. 135 pour fr. 120, 55) ;

(1) Le cent est la centième partie du dollar, il vaut près d'un demi centime de plus que notre sou de 5 centimes.

Et l'action de 5 dollars, pour 4 dollars 46 cents (soit l'action de fr. 27 pour fr. 24, 10).

Il est facile de faire les calculs analogues pour les Actions à prime en partant des chiffres suivants :

L'intérêt des trois années d'une Action à prime de 5 dollars, est de dol. 0, 90, soit fr. 4, 85 ;

L'Action à primè de 5 dollars, en déduisant de son prix trois années d'intérêts anticipés, est réduite à dol. 4, 24, soit fr. 22, 90 au lieu de 27 francs.

On aura les chiffres correspondants aux Actions à prime de 25 et de 125 dollars, en multipliant ceux qui précèdent, deux fois successivement, par 5 (1).

(1) Il y a ici à faire une remarque assez importante.

Les actions de 5 dollars sont relativement plus coûteuses que les autres : — 1^o pour les actionnaires, en raison du prix du timbre légal (50 centimes, comme celles de 25 dollars), et des frais d'encaissement; — 2^o pour la Société, en raison des frais d'impression, et d'administration qui sont les mêmes pour l'action de 5 dollars que pour celles de 25 ou de 125.

Il serait donc à désirer que leur multiplication ne fût pas trop exagérée.

Or, dans le cas où le souscripteur réclamera le bénéfice de l'anticipation des intérêts des premiers exercices, il sera souvent facile, en combinant les intérêts en *dedans* et les intérêts en *dehors*, d'éviter, au moyen d'un appoint, les actions de 5 dollars.

Le souscripteur qui éprouverait quelque embarras pour calculer un tel arrangement, n'aura qu'à faire connaître à la Gérance le montant approximatif de sa souscription.

La Gérance lui adressera alors le projet de bordereau le plus convenable, dressé conformément aux intentions manifestées et de manière à ce que la vérification soit aisée.

Par exemple, — le souscripteur qui prend une action à dividendes de 125 dollars ou 675 francs, et qui demande l'anticipation des intérêts des trois premiers exercices, a droit, ainsi que nous venons de le voir, à *une* action de 125 dollars, plus *trois* actions de 5 dollars.

Mais en ajoutant à ses 675 fr. un appoint de fr. 48,21, il aura droit à *une* action de 125 dollars, plus *une* action de 25 dollars.

En effet, ajoutons 3 actions de 5 dollars, ci.	fr. 81,00
Fr. 48,21, ci.	48,21
L'intérêt à 4 o/o, pour 3 ans, de 48,21, ci.	5,79

Nous trouvons juste une action de 25 dollars, soit. fr. 135,00

De cette façon, il n'y aurait que *deux* titres d'émis au lieu de *quatre*, et l'ac-

Ce système déchargera la Société d'une partie certainement très-considérable du paiement des intérêts en argent pendant les premières années, et permettra de les servir sans inconvénient sérieux à ceux des souscripteurs qui y pourraient tenir. — C'est toujours le procédé du choix facultatif, le procédé de la liberté, l'application du principe qui est à la base même de toutes nos théories et nous fournit toutes nos solutions.

Celles-ci demanderont bien, sans doute, à nos comptables quelques calculs de plus que ces règles uniformes et égalitaires imposées brutalement à tous dans les Sociétés organisées par nos hommes d'affaires, — qui crient tant contre les communistes et qui ne savent cependant faire, en pratique, que du communisme, et du plus confus encore et du plus arbitraire. Mais ce surcroît de besogne est racheté par des avantages énormes et nous n'aurons pas à le regretter.

Il faut se bien mettre dans la tête une chose, c'est que la Comptabilité est l'agent pivotale du mécanisme organique de l'Association, et que l'une doit marcher et se développer avec l'autre.

Nous nous sommes, au reste, préoccupés beaucoup d'en faciliter les mouvements et assurés que tous les rouages du système pourront jouer sans complications ni embarras sérieux. Une étude approfondie des détails le fera comprendre en attendant que la pratique le démontre.

tionnaire n'aurait d'ailleurs à sa charge que 1 fr. 50 de timbre au lieu de 2 fr. 50.

Si tout le capital était émis en action de 5 dollars, le timbre coûterait aux actionnaires 100,000 fr., et seulement 8,000 s'il l'était en actions de 125.

Nota. — Pour faire ces petits calculs directement et sans tâtonner, il faut savoir trouver la somme qui, ajoutée à ses intérêts pendant un temps donné, produit une somme connue. Soit x la somme cherchée, α le taux de l'intérêt, t le temps, et a la

somme connue, la formule est $x = \frac{a}{1 + t}$.

Dans le cas ci-dessus la somme connue a était 135 — 81 54; et nous avons

$$c = \frac{4}{100} = \frac{1}{25}, \text{ et } t = 5.$$

XII

Vous connaissez maintenant les bases financières du système de la Société initiale :

Les premiers capitaux qui y seront apportés seront non-seulement les plus méritants mais encore les plus productifs. Ils détermineront le mouvement général d'une colonisation qui va s'accomplir, — c'est un point acquis désormais, — sur une très-grande échelle. Il est probable qu'ils vaudront à la Société, dès la première année, des concessions gratuites considérables, et certain qu'au pis aller, ils donneraient aux terres acquises et sur lesquelles ils permettraient de porter les populations immigrantes, européennes et américaines, des plus-values très-rapides.

Il était juste de leur assurer, en propre, au moins le *minimum* des bénéfices que leur initiative aura procurés à la Société.

Les avantages, ou pour parler plus exactement, les justes droits que les Statuts leur reconnaissent, se résument comme suit :

Toute somme versée produit intérêt à partir du jour du versement ;

Les Actions à dividendes de la première série (correspondant aux capitaux *engagés* d'ici au 31 décembre 1854 (1)) auront, seules, la totalité des plus-values attribuées au capital pour le premier semestre du premier exercice ; elles partageront avec les Actions de la seconde série les plus-values du second semestre, et ainsi de suite. — Au cas de concessions gratuites, ces plus-values pourraient atteindre, dès la première année, des chiffres fort élevés.

Les plus-values acquises pendant la formation du capital social comptent, *au même titre que les actions*, dans les répartitions des plus-values ultérieures, jusqu'à fin de liquidation de l'avoir social ;

(1) Ce terme vient d'être prolongé jusqu'au 31 mars 1855 par décision de la Gérance en date du 26 décembre 1854. — Note de la 2^e édition.

En outre, les Actions à dividendes devant être remboursées suivant leur rang dans chaque série, les premières libérées viendront les premières au remboursement ;

Enfin les Actions à dividendes obtiennent, allant sur le terrain, leur remboursement anticipé en valeurs représentées par des objets ou des dépenses de colonisation ; et ce, sans rien perdre de leurs droits aux plus-values produites ou à produire.

Cette dernière disposition, il le faut bien comprendre, n'a pas été prise seulement en vue de constituer le plus fortement possible la Solidarité générale ; mais encore afin que chaque dollar qui viendra *travailler* sur les lieux, ait eu, en s'y engageant, la faculté de se ménager sa part dans les avantages généraux que sa présence aura contribué à créer.

La Société, en tant qu'agence de colonisation, n'a certes pas besoin, tant s'en faut, que tout le capital disposé à immigrer passe dans sa caisse et se fasse représenter par ses titres ; mais tout capital qui y passe se solidarise, et tous les capitaux résolus à la colonisation directe, devaient avoir la faculté de s'assurer chacun sa part dans les produits généraux de l'opération, autrement dit de s'y associer. C'était une dictée de justice et de loyauté de la leur offrir, et nous leur avons ouvert la porte toute grande, bien que les parts de la Gérance, de l'Agence exécutive et de la Fondation pussent seules en être, relativement et de beaucoup, diminuées.

Il est aisé maintenant de se rendre compte du plan et du mécanisme général de notre œuvre.

Son but social est connu, je n'y reviens pas.

Son procédé initial consiste à créer, avant tout, une agence commune des futurs colons. C'est la Société déjà constituée.

La Société reçoit les capitaux, acquiert des terres à bas prix ou obtient des concessions, établit des agences, fait des approvisionnements de toutes sortes et avise à tout ce qui peut préparer et faciliter les mouvements et les opérations de l'immigration.

Elle reçoit les propositions des personnes disposées à s'établir sur les lieux, opère le classement de celles-ci, les instruit successivement de l'état des choses, et, à mesure qu'il devient possible, ménage et combine les arrivées. Chacun ne part que dûment renseigné par la Société générale, ou même ayant des engagements soit avec elle, soit avec des Sociétés particulières déjà établies sur les lieux, soit avec des Associations en voie de formation.

Est-ce un établissement privé que vous voulez faire? — Vous aurez la faculté d'en *commander*, si l'on me permet l'expression, en tout ou en partie, les éléments d'avance, ou d'être reçus dans les premiers établissements le temps nécessaire pour le créer vous même, soit seul, soit avec le concours de la Société. Dans tous les cas, le remboursement anticipé de vos actions sera, pour son montant, appliqué aux dépenses utiles et convenues de votre établissement; et vous serez propriétaire et maître de celui-ci, en conservant vos actions *remboursées*, avec tous les droits qui leur appartiennent. — Je dis vos dépenses *utiles* et *convenues*, parce que la Société ne serait pas tenue de vous rembourser des dépenses faites extérieurement à son objet, ou pour telles spéculations qu'elle ne jugerait pas devoir être profitables, spéculations qui sont la manie de beaucoup d'émigrants, où ils perdent le plus clair de leur avoir, et contre lesquelles vous serez mis en garde par nos renseignements. Une fois versés, les fonds sont acquis à l'œuvre d'une colonisation sérieuse : ils peuvent être dégagés par l'actionnaire pour tout acte sérieux de colonisation; mais non plus pour des dépenses extérieures, des fantaisies ou des spéculations fâcheuses que la Société ne saurait patroner.

Tel est le principe consacré par les Statuts.

Ces dispositions, — toutes nouvelles, je le crois, dans l'espèce, et sur lesquelles j'insiste parce que j'ai reconnu dans plus d'un esprit une certaine difficulté à en bien saisir la portée, — équivalent en somme à ceci : La Société de colonisation peut accepter, en paiement de ses actions, outre les espèces, des valeurs en nature ;

et les dépenses faites, même directement par les colons et pour leur propre compte, mais par engagement et d'accord avec la Société, vaudront à ceux-ci des *actions remboursées*, en d'autres termes des droits dans les plus-values générales de la colonisation.

Que si, au lieu de vous créer une position isolée, vous voulez participer à un établissement sociétaire, vous en donnez avis semblablement; la Société, servant d'intermédiaire à tous, ménagera, d'après les mêmes principes, l'organisation des établissements collectifs. — Nous jetterons très-promptement les bases d'une première commune sociétaire; la colonisation ne tardera pas sans doute à en avoir fondé plusieurs.

Chaque établissement collectif, — à quelque degré d'association qu'il soit conçu, — résultera toujours de la constitution d'une Société spéciale; et celle-ci traitera comme une personne et ainsi qu'il vient d'être dit à propos de l'établissement privé, avec la Société générale.

Dans ce cas, chaque dollar par vous versé dans la Société générale vous donne la représentation d'un dollar en actions de l'établissement sociétaire auquel vous participez, et vous conservez, à l'état d'actions *remboursées*, vos actions de la Société primitive.

Il y aura donc deux sortes d'immigrants :

Ceux qui se proposeront un établissement privé;

Ceux qui désireront se joindre à tel établissement collectif, déjà établi, en formation, ou à créer, et à tel degré et titre que les personnes l'auront jugé convenable.

Enfin parmi ces deux classes, certains pourront être employés pendant plus ou moins longtemps dans les services de la Société générale.

Cela me semble fort clair et amplement suffisant aux premiers apaisements des esprits. Chaque question recevra d'ailleurs, à son temps, tous les développements désirables. Nous avons des amis

terribles. Ils voudraient tout à la fois, tout du premier coup ! Ce que l'on demande est généralement fort raisonnable ; la manière de le demander ne l'est pas toujours. On veut des séries de prix comparés, sur toutes choses, des séries de renseignements de toutes natures, des devis détaillés, des instructions concernant tous les mouvements des personnes, toutes les situations, tous les cas particuliers de la formation de la colonie.

On a raison, et chacun fera bien de multiplier, en les précisant, ces sortes de questions.

Mais on a tort si l'on *exige* aujourd'hui un ensemble de documents que la Société, constituée, fonctionnant et armée des agences chargées de les rassembler, n'aura pas *complété* dans six mois, dans un an et plus peut-être. Il en est qui eussent voulu que je rapportasse tout cela d'un voyage de reconnaissance, à cheval, dans un pays dont j'ignorais la langue, où nous n'avons passé que quarante jours, et où, une fois, pendant douze jours consécutifs, nous n'avons pas rencontré trace d'habitation ni figure humaine.

Patience, amis ! je vous ai rapporté du Texas la connaissance des grandes données naturelles et économiques du pays ; je vous ai présenté un plan général pour nous emparer, au profit de nos vues, de notre Cause et de nos intérêts de toutes les sortes, des conditions magnifiques de prospérité et d'avenir que nous offre cette terre ; et je vous ai mis en convergence de volontés, en unité de concours sur l'exécution de ce plan. Aujourd'hui, nous venons de constituer l'organe initial de l'exécution. C'est la question du jour. Nous achevons à peine de la traiter et nous préparons en même temps celles du lendemain. A chaque opération sa saison, à chaque chose son temps.

Je me proposais, en commençant cette communication, d'y discuter avec vous les Statuts titre par titre ; d'y dresser une statistique des forces et du personnel déjà disposés pour la Colonisation, tels que la correspondance des quatre derniers mois les donne, et de traiter encore quelques autres sujets de nature à vous intéresser. Fatigué par une tension continue, épuisé par des veilles de plu-

sieurs mois, mon cerveau se refuse. Je n'avance que lentement et péniblement dans cette rédaction qui eût été terminée plus tôt si je me fusse donné quelques jours de franc repos, au lieu de m'obstiner à ne pas lâcher une minute. Je m'arrête, préférant vous envoyer tout de suite le nécessaire, à vous le faire trop attendre pour y joindre des objets de moindre importance et auxquels satisferont des communications ultérieures. Les épreuves de ceci corrigées, je pars pour la Suisse qui s'apprête à nous fournir un contingent considérable et où j'ai un court mais très-utile voyage à faire.

Les dispositions capitales des Statuts étant élucidées, une étude attentive du texte vous expliquera les détails.

Réservez votre jugement et demandez des éclaircissements sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment justifiés. Vous avez une bonne Gérance, très-désireuse de bien faire et très-capable. Elle saura vous expliquer les choses, les exécuter, et vous aider vous-mêmes dans l'exécution de vos projets ultérieurs.

L'Acte; d'ailleurs, ne contient pas une disposition qui n'ait été fortement étudiée, fondée sur des motifs sérieux, et la porte est ouverte aux modifications qui présenteraient un caractère réel d'utilité.

Arrivé ici chacun doit, s'il n'a pas parfaitement saisi les principes exposés ci-dessus, s'en rendre maître en les revoyant, et faire ensuite une lecture attentive des Statuts.

XIII

RÉSUMÉ D'INSTRUCTIONS.

Supposant exécutée la recommandation qui termine le paragraphe précédent, vous tenant pour bien édifiés sur toutes les conditions importantes de l'œuvre commune, je clos cette communication par un résumé.

L'œuvre est, dès ce jour, entre vos mains.

C'est à vous maintenant à ne pas perdre de temps pour l'investir de toute sa force.

Le public n'est point encore directement saisi. Mon plan a été de ne l'aborder que quand nous aurions constitué un noyau tellement fort que nous n'ayons plus besoin des capitaux extérieurs, et que ceux-ci viennent en surcroît à une œuvre assise sur des bases aussi solides qu'attractives.

La plupart de nos amis, adhérant au projet de colonisation, n'ont qu'une partie de leurs fonds immédiatement disponibles, et réclament du temps pour opérer leur liquidation.

L'article 23 des Statuts a pourvu à cette situation. Il vous donne deux ans pour satisfaire à des engagements qui, pris aujourd'hui, placent les souscripteurs dans la *première série*, et que la Gérance acceptera offerts par des gens qu'elle connaît pour sérieux et de bonne foi.

La Société aura la prudence de ne baser ses opérations actives que sur les fonds liquides et en caisse ; mais les engagements sérieux qu'elle aura en portefeuille manifesteront sa virtualité de colonisation, pèseront fortement à son crédit, et seront de nature à lui valoir des concessions étendues et des avantages très-précieux de divers ordres. C'est pour cela qu'une belle part a été faite à ces engagements, (art. 23). Dans l'intérêt de l'œuvre générale comme dans votre intérêt particulier, — nous avons mis partout ces deux intérêts en parfait accord, — je vous conseille à tous d'agir ici résolument.

Toute ma vie je vous ai donné des preuves de réserve extrême ; je n'ai jamais encouragé chez les autres les sacrifices exagérés pour la Cause ; je me suis toujours opposé à toutes tendances vers les entreprises téméraires et les aventures.

Et même, quand je vous ai présenté cette affaire du Texas, — si belle dans ses données, mais qui ne pouvait être tenue pour *in-*

contestablement assurée que par un concours suffisant, — quand je vous l'ai présentée, dis-je, et jusque vers la fin de juin, je n'ai dit formellement à personne : *Mettez vos capitaux dans cette affaire.*

Aujourd'hui qu'elle est assise et n'a besoin de rechercher aucun concours en particulier, je vous dis à tous, sans hésiter, en pleine sécurité de responsabilité pour moi et d'avenir pour vos intérêts : Vendez ; liquidez ; dégagez-vous ; solidarisez vos capitaux ; prenez position dans la première série, en calculant dès maintenant les produits de vos liquidations, et disposez-vous à nous rejoindre sur les terres que nous allons vous obtenir ou acquérir pour vous, et préparer pour vous recevoir. Cela faisant vous n'aurez jamais pris une résolution plus utile à vos propres intérêts et à votre cause.

Agissez toutefois avec calme et maturité. Hâtez vos liquidations, mais ne les précipitez pas. S'il importe d'éviter les lenteurs, il importe bien plus encore d'éviter les fausses manœuvres. Tout dépendra des premières installations. Ne les compromettons pas pour gagner un mois ou deux. Le feu n'est pas aux terres du Texas et du Grand-Ouest. Faisons vite, mais faisons avec ensemble et avec ordre. Le moyen d'arriver promptement n'est pas de commencer par courir trop fort. Notre œuvre est une entreprise d'avenir et une grosse affaire. Ne la gâtons pas dans ses débuts et ne perdons pas des campagnes entières pour avancer de quelques semaines. — Prenez vos résolutions ; apportez vos concours disponibles, et commencez à préparer la disponibilité du reste. Tel est le sens de mes paroles.

Nous sommes débordés par les proportions d'un mouvement qui grandit tous les jours, quoique l'affaire commence à peine et ne soit pas même encore sortie de l'œuf. Je ne m'attendais à rien de pareil, de sitôt du moins, et personne pourtant n'attendait autant que moi. — « Je dis, s'écriait avec enthousiasme il y a quelques jours, ici, l'un des nôtres, « esprit posé et nature très-calme cependant, » je dis que quand il y aura quelque part sur le globe une terre à l'entrée de laquelle on lira sur un poteau, ICI ON CROIT AU

BONHEUR DE L'HOMME, c'est par populations que les hommes voudront s'y porter ; le mouvement dont nous sommes témoins aujourd'hui en fait déjà la preuve ! »

Cette expression est très-belle, parce qu'elle est profonde et vraie. — Nous croyons au bonheur de l'homme, dans un monde qui ne croit qu'au mal, à la douleur et à toutes les misères. — Cette Foi est notre force pour fonder un autre monde et la raison de notre puissance.

A vous donc, amis, aujourd'hui, d'agir, de répondre à nos actes par des actes.

Je vais changer d'occupation et non me reposer. Que tous ceux aux lettres de qui je n'ai pu répondre personnellement malgré ma bonne volonté, se contentent pour aujourd'hui de cette communication collective. Elle suffira pleinement aux esprits résolus, et j'ai montré plus haut que ceux-ci sont les initiateurs naturels de l'œuvre.

Fidèle à l'esprit des *Premières instructions* qui terminaient mon Rapport, je ne tiens pas les manifestations qu'elles ont provoquées pour des *engagements*. Vous êtes tous, aujourd'hui, aussi libres devant l'œuvre proposée, que vous l'étiez avant de les écrire ; mais aujourd'hui que celle-ci est constituée, assise sur ses bases, que vous pouvez l'apprécier et que la période d'exécution est commencée pour elle, aujourd'hui, pour vous aussi, la période des *engagements fermes* commence.

Que tous ceux qui veulent y prendre part le fassent donc sans plus attendre. Nous sommes à l'œuvre ; à qui la veut, de joindre ses ressources disponibles et ses engagements d'avenir aux nôtres.

Un mot sur une autre question.

En commençant une ère nouvelle, nous devons clore honorablement le passé qui l'a préparée. Il faut terminer la liquidation de l'École. C'est une affaire minime. Les dettes, dites *non exigibles* dans le bilan de nos deux Sociétés de 1840 et de 1843, (voir le der-

nier bulletin) pourront se résoudre en grande partie au moyen des plus-values attribuées à la Fondation dans la Société nouvelle. Les dettes *exigibles* sont réduites à peu de chose. Je me charge personnellement de concourir à leur extinction dans la plus forte proportion : J'y consacrerai cinq mille francs de mon propre avoir, qui n'est pas lourd, et plus s'il est nécessaire ; (engageant, d'ailleurs, dans la Société de colonisation tout ce qui pourra me rester ou me survenir, mais, sans présenter, loin de là, ce dernier engagement comme un sacrifice.)

Je demande que l'exemple, que je dois donner ici pour la liquidation de notre passé, soit suivi par la masse des nôtres, répétant qu'il n'y faut, de la part de chacun, qu'un concours peu considérable. C'est une mince affaire ; mais il la faut finir. Nous ne pouvons laisser des dettes derrière nous. Chacun le sent, et déjà nos amis de Louvain, prenant ici une honorable initiative, sont venus me déclarer spontanément, ces jours derniers, qu'ils s'engageaient pour un soixantième de l'arriéré à couvrir (1).

Nous avons évalué le dollar au taux de 5 fr. 40 c. pour recevoir les fonds. C'est peut-être un peu supérieur aux cours les plus

(1) Outre le concours par voie de souscription directe, il en est un autre qu'il est bon d'indiquer.

Les intérêts des actions de la Société de colonisation courent à partir *du jour du versement*. Pour les actions prises avant le 1^{er} janvier prochain, il y aurait un décompte à faire à l'actionnaire.

Cette fraction d'intérêts peut être abandonnée à la liquidation dont il vient d'être parlé, ainsi que telles fractions que l'on jugerait convenable, dans le cas d'anticipation des intérêts des trois premiers exercices comptés en dehors de l'action principale, suivant ce qui a été dit ci-dessus, pages 224 et 225. Ce genre de contribution serait en même temps une simplification. — Soit dit comme pure remarque, chacun restant juge de ce qu'il doit faire.

Les chiffres suivants offrent un moyen aisé de calculer ce qu'on laisserait à la liquidation en lui abandonnant ces fractions.

Intérêts des actions, pour un jour (calculés à 360 jours l'an).

Actions	à primes	à dividendes.
De 5 dollars (fr. 27)	fr. 0, 0045	0, 003
De 25 id. (» 135)	» 0, 0225	0, 015
De 125 id. (» 675)	» 0, 1125	0, 075

habituels ; mais il fallait aux souscripteurs européens un point de repère, et ce point devait être fixé plutôt au-dessus qu'au-dessous de la moyenne, surtout si l'on tient compte de ce que les fonds européens sont destinés à être transportés en Amérique. Les souscripteurs européens sont d'ailleurs avantagés sur les Américains par la faculté qu'ils se trouvent avoir de souscrire avant ceux-ci.

Conséquemment à tout ce qui a été dit ci-dessus, — notamment en ce qui concerne le caractère des propositions reçues antérieurement à la constitution de la Société, lesquelles ne doivent pas être considérées comme des *engagements*, — chacun des adhérents doit aujourd'hui, soit qu'il prenne une résolution nouvelle, soit qu'il persiste dans les anciennes :

Verser, contre reçus à échanger pour des titres d'actions libérées, les sommes immédiatement disponibles ;

Faire connaître les engagements, — payables d'ici au 31 décembre 1856 et donnant droit aux *récépissés* définis dans l'art. 23, — qu'on se propose de contracter avec la Société ;

Désigner, si on le juge bon, un concours à la liquidation de nos Sociétés antérieures ;

Faire connaître ses dispositions personnelles actuelles relativement à un établissement prochain ou ultérieur dans la colonie.

Indépendamment de toutes explications particulières et plus ou moins étendues à donner par voie de correspondance ordinaire, chaque adhérent est prié de remplir, à sa convenance, les *Bulletins* réguliers concernant, l'un les SOUSCRIPTIONS, *versements et engagements*, l'autre les RENSEIGNEMENTS *relatifs à l'immigration*, qui lui seront envoyés par la Gérance.

Relèvement fait de leur contenu, ces feuilles sont destinées à fournir, en Amérique, auprès du gouvernement fédéral et de celui du Texas, les pièces justificatives de l'entreprise, à l'appui de nos demandes de concessions territoriales.

La poursuite de ces traités ne nous empêchera pas d'acquérir immédiatement des terres et de commencer le plus tôt possible des établissements, fussent ceux-ci n'être que provisoires. Cantagrel, nanti de premiers fonds et bientôt suivi par d'autres, est déjà parti avec des instructions et un pouvoir qui lui permet d'agir pour le compte de la Société. Raison de plus pour chacun d'éviter toute lenteur.

Les actions sont *au porteur*, mais elles peuvent être inscrites *en nom*. Ce moyen est le plus sûr. Nos amis feront bien de le prendre tous. On ne court pas, ainsi, la chance de perdre des titres, et l'on a toujours la faculté de revenir aux actions au porteur.

Je finis en trois mots : L'œuvre collective est commencée ; nous sommes engagés, et nous attendons vos concours.

V. CONSIDÉRANT.

BRUXELLES, le 12 octobre 1854.

NOTA. — Le plus grand nombre des adhérents étant actuellement en France, il vient d'être décidé par la Gérance qu'elle centraliserait à Paris ses relations avec les souscripteurs.

En conséquence, les adhésions, souscriptions, demandes de renseignements, demandes de *Bulletins*, etc., doivent être adressées à MM. Bureau, Guillon, Godin et Comp^e, *rue de Beaune, n° 2, à Paris*, siège de l'AGENCE CENTRALE de la Société, — sans préjudice, pour les résidents en Belgique, de la faculté de s'adresser au siège social.

Le change du dollar étant en ce moment descendu très-notablement au-dessous du prix monétaire, la Gérance vient d'arrêter que la Société, *recevant toujours le dollar à raison de fr. 5,40*, bonifiera au souscripteur 20 centimes ou 10 centimes par dollar, suivant que le change sera au-dessous de fr. 5,20 ou de fr. 5,30.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DE COLONISATION

EUROPÉO-AMÉRICAINNE

AU

TEXAS.

Les soussignés :

1^o. M. VICTOR PROSPER CONSIDERANT, demeurant actuellement commune de St.-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, rue de la Machine Hydraulique, n^o 32, — agissant comme Fondateur de la Société réglée par les Statuts ci-dessous, d'une part ;

Et 2^o MM. ALLYRE BUREAU, demeurant actuellement à Paris, rue du Bac, n^o 36 ;

CHARLES FRANÇOIS FERDINAND GUILLON, demeurant à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, n^o 23 ;

Et JEAN BAPTISTE ANDRÉ GODIN-LEMAIRE, demeurant à Guise (Aisne) ;

Tous trois agissant comme formant ensemble la Gérance de la dite Société, d'autre part ;

Ont arrêté de la manière suivante, les clauses et conditions de la Société convenue entre eux.

TITRE I.

Nature et objet de la Société; sa dénomination, sa raison, sa durée, son siège.

ARTICLE 1^{er}. Entre les sus-nommés et toutes les personnes qui adhéreront aux présents Statuts, comme propriétaires d'Actions, ou comme prenant part aux *plus-values-dividendes* dont il sera parlé plus loin, il est formé une Société en commandite par Actions sous le nom de *Société de Colonisation euroéo-américaine au Texas*.

MM. Allyre Bureau, Ferdinand Guillon, et Godin-Lemaire sont les gérants responsables et solidaires de la Société. Tous les autres associés sont simples commanditaires, et, comme tels, ne sont engagés et passibles des dettes de la Société que jusqu'à concurrence de leur souscription.

La raison sociale est BUREAU, GUILLON, GODIN et C^e.

ART. 2. La Société a pour but de réunir les moyens nécessaires à la réalisation du plan de colonisation proposé et décrit dans le livre de M. Victor Considerant, intitulé *Au Texas*, publié à Paris, en mai 1854, par la Librairie Sociétaire.

En conséquence la Société se constitue comme Agence de Colonisation.

Elle a, en Amérique, sur le terrain de ses opérations, une *Agence exécutive* dont il est parlé au titre XIV.

Elle a à Paris une Agence centrale.

Elle établit, sur tous les points où elle le juge convenable, des agences particulières destinées à la seconder dans ses opérations et à organiser et diriger l'immigration.

Elle entreprend le transport des colons avec lesquels elle aura traité pour cet objet.

Elle se rend, en vue de la revente, mais sans s'interdire des locations temporaires, acquéreur d'immeubles par voie de concessions ou d'achats, les dits immeubles pouvant être situés dans toutes les parties du Texas et même en dehors de cet État.

Elle fait, soit sur ses terres et en vue de la revente, soit pour le compte des colons, sur des terres qui appartiendraient à ceux-ci, et à titre d'entreprise, les travaux, préparations, constructions, défrichements et opérations agricoles, usines, établissements industriels, etc., propres à faciliter le peuplement et la colonisation.

Pour la même fin, et toujours en vue de la revente, elle fait des approvisionnements de denrées, des achats de bestiaux, instruments de travail, etc.

Elle peut également faire l'achat et la vente, pour compte de tiers, et moyennant commission, de terres ou de produits indigènes ou exotiques, mais sans avances de sa part.

ART. 3. La Colonisation devant se développer librement, par la puissance même des activités individuelles ou collectives qui viendront y concourir, la présente Société ne saurait se proposer de placer ces activités sous la dépendance d'une direction plus ou moins imposée.

En conséquence elle s'interdit toute exploitation, à titre permanent, pour son propre compte, des terres acquises par elle ou de toute autre branche d'industrie ou de commerce.

Mais elle peut s'intéresser, comme commanditaire, ou comme prêteur, dans les établissements individuels ou collectifs, agricoles, industriels, financiers, commerciaux, d'éducation, et généralement dans tous travaux ou entreprises formés ou à former en vue du développement et de la prospérité de la Colonisation.

ART. 4. Il sera publié par la Gérance, toutes les fois qu'elle le jugera utile, et au moins quatre fois par an, un Bulletin destiné à rendre compte de ses opérations et à donner tous avis et renseignements pouvant intéresser les actionnaires et les personnes qui seraient disposées à concourir à la Colonisation.

ART. 5. L'Assemblée générale des actionnaires pourra ultérieurement, sur le rapport de la Gérance, convertir la présente Société en Société anonyme ou se rapprochant de la forme anonyme.

ART. 6. La durée de la Société sera de vingt-un exercices, qui finiront le 31 décembre 1875.

Chaque exercice est d'une année et commence le 1^{er} janvier.

Toutefois, le premier exercice, qui finira au 31 décembre 1855, commencera le jour de la constitution de la Société.

Chaque exercice se divise, pour les besoins de divers services, en deux *semestres administratifs*.

La première partie du premier exercice qui commencera le jour de la constitution de la Société et finira le 30 juin 1855, comptera pour un semestre.

ART. 7. La Société a son siège primitif à Bruxelles, rue de la *Régence*, n° 16. La Gérance peut, après avoir consulté l'Assemblée générale, le transporter, soit dans toute autre ville d'Europe, soit aux États-Unis.

Néanmoins, le siège social ne pourra être changé sans le consentement formel du Fondateur ou de ses héritiers.

TITRE II.

Capital social; Actions à dividendes, Actions à prime; émissions, versements; intérêts et autres droits financiers.

ART. 8. Le capital social est fixé à *un million de dollars*, monnaie des États-Unis, soit *cing millions quatre cent mille francs*.

ART. 9. La souscription pourra toujours rester ouverte. Mais l'émission des Actions pourra être arrêtée par une résolution de la Gérance.

Les versements seront faits au siège de la Société et sur tous les points où la Société aura des agents accrédités pour les recevoir.

ART. 10. Le fonds social est représenté par des Actions aux trois valeurs ci-après :

Cinq dollars, soit 27 francs ;

Vingt-cinq dollars, soit 135 francs ;

Cent vingt-cinq dollars, soit 675 francs.

Le nombre d'Actions de chaque valeur sera subordonné aux de-

mandes et convenances des preneurs, qui devront ajouter au prix de l'action le coût du timbre légal (1).

ART. 11. Les Actions sont *au porteur*.

Elles sont extraites de registres à souche, revêtues de la signature sociale et frappées du timbre sec de la Société.

Il y a deux souches pour chaque valeur nominale : l'une en Europe, l'autre en Amérique.

Les Actions peuvent, sur la demande du porteur, être inscrites *en nom*, moyennant dépôt préalable du titre au porteur, en échange duquel la Gérance délivre à l'actionnaire un *certificat d'inscription* en nom, portant la désignation et le montant des Actions déposées avec le numéro du compte ouvert à l'actionnaire inscrit.

Le certificat d'inscription peut toujours être échangé contre l'Action ou les Actions primitives au porteur.

La transmission des Actions au porteur se fait par simple tradition.

La transmission des certificats d'inscription s'opère par de simples transferts signés de l'actionnaire et d'un des gérants sur un registre spécial.

S'il n'y a pas d'opposition signifiée, le transfert est valable, moyennant la déclaration du cédant signée sur ledit registre, soit par lui, soit par son fondé de pouvoir muni d'un acte authentique ou accepté comme suffisant par la Gérance.

En cas de perte du certificat d'inscription en nom, il en sera délivré un *duplicata* sur la demande écrite de l'actionnaire.

Annotation du *duplicata* sera faite au registre spécial.

ART. 12. Les paiements de toute nature ci-après stipulés, afférents à un titre *en nom*, seront faits sur la présentation du certificat d'inscription.

Pour les Actions *au porteur*, les paiements des intérêts seront faits sur la présentation des coupons d'intérêts, et la délivrance des *dividendes de plus-value*, sur la présentation des coupons de

(1) Le coût du timbre est, en Belgique, de 50 centimes pour les Actions de 500 fr. et au-dessous, et de 1 fr. pour celles de 500 fr. à 1,000 fr.

dividende. Tous les autres paiements auront lieu sur la présentation du titre.

Tous ces paiements sont effectués au lieu où repose la souche d'où provient le titre.

Cependant les propriétaires d'Actions au porteur ainsi que les actionnaires inscrits obtiendront le transfert du paiement d'un lieu dans un autre, en accomplissant les formalités réglées par la Gérance.

ART. 13. L'unité monétaire de la Société étant le dollar américain, quand le paiement des sommes dues aux titres émanés d'elle est réclamé en toute autre monnaie, elle l'effectue au taux moyen du change calculé, au lieu du paiement, sur les quinze jours écoulés avant celui de l'exigibilité.

ART. 14. Les fonds versés pour prise d'Actions portent intérêt à dater du jour du versement.

Toutes les sommes dues — aux Actions pour intérêts, amortissement, prime, remboursement, — et en général pour tout paiement de parts quelconques dans l'avoir social, sont prescrites par cinq ans à compter du jour où l'exigibilité en aura été déclarée en Assemblée générale. Cette déclaration sera publiée dans le plus prochain Bulletin de la Société. — La même prescription de cinq ans s'applique à la délivrance de tous les titres créés par la Société.

ART. 15. La propriété de chaque Action est indivisible à l'égard de la Société. En conséquence, les ayant-droits, pour quelque cause que ce soit, à la propriété d'une Action, seront tenus vis-à-vis de la Société de se faire représenter par un fondé de pouvoir.

Les héritiers ou représentants d'un actionnaire ne peuvent pour aucun motif faire apposer aucuns scellés, former aucune opposition, exiger aucun inventaire, ni provoquer aucune licitation.

ART. 16. Tout possesseur d'Action est pour ce seul fait réputé avoir adhéré aux présents Statuts, et tenu à l'exécution de toutes les conditions qu'ils renferment.

ART. 17. Les Actions sont de deux ordres : *Actions à dividendes*, et *Actions à prime*.

PREMIÈRE SECTION. — ACTIONS A DIVIDENDES.

ART. 18. Les *Actions à dividendes*, ou actions proprement dites, participent seules aux chances aléatoires de la Société.

Elles sont divisées par séries.

Le numérotage en sera arrêté sur la dernière souche lors de la clôture de chaque série.

ART. 19. La souscription à la *première série* est ouverte jusqu'au 31 décembre 1854. — La Gérance pourra la prolonger jusqu'au 31 mars 1855, sauf à faire précompter, par l'actionnaire qui paiera dans cette intervalle, l'intérêt couru du 1^{er} janvier 1855 au jour du versement. — La première série, lors même que son émission aurait été ainsi prolongée, n'en serait pas moins considérée comme émise toute entière antérieurement au premier semestre de 1855.

La *deuxième série* comprend les Actions émises à partir de la clôture de la première série jusqu'au 30 juin 1855.

La *troisième série* comprend les Actions émises pendant le deuxième semestre de 1855. — Et chaque semestre suivant produit une série nouvelle.

ART. 20. Les *Actions à dividendes* produisent intérêts à *quatre pour cent* l'an, payables le premier janvier de chaque année.

Elles donnent droit, chacune suivant sa valeur nominale dans la série à laquelle elle appartient, aux parts de plus-value-dividende attribuées à cette série, ainsi qu'il est dit au titre VII.

Elles sont intégralement remboursées avant que puisse être commencé le paiement des plus-values-dividendes, sauf l'exception prévue au 3^e paragraphe de l'art. 48.

ART. 21. Chaque Action porte des *coupons d'intérêts* destinés à être détachés et rendus à la Société contre paiement des dits intérêts.

Il sera tenu compte à l'actionnaire, lors de la délivrance de l'Action, des intérêts à partir du versement jusqu'au premier jour de l'exercice suivant.

Chaque Action porte en outre des *coupons de dividende* destinés à être détachés et rendus à la Société contre la délivrance des *dividendes de plus-value*.

ART. 22. Les *Actions à dividendes* sont payables au comptant, et l'actionnaire reçoit immédiatement son ou ses titres libérés.

ART. 23. Néanmoins, pour la *première série*, la Gérance pourra accepter, en règlement des souscriptions, des billets échéant au plus tard le 31 décembre 1856.

Ces billets comptent, pour leur montant, dans le capital de la *première série*.

En échange de ces billets, la Gérance donnera des *Récépissés* qui auront les mêmes droits que les Actions libérées de la première série, sauf qu'ils ne produiront pas d'intérêts et que, jusqu'à l'ouverture du semestre qui suivra le paiement des dits billets, ils ne viendront que pour moitié des sommes qu'ils représentent au partage des plus-values-dividendes attribuées à la première série. — Ces billets ne devant pas être mis en circulation, le souscripteur pourra toujours en anticiper le paiement, et obtenir ainsi des Actions libérées.

Au moment de la libération, l'actionnaire recevra, outre son titre d'Action, les *dividendes de plus-value* qui auraient déjà été attribués à la dite Action en conséquence des stipulations du paragraphe précédent.

En cas de non-paiement d'un billet à échéance, la Gérance peut déclarer le souscripteur déchu de tous les droits que le paiement de ce billet lui eût assurés; et en cas de paiement sur poursuites, ce paiement ne donne droit qu'à des titres d'action de la série en cours d'émission.

Les parts de *plus-value* qui, après avoir été portées au crédit des *Récépissés*, cesseraient d'appartenir au souscripteur faute de paiement de ses billets, feront retour aux parties prenantes qui y auraient eu droit si ces billets n'avaient pas existé.

ART. 24. Les droits des *Actions à dividendes* dans les plus-values, les modes et l'ordre de leur remboursement, etc. sont réglés aux titres VII et VIII.

DEUXIÈME SECTION. — ACTIONS A PRIME.

ART. 25. Une partie du capital social pourra être émise en *Actions à prime*.

Toutefois le capital émis en *Actions à prime* ne pourra dépasser la moitié du capital émis en *Actions à dividendes*.

ART. 26. Les *Actions à prime* sont payables au comptant.

Elles ne participent pas aux chances aléatoires des *Actions à dividendes*.

Elles produisent intérêts à *six pour cent* l'an, payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, et par préciput sur les *Actions à dividendes*.

Elles ne sont amorties qu'en touchant, en sus de leur capital, une prime de *vingt pour cent*.

ART. 27. Chaque Action porte des *coupons d'intérêts* destinés à être détachés et rendus à la Société contre paiement des dits intérêts.

Il sera tenu compte à l'actionnaire, lors de la délivrance de l'Action, des intérêts à compter du versement jusqu'au premier jour du semestre suivant.

ART. 28. Pendant toute la durée de l'émission du capital social, les *Actions à prime* peuvent se convertir en *Actions à dividendes* de même valeur nominale. En ce cas, elles prennent rang dans la série en cours d'émission pour y jouir de tous les droits et facultés des *Actions à dividendes*, y compris la faculté de remboursement anticipé, telle qu'elle est exposée à l'art. 48.

Elles conservent cette faculté de conversion six mois encore après que la clôture de l'émission a été prononcée par l'Assemblée générale, et publiée dans un Bulletin de la Société; en ce cas, elles prennent rang dans la dernière série émise.

ART. 29. Lorsque les produits liquides ont couvert le compte d'intérêts, le reste, sauf prélèvement des sommes attribuées aux fonds de réserve et de roulement, est consacré à l'amortissement des

Actions à prime, et cet amortissement doit être intégralement terminé avant que puisse être commencé le remboursement des *Actions à dividendes*, sauf les cas prévus art. 48.

ART. 30. Les titres à amortir sont désignés en Assemblée générale, par voie de tirage au sort.

Dès qu'un titre a été désigné par le sort pour être amorti, il ne peut plus se convertir en *Actions à dividendes*.

La Gérance fait connaître, au moment du tirage, la date précise à partir de laquelle, le paiement des titres désignés par le sort étant exigible, ces titres cessent de produire aucun intérêt.

Les titres amortis sont rendus à la Société et annulés.

Les coupons d'intérêts appartenant à des époques ultérieures à l'amortissement, qui en auraient été détachés et qui ne seraient pas représentés, seront décomptés sur le capital.

TITRE III.

Constitution de la Société.

ART. 31. La Société sera déclarée constituée aussitôt que la souscription, tant des *Actions à prime* que des *Actions à dividendes* s'élevera à cent mille dollars, soit cinq cent quarante mille francs.

Dès que cette somme est atteinte, la Gérance fait la déclaration de constitution de la Société, et en donne avis à chaque souscripteur avec invitation d'effectuer le versement ou le règlement de sa souscription. — Elle le convoque en même temps pour une première Assemblée générale qui devra avoir lieu dans les trois mois à partir du jour de la déclaration de constitution, et dont il est parlé art. 76.

TITRE IV.

Augmentation du Capital social.

ART. 32. L'Assemblée générale pourra, sur le rapport de la Gérance, décider une augmentation ultérieure du Capital social et déterminer les conditions d'émission des nouvelles actions.

TITRE V.

Des Obligations.

ART. 33. Il pourra être émis, après décision de l'Assemblée générale, prise sur le rapport de la Gérance, des *Obligations*.

Le montant, les conditions d'émission et la forme de ces Obligations seront votées en même temps que leur émission.

TITRE VI.

Livres, inventaires, constatation annuelle des produits et des plus-values.

ART. 34. Les écritures de la Société sont tenues en partie double avec tous les comptes spéciaux propres à faciliter les comptes-rendus et les statistiques que la Société devra publier dans son Bulletin, pour éclairer ses actionnaires et les personnes qui seraient disposées à le devenir ou à concourir à la colonisation.

ART. 35. Les écritures sont arrêtées à la fin de chaque année, et il est dressé un inventaire général de l'Actif et du Passif de la Société.

Cet inventaire devra être soumis à l'Assemblée générale des actionnaires dans les huit premiers mois de l'exercice suivant.

Il renferme l'énonciation détaillée de tous les biens meubles et immeubles appartenant à la Société, et de tous les articles de son Passif.

La valeur de chaque article de l'Actif sera établie comme dans une estimation à dire d'expert. Les prix des ventes d'immeubles effectuées dans le courant de l'exercice sur les diverses parties du territoire de la Société et sur les zones ambiantes, interviendront comme premier élément dans l'évaluation des terres, constructions et usines figurant au dit Actif.

L'Actif comprend :

Les fonds en caisse ;

Les valeurs en portefeuille ;

Les créances de la Société et les titres d'actions ou autres qu'elle aurait dans des établissements extérieurs à elle ;

Les valeurs de tous les articles meubles ou immeubles établies comme il vient d'être dit.

Le Passif comprend :

Le capital non amorti des Obligations, s'il en a été créé, et les intérêts qui leur sont dûs ;

Le capital non amorti des Actions à prime et les intérêts qui leur sont dûs ;

Le montant non payé des primes stipulées en faveur des dites Actions ;

Le capital non remboursé des Actions à dividendes et les intérêts qui leur sont dûs ;

Le montant non payé des plus-values-dividendes réparties dans les exercices antérieurs ;

Tous les autres comptes créanciers.

L'excédant de l'Actif sur le Passif donne le chiffre *estimatif de la plus-value de l'exercice*.

ART. 36. Au vu de l'inventaire ainsi établi, et en considération des divers motifs exposés dans le rapport de la Gérance, sur la situation et les intérêts de la Société, l'Assemblée générale arrête un chiffre qui constitue dès-lors la *plus-value-dividende constatée de l'exercice*.

Toutefois ce chiffre ne pourra dépasser celui dont la fixation lui aura été proposée par la Gérance ; et ce dernier devra lui-même être inférieur au chiffre *estimatif*.

TITRE VII.

Répartition des plus-values-dividendes.

PREMIÈRE SECTION. — RÈGLEMENT DES PLUS-VALUES ANNUELLES JUSQU'À LA CLOTURE DE L'ÉMISSION DES ACTIONS À DIVIDENDES ; TITRES DE PLUS-VALUE.

ART 37. Sur le chiffre de la *plus-value-dividende*, constaté comme il vient d'être dit, il est d'abord fait un prélèvement destiné

à remplir les engagements que la Gérance ou l'Agence exécutive aurait contractés envers tous employés, agents et travailleurs, et stipulant, en faveur de ceux-ci, pour leurs services pendant l'exercice écoulé, une rétribution ou partie de rétribution aléatoire sous forme de *plus-value-dividende*.

ART. 38. Après ce prélèvement, s'il a lieu, le chiffre restant est considéré comme le *total net* de la plus-value-dividende de l'exercice, et se distribue dans les proportions et entre les parties prenantes ci-après indiquées :

DEUX TIERS sont attribués, conjointement, aux *actions à dividendes* et aux *parts de plus-values* qui auraient été antérieurement produites, quelle que soit l'origine de ces parts, pour être, les dits deux tiers, répartis conformément à la règle suivante :

Le premier tiers, considéré comme s'étant produit pendant le premier semestre de l'exercice, est réparti exclusivement, aux *actions* des séries émises antérieurement à ce semestre et aux *parts de plus-values* acquises à tous les ayant-droits dans tous les exercices antérieurs, chaque action et chaque part comptant, dans cette répartition, pour son chiffre nominal.

Le deuxième tiers, considéré comme s'étant produit dans le second semestre, est réparti entre les mêmes éléments, comptant pour les mêmes chiffres que dans le paragraphe précédent, mais en leur adjoignant, chacune comptant pour son chiffre nominal, les *actions* émises pendant le premier semestre de l'exercice.

De sorte que chaque *action à dividendes* entre en participation des plus-values-dividendes dès le semestre qui suit son émission, tandis que les *parts de plus-values* acquises n'entrent en participation des plus-values-dividendes nouvelles, que d'un exercice à l'exercice suivant, et non du premier semestre au second semestre de chaque exercice.

LE TROISIÈME TIERS est attribué, conjointement, à la Gérance, à l'Agence exécutive et au Fondateur, pour être divisé entre eux comme suit :

A la Gérance, <i>dix pour cent</i> du dit tiers (3,33 pour $\%$ du <i>total net</i>), ci.	10.
A l'Agence exécutive, <i>six pour cent</i> du dit tiers (2 pour $\%$ du <i>total net</i>), ci.	6.
Au Fondateur, <i>quatre-vingt-quatre pour cent</i> du dit tiers (28 pour $\%$ du <i>total net</i>), ci.	84.
Total du troisième tiers, ci.	100.

ART. 39. La distribution de la *plus-value-dividende constatée* de l'exercice étant intégralement établie comme il vient d'être réglé par les art. 37 et 38, toutes les parties prenantes sont créditées des parts respectives qui leur reviennent dans cette distribution.

Les *parts de plus-value*, bien que créant, comme les *actions à dividendes*, des droits aux plus-values ultérieures, ne produisent pas intérêts; elles sont délivrées aux ayant-droits sous forme de *Titres de plus-value*, dans les conditions suivantes :

Dès que la plus-value portée au crédit d'une *Action*, ou d'un *Titre de plus-value* antérieurement créé, atteint un chiffre égal à celui de cette *Action* ou de ce *Titre*, il est délivré à cette *Action* ou à ce *Titre* un *Titre de plus-value* nouveau.

Lorsque la dite plus-value dépasse le chiffre nominal de l'*Action* ou du *Titre*, l'excédant est porté, moitié au crédit de l'*Action* ou du *Titre* producteur, et moitié à celui du *Titre* nouvellement produit, sans rien perdre, bien entendu, de ses droits aux répartitions ultérieures.

Les *Titres de plus-value* à distribuer directement aux personnes, en conséquence du prélèvement prévu à l'art. 37, ou à la Gérance, à l'Agence exécutive et au Fondateur, seront échangés contre des reçus réguliers.

ART. 40. Les *Titres de plus-value* ainsi délivrés sont *au porteur*, extraits de registres à souche spéciaux, et aux trois valeurs nominales des *Actions*. Ils sont revêtus de la signature sociale et frappés du timbre de la Société.

Ils peuvent être inscrits *en nom*, comme il a été dit pour les *Actions*, Art. 11.

Ils portent, comme les *Actions à dividendes*, des coupons de dividende destinés à être détachés et rendus à la Société contre la délivrance des *dividendes de plus-value*.

ART. 41. Lorsqu'aura été arrêté par l'Assemblée générale le chiffre de la plus-value-dividende de l'exercice pendant le cours duquel l'émission des *Actions à dividendes* aura été close, la Gérance distribuera aux ayant-droits les derniers titres de toutes les *plus-values-dividendes* acquises; et la création des parts de plus-values *donnant droit dans les plus-values ultérieures* sera close, elle aussi, et ne pourra être rouverte qu'au cas d'augmentation du Capital social, prévu titre IV.

Les fractions de plus-values-dividendes, inférieures à cinq dollars, seront réunies en une somme totale qui sera divisée en Titres de cinq dollars, dont la répartition se fera par la voie du sort, entre les propriétaires de ces fractions, et proportionnellement au droit de chacun d'eux dans le tirage.

DEUXIÈME SECTION. — RÈGLEMENT DES PLUS-VALUES ANNUELLES PRODUITES POSTÉRIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'ÉMISSION DES ACTIONS A DIVIDENDES; COMPTE COMMUN DES PLUS-VALUES DE LA SECONDE CLASSE, ET BONS DE PLUS-VALUE.

ART. 42. Postérieurement à la double clôture dont il est parlé art. 41, la plus-value-dividende continuera à être constatée, comme précédemment, pour chaque exercice, jusqu'à l'entrée en liquidation finale, prévue titre XVIII; mais ces plus-values et les parts qui en seront faites comme il va être dit, cesseront de produire aucun droit dans les plus-values des exercices suivants et ne produiront d'ailleurs aucun intérêt. — Elles se distinguent des plus-values antérieures à la dite clôture par la désignation de *plus-values de la seconde classe*.

ART. 43. Le prélèvement autorisé par l'art. 37 pourra toujours être fait sur le chiffre général de la plus-value constatée de l'exercice.

ART. 44. Après ce prélèvement, s'il a lieu, le chiffre restant, toujours considéré comme le *total net* de la plus-value-dividende de l'exercice, est divisé en DEUX PORTIONS ÉGALES :

La première moitié est attribuée, conjointement, aux *Actions à dividendes* et aux *Titres de plus-value*, pour leur valeur proportionnellement à leurs chiffres nominaux respectifs ;

L'autre moitié est attribuée, conjointement, à la Gérance, à l'Agence exécutive et au Fondateur, pour être répartie entre ces trois éléments selon les proportions indiquées au troisième paragraphe de l'art. 38 (Gérance 10 pour % ; Agence exécutive 6 pour % ; Fondateur 84 pour %).

ART. 45. Le chiffre de la susdite première moitié est porté au crédit des *Actions à dividendes* et des *Titres de plus-value*, dans un compte dit *Compte commun des plus-values de la seconde classe*.

Le chiffre de la seconde moitié est représenté par de simples *Bons de plus-value*, pour être, les dits *Bons*, immédiatement distribués aux ayant-droits contre leurs reçus réguliers.

ART. 46. A partir de l'entrée en liquidation finale, bien qu'il ne puisse plus être procédé à la constatation des plus-values-dividendes annuelles, toutes les valeurs réalisées jusqu'à épuisement du capital social, n'en sont pas moins des *plus-values de la seconde classe*, dont, en conséquence, la dévolution est régie par l'art. 44.

TITRE VIII.

Remboursement des Actions à dividendes ; paiement des Titres de plus-value ; paiement de toutes les plus-values de la seconde classe, et distribution du reliquat de l'Avoir social.

ART. 47. Lorsque l'amortissement des *Actions à prime* est totalement terminé, les intérêts servis, tout le produit liquide restant après prélèvement des sommes attribuées à la réserve et au roulement, est consacré à rembourser les *Actions à dividendes*, chacune selon son rang dans sa série, et en suivant l'ordre des séries, à

moins que l'Assemblée générale, sur la proposition de la Gérance, n'ait adopté un ordre différent.

L'Assemblée générale fixe la somme à rembourser aux *Actions à dividendes*, et la Gérance fait connaître la date précise à partir de laquelle, ce remboursement devenant exigible, les actions à rembourser cessent de produire intérêt.

ART. 48. Tout immigrant ou association d'immigrants, porteurs d'*Actions à dividendes* ou de *certificats d'inscription d'Actions à dividendes*, ont la faculté d'en faire opérer totalement le remboursement anticipé en les appliquant, pour leur valeur nominale, au paiement des biens, meubles ou immeubles, qu'ils acquerraient de la Société.

La Gérance ou l'Agence exécutive peut, dans la mesure qui lui paraît justifiée par l'intérêt de la colonisation, accorder à l'actionnaire l'application du remboursement anticipé de ses actions au paiement, pour tout ou partie, 1^o de ses frais de transport et d'immigration ; 2^o des constructions, établissements industriels ou autres, défrichements, etc., faits par lui, ou à son compte par la Société, sur des terrains appartenant à celle-ci ou dont le porteur d'Action serait déjà propriétaire ; 3^o des matériaux, instruments de travail, meubles, denrées, semences, matières premières, etc., achetés par le porteur d'action ou à son compte par la Société, et employés dans des établissements jugés utiles au but de celle-ci.

La Gérance ou l'Agence exécutive pourra, mais seulement dans une proportion et pour des espaces de temps limités par l'Assemblée générale, appliquer, en acquit des ventes et frais dont il vient d'être parlé, des paiements anticipés de *plus-values-dividendes*.

ART. 49. Le remboursement des *Actions à dividendes*, soit en espèces, soit en nature, sera constaté sur le titre et à sa souche.

Les coupons d'intérêts auxquels le porteur n'a plus droit par le fait de ce remboursement, sont détachés du titre et remis à la Gérance.

Ceux de ces mêmes coupons qui auraient été détachés et qui ne seraient pas représentés seront décomptés sur le capital.

Le titre ainsi modifié est restitué au porteur ; il conserve tous

les droits stipulés en sa faveur, à la seule exception du droit au remboursement et aux intérêts.

ART. 50. Lorsque le remboursement des *Actions à dividendes* est totalement terminé, tout le produit liquide restant après prélèvement des sommes attribuées à la réserve et au roulement, est appliqué, par voie de tirage au sort, et pour leur valeur nominale, au paiement des *Titres de plus-value* qui n'auraient pas été payés en vertu du 3^e paragraphe de l'art. 48.

Le paiement des *Titres de plus-value*, soit en espèces, soit en nature, sera constaté sur le titre et à sa souche.

Le titre ainsi modifié est restitué au porteur ; il conserve tous les droits stipulés en sa faveur, à la seule exception du droit au dit paiement.

ART. 51. Lorsque le paiement des *Titres de plus-value* est terminé, tous les produits liquides restant après les mêmes prélèvements qu'à l'article précédent, sont appliqués au paiement du *Compte commun des plus-values de la seconde classe* et des *Bons de plus-value*.

Ces produits sont, à cet effet, divisés en deux parts proportionnelles — l'une au Crédit total actuel du *Compte commun*, — l'autre à la somme totale actuelle des *Bons*, — pour être : la première, distribuée entre les *Actions* et les *Titres de plus-value*, au prorata de leurs valeurs nominales ; la seconde, affectée au paiement des *Bons*, par voie de tirage au sort.

Les *Bons* tombés au sort sont intégralement payés et détruits par la Gérance, et le Crédit du *Compte commun* est diminué de toute la somme mise à la disposition des *Actions* et des *Titres de plus-value*.

ART. 52. Lorsque les opérations de la liquidation auront permis de parachever le paiement du *Compte commun* et de la totalité des *Bons* dont il vient d'être parlé, toutes les valeurs réalisées jusqu'à épuisement complet de l'Avoir social, seront distribuées conformément au principe posé art. 46, et ce à mesure que les réalisations le permettront.

TITRE IX.

Fonds de réserve.

ART. 53. Quand les produits liquides auront couvert le compte d'intérêts, il sera créé, au moyen d'un prélèvement de *dix pour cent* sur la somme restante, un fonds de réserve destiné à parer aux événements imprévus, sinistres, etc.

Dans les placements que la Gérance pourra faire du fonds de réserve, elle devra avoir surtout en vue la sûreté du placement et la prompte disponibilité du fonds placé.

ART. 54. La distribution du fonds de réserve n'aura lieu que lors de la liquidation finale de la Société, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale, mais sur la proposition de la Gérance.

TITRE X.

Fonds de roulement.

ART. 55. Dans les mêmes circonstances que précédemment, art. 53, il sera créé, au moyen d'un prélèvement de *dix pour cent* sur les produits liquides, un fonds de roulement principalement destiné à étendre l'application des facultés stipulées au dernier paragraphe de l'art. 3.

L'Assemblée générale pourra augmenter ce fonds de roulement, soit en vue de cette destination, soit pour donner à la Gérance le moyen de développer les autres opérations comprises dans le but de la Société.

TITRE XI.

Fonds de secours.

ART. 56. Il sera créé un fonds de secours destiné à venir en aide aux colons pauvres, soit en cas de maladie, soit en cas de rapatriement jugé nécessaire.

Ce fonds pourra aussi être employé par la Société à concourir à des institutions de secours mutuel établies en dehors d'elle sur le territoire de la colonie.

La somme à appliquer au fonds de secours sera déterminée annuellement par l'Assemblée générale. Le fonds de secours recevra les dons et cotisations de toute nature qui seraient offerts à la Société pour cette destination.

TITRE XII

Récapitulatif de la distribution des produits liquides des ventes.

ART. 57. Conformément aux dispositions établies ci-dessus, les produits liquides sont distribués dans l'ordre suivant :

- 1° Paiement des Intérêts des Actions à prime ;
- 2° Paiement des Intérêts des Actions à dividendes ;
- 3° Prélèvement de 10 % pour le fonds de réserve, et de 10 % ou de telle autre quotité supérieure votée par l'Assemblée générale, pour le fonds de roulement ;
- 4° Amortissement des Actions à prime ;
- 5° Remboursement du capital des Actions à dividendes ;
- 6° Paiement des Titres de plus-value ;
- 7° Paiement parallèle et progressif du *Compte commun des plus-values de la seconde classe* et des *Bons de plus-value* ;
- 8° Distribution, jusqu'à épuisement, du reliquat de l'Avoir social.

ART. 58. Toutes les fois que, après prélèvement des fonds de réserve et de roulement, la Gérance aura un encaisse destiné à l'amortissement des Actions à prime, au remboursement des Actions à dividendes, au paiement des Titres de plus-value, ou au paiement simultané du *Compte commun* et des *Bons de plus-value*, elle pourra proposer à l'Assemblée générale d'en autoriser la distribution ; et cette distribution devra avoir lieu toutes les fois que cet

encaisse aura atteint le dixième du capital qui resterait, soit à amortir, soit à rembourser, soit à payer.

ART. 59. Toute somme dûment payée par la Société, aux ayants-droits d'une part quelconque dans l'Avoir social, demeure acquise à ceux-ci définitivement, et sans pouvoir être répétée, quelque évènement qu'il survienne.

Au cas où, par suite de sinistres ou d'évènements quelconques, il y aurait lieu, au vu de l'inventaire annuel, à constater une *moins-value* au lieu d'une *plus-value*, le chiffre de cette *moins-value* serait porté au débit, non des seules parts de la plus-value constatée de l'exercice précédent, mais bien, ensemble et proportionnellement, au débit de toutes les parts *restant à payer* de la classe des plus-values à laquelle appartiennent les dites parts de l'exercice précédent. — En l'état, le *total net* de la plus-value constatée de chaque exercice suivant, ne pourrait donner lieu à de nouvelles distributions de parts qu'après avoir intégralement comblé le débit ouvert.

Au cas où le débit dont il vient d'être parlé affecterait la seconde classe des plus-values, quand bien même il pourrait être prévu que la liquidation finale de la Société ne suffirait pas à payer complètement les Bons de plus-values, le tirage au sort et le paiement intégral des Bons désignés par le sort, n'en continueraient pas moins à être le mode de liquidation du compte général des dits Bons.

En conséquence de ce qui est rappelé et statué dans le présent titre *récapitulatif*, et sauf les exceptions mentionnées art. 48 :

L'Avoir restant à la liquidation finale forme garantie pour l'ensemble des *plus-values attribuées de la seconde classe*, et ce jusqu'au paiement intégral de ces dernières ;

Celles-ci, à leur tour, forment garantie pour l'ensemble des *Titres de plus-value* ;

Et ainsi de suite, de ces *Titres aux Actions à dividendes* ; de celles-ci aux *Actions à prime*, et, enfin, de ces dernières aux *Obligations*, s'il en a été créé.

TITRE XIII.

Gérance, ses fonctions, ses droits.

ART. 60. La Gérance est composée de trois membres ayant chacun la signature sociale.

La signature sociale ne peut être engagée que pour les affaires de la Société, et la Gérance ne peut engager la Société au-delà du capital social.

ART. 61. Le mandat des trois gérants ci-dessus nommés expire le jour de la réunion de l'Assemblée générale qui suivra le 31 décembre 1860.

En cas de cessation de fonction d'un des premiers gérants, pour une cause quelconque, il est pourvu à son remplacement par les deux autres.

ART. 62. Les gérances suivantes sont au choix de l'Assemblée générale et nommées pour cinq ans.

Les membres sortants peuvent toujours être élus.

En cas de cessation de fonction, pour une cause quelconque, d'un des gérants nommés par l'Assemblée générale, les deux membres restants élisent un nouveau membre qu'ils présentent à l'acceptation de la plus prochaine Assemblée.

ART. 63. La Gérance fait tous les actes de gestion, dirige les opérations et le personnel qui y est affecté, exécute les présents Statuts et représente la Société tant activement que passivement dans toutes les circonstances et affaires à survenir.

Elle nomme et révoque son Agent exécutif au Texas, ainsi que les autres agents et employés de tout ordre, dans les différentes branches de service de la Société, fixe leurs émoluments, gratifications ou parts dans les *plus-values-dividendes*.

Elle fait tenir régulièrement tous les livres et comptes constituant la comptabilité de la Société.

ART. 64. La Gérance convoque les Assemblées générales d'actionnaires dans les formes prescrites au titre XVI.

Elle soumet à l'Assemblée annuelle les comptes de chaque exercice, l'inventaire social, son rapport sur les opérations de la Société, et, s'il y a lieu à détermination de *plus-values-dividendes*, elle en fait la proposition à l'Assemblée ; elle lui soumet les autres propositions à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des délibérations des Assemblées générales sont conservés dans les Archives de la Société, sous la garde de la Gérance.

ART. 65. Il est attribué collectivement à la Gérance un traitement fixe annuel de dix-huit cents dollars, imputables aux frais généraux de la Société.

Ce chiffre pourra être augmenté ultérieurement par l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil de surveillance.

ART. 66. Les fonctions de gérant sont essentiellement personnelles. Dans aucun cas les héritiers ou ayant-droits d'un membre de la Gérance ne seront admis à contester le compte qui leur sera présenté par les membres survivants.

La cessation de fonctions d'un membre de la Gérance pour une cause quelconque entraîne de droit la cessation de son traitement et de sa participation aux plus-values, lesquelles seront, pour cette participation, calculées comme s'étant produites uniformément dans le courant de l'exercice.

Toute responsabilité d'un membre de la Gérance sortant par démission, décès, non-réélection ou autrement, cessera après approbation, par l'Assemblée, des comptes du dernier exercice auquel il aura coopéré.

TITRE XIV.

Agence exécutive au Texas, ses fonctions.

ART. 67. La Gérance a, en Amérique, sur le terrain des opérations de la Société, une Agence exécutive.

Cette Agence est à la nomination et à la révocation de la Gérance, et responsable vis-à-vis de celle-ci.

La Gérance munit son Agence exécutive des pouvoirs nécessaires à l'exécution du mandat que l'Agence tient d'elle.

Toute responsabilité d'un Agent exécutif cesse après reconnaissance et acceptation de ses comptes par la Gérance.

ART. 68. M. V. Considerant accepte les fonctions d'Agent exécutif de la Société et s'engage à servir celle-ci en cette qualité pendant une période comprenant les cinq premiers exercices.

Il demeure néanmoins, même durant la période de cet engagement, révocable par la Gérance.

Il s'engage, pour toute la durée de son mandat, à investir la Société, et ce sans réserve aucune, de toutes les concessions de terres et avantages quelconques qu'il pourrait obtenir, même à titre personnel, des États de l'Amérique du nord, par suite de sa position comme Fondateur ou comme Agent exécutif.

Dès ce jour et par les présents Statuts, tous pouvoirs lui sont donnés de, — au nom et pour le compte de la Société, — recevoir en Amérique le versement des souscriptions, délivrer les titres d'actions, accomplir les formalités d'inscription, de transfert, etc., prévues art. 11; opérer les remboursements anticipés, prévus art. 48; acquérir, payer, vendre, louer ou affermer meubles et immeubles, en faire apport dans des Sociétés particulières, prêter, commanditer, recevoir paiement et donner quittance, agir en justice, transiger, traiter avec les États pour des concessions à quelque titre et condition que ce soit, et, en général, faire en Amérique tous les actes et stipulations qu'y ferait la Gérance elle-même.

M. Considerant jouira, pendant toute la durée de son mandat, d'un traitement personnel dont le chiffre annuel ne pourra être inférieur à douze cents dollars.

TITRE XV.

Conseil de surveillance; nomination, délibérations, attributions.

ART. 69. Il sera formé un Conseil de surveillance composé de cinq membres élus par l'Assemblée générale des actionnaires.

Chaque année un membre sortira du Conseil.

Pour les quatre premières années le sort désignera le nom du membre sortant. Après le premier roulement, la durée des fonctions de chaque membre sera de cinq ans.

Les membres sortants pourront être réélus.

Tout porteur d'Actions ou de *Titres de plus-value*, représentant *cent vingt-cinq dollars* peut être élu membre du Conseil de surveillance.

Chaque membre du Conseil dépose à la Caisse sociale la représentation de cette somme en titres de la Société, lesquels y demeurent pendant toute la durée de son mandat.

En cas de décès, démission, empêchement ou absence prolongée d'un des membres du Conseil, ses collègues pourront, s'ils le jugent utile, pourvoir à son remplacement. Le membre ainsi élu sera valablement jusqu'à la première Assemblée générale.

Les fonctions du Conseil de surveillance sont gratuites; néanmoins, chaque membre reçoit un jeton de présence pour chacune des Séances auxquelles il assiste.

La valeur de ce jeton sera de deux dollars pour les simples membres, de trois dollars pour le Secrétaire et de quatre dollars pour le Président.

ART. 70. Le Conseil de surveillance se réunit en séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, et en séance extraordinaire toutes les fois qu'il est convoqué par son Président, et ce, soit au siège social, soit au siège d'une des agences de la Société.

Il élit au scrutin secret son Président et son Secrétaire. Cette élection a lieu chaque année à la première réunion du Conseil qui suit la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Le Président et le Secrétaire sortants peuvent toujours être réélus.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix présentes; en cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations ne sont valables qu'autant que trois membres, au moins, y participent.

Le Secrétaire dresse procès-verbal de chaque séance du Conseil ; les procès-verbaux sont transcrits sur un registre spécial et signés par le Président et le Secrétaire.

ART. 71. Le Conseil de surveillance ne doit en aucune circonstance s'immiscer dans la gestion des affaires de la Société. Ses attributions consistent principalement à surveiller les actes de la Gérance au point de vue de la stricte exécution des Statuts, et à vérifier, toutes les fois qu'il le jugera convenable, la caisse, et les écritures pour s'assurer qu'elles sont régulièrement tenues.

La caisse, le portefeuille et les registres à souche des actions, et autres, seront vérifiés par lui au moins quatre fois l'an et à des époques indéterminées.

Il sera dressé procès-verbal de ces diverses vérifications.

Le Conseil de surveillance prendra connaissance, dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale annuelle, des inventaires, états de situation et de tous les documents que la Gérance devra présenter à la dite Assemblée.

Le Président fera un rapport à l'Assemblée générale sur l'ensemble de l'exercice écoulé, et, s'il y a lieu, sur les faits particuliers qui auraient attiré l'attention du Conseil.

ART. 72. Le Conseil de surveillance pourra demander à la Gérance la convocation d'une Assemblée générale des actionnaires si elle lui paraissait urgente.

En cas de refus de la part de la Gérance, le président du Conseil de surveillance pourrait faire cette convocation d'office en consignnant sur le registre des délibérations du Conseil le refus de la Gérance.

Toutes les fois que le Conseil de surveillance convoquerait d'office une Assemblée générale des actionnaires, il devra, si la Gérance en fait la demande, se soumettre à une réélection générale par la dite Assemblée ; cette réélection aura lieu après la lecture de son rapport et de celui de la Gérance, et avant toute autre délibération.

Le Conseil de surveillance peut, toutes les fois qu'il le juge con-

venable, nommer un délégué chargé de vérifier l'état des opérations, soit sur le terrain de la Colonisation, soit au siège des agences, et de lui faire un rapport de sa mission.

Ce délégué peut être pris dans le sein du Conseil ou en dehors.

TITRE XVI.

Assemblée générale des actionnaires; convocation, formation, attributions, délibérations.

ART. 73. Les Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires représentent l'universalité des porteurs d'Actions, de *Récépissés* et de *Titres de plus-value*.

Toutefois les *Actions à prime* ne pourront intervenir dans le vote du chiffre de la *plus-value-dividende*.

Les Assemblées générales ordinaires seront convoquées par la Gérance dans les huit mois qui suivront la clôture de chaque exercice financier.

Les Assemblées extraordinaires auront lieu toutes les fois que la Gérance le jugera nécessaire et dans le cas prévu art. 72.

Les Assemblées seront convoquées, soit au siège de la Société, soit dans toute autre localité qui paraîtrait être plus à portée du plus grand nombre des porteurs d'Actions.

Toutes les convocations d'Assemblées générales devront être faites au moins deux mois à l'avance, dans un Bulletin de la Société et dans trois journaux choisis parmi les plus répandus, l'un en Belgique, l'autre en France et le troisième aux États-Unis.

ART. 74. Pour faire partie d'une Assemblée générale, il faut être porteur d'Actions, *Titres de plus-value*, ou *Récépissés* représentant au moins *cent vingt-cinq dollars*.

Ce chiffre *minimum* donne droit à une voix, et chaque membre de l'Assemblée a autant de voix que les titres dont il est porteur représentent de fois cent vingt-cinq dollars.

ART. 75. Tout porteur d'Actions ne pouvant se rendre à l'Assemblée et désirant s'y faire représenter, pourra déposer ses titres

contre *certificat de dépôt*, soit en Europe, soit en Amérique, entre les mains d'un notaire ou de tels des agents ou correspondants de la Société que la Gérance désignera à cette fin.

Les titres ainsi déposés ne pourront être retirés que le 16^e jour qui suivra celui qui aura été indiqué pour la réunion de l'Assemblée à laquelle le porteur aura voulu se faire représenter. Ce dernier enverra son certificat de dépôt au mandataire qu'il aura choisi. La présentation de ce certificat équivaudra à la présentation des titres.

Tout porteur d'Actions, Titres de plus-value, Récépissés, ou certificats de dépôt, désirant assister à l'Assemblée générale, devra, quatre jours au moins avant le jour fixé pour l'Assemblée, déposer ses titres entre les mains du Caissier de la Société qui lui délivrera, en lieu et place, un reçu mentionnant la nature et le nombre des titres déposés.

ART. 76. La convocation de la première Assemblée générale sera nominative, et, par exception au 6^me paragraphe de l'art. 73, publiée seulement dans deux journaux, l'un de Bruxelles, l'autre de Paris, et ce quinze jours au moins avant celui fixé pour la réunion. La Gérance adressera en outre à chaque souscripteur d'Actions, une lettre de convocation mentionnant le nombre et la nature des Actions souscrites par lui. Ces lettres constateront le nombre de voix auquel le souscripteur a droit en vertu de sa souscription.

Tout souscripteur qui voudra se faire représenter à cette première Assemblée, le pourra moyennant une simple procuration sous-seing privé que le mandataire devra remettre entre les mains de la Gérance au moins 24 heures avant la réunion de l'Assemblée.

ART. 77. La Gérance fixe l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le Conseil de surveillance fait entrer dans l'ordre du jour les questions qu'il juge convenable.

Toutefois il est formellement interdit à la Gérance et au Conseil de surveillance d'introduire dans l'ordre du jour toute question dont la discussion étant, aux termes des lois et des présents Statuts,

hors de la compétence de l'Assemblée, pourrait engager la responsabilité des membres présents.

Les actionnaires qui désireraient introduire une question dans l'ordre du jour, doivent s'en entendre, avant l'ouverture de la séance, soit avec la Gérance, soit avec le Conseil de surveillance.

La Gérance assiste et prend part aux discussions des Assemblées générales.

L'Assemblée générale nomme son bureau composé d'un Président, d'un Secrétaire et de quatre Scrutateurs.

Les délibérations ne sont valables qu'autant que le chiffre des Actions représentées forme la moitié, au moins, du montant total des Actions émises et des Titres de plus-value.

Au cas où ce chiffre ne serait pas atteint, une seconde Assemblée aura lieu à quinzaine, et cette seconde Assemblée délibérera, quel que soit le chiffre représenté. La convocation de cette seconde Assemblée sera publiée dans un ou plusieurs journaux de la localité où la première aura été tenue.

ART, 78. La première Assemblée générale, désignée art. 76, sera valable, quel que soit le nombre des souscripteurs présents ou représentés. Elle nommera à la majorité des voix le Conseil de surveillance.

Les Assemblées annuelles ultérieures pourvoiront au remplacement ou à la réélection des membres du Conseil de surveillance, et, quand il y aura lieu, à celle de la Gérance.

Elles entendent, discutent et arrêtent les comptes de la Gérance.

L'approbation des dits comptes entraîne la ratification définitive de toutes les opérations antérieures, et décharge la Gérance de toute responsabilité à cet égard envers la Société.

Les Assemblées générales entendent aussi le rapport du Conseil de surveillance et délibèrent sur tous les objets compris dans l'ordre du jour arrêté par la Gérance et publié par ses soins.

Le procès-verbal des séances des Assemblées générales, signé par le Président et le Secrétaire, sera publié également par les soins de la Gérance dans un Bulletin de la Société.

TITRE XVII.

Modifications aux présents Statuts.

ART. 79. Aucune modification aux présents Statuts ne pourra être proposée à l'Assemblée générale que par la Gérance ou le Président du Conseil de surveillance.

Les modifications proposées ne seront adoptées que si elles ont eu l'approbation des deux tiers des voix présentes.

Nulle modification touchant aucune des clauses essentielles du présent contrat, et capable, notamment, d'affecter celles qui règlent des parts, établissent ou mesurent des rapports entre des intérêts différents, reconnaissent ou concèdent des droits à des parties, etc., ne peut être mise en discussion dans l'Assemblée si le libellé de la proposition de cette modification n'a été inséré au Bulletin de la Société, dans la convocation même imposée à ce Bulletin par le dernier paragraphe de l'art. 73 ; ou si l'une quelconque des dites parties signifie à la Gérance ou à l'Assemblée son opposition à cette mise en discussion. Et dans le cas où une modification de cette nature serait valablement discutée, et votée régulièrement par l'Assemblée, elle n'en demeurerait pas moins nulle tant qu'elle n'aurait pas le consentement formel de toutes les parties dont les droits seraient atteints par cette modification.

TITRE XVIII.

Dissolution, liquidation, prolongation.

ART. 80. La Société sera dissoute de plein droit, le 31 décembre 1875, à moins que l'Assemblée générale des actionnaires n'en ait décidé la prolongation.

ART. 81. L'Assemblée générale pourra, après avoir entendu la Gérance et le Conseil de surveillance, prononcer une dissolution anticipée de la Société, mais seulement à la majorité des deux tiers des voix présentes.

ART. 82. Dans tous les cas de dissolution de la Société, la liqui-

dation finale sera faite par les soins de la Gérance, à laquelle il pourra être adjoint une Commission de trois membres qui sera élue par l'Assemblée.

ART. 83. Dans l'Assemblée générale annuelle qui précédera le terme de la Société ci-dessus fixé, la Gérance pourra proposer la prolongation de la Société.

La dite prolongation sera valable si elle est adoptée par les deux tiers des voix présentes à l'Assemblée.

Toutefois, au cas où toutes les Actions à prime ou à dividendes n'auraient pas été amorties ou remboursées, les porteurs des dits titres auront le droit d'exiger que l'amortissement ou le remboursement en soit opéré dans un délai qui ne pourra dépasser les six mois qui suivront cette délibération.

TITRE XIX.

Contestations.

ART. 84. Toutes les difficultés ou contestations qui surviendraient entre les parties pendant le cours de la présente Société, ou relativement à sa liquidation, seront jugées par un tribunal arbitral composé de trois arbitres nommés par le président du tribunal de commerce, à la requête de la partie la plus diligente, si les parties n'ont pu s'entendre pour une nomination amiable.

Les décisions de ce tribunal seront souveraines, en dernier ressort, sans appel, requête civile ou cassation. Les arbitres jugeront en outre comme amiables compositeurs.

TITRE XX.

Dispositions transitoires.

ART. 85. Une somme de trois mille deux cents dollars sera prélevée tant à titre d'indemnité que pour couvrir les frais faits depuis le 27 novembre 1852 jusqu'à ce jour, soit par M. Considerant, soit par les autres signataires des présents Statuts.

ART. 86. Les Souscriptions sont reçues dès à présent au siège de la Société, rue de la Régence, n° 16, à Bruxelles, et à l'Agence centrale, rue de Beaune, n° 2, à Paris.

ART. 87. Pendant la durée des trois premiers exercices, expirant le 31 décembre 1857, les souscripteurs ont, au moment où ils paient leurs Actions, la faculté de se faire délivrer d'avance, en *Actions à prime*, ou en *Actions à dividendes* de la série en cours d'émission, la totalité des intérêts stipulés jusqu'au 31 décembre 1857 en faveur des Actions qu'ils paient.

Les fractions au-dessous de 5 dollars seront, pour chaque série, réunies en une somme totale qui sera divisée en *Actions à dividendes* de cinq dollars, dont la répartition se fera, par la voie du sort, entre les propriétaires de ces fractions, et proportionnellement au droit de chacun d'eux dans le tirage.

Les coupons d'intérêts correspondant aux trois premiers exercices sont détachés de toutes les Actions dont il est parlé aux deux paragraphes précédents.

Les Actions à émettre pour paiement anticipé d'intérêt en vertu du présent article, seront comptées, comme Capital social, en augmentation du chiffre primitif de Un million de dollars énoncé à l'art. 8.

Fait en quadruple expédition, à Bruxelles, le 26 septembre 1854.

(Ont signé :) V. CONSIDERANT, A. BUREAU, FERD. GUILLON, GODIN.

Et le même jour, les trois Gérants sus-nommés,

Vu la convention intervenue ce jourd'hui entre M. Victor Considerant, d'une part, et MM. E. J. B. Bourdon, Allyre Bureau, F. J. Cantagrel, J. B. A. Godin-Lemaire, Ch. F. F. Guillon, Just Muiron et G. Tandon, d'autre part; à l'effet d'instituer un *Comité dit administratif et distributif*; — convention dont ils reconnaissent avoir reçu notification;

Attendu que, par cette convention, M. Considerant fait apport au dit Comité des *cinq-sixièmes* de la part qui lui est attribuée,

comme Fondateur, par les art. 38, 44, 45 et 46 des Statuts qui précèdent, dans les répartitions des plus-values-dividendes ;

Décident que deux comptes seront ouverts sur les livres de la Société pour recevoir l'inscription de la dite part de fondation, — l'un au nom de M. Victor Considerant, pour *le sixième*, — l'autre au nom du Comité sus-désigné, pour les *cinq* autres *sixièmes* de cette part.

Fait à Bruxelles, en quadruple expédition, le 26 septembre 1854.

(Ont signé :) A. BUREAU, FERD. GUILLON,
GODIN, V. CONSIDERANT.

Et le même jour, en présence des promesses faites par divers, tant en Europe qu'en Amérique, notamment par M. Albert Brisbane, qui a autorisé M. V. Considerant à l'inscrire pour *vingt mille dollars* a titre de *première souscription*, et par M. Godin-Lemaire qui souscrit pour la même somme et au même titre ; les dites promesses couvrant et au-delà la somme de *cent mille dollars*, exigée par l'art. 31 des statuts ci-dessus, pour la constitution de la Société, M. Considerant a dit se porter fort pour cette dernière somme.

En conséquence la société est déclarée constituée.

Fait à Bruxelles, en quadruple expédition, ce 26 septembre 1854.

(Ont signé :) V. CONSIDERANT, A. BUREAU, FERD. GUILLON, GODIN.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

1^o M. Victor Prosper CONSIDERANT, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, rue de la Machine Hydraulique, n^o 32, d'une part ;

Et 2^o MM. Émile Jean-Baptiste BOURDON, demeurant rue de Beaune, n^o 2, à Paris, Gérant de la Société du 10 juin 1843 mentionnée ci-après ;

Allyre BUREAU, demeurant rue du Bac, n^o 36, à Paris, un des Gérants de la *Société nouvelle* dont il va être parlé ;

François Jean CANTAGREL, demeurant rue Saxe-Cobourg, n° 31, à Saint-Josse-ten-Noode, ancien Gérant de la Société du 15 juin 1840 ;

Jean-Baptiste André GODIN-LEMAIRE, demeurant à Guise (Aisne), un des Gérants de la *Société nouvelle* ;

Charles François Ferdinand GUILLON, demeurant rue Bourbon-Villeneuve, n° 23, à Paris, un des Gérants de la même Société ;

Jean Claude Just MUIRON, demeurant à Besançon, Gérant désigné de la Société du 15 juin 1840 ;

Et Gustave TANDON, demeurant rue Bellefonds, n° 20, à Paris, Gérant de la Société du 10 juin 1843 mentionnée ci-après ; d'autre part.

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Vu les Statuts de la *Société de Colonisation européo-américaine au Texas*, fondée cejourd'hui à Bruxelles, sous la raison sociale *Bureau, Guillon, Godin et Comp.*, par acte déposé chez M^e Heetveld, notaire en cette ville ; laquelle Société sera désignée simplement ci-dessous sous le nom de *Société nouvelle* ;

Vu les art. 38, 44, 45 et 46 des dits Statuts, qui déterminent la part de plus-value attribuée à M. Considerant, à titre de Fondateur de la dite Société ;

Vu les Statuts de la Société *Considerant, Paget et Comp.*, fondée à Paris par acte passé le 15 juin 1840, devant M^e J. C. Perret et son collègue, notaires en cette ville ;

Vu les Statuts de la Société *Considerant et Comp.*, fondée à Paris par acte passé le 10 juin 1843, devant M^e Bonnaire et son collègue, notaires en cette ville ;

Vu les préambules attachés aux Statuts de ces Sociétés de 1840 et de 1843, dans des publications imprimées par les fondateurs, notamment en ce qui concerne les faits et travaux antérieurs à l'existence des dites Sociétés et les apports sous la forme desquels ces faits antérieurs ont été représentés dans celles-ci ;

Considérant que des travaux analogues ont été effectués dans l'Amérique du Nord ;

Les Soussignés reconnaissent, ensemble et chacun, que les faits représentés dans les susdits apports et les opérations des Sociétés de 1840 et de 1843 ont, pour la plus grande partie, créé les dispositions et préparé les éléments dont le concours, déjà manifesté, a facilité la fondation de la *Société nouvelle*, et promet à celle-ci une prompte constitution ;

Que le développement de ce concours serait de nature à amener à la *Société nouvelle* des ressources croissantes et des forces considérables ;

Et que les travaux effectués dans l'Amérique du Nord ont préparé dans ce dernier pays des éléments qui pourraient également profiter à la *Société nouvelle* ;

M. Victor Considerant déclare :

1^o Qu'il tient à devoir de conscience et d'honneur, sur la part qui lui est réservée, comme Fondateur, par les Statuts de la *Société nouvelle*, articles ci-dessus visés, de ménager d'ores et déjà tels dédommagements que de convenance et de possibilité, aux personnes qui, soit par des sacrifices d'argent, comme actionnaires, renteurs, prêteurs ou donateurs, etc., soit par des apports ou des travaux de toute nature, ont contribué à la fondation, à l'existence et au service des Sociétés de 1840 et de 1843 ; et aussi aux personnes dont les sacrifices et les travaux analogues, en Amérique, y ont créé les éléments susmentionnés, pour autant que ces éléments profiteront à la *Société nouvelle* ;

2^o Qu'il considère l'accomplissement de ce devoir envers les services passés comme éminemment utile à la *Société nouvelle*, en ce qu'il est de nature à accroître, en faveur de celle-ci, les concours de toutes sortes de la part des personnes en vue desquelles cet accomplissement serait préparé, et à inspirer à tous le sentiment de la solidarité et la force qu'il communique.

Les Soussignés de seconde part s'associent pleinement aux vues exprimées dans les deux paragraphes précédents par le Soussigné de première part, et en reconnaissent justes et légitimes l'esprit et les objets.

En outre, les Soussignés, tous ensemble, se proposent de poursuivre en commun, dès que les circonstances le permettront, le double but défini art. 1^{er} des Statuts de la Société de 1840, et ce, soit en traitant avec la Société de 1840 ou de 1843, notamment pour en faciliter la liquidation et en reprendre les affaires, soit en créant à nouveau telle ou telle société ayant le but qui vient d'être rappelé, ou par tous autres moyens jugés opportuns, les divers moyens pouvant être employés séparément ou cumulativement.

En conséquence :

ART. 1^{er}. Les soussignés déclarent se constituer, pour une durée de 30 ans à partir de ce jour, en *Comité dit administratif et distributif*, dont le but est l'accomplissement des vues, objets et intentions exprimés par tout ce qui a été dit ci-dessus.

ART. 2. M. V. Considerant fait apport au dit Comité, au profit et dans l'intérêt de l'œuvre commune, telle qu'elle est définie à l'article précédent, des *cinq sixièmes* de la part qui lui est attribuée, comme Fondateur, dans les plus-values de la *Société nouvelle*.

ART. 3. Le Comité est investi du droit de toucher directement de la *Société nouvelle*, en titres ou en espèces, et sans qu'il soit besoin pour cela de la signature personnelle de M. Considerant, les parts de plus-value par celui-ci cédées art. précédent.

ART. 4. Le Comité élira un président, un trésorier et un secrétaire.

ART. 5. Le Comité exercera le droit stipulé à l'art. 3, au moyen de quittances données à la Gérance de la *Société nouvelle*, lesquelles seront signées de son président et de son trésorier en exercice, ou de toute autre personne commise à cet effet par les dits président et trésorier, et munie d'un pouvoir régulier de ceux-ci.

ART. 6. Toute notification faite par le présent Comité à la Gérance de la *Société nouvelle*, ayant pour objet de faire connaître à celle-ci les noms du président et du trésorier en exercice ou les changements survenus dans le sein du Comité, notamment dans son personnel, sera valable pour la dite Gérance et la couvrira de

plein droit, étant la dite notification régulière et collectivement signée de trois membres du Comité.

ART. 7. Les soussignés s'engagent entre eux à concourir, de leurs soins, à la bonne administration des fonds et valeurs qui pourront revenir au Comité, et à exécuter ou diriger les recherches, études et travaux nécessaires pour atteindre le but constitutif du Comité.

ART. 8. Un prélèvement de 5 % sur toutes les valeurs entrées dans la caisse ou dans le portefeuille du Comité, après déduction des frais d'administration, sera affecté à la constitution d'un fonds destiné à la rétribution des soins et travaux que les membres du Comité consacreront à la direction des affaires de celui-ci, en vertu de leur engagement.

ART. 9. Le Comité établit son règlement intérieur et le mode de ses votes et délibérations. Il administre, emploie ou distribue en pleine liberté et indépendance, sans aucun contrôle ou empêchement du fait de tiers se disant ayant-droit de M. Considerant, ou de toutes autres personnes extérieures au Comité, les valeurs et titres quelconques résultant de l'apport mentionné art. 2.

ART. 10. Le Comité pourra en tout temps s'adjoindre de nouveaux membres, et ceux-ci y auront les mêmes droits et obligations que les anciens.

Les fonctions et attributions des membres du Comité sont essentiellement personnelles.

Dans aucun cas, les héritiers ou ayant-droits d'un des membres ne seront admis à réclamer aucun compte du Comité ou à contester celui qui leur serait présenté par le trésorier. Ils ne peuvent non plus, pour aucun motif, faire apposer aucuns scellés, former aucune opposition, exiger aucun inventaire ni provoquer aucune licitation.

ART. 11. Toutes ces clauses devront avoir leur effet, nonobstant incapacité, arrestation, interdiction, démission, absence ou décès de tel ou tel membre du Comité, apposition de scellés ou séquestre de papiers, ainsi que malgré tout événement de force majeure dont on pourrait chercher à exciper.

ART. 12. Chacun des soussignés s'engage envers les autres à la scrupuleuse observation des précédentes conventions.

ART. 13. Pour l'exécution des présentes, les soussignés élisent domicile rue de la Régence, 16, à Bruxelles; étant entendu que ce domicile pourra être transféré dans telle autre localité que le Comité décidera.

Fait en double expédition, à Bruxelles, le 26 septembre 1854.

(Ont signé :) V. CONSIDERANT, E. BOURDON, A. BUREAU, CANTAGREL, GODIN, FERD. GUILLON, J. MUIRON, G. TANDON.

Ces actes enregistrés, ont été déposés en l'étude de M^e Heetveld, notaire à Bruxelles, suivant acte du 4 octobre 1854. Un extrait de l'acte de Société a été, en outre, déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles et publié, conformément aux articles 42 et 43 du Code de commerce belge.

NOTA. — Par décision en date du 26 décembre 1854, la Gérance, usant de la faculté réservée art. 19, a prolongé jusqu'au 31 mars 1855, la souscription à la *première série*. Bien que cette mesure ait surtout en vue nos amis d'Amérique, lesquels devaient à peine, à cette date, avoir connaissance de la traduction des Statuts en anglais, elle n'en est pas moins applicable aux souscriptions Européennes.

TABLEAU DE CONVERSION des FRANCS en DOLLARS et en TITRES D'ACTIONS.

PROGRESSION PAR 5 DOLLARS.

Francs	Dollars	Nombre des Titres de			Francs	Dollars	Nombre des Titres de		
		5d.	25d.	125d.			5d.	25d.	125d.
27	5	1	»	»	567	105	1	4	»
54	10	2	»	»	594	110	2	4	»
81	15	3	»	»	621	115	3	4	»
108	20	4	»	»	648	120	4	4	»
135	25	»	1	»	675	125	»	»	1
162	30	1	1	»	702	130	1	»	1
189	35	2	1	»	729	135	2	»	1
216	40	3	1	»	756	140	3	»	1
243	45	4	1	»	783	145	4	»	1
270	50	»	2	»	810	150	»	1	1
297	55	1	2	»	837	155	1	1	1
324	60	2	2	»	864	160	2	1	1
351	65	3	2	»	891	165	3	1	1
378	70	4	2	»	918	170	4	1	1
405	75	»	3	»	945	175	»	2	1
432	80	1	3	»	972	180	1	2	1
459	85	2	3	»	999	185	2	2	1
486	90	3	3	»	1 026	190	3	2	1
513	95	4	3	»	1 053	195	4	2	1
540	100	»	4	»	1 080	200	»	3	1

PROGRESSION PAR 25 DOLLARS.

Francs	Dollars	Nbre des Titres de		Francs	Dollars	Nbre des Titres de	
		25d.	125d.			25d.	125d.
1 215	225	4	1	2 025	375	»	3
1 350	250	»	2	2 160	400	1	3
1 485	275	1	2	2 295	425	2	3
1 620	300	2	2	2 430	450	3	3
1 755	325	3	2	2 565	475	4	3
1 890	350	4	2	2 700	500	»	4

PROGR. PAR 125 D.

PROGR. PAR 250 D.

PROGR. PAR 500 D.

Francs	Dollars	Nbre des Titres de 125d.	Francs	Dollars	Nbre des Titres de 125d.	Francs	Dollars	Nbre des Titres de 125d.
4 050	750	6	9 450	1 750	14	18 900	3 500	28
4 725	875	7	10 800	2 000	16	21 600	4 000	32
5 400	1 000	8	12 150	2 250	18	24 300	4 500	36
6 075	1 125	9	13 500	2 500	20	27 000	5 000	40
6 750	1 250	10	14 850	2 750	22	29 700	5 500	44

PROGRESSION PAR 1000 D.

PROGRESSION PAR 2000 D.

Francs	Dollars	Nbre des Titres de 125d.	Francs	Dollars	Nbre des Titres de 125d.
38 800	7 000	56	75 600	14 000	112
43 200	8 000	64	86 400	16 000	128
48 600	9 000	72	97 200	18 000	144
54 000	10 000	80	108 000	20 000	160

J'ai trouvé en Amérique une lettre originale de Fourier dont il n'est ni sans opportunité, ni sans intérêt de reproduire ici la copie.

A. M. JOHN BARNET, CONSUL DES ÉTATS-UNIS, A PARIS.

Paris, 30 décembre 1823.

Monsieur,

Aucun pays n'est plus intéressé que le vôtre au prompt essai de la découverte que je publie. Vous avez besoin de policer vos féroces voisins les Creeks, les Cherokees, etc.; ces sauvages, de même que toutes les hordes, ne s'enrôleront à l'agriculture qu'autant qu'on la leur présentera dans l'ordre naturel et attrayant, ordre des *séries contrastées*.

L'épreuve qui doit déterminer l'adhésion de tous ces sauvages, sera encore moins coûteuse aux États-Unis qu'en Europe; car les terres et les bois de construction abondent en Amérique. D'ailleurs tant de petites colonies, Nashville, New-Vevay, etc., peuvent affecter cent familles à cet essai.

Un avantage particulier pour les États-Unis sera de recevoir, dès le début de l'Association, des versements périodiques d'Europe; ils en reçoivent déjà, mais seulement quelques essaims de misérables, et non pas des masses régulièrement et annuellement versées, des colonnes de 2 à 300,000 habitants qui leur arriveront chaque année d'Europe et de Chine; renforts qui modifieraient et adouciraient bien vite la température.

La découverte dont ce Sommaire donne avis, sera annoncée dans peu de jours par les journaux selon la promesse qu'ils m'en ont faite; mais souvent ces promesses de prompt annonce ne sont pas

réalisées au bout de 6 mois. J'en ai déjà fait une fois la preuve. C'est pour cette raison que je fais moi-même l'annonce au moyen d'un Sommaire distribué à domicile.

Pourrais-je savoir par votre entremise le nom et la demeure de quelques-uns des Américains notables qui se trouvent à Paris et à qui il conviendrait d'envoyer ce Sommaire? Je crois pouvoir sans indiscretion vous demander ce renseignement qu'il serait facile à votre secrétaire de me communiquer.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée, votre très-humble serviteur,

CH. FOURIER.

Rue Neuve-St-Roch, hôtel St-Roch.

P.-S. Pendant 24 ans de recherches sur l'Association, je n'avais jamais songé à déterminer les plus bas degrés, page 4; je m'étais arrêté au 6^e.

J'ai depuis peu reconnu qu'on peut simplifier l'opération au point de borner le capital de la fondation à 600 mille fr. (Banque rurale, page 8 bis.) Quelle facilité pour les États-Unis qui ont un besoin immense de cette innovation!

Au-dessous de la lettre originale se trouve cette annotation du consul.

Rec^d dec. 29th 1823. — Monday f2, p. 30.

Whilst putting up my packet for the Marmion and forward to professor Griscom without examination.

The work appearing at a glance however as either a genuine curiosity or the emanation of a disturbed brain.

J. C. BARNET.

L'original est entre les mains de M. Griscom de la N. A. Phalanx, cousin du professeur Griscom, à qui M. Barnet l'avait adressé.

NOTES.

La notice suivante est extraite de l'excellent livre de M. S.-G. Goodrich, ex-consul des États-Unis à Paris, intitulé : **LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** ; *aperçu statistique, historique, géographique, industriel et social, à l'usage de ceux qui recherchent des renseignements précis sur cette partie du Nouveau-Monde*. — Paris, 1852; chez Guillaumin et comp., rue Richelieu, 14. — Peu d'ouvrages répondent aussi complètement à leur titre que celui-là.

ÉTAT DU TEXAS.

Étendue, environ.....	200,000 milles carrés.
Population.....	187,403 habitants.
Population par mille carré.	1

CARACTÈRE GÉNÉRAL DU PAYS. — C'est un État très-étendu, qui appartenait autrefois au Mexique, et qui n'a été annexé aux États-Unis que depuis un petit nombre d'années.

MONTAGNES. — Le Nord-Ouest de cet État se compose de hauteurs qui font partie de la chaîne des Monts-Rocheux. Elles portent le nom de montagnes de la *Guadeloupe*. Cette région a été très-peu explorée, et elle n'est pas encore colonisée. Les versants sont couverts de forêts, et la plupart susceptibles de culture et d'irrigation.

VALLÉES. — Il y a beaucoup de vallées alluviales dans les districts montagneux de l'Ouest du Texas. Les vallées où coulent les rivières sont généralement douées d'une grande fertilité.

COURS D'EAU. — Ils naissent tous dans les hautes terres du Nord et de l'Ouest et se jettent pour la plupart dans le golfe du

Mexique. Le *Neches* est navigable pour bateaux à vapeur sur une longueur de 100 milles ; la *Trinidad* ou *Trinité*, sur 300, et le *Brazos* sur 200. Le *Rio Colorado* est obstrué par des troncs d'arbres engagés dans son cours à dix milles au-dessus de son embouchure ; mais, lorsque cet obstacle sera levé, il deviendra navigable pour les bateaux à vapeur à Austin, sur une longueur de 200 milles. Le *San Antonio* et le *Nueces* ne sont navigables que dans une petite partie de leur cours ; mais la *Sabine*, qui sépare le Texas de la Louisiane, est navigable sur une longueur d'environ 300 milles. Le *Rio-Grande* forme la limite Sud-Ouest de l'État.

CÔTES. — Le Texas possède environ 300 milles de côtes sur le golfe du Mexique. Il n'a pas de bon port pour les trois-mâts, et il en possède peu pour les navires plus petits. Les baies peu profondes qui reçoivent la plupart de ses fleuves sont, comme les embouchures des fleuves elles-mêmes, barrées par des bancs de sables mobiles.

ILES. — On donne ce nom à quelques langues de terre basses et plates qui courent le long de la côte en formant d'étroites baies. Les principales sont celles du *Padre*, de *Mustang*, de *Saint-Joseph* et de *Matagorda*.

CURIOSITÉS. — Il y a dans cet État deux lignes de forêts continues de 5 à 50 milles de largeur qui s'étendent depuis la source de la rivière la *Trinité*, presque en ligne droite au Nord de l'Arkansas. On les appelle les *Cross-Timbers*.

PRODUITS VÉGÉTAUX. — Le sol est couvert presque partout d'un luxuriant tapis d'herbes dans lequel croissent, pêle-mêle avec l'herbe ordinaire des prairies, le *gama*, le *musquite*, le trèfle sauvage, le riz sauvage, etc., qui forment d'excellents pâturages. On y fait aussi d'amples récoltes de grands bois de construction et d'ébénisterie. Le chêne vert, si prisé pour les constructions navales, y croît abondamment. Le chêne blanc, le chêne noir, d'autres variétés de chênes, le frêne, l'orme, le faux accacia, le noyer, le platane occidental, le cyprès, l'arbre au caoutchouc, etc., peuplent les forêts. Les hautes terres se couronnent de pins et de cèdres. Les pêches, les melons, les figues, les oranges, les limons,

les ananas, les dattes et les olives mûrissent en diverses localités ; le raisin y abonde. La vanille, l'indigo, la salsepareille, et un grand nombre d'autres plantes tinctoriales ou médicinales, sont indigènes dans cet État. Tout le pays présente un magnifique panorama de fleurs.

ANIMAUX. — De grandes troupes de buffles et de chevaux sauvages paissent dans les prairies du Nord. La chasse de ces animaux est l'occupation des Indiens aussi bien que celle de quelques-uns des colons. On y rencontre quelquefois des ours, entre autres l'ours gris, le plus terrible carnassier du continent. Les bêtes fauves et le petit gibier y abondent.

MINÉRAUX. — On y a trouvé des mines de houille de qualité supérieure, ainsi que des mines de fer. On a exploité aussi des mines d'argent dans les régions montagneuses. Le nitre abonde à l'Est. Beaucoup de lacs et de sources fournissent du sel. On rencontre du bitume sur divers points, du gypse, du granit, de la pierre à chaux et de l'ardoise presque partout.

CLIMAT. — L'année se divise dans le Texas en saison sèche et saison pluvieuse. La première dure de décembre à mars, époque où prédominent les vents du Nord et du Nord-Ouest. Le climat est doux et salubre.

SOL. — Il y a peu de pays aussi étendus qui aient moins de parties improductives que le Texas. La section maritime est un terrain d'alluvion remarquablement libre d'eaux stagnantes. Les bords des rivières se composent de larges zones de terres boisées. Les espaces accidentés qui séparent le cours d'eau se couvrent de riches pâturages. Plus loin, dans les terres, de vastes prairies alternent avec des hauteurs abondamment boisées. Enfin, derrière les montagnes, s'étendent des plateaux semblables aux plaines de l'Asie centrale, mais d'une fécondité bien supérieure.

ASPECT DU PAYS. — Cet État forme un vaste plan incliné vers l'Est, qui descend graduellement des montagnes jusqu'à la mer. Il est coupé par de nombreuses rivières qui se dirigent toutes au Sud-Est. On peut la diviser en trois régions : la *première* est une

plaine de 40 à 100 milles de largeur qui s'étend le long de la mer ; la *seconde* est la région des prairies ondulées qui s'étend plus loin dans les terres, sur une largeur de 50 à 100 milles ; la *troisième* est la région montagneuse du Nord et de l'Ouest avec les plateaux qui la couronnent.

DIVISIONS. — Le Texas renferme environ 80 comtés. Il n'a pas de grandes villes.

AGRICULTURE. — Le coton et la canne à sucre sont les cultures principales, et elles y sont portées à une grande perfection. Les grains les plus cultivés sont le maïs indien et le froment. Les patates et les pommes de terre y réussissent à merveille. L'élevage des animaux domestiques a été longtemps l'occupation favorite d'une grande partie des habitants, et la plupart des prairies sont littéralement couvertes d'immenses troupeaux de bœufs. On y élève aussi beaucoup de chevaux, de mulets, de porcs, de moutons, de volailles, etc.

MANUFACTURES. — Elles sont encore dans l'enfance, mais elles tendent à s'accroître. Quelques-unes sont déjà considérables.

CHEMINS DE FER. — Il n'y a encore que 32 milles de chemins de fer achevés.

COMMERCE. — Il se borne presque uniquement aux relations avec les États-Unis. Une banque y est établie, au capital de 300 000 dollars.

EXPLOITATION DES MINES. — Elle est peu développée.

ÉDUCATION. — Cet État est trop nouveau pour avoir organisé des collèges et un système général d'éducation. Cette question, cependant, n'est pas mise en oubli. Il y a beaucoup de bonnes écoles dans les villes.

DETTE. — La dette de cet État est de 12 435 982 dollars ; mais une appropriation de 10 000 000 de dollars a été faite par le congrès de 1851 pour lui être appliquée en tout ou en partie. Les dépenses annuelles du Texas s'élèvent à environ 100 000 dollars.

STATISTIQUES DIVERSES. — Cet État renfermait en 1850 27 988 habitations; 28 377 familles; 84 863 hommes et 69 237 femmes de race blanche; 171 hommes et 160 femmes de couleur, libres; 58 161 esclaves; 12 198 fermes cultivées; 307 manufactures produisant 500 dollars par an, au moins.

VILLES PRINCIPALES. — *Austin*, capitale sur la rive gauche du Colorado, à 200 milles de la mer, récemment bâtie, au centre de l'État, dans une situation prospère. Population : environ 4 000 habitants. *Brazoria* sur le Brazos, à 30 milles de la mer. Elle fait un commerce considérable. *Corpus Christi*, sur la baie du même nom, n'est guère qu'un grand village. *Galveston*, à la pointe Est de l'île du même nom, est la principale place du commerce maritime. *Houston*, grande ville à la tête de la marée sur le Buffalo-Bayou. *Matagorda*, sur le Colorado, à 35 milles de la mer, est un village prospère. *Nacogdoches*, *Crockett*, *San-Augustin* et *Washington*, méritent d'être citées.

HABITANTS. — La moitié de la population environ est de race anglaise, mais on y rencontre un grand nombre d'Allemands qui sont venus récemment s'y établir, ainsi que des Irlandais, des Français, des Italiens, etc. On suppose qu'il y a environ 15,000 Mexicains de descendance espagnole. Les esclaves n'y sont pas nombreux. Des bandes d'Indiens errent dans le Nord; on distingue entre elles la fière et guerrière tribu des Comanches.

HISTOIRE. — *Premières annales.* — A l'époque où Cortès conquiert le Mexique, le Texas fut occasionnellement la retraite de tribus errantes d'Indiens d'un caractère dur et sauvage. Quoique considéré comme faisant partie du Mexique, il resta longtemps inoccupé.

Le Français La Salle, qui voulait fonder une colonie à l'embouchure du Mississipi, se trompa, et aborda en 1685 à l'entrée de la baie de Matagorda; il y bâtit un fort, mais il n'y resta que deux ans, et reçut un coup de fusil d'un de ses hommes, comme nous l'avons déjà rapporté. Son fort fut démoli par les Indiens.

Quelques petits établissements furent faits à la fois, sur ce territoire, par les Français et les Espagnols, et servirent plus tard de texte à des réclamations réciproques.

En 1681, les Espagnols établirent un petit port à Béjar, et en 1719 une colonie des îles Canaries vint s'y établir. La province reçut le nom de Nouvelles-Philippines. et plusieurs missions et *Presidios*, ou postes militaires, furent fondés en divers points. A cette époque les droits de l'Espagne parurent assurés, et la population devint considérable. Les établissements des missionnaires se composaient de massives forteresses de pierre, avec des églises décorées de statues et de peintures, et surmontées de cloches énormes. Les ruines de quelques-unes de ces formidables constructions sont encore debout dans le Texas, et frappent d'autant plus les regards, que ce pays porte moins de traces des travaux et des institutions des hommes. Au moment où éclata la révolution mexicaine de 1810, les habitudes pillardes des Comanches et autres tribus, et la police tracassière du gouvernement espagnol, réduisirent de beaucoup la population.

TENTATIVE D'INDÉPENDANCE. — En 1812, environ 200 Américains des États du Sud, avec 300 Français, Espagnols et Italiens, commandés par un patriote mexicain nommé Gutierrez, passèrent la Sabine et prirent possession de Goliad. Ils furent attaqués par les forces royales, et il s'ensuivit plusieurs batailles, dans lesquelles les envahisseurs furent victorieux. Mais, dégoûtés par la conduite de quelques-uns des chefs mexicains, une grande partie des Américains se retirèrent. Gutierrez fut dépossédé du commandement, et les troupes mécontentes revinrent. Mais, dans un engagement avec l'armée royaliste, sous Tolède, les alliés mexicains désertèrent lâchement et laissèrent les Américains se battre contre des forces dix fois supérieures. La plupart périrent, et ceux qui s'échappèrent du champ de bataille furent tués séparément. Ainsi finit par une totale défaite la première tentative des Texiens pour leur indépendance.

STEPHEN F. AUSTIN. — En 1821, de nouveaux et heureux essais de colonisation dans le Texas furent tentés, et la population s'accrut rapidement. Le principal colonisateur fut Stephen F. Austin, de Durham (Connecticut), dont le père avait obtenu l'autorisation de fonder une colonie dans le pays. Ses efforts réussirent, et il peut être considéré comme le père du Texas. En 1824, le Mexique, république nouvelle et indépendante, reconnut le Coahuila et le Texas pour un de ses États. Une période de tranquillité suivit ;

mais en 1826, un mouvement fut tenté à Nacogdoches pour secouer le joug mexicain. Une république fut proclamée sous le nom de Fredonia. Cependant une bande de Cherokees qui avait été engagée comme auxiliaire des insurgés, se tourna contre ses alliés, et l'insurrection fut promptement comprimée.

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE. — Un sentiment de mécontentement contre le gouvernement mexicain se manifesta dans le Texas avec le progrès des événements ; il augmenta par les usurpations de Santa-Anna, qui était devenu président du Mexique. En 1835, les Texiens commencèrent à se préparer pour une guerre, et en novembre de cette année ils déclarèrent formellement qu'ils entendaient résister à l'État métropolitain. Un gouvernement provisoire fut formé, et Samuel Houston nommé commandant de l'armée du Texas. Au mois de décembre suivant, une armée de 500 Texiens assiégea la forte place de Bejar, défendue par 1 300 Espagnols et Mexicains, sous les ordres du général Cos. Au bout de quelques jours, le fort était pris, les Mexicains obtenaient la permission de se retirer, et peu de temps après il ne restait plus un soldat mexicain à l'Est du Rio-Grande.

Le 2 mars 1835, une convention de délégués se réunit à Washington, sur le Brazos, et fit une formelle déclaration d'indépendance. Santa-Anna, qui s'y attendait, avait envahi le pays en personne ; Goliad fut investi, et Bejar défendu par 150 Texiens, fut entouré par 4 000 hommes ; l'attaque commença, et dura pendant plusieurs jours. La défense de la petite bande dans *Alamo* fut digne de Léonidas et de ses Spartiates. Après avoir amusé l'ennemi pendant longtemps, ils eurent à soutenir un assaut général le 6 mai ; ils étaient réduits à sept, qu'ils se battaient encore. Ceux qui survivaient furent mis en pièces quand la place fut forcée ; on ne fit quartier à personne. On ne laissa la vie qu'à deux créatures humaines : une femme et un domestique nègre. Parmi les morts, on trouva David Crockett, de Tennessee, qui s'était fait connaître par l'excentricité de son esprit et l'indépendance de son caractère ; il était entouré d'un cercle d'ennemis qu'il avait tués. On croit que la perte des Mexicains s'éleva à environ 1 500 hommes. Le colonel Fannin, avec 275 hommes, sortit le 17 mars de Goliad, et gagna la campagne ; mais, entouré par les Mexicains et par une troupe d'Indiens alliés, il forma ses soldats en carré creux,

se défendit presque tout un jour, et tua 500 hommes à l'ennemi. Pendant la nuit les Texiens construisirent des remparts, mais les Mexicains avaient reçu un renfort de 500 hommes ; les Texiens furent obligés de capituler à la condition d'être traités en prisonniers de guerre. On les dirigea sur Goliad avec force mauvais traitements ; puis on les fusilla par ordre de Santa-Anna avec quelques autres soldats ; en tout : 400 hommes. Cette sombre tragédie, qui a marqué d'infamie le nom de Santa-Anna et souillé les annales mexicaines, s'accomplit le 27 mars 1836.

BATAILLE DE SAN-JACINTO. — Encouragé par sa victoire et confiant dans le succès, Santa-Anna poursuivit l'armée texienne, alors commandée par le général Houston. Le général battit en retraite jusqu'à ce qu'il fût arrivé à San-Jacinto ; là il s'arrêta avec ses 783 hommes. Les ennemis s'approchèrent ; ils étaient 1 600. Le 21 avril, les Texiens commencèrent l'attaque. Ils s'avancèrent sans tirer jusqu'auprès des lignes mexicaines ; et là, poussant leur cri de guerre : *Souvenez-vous d'Alamo !* et avec la rage de la vengeance, ils se jetèrent sur les travaux de l'ennemi. En quinze minutes ils étaient maîtres de son camp, et l'armée mexicaine était tuée, blessée ou prisonnière. Santa-Anna fut pris le jour suivant, seul, désarmé et déguisé. On lui permit de se rendre aux États-Unis, où il eut une entrevue avec le général Jackson. Il ne retourna au Mexique qu'après être convenu avec le général Houston qu'il favoriserait la cause texienne. Mais il n'en fit rien et donna ordre de continuer la guerre.

INDÉPENDANCE. — ANNEXION. — Cependant l'indépendance de cet État fut reconnue par les États-Unis, l'Angleterre et la France. En 1844, des négociations furent entamées pour demander l'annexion du Texas aux États-Unis. En février de l'année suivante, le congrès prit une résolution en faveur de cette mesure, et bientôt après le nouvel État était admis dans l'Union.

NOTES

DE LA

QUATRIÈME PARTIE.

Notre ami, le docteur Savardan, qui veut être un des premiers sur le terrain de la colonie, m'a communiqué, dans une visite toute récente, un écrit intitulé *Le Texas et sa Révolution*, par M. F. Leclerc, docteur en médecine de la Faculté de Paris. 1

Je ne crois pas inutile d'extraire ici quelques passages de ce travail intéressant, publié primitivement dans la *Revue des Deux-Mondes* et réimprimé à Paris en 1840.

L'auteur était au Texas en 1838.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour voir que le Texas est une des contrées les mieux arrosées qu'il y ait au monde. En allant de l'est à l'ouest, on n'y compte pas moins de neuf fleuves ou rivières considérables, qui sont le Rio-Nueces, le San-Antonio, le Guadalupe, le Colorado, le Brazos, le San-Jacinto, le Rio-Trinidad, le Natches et la Sabine : le plus grand nombre ont leur embouchure dans le golfe du Mexique ; les autres se jettent, non loin de la mer, dans le fleuve principal qui y verse directement ses eaux. Une multitude de cours d'eau secondaires sillonnent de tous côtés la plaine immense, dont les profondeurs sont accessibles, sur une direction presque uniforme du nord-ouest, en partant de la mer, par les grands fleuves que je viens d'énumérer. De la Sabine au Rio-Bravo, cette plaine est pour ainsi dire entièrement de niveau sur le littoral du golfe, et peu élevée au-dessus des eaux de la mer. Plus onduleuse à mesure qu'on remonte vers le nord, elle se couvre de quelques collines à l'est, entre le bassin de la rivière rouge et celui de Rio-Trinidad, et elle présente à l'ouest une chaîne de montagnes assez hautes, à laquelle on a donné le nom de *Sierra de San-Saba*.

Les cours d'eau qui sillonnent le Texas se ressemblent tous ; ils sont profondément encaissés dans les couches meubles de la prairie, et offrent cette physionomie torrentueuse qu'affectent la plupart des rivières de la Nouvelle Espagne ; la navigation y est quelquefois arrêtée par des *rapides*, et presque tous ont à leur embouchure des barres dont le passage n'est pas toujours sans danger. La première que j'ai vue est celle du *poisson rouge*, à l'embouchure du San-Jacinto, dans la baie de Galveston. Celle du Brazos nuira certainement à l'importance que prend la ville naissante de Velasco ; mais il y a trop d'activité dans la race anglo-américaine pour que ces obstacles naturels ne soient pas bientôt détruits, vaincus et éludés, partout où la chose sera possible. C'est ainsi qu'en 1838 j'ai vu disparaître le *raft* qui avait obstrué jusqu'alors la navigation du Colorado, un des plus beaux fleuves du Texas. Un peu au dessus de l'embouchure, à quelques milles au nord de Matagorda, s'était accumulée, sur une étendue de trois ou quatre milles, une masse énorme de débris de troncs d'arbres et de bois flotté. Les Texiens de Colorado, jaloux de rendre à leur pays une communication aussi importante, ont entrepris sous mes yeux la destruction de ce *raft*, et en peu de temps ils y avaient pratiqué un canal assez large pour qu'un bateau parti de Bastrop, dans la partie supérieure du fleuve, pût facilement gagner Matagorda. Ce travail est du reste un des plus utiles que les citoyens de la nouvelle république aient accompli depuis la déclaration de leur indépendance. L'émigration se porte vivement sur le Colorado, et semble même vouloir momentanément s'arrêter sur ses bords.....

On souffre encore de la chaleur à San-Felipe ; mais, en remontant le Brazos, la température change d'une manière sensible. La prairie est plus ondulée, mille ruisseaux limpides l'arrosent dans tous les sens, et je ne doute pas que bientôt la colonisation ne se porte avec ardeur dans cette zone tempérée, qui s'étend jusqu'à la rivière rouge. Si la navigation du Brazos y est facile, la population qui suivra son cours prendra à revers la Sierra de San-Saba, que ce fleuve contourne à sa pointe nord-est, et se répandra ensuite vers le Rio-Grande ou Bravo, dans un vaste pays que l'on connaît encore bien peu.....

... Pour la production du coton, le Texas est sans rival. Le

coton y est à la fois plus beau et plus abondant sur la même étendue de terrain que dans les états les plus favorisés de l'Union américaine ; et, sous ce rapport, le Texas n'a qu'un danger à craindre, c'est l'excès de production.

Les terres qui s'étendent au-dessous de la Rivière Rouge jusqu'à 70 ou 80 milles du golfe du Mexique, peuvent donner, année moyenne, d'une balle à une balle et demie par acre (l'acre représente à peu près la moitié d'un hectare de France); celles qui appartiennent à la zone du littoral, de la Sabine au Rio-Grande, donnent communément de deux à trois balles par acre, et plus encore dans certaines localités. Chaque balle de coton représente un poids de 500 livres au moins ; un hectare au Texas peut donc donner, chaque année, de deux à trois mille livres de coton brut : fertilité merveilleuse si on la compare avec la production de quelques localités de l'Union. Dans l'Alabama, le coton ne récolte le plus souvent que six cents livres par acre, c'est-à-dire un peu plus d'une balle, et certaines portions de la Georgie ne produisent fréquemment que trois cents livres ou à peu près le cinquième de ce que donne la même étendue de terrain au Texas. J'ai vu sur la route de Montgomery à Charleston, dans l'Alabama et la Georgie, des champs immenses où le cotonnier n'arrivait pas à trois pieds de haut ; la même plante s'élève à cinq ou six pieds sur les bords du Mississipi, et à sept ou huit au Texas.....

Les Texiens commencent aussi à cultiver la canne, et, suivant la voie ouverte par les colons de la Louisiane, ils ont donné la préférence à la variété d'Otaïti. Cette variété, qui est glauque, marquée de longues bandelettes violettes, fournit sa substance sucrée dans le cours d'une végétation de cinq à six mois, tandis qu'il faut à la canne des Antilles quinze et dix-huit mois pour arriver au même point. La canne d'Otaïti n'atteint pas un aussi grand développement que cette dernière, il est vrai, mais elle donne deux récoltes, tandis que l'autre n'en donne qu'une. Cultivée d'abord au Brésil, elle passa ensuite à la Havane, et de là à la Louisiane, où quelques colons français eurent le bon esprit de la répandre. Maintenant, tous les bords du Mississipi, au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sont couverts d'immenses champs de cannes dont le produit, déjà fort élevé, s'accroît chaque jour. J'ai vu, du côté de Brazoria, des cannes qui atteignaient de dix à douze pieds, et dont les anneaux étaient déjà mûrs, au mois d'août, jusqu'à la hauteur de sept.

Le maïs réussit parfaitement au Texas ; quant au blé, une expérience faite dans les environs de San-Antonio de Bejar, il y a quelques années, a constaté que les prairies élevées qui entourent cette ville sont très-propres à cette précieuse culture.

Je dirai enfin, pour terminer cet aperçu des richesses végétales du Texas, que la culture du mûrier et du tabac, que la production de la cochenille et de l'indigo ont été essayées avec succès, et peuvent être poursuivies sur une grande échelle avec la plus complète certitude d'en tirer un profit considérable.

La constitution géologique du Texas offre au colon d'admirables facilités pour l'éducation du bétail ; ses prairies sont, pendant dix mois, couvertes d'une herbe verdoyante, et, pendant les deux autres mois, celle qui s'est desséchée à l'époque de la saison froide est encore un fourrage excellent qu'on pourrait économiser si l'on en sentait le besoin ; mais tous les bois sont tapissés d'un épais gazon qui reste toujours vert, et qui fournit au bétail la meilleure nourriture.

Cette heureuse réunion de circonstances est, pour le Texas, une source toujours sûre de richesses. Il n'est pas rare d'y rencontrer déjà des colons qui possèdent jusqu'à 1 500 et 2 000 têtes de bétail, pour l'éducation duquel ils n'ont pas pris la moindre peine. Tous ces animaux sont en liberté ; chacun marque à son chiffre ceux qui lui appartiennent et ne s'en occupe plus ; l'été, ils paissent dans la prairie ; l'hiver, ils savent bien trouver d'eux-mêmes l'herbe fraîche et succulente des *bottoms* (1).

Ce que je viens de dire du bétail s'applique nécessairement aux chevaux. Les Texiens apprécient tous les avantages que leur offre la prairie sous ce rapport, et, désireux d'en profiter, ils instituent des courses de tous les côtés. Outre les courses entre particuliers, que la moindre réunion de planteurs amène toujours, il y a des courses instituées par le gouvernement pour chaque localité suffisamment peuplée. Les enjeux s'élèvent quelquefois à des sommes considérables ; ils ont monté jusqu'à 3 et 4 000 dollars pour un seul pari. La race de chevaux du Texas est la même que celle des États-Unis ; elle sera sans doute améliorée par les colons, bien qu'elle l'emporte de beaucoup déjà sur les *mustangs* des prairies, qui ap-

(1) On désigne ainsi les lieux boisés qui longent les cours d'eau et où l'herbe reste verte pendant toute l'année.

partiennent à la race arabe ; les chevaux Texiens sont au moins aussi vifs que ceux-ci et bien plus vigoureux.

Aux richesses végétales, le Texas en joint d'autres qui sont, pour les nations modernes, plus précieuses que l'or du Pérou : le fer et le charbon, ces deux instruments si énergiques de la civilisation et du travail.

Au nord de la rivière Sabine et tout le long des hauteurs qui commencent au nord-ouest et à peu de distance de Nacogdoches et vont se joindre aux monts Ozarks, on rencontre des mines de fer très-abondantes. On dit que, semblables à certains gîtes de minerai de fer dans l'état du Missouri, elles contiennent cinquante pour cent de métal. Ces formations font partie du système des monts Ozarks. Un minéralogiste anglais, qui les parcourt aux frais de l'état d'Arkansas, écrivait, en 1838, que cette chaîne renferme les mines de fer les plus riches qu'on ait probablement jamais vues à la surface du globe. Le lit du Brazos est extrêmement riche en fer (grès ferrugineux), et, dans la plaine qui s'étend entre le Brazos et le Colorado, tous les ravins sont remplis de fer hématite en grains.

Quant au charbon, il est probable que l'indication donnée par la formation de grès rouge que l'on rencontre sur la rive gauche du Brazos, n'est point trompeuse. On assure également que le charbon abonde dans le Haut-Brazos et dans la partie supérieure du Colorado. J'ai entendu dire à des *trappers* qui avaient parcouru le Nouveau-Mexique et les déserts de la Nouvelle-Californie, que, du côté du lac Salina, au nord de la Sierra de San-Saba, et dans les plaines de la Californie, non loin des lacs de Tagnayo et Timpanogos, la houille et le sel marin étaient abondants. Plusieurs voyageurs parlent dans le même sens. Il paraît à peu près certain maintenant que le charbon est très-commun à la base des *Rocky-Mountains*, et qu'on l'aperçoit souvent à nu le long des cours d'eau qui traversent les plaines, et surtout en plusieurs points le long du *Missouri-River*, du *Yellow stone*, du *Kansas*, de la *Rivière des Osages*, etc. — Tous ces dépôts de houille, sans appartenir entièrement au Texas, sont du moins à sa portée, ainsi que les amas gigantesques de cette matière dont la nature a si libéralement doté le territoire des États-Unis (1). Enfin, le sel abonde au

(1) Aux États-Unis, le charbon de terre se trouve partout, des bords de l'Atlantique au pied des Montagnes Rocheuses. La Pensylvanie, la Virginie, l'état de

Texas; on y a découvert récemment aussi une mine de cuivre; sur les bords de la rivière Rouge, et le long du Rio-Medina, différents symptômes annoncent l'existence du plomb.

Salubrité.

Je reçois, au moment où je vais donner le *bon à tirer* de cette feuille, d'un de nos amis qui suit très-attentivement le mouvement de la statistique en Angleterre et aux États-Unis, la note suivante :

En France, en 1844, il y a eu un décès par 43 habitants.

En Belgique, en 1850, un décès par 44 habitants.

En Prusse, la mortalité est de un sur 38 à 40.

Le nombre des décès au Texas, du 1^{er} juin 1849 au 1^{er} juin 1850 a été dans le rapport de 1 décès sur 70 habitants.

J'extrais ce dernier fait du *Report of the Superintendent of Census, J. C. G. Kennedy*. Si vous voulez faire usage de ce fait dans votre brochure, allez-y de confiance. Le Rapport de Kennedy sur le recensement de 1850 a été fait avec le plus grand soin. — Ce chiffre est une moyenne sur le Texas tout entier; or, les plaines du littoral sont beaucoup plus peuplées et sensiblement moins salubres que le haut pays; c'est à remarquer.

L'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, en sont remplis. Les chaînes et les bassins parallèles des monts Alleghany sont autant de bassins houillers qu'une exploitation de plusieurs siècles ne saurait épuiser. Aux richesses accumulées déjà viennent s'ajouter chaque jour des richesses nouvelles, et, comme si la nature, en privilégiant ces terres fortunées, n'eût rien voulu faire à demi, elle a placé la plupart de ces dépôts de combustible dans le voisinage de grands cours d'eau tous navigables. Les bords de l'*Alleghany-River* et du Monongahela offrent à chaque pas des exploitations de houille; il en est de même de l'Ohio et du plus grand nombre de ses affluents. De nouvelles mines de charbon semblent surgir à chaque instant des prairies de l'Indiana, et tout récemment on vient de découvrir sur les bords de la rivière de l'Illinois un dépôt de houille de la plus grande richesse. Ce fleuve coule à travers une prairie le plus souvent dépourvue d'arbres; on pouvait croire que la navigation à la vapeur en souffrirait, mais voilà qu'aussitôt la difficulté est levée. Plus à l'ouest, sur les bords du Missouri et de ses innombrables affluents jusqu'aux *Rocky-Mountains*, toujours même accumulation de combustible fossile, richesses inépuisables pour l'avenir, et cent fois préférables à celles des mines d'argent, d'or et de diamants que la nature a prodiguées à l'Amérique du sud.

Climature.

Le major Merrill, commandant le fort Worth, avait eu, quand nous y recevions son excellente hospitalité, la complaisance de faire relever pour nous, sur ses registres météorologiques, tenus avec beaucoup de soin, les températures du mois le plus froid et du mois le plus chaud, — du 15 décembre au 15 janvier, et du 15 juillet au 15 août, — pour les deux années précédentes. Je regrettais d'avoir égaré cette note, lors de la publication de mon Rapport.

En examinant ces chiffres, il ne faut pas perdre de vue deux points que j'ai signalés dans la partie du Rapport consacrée à la climature, savoir : — Pour l'hiver, qu'il est rare qu'un froid rigoureux dure toute une journée, et plus rare encore qu'il se maintienne plusieurs jours de suite ; — et, pour l'été, que les chaleurs qui paraissent les plus fortes au thermomètre coïncident presque sans exception avec des brises qui les rendent très-supportables à tout le monde, et même agréables à beaucoup de personnes.

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES

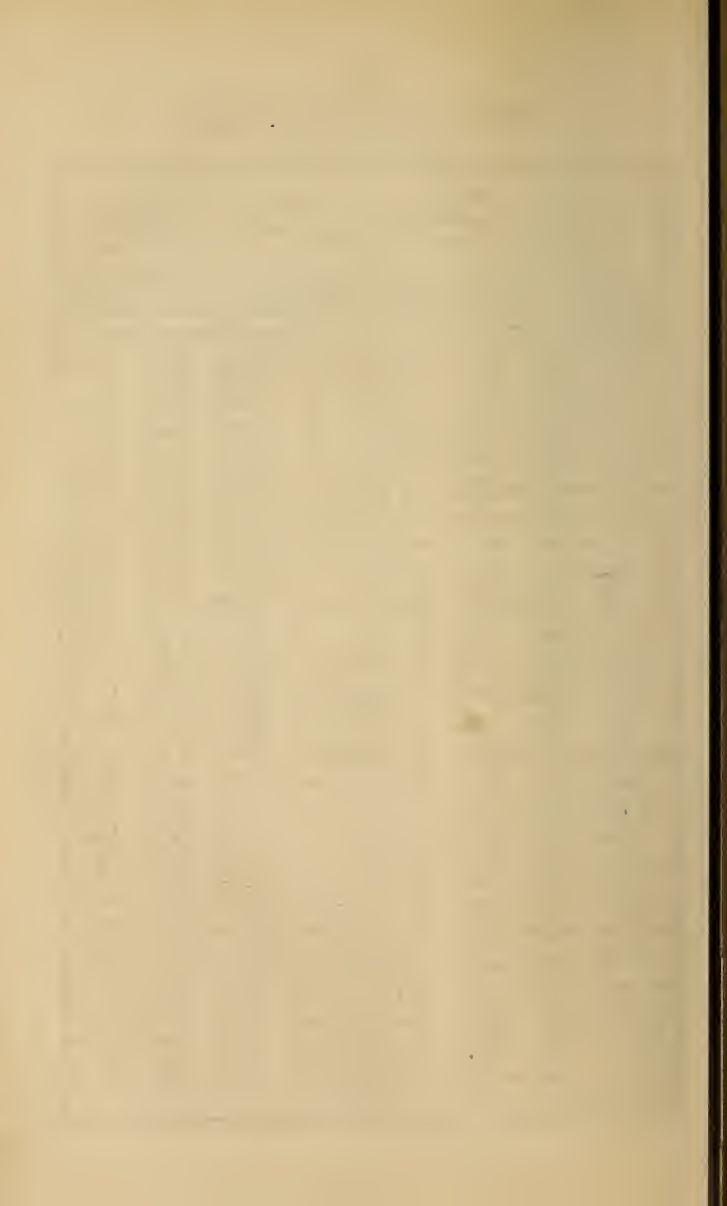
FAITES AU FORT WORTH.

ANNÉE 1851.	DEGRÉS DU THERMOMÈTRE CENTIGRADE.		ANNÉES 1851 ET 1852.	DEGRÉS DU THERMOMÈTRE CENTIGRADE.	
	Du 15 Juillet au 15 Août.	Au lever du Soleil.		A 3 heures après-midi.	Du 15 Décembre 1851 au 15 Janvier 1852.
Juillet . . 15	22°,0	36°,0	Décembre 15	— 2°,5	— 2°,0
" 16	21,0	35,0	" 16	— 5,2	6,0
" 17	21,5	35,5	" 17	— 5,2	— 5,0
" 18	25,0	34,5	" 18	—10,5	1,0
" 19	24,0	33,0	" 19	— 2,0	15,0
" 20	21,0	34,5	" 20	— 1,0	9,0
" 21	22,0	36,5	" 21	0,0	5,0
" 22	21,5	38,0	" 22	0,0	5,0
" 23	23,0	36,5	" 23	0,0	6,5
" 24	25,5	36,5	" 24	6,5	14,0
" 25	26,5	36,5	" 25	12,0	19,0
" 26	21,5	35,5	" 26	4,0	11,0
" 27	21,5	35,0	" 27	11,5	17,5
" 28	25,0	34,0	" 28	4,0	21,0
" 29	21,0	36,0	" 29	14,0	10,0
" 30	21,0	36,5	" 30	2,2	8,0
" 31	22,0	36,5	" 31	— 1,0	10,5
Août. . . 1 ^{er}	21,5	35,0	Janvier. . 1 ^{er}	1,0	14,0
" 2	21,5	35,5	" 2	0,0	12,2
" 3	21,0	29,5	" 3	1,5	19,0
" 4	15,0	28,0	" 4	6,5	11,5
" 5	16,5	35,5	" 5	2,2	9,5
" 6	25,0	36,0	" 6	— 1,0	6,5
" 7	25,0	36,5	" 7	— 1,0	6,5
" 8	25,0	36,5	" 8	5,0	21,0
" 9	24,0	37,0	" 9	7,5	21,0
" 10	24,0	36,5	" 10	5,5	14,5
" 11	24,5	36,5	" 11	— 1,0	4,0
" 12	24,5	36,0	" 12	— 4,0	— 4,0
" 13	25,0	36,0	" 13	—15,0	— 1,0
" 14	25,0	38,0	" 14	— 7,0	7,0
" 15	21,5	39,5	" 15	— 2,0	11,0

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES

FAITES AU FORT WORTH.

ANNÉE 1852.	DEGRÉS DU THERMOMÈTRE CENTIGRADE.		ANNÉES 1852 ET 1853.	DEGRÉS DU THERMOMÈTRE CENTIGRADE	
	Du 15 Juillet au 15 Août.	Au lever du Soleil		A 3 heures après-midi.	Du 15 Décembre 1852 au 15 Janvier 1853.
Juillet . . 15	21°,5	35°,0	Décembre 15	4°,5	10°,0
" 16	21,5	35,5	" 16	3,5	10,5
" 17	21,5	31,0	" 17	— 2,7	15,5
" 18	21,0	34,5	" 18	4,0	25,5
" 19	18,5	32,8	" 19	4,0	25,5
" 20	18,0	30,5	" 20	4,4	11,0
" 21	19,0	29,0	" 21	— 8,0	— 1,0
" 22	20,8	26,0	" 22	— 4,4	1,0
" 23	19,5	31,0	" 23	5,5	15,0
" 24	19,5	34,5	" 24	1,0	2,0
" 25	21,0	25,5	" 25	0,0	13,0
" 26	20,0	26,0	" 26	— 1,0	15,4
" 27	21,0	26,0	" 27	12,0	9,0
" 28	21,0	34,5	" 28	— 5,0	8,2
" 29	21,5	34,5	" 29	2,2	13,2
" 30	21,5	34,5	" 30	9,4	21,0
" 31	22,0	35,0	" 31	1,5	— 1,0
Août. . . 1 ^{er}	21,0	36,5	Janvier. . 1 ^{er}	— 3,2	13,5
" 2	23,5	35,0	" 2	2,7	21,0
" 3	23,5	35,0	" 3	— 9,0	1,5
" 4	22,0	31,5	" 4	— 8,0	12,5
" 5	21,5	27,2	" 5	— 5,0	19,5
" 6	21,0	32,5	" 6	5,0	18,0
" 7	23,5	31,5	" 7	9,4	19,2
" 8	24,0	31,5	" 8	12,0	20,5
" 9	23,5	29,0	" 9	5,0	17,0
" 10	22,5	25,0	" 10	10,0	18,0
" 11	21,5	30,5	" 11	5,0	12,5
" 12	21,0	32,0	" 12	0,0	11,0
" 13	19,0	31,5	" 13	1,0	10,0
" 14	16,5	31,5	" 14	3,0	5,5
" 15	21,0	32,8	" 15	1,0	5,0



A P P E N D I C E.

CHAPITRE FINAL.

Les communications verbales ou écrites que j'ai eues avec nombre des nôtres, depuis la publication des Statuts de la Société de Colonisation, m'ont démontré qu'ils avaient été généralement très-bien compris dans leurs dispositions importantes et que je pouvais me dispenser d'entrer dans une étude détaillée des articles, ainsi que j'en avais eu l'idée en commençant la rédaction de la *Quatrième Partie*.

Toutefois, à la veille de quitter l'Europe pour le terrain des opérations, et en vue de compléter, en ce qui me concerne, le travail de l'année 1854, je vais procéder à une revue très-sommaire des *Titres*; cette revue me fournira sans doute l'occasion de quelques explications qui, m'ayant été demandées par plusieurs, ne seront peut-être pas dépourvues de toute utilité pour d'autres.

En tête des Statuts, nous rencontrons d'abord le personnel de la Gérance. Allyre Bureau et Ferdinand Guillon sont trop connus dans l'École pour qu'il soit besoin de justifier la position qu'ils occupent ici. Aptitudes, capacités, caractère, droiture du cœur et de la raison, de longues années de pratique et de dévouement à l'œuvre commune, répondent. Je dirai seulement, pour ceux de nos amis qui ne le savent pas, que Guillon a passé depuis 1852 dans deux administrations importantes, et qu'il y a déployé des facultés supérieures d'activité organisatrice qu'il n'avait pas eu,

jusque-là, l'occasion de manifester et qu'il ne se connaissait peut-être pas encore lui-même.

Quant au troisième nom de la Gérance, moins connu de nos amis que les deux autres, il n'y a qu'un mot à leur en dire, c'est que, à un dévouement éprouvé, et aux qualités intellectuelles et morales les plus solides, Godin-Lemaire joint les aptitudes générales, les connaissances et le sens pratiques qui constituent partout une capacité industrielle éminente.

Je demande pardon à mes trois amis de donner, sans plus de façon, mon opinion sur eux ; mais, j'ai cru devoir, en tant que fondateur de la Société, régler tout d'abord, en sincérité et vérité, ce compte personnel entre la Gérance et les autres associés.

Titre I. — Le but de la Société a été suffisamment exposé pour que les dispositions des art. 1, 2 et 3 n'exigent pas ici de nouveaux commentaires.

Une grande portion des titres de la Société étant naturellement destinée à venir sur les lieux des opérations coloniales, le siège social y sera transporté, un peu plus tôt un peu plus tard, du gré des actionnaires. Jusque-là, il devait rester en Europe. Lorsque ce siège sera transporté en Amérique, la Société, sans rien changer aux clauses et conditions du contrat réglé par l'acte actuel, aura à revêtir les formes usitées en Amérique (formes voisines de celles de nos sociétés anonymes) et à se faire incorporer. Affaire ultérieure.

Titre II. — Nous avons déjà engagé nos amis à faire inscrire en nom leurs actions. C'est le seul moyen de n'avoir pas à redouter la perte d'un titre. L'inscription en nom deviendrait d'ailleurs obligatoire quand il s'agirait de rendre payables en Amérique des actions délivrées en Europe.

La rédaction de l'art. 13 laisse quelque chose à désirer. Il conviendra de le modifier comme suit :

Le dollar américain est l'unité monétaire de la Société ; toute-

fois, celle-ci effectue les paiements des sommes dues aux titres émanés d'elle, en monnaie du pays où ce paiement est exigible et au taux moyen du change calculé, au lieu du paiement, sur les 15 jours écoulés avant celui de l'exigibilité.

Il a été donné dans la 4^e Partie, au sujet des actions à prime et des actions à dividendes, des explications trop développées pour que nous ayons à y revenir. Un seul mot, en réponse à une observation qui s'est formulée ainsi : « Je me serais senti plus heureux si j'avais mis en portefeuille des *head-rights*, parce que je me serais regardé comme indéfiniment membre de la Société, tandis qu'avec le système adopté, j'aurai la chance de voir le capital augmenter, mais, plus l'augmentation de valeur sera rapide, plus tôt je serai remercié par l'effet du remboursement des titres qui seront entre mes mains : ceci me contriste. » — L'auteur de ces lignes n'a pas réfléchi 1^o que des *head-rights* ne pouvant pas, en restant dans les portefeuilles particuliers, constituer une société, il aurait toujours fallu qu'ils en sortissent ; 2^o qu'on fait toujours partie de la Société quand on est porteur d'actions à dividendes *remboursées*. Les actions à dividendes remboursées ne sont pas pour autant *amorties*, comme les actions à prime, et l'on sait d'ailleurs (art. 28) que celles-ci ont, six mois encore après la clôture de l'émission du capital social, la faculté de se transformer en actions à dividendes. — L'objection de l'ami à qui je viens de répondre était donc erronée.

Pas d'observations sur les *Titres* III, IV, V et VI.

Titre VII. — On a demandé la raison de la distinction établie entre les plus-values antérieures à l'émission du capital social, lesquelles engendrent des *titres de plus-values*, et les suivantes qui donnent naissance à des *bons de plus-values*, les premiers reproductifs de parts et pas les secondes.

La réponse est que, une fois le capital social formé, il n'est plus nécessaire d'en mesurer, les unes avec les autres, les valeurs des

alluvions successives, et que la reproduction des parts attribuées aux plus-values, postérieurement à la formation complète du capital social, n'eut servi qu'à faire des avantages, qui fussent devenus de plus en plus forts, à la Gérance, à l'Agence exécutive et à la fondation. L'idée primitive étant le partage par moitié des bénéfices nets de la Société entre le capital, après son remboursement intégral, et ces trois éléments, on s'en est rapproché autant que possible en procédant par tiers seulement, pendant les époques de reproductivité des plus-values, et par moitié ensuite.

Titres XIII et XIV. — On a demandé pourquoi je n'avais point pris rang dans la Gérance et avais accepté une position subordonnée et révocable.

Je n'ai point accepté cette position : c'est moi-même qui ai proposé ce mécanisme et ces relations de la Gérance et de l'Agence exécutive. Il est facile d'en comprendre les motifs.

Tant que la grande majorité des intéressés dans la Société et du personnel virtuel de la Colonisation est en Europe, le siège de la Société, et conséquemment la Gérance, doivent être aussi en Europe. Rien de plus naturel. La Société, dans ses débuts, ne doit donc avoir en Amérique, qu'une Agence exécutive.

Or, il est de l'essence des choses qu'une Agence exécutive soit subordonnée à la Gérance. Ma position naturelle, en Amérique, par rapport à la Société, est celle d'un général chargé de la direction d'une expédition lointaine. Un général, dans ce cas, reçoit des pouvoirs réguliers pour agir ; mais il est subordonné au Gouvernement de l'État dont il dirige les forces en campagne. L'État est ici représenté par la Société dans son ensemble, et le Gouvernement par la Gérance. Il n'y avait pas moyen de trouver une autre combinaison conforme aux convenances des choses et aux dictées de la logique. — Au reste, ainsi que je l'ai déjà fait observer, ces dispositions sont essentiellement transitoires. Notre Société est appelée à avoir dans quelques années son siège et la plus grande partie de son personnel en Amérique, et à ne plus conser-

ver en Europe que de simples agences qui suivront facilement des courants d'opérations tout formés; alors comme alors. C'est aux formes à épouser les situations; on les doit savoir mettre toujours en harmonie avec le fond essentiel et les données actuelles des choses.

Le *Titre XV* n'appelle aucune observation.

Titre XVI. — On avait proposé de limiter le nombre de voix auxquelles la même personne peut avoir droit dans l'Assemblée générale. Je fis remarquer que ces sortes de restrictions peuvent être introduites avec efficacité lorsqu'on a affaire à des actions nominatives, mais qu'elles sont parfaitement illusoires en présence de titres au porteur. Qu'arrive-t-il, en effet, dans ce cas? que le propriétaire d'une masse d'actions divise celles-ci entre un nombre voulu d'amis ou d'agents qui entrent ainsi dans les assemblées, sans y avoir aucun intérêt sérieux, et y votent par consigne donnée d'avance. C'est tout ce qu'il y a de pire.

Pas d'observations utiles sur les titres suivants.

Revenons sur nos pas pour répondre à une observation qui a été faite sur l'article 48. Un de nos amis s'est effrayé de cet article et a cru y voir une cause de ruine certaine pour la Société. Cette crainte tient à une erreur d'interprétation qu'il est à peine nécessaire de relever. Il est même assez difficile de se rendre compte de l'hypothèse où devait se placer l'auteur de l'observation. Il fallait, en effet, qu'il crût voir dans l'art. 48 quelque chose comme un droit du porteur d'actions à fixer lui-même la valeur des objets qu'il se propose d'acquérir de la Société, et à imposer à celle-ci l'obligation de les lui vendre à ce prix, qu'il aurait ainsi fait.

La Société acquiert des terres, fait des approvisionnements, etc., en vue de la Colonisation que son but est d'établir et de développer.

Les colons se présentent : ils font marché avec elle pour en obtenir, qui des terres, qui des instruments de travail, qui des denrées, etc., toutes choses qu'elle n'a acquises elle-même qu'en vue de la revente aux colons. Le marché conclu, si ceux-ci sont porteurs d'actions, ils ont la faculté de payer leurs acquisitions par la voie du remboursement anticipé de leurs titres. Voilà ce que l'on a généralement compris et ce qui est effectivement dans le 1^{er} paragraphe de l'art. 48. — Je ne puis voir en quoi ces opérations, — essentiellement colonisatrices de leur nature, — peuvent nuire à la Société qui a ces opérations pour but, et à ses finances.

Le second paragraphe du même article prévoit encore d'autres cas de remboursement anticipé, par l'application à d'autres faits que ceux d'acquisitions d'objets meubles ou immeubles appartenant à la Société. Cela est vrai ; mais, dans ce cas, la chose est facultative de la part de la Société et il est formellement stipulé que ses représentants n'useront du droit conféré par les Statuts que pour autant que les dépenses à couvrir ainsi auraient été faites d'accord avec eux et seraient jugées utiles à la Colonisation. Il n'y a donc ici rien de dangereux en principe ; l'abus seul pourrait devenir fâcheux ; mais le danger de l'abus est de toutes les facultés imaginables : on en citerait difficilement dont le mauvais usage ne fut capable d'entraîner des conséquences mauvaises. Cela ne prouve rien contre les facultés.

Quelques autres personnes ont eu une préoccupation tout-à-fait inverse. Elles se sont demandé si la Société ne vendrait pas trop cher aux colons, si le *capital* n'exploiterait pas le *travail*. Un de nos amis, même, qui a le projet de lever dans sa localité une certaine masse de colons cultivateurs et de venir à leur tête fonder un établissement dans la colonie, aurait désiré que la Société s'engageât par avance à livrer ses terres aux colons à meilleur marché qu'elles ne lui eussent coûtées à elle-même ; du moins, s'il ne disait pas cela en propres termes, m'a-t-il paru qu'il ne s'en fallait guère.

Ceci me rappelle une conversation que j'ai eue à mon retour du

Texas, la veille ou l'avant veille de mon départ de la Nouvelle Orléans. Je me trouvais avec une vingtaine de compatriotes parmi lesquels plusieurs communistes qui, pour avoir abandonné M. Cabet et l'Icarie, n'en étaient pas moins restés théoriquement fidèles aux principes anti-proprétaires de leur doctrine.

Mes interlocuteurs écoutaient avec intérêt ce que je leur racontais du Texas et des projets que j'allais porter en Europe. L'un d'eux, cependant, appartenant au petit groupe communiste, me tint à peu près ce langage : — « Tout cela est fort bien, et pour
« ma part je serais très-disposé à me joindre à votre colonie; mais
« où cela mènera-t-il? Vous autres phalanstériens, vous êtes tou-
« jours des amis du Capital. Vous allez encore ici, j'en suis sûr,
« reconnaître des droits au Capital, lui payer des intérêts, lui faire
« des parts! autant vaut, alors, rester dans la Société actuelle. »
Cette allocution fut applaudie de plusieurs et les autres attendaient la réponse.

— Pensez-vous, dis-je, que nous puissions nous procurer des terres, des bestiaux, des instruments, des approvisionnements de toutes sortes, en un mot tout ce qui sera nécessaire à une grande colonisation, sans argent?

— Je ne dis pas cela.

— Il nous faudra donc avoir de cet affreux Capital, et même en avoir en quantité proportionnelle à l'échelle sur laquelle nous voudrons agir.

— Sans doute!

— Vous ne repoussez donc pas absolument le Capital, vous ne le repoussez pas en principe et par haine pour lui-même.

— Non. Seulement je ne veux pas qu'on lui paye des intérêts, des parts, etc., pour rétablir l'aristocratie.

— Très-bien! fis-je, cela me va parfaitement; j'y donne les deux mains; seulement, c'est vous qui vous chargerez de trouver, à ces conditions, le Capital de l'entreprise. Moi, je n'en aurais pas le talent. Faites-nous venir, à ce prix, l'argent nécessaire à la fondation: tout sera dit, et d'ores et déjà nous sommes d'accord.

Mon interlocuteur ne parut pas bien convaincu que la chose fût facile, et je quittai la Nouvelle Orléans avec la résolution bien arrêtée de ne pas marchander la part du Capital et de lui offrir même de très-belles chances pour l'engager à venir au Texas, — tout disposé cependant à accepter celui qui voudrait s'enrôler pour rien dans l'entreprise.

En vérité, nous n'avons pas, je pense, nous autres phalanstériens, à disputer ni même à discuter ici. Que, dans l'insolidarité et l'anarchie industrielle du milieu civilisé, le Capital se montre généralement despote, exploiteur, oppresseur, égorgueur, tout ce que l'on voudra, ce n'est pas nous qui le contesterons; nous n'avons pas failli à la tâche d'étudier ses faits et gestes et de chanter ses exploits; mais, pour avoir signalé les abus du despotisme du Capital, nous n'avons jamais déclaré la guerre au Capital en lui-même.

Le Capital est pour nous du Travail accompli, accumulé, du Travail économisé et nous avons toujours visé, non pas à le sacrifier au Travail, mais à reconcilier, en les associant, ces deux éléments essentiels de la production.

Au reste, le champ de notre Colonisation une fois ouvert, il y aura place, je le répète, pour toutes les expérimentations, pour toutes les entreprises et toutes les doctrines. Ceux qui voudront faire du communisme en feront là, librement, entre eux et à leurs risques et périls. Mais, nous avons d'abord à ouvrir ce champ, et, pour cela faire, je doute fort que la mise du Capital à la portion congrue fut un bon procédé pratique. Je ne le recommanderais à personne en pareille circonstance. On est libre d'en essayer.

Pour moi, je n'y vais pas par quatre chemins et voici carrément mon opinion.

Je dis d'abord, conformément à nos principes les plus élémentaires, que les Produits communs d'une Association appartiennent aux Éléments qui les ont créés;

Qu'en général, la Production se fait par le concours du Capital,

du Travail et du Talent, et que, conséquemment, la Répartition juste et vraie est celle qui reconnaît, dans le Produit total, à chacun de ces Éléments, la part même que chacun d'eux y a engendrée.

Je dis ensuite que si, sur le terrain européen et dans les conditions ordinaires qui s'y rencontrent, nous avons eu mille et mille fois à défendre les intérêts du Travail contre l'oppression du Capital qui s'y comporte généralement en seigneur et maître, il n'en est plus du tout de même sur le terrain des colonies nouvelles, surtout des colonies qui s'établissent sur des terres fertiles, faciles à défricher, au sein d'une nature bienfaisante et sous un ciel clément. Ici, c'est le Travail qui tend à prendre la prépotence et c'est pour le Capital qu'il s'agit de prédisposer des garanties.

Entendons-nous bien : quand je parle de garanties à prendre en faveur du Capital, ce n'est pas un sentimentalisme théorique pour cet élément qui m'inspire. Je parle au point de vue de l'œuvre à faire et des intérêts bien entendus du Travail lui-même. Si le Capital n'est pas assez bien traité, il ne viendra pas ; voilà le fait tout simple. Or, je soutiens qu'il est hautement dans l'intérêt du Travail que le Capital vienne et vienne en grande abondance, — et, par conséquent, qu'on lui taille de très-belles parts dans les bénéfices de l'œuvre collective.

Qu'on essaye deux entreprises colonisatrices sur deux champs égaux, l'une avec des préjugés ou, si l'on veut, des doctrines anti-propriétaires, refusant, dans l'intérêt prétendu du Travail, d'offrir au Capital des intérêts capables de l'attirer puissamment ; l'autre, unissant les intérêts du Capital avec ceux du Travail, et ne craignant pas de faire aux premiers de très-belles parts : une chose est indubitable à mes yeux, c'est que le Travail gagnera beaucoup plus à la seconde combinaison qu'à la première.

Vous ne voulez rien donner au Capital, soit ! le Travail aura TOUT, c'est vrai ; mais que sera ce TOUT ? pas grand chose.

Chez nous, le Travail n'aura que deux tiers, moitié peut-être du tout, c'est-à-dire du produit de son association avec le Capital ; mais, si ces deux tiers ou cette moitié s'élèvent à dix fois, vingt

fois ou cent fois votre TOUT, il me semble que le Travail n'aura déjà pas si mal fait ses affaires dans l'Association.

Brisons là-dessus. Ceux qui voudraient pour eux les secours, l'appui et les avantages et tout ce que peut offrir aux colons une Société de Colonisation riche et puissante et qui se montreraient en même temps disposés à jalouser les bénéfices que le Capital, — nerf de la colonisation aussi bien que de la guerre, — trouverait dans cette société, qui prétendraient les réduire à rien ou à peu de chose, ceux-là voudraient ce que nous ne leur donnerons pas et ne leur saurions donner ; c'est évidemment à ceux qui entendent ne pas offrir d'intérêts, de primes, de dividendes et de bénéfices sociétaires au Capital, à trouver les moyens de s'en procurer à ces conditions, ou à s'en passer.

Ces préoccupations me paraissent étroites et fausses ; loin de voir à regret de larges chances ouvertes au Capital qui s'engagera bravement dans notre œuvre, tout mon désir est qu'il fasse grandement ses affaires. Nous vivons dans un temps où l'on expose plus volontiers sa vie que son argent, et le Capital immigrant n'est pas moins que le Travail lui-même, méritant et utile à l'entreprise collective. Plus nous aurons du premier, plus le second sera productif et mieux il sera servi. Ne craignons donc pas de faire au Capital une belle part dans la récolte pour qu'il vienne abondant à la semaille. Ce qui arrête le développement des colonisations et les rend noueuses et pénibles dans les pays où la nature a prodigué les plus beaux éléments de prospérité pour les sociétés humaines, c'est précisément cette « fascination, » signalée par l'économiste anglais déjà cité, qui pousse souvent le travail à trop compter sur ses forces. Notre tâche à nous est de réunir ici les deux éléments par l'Association, de les unir dans de plantureux établissements coopératifs, et de leur faire contracter de féconds mariages.

Concluons donc hardiment que le Travail est très-directement intéressé lui-même ici à l'arrivée des Capitaux, que les sources de la richesse collective sont en quelque sorte inépuisables sur le ter-

rain où nous allons porter nos forces et que leurs eaux couleront d'autant plus abondantes que nous aurons plus de moyens de toutes sortes appliqués à les faire jaillir des profondeurs qui les recèlent.

Et sur quoi fonderait-on la légitimité de ces préoccupations que je signale, de ces craintes d'exploitation du Travail par le Capital, des colons par la Société de Colonisation? Comment ne voit-on pas que ce serait plutôt de l'inverse qu'il faudrait s'inquiéter? car, enfin, qui est-ce qui s'engage d'abord ici? qui est-ce qui s'avance, va en avant, fait les premiers frais de l'action et s'expose? C'est le Capital et le Capital tout seul.

Nous avons déjà, à l'heure qu'il est, un assez gros capital engagé et un plus gros encore qui prépare sa disponibilité pour l'immigration; et cependant le Travail, lui, est encore parfaitement libre. Et non-seulement il est libre maintenant, mais il restera encore libre plus tard, et toujours. Aucun travailleur n'est et ne sera contraint de quitter l'Europe; personne ne viendra malgré lui au Texas; personne même, arrivé au Texas, ne sera obligé de traiter avec la Compagnie. Or, ce ne sont plus, là-bas, les conditions respectives du Capital et du Travail que nous connaissons en Europe. En Europe, sous peine de mort, le Travail a besoin du Capital; là-bas, à la rigueur, il peut s'en passer et il s'en passerait certainement si celui-ci se montrait un peu trop exigeant. Vous me demandez quelle garantie les colons auront que la Société de Colonisation ne leur vendra pas trop cher ses terres, ses instruments, les avantages qu'elle pourra leur offrir?—Je pourrais répondre: la faculté que le travailleur aura de s'en passer et le besoin que la Société aura de peupler ses territoires et d'attirer des travailleurs. — Cette réponse suffirait pleinement; mais, j'aime mieux dire que le sentiment de justice, les idées de réciprocité, d'association qui ont présidé à la conception de la Société, présideront encore à ses développements; j'aime mieux dire enfin que, grâce à cette conception et à la composition sociale qui en aura été la conséquence, les premiers éléments colonisateurs, ceux qui donneront le ton, créeront les précédents et les coutumes naturellement régulatrices

des transactions ultérieures, auront nécessairement agi avec justice. Pourquoi? d'abord, parce qu'ils auront apporté avec eux l'idée de l'Association et de la Justice; ensuite, parce que, représentant en proportions sensiblement égales les deux éléments qui se combattent en Europe et que nous voulons associer là-bas, ils n'auront aucun intérêt qui puisse venir troubler en eux le sens de la Vérité et de la Justice.

Nous tenons, — et il y a ici vingt garanties pour une et toutes de haute valeur sociale, — à ce que les premiers noyaux de la Colonisation soient composés en très grandes proportions d'hommes et de familles ayant le double caractère et les doubles intérêts du *travailleur* et du *propriétaire*.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette question de composition du personnel des premiers noyaux, au point de vue de la combinaison des deux grands éléments industriels sociaux; mais, il me semble si facile de saisir la valeur de cette double représentation sociale dans la population de fondation, que je ne prendrai pas sur le peu de temps qui me reste pour la développer. Il suffira de l'avoir signalée à la méditation de ceux qui me lisent.

Je passerai tout de suite au dernier sujet dont j'ai encore à vous entretenir.

Il est évident que, étant donnés les beaux éléments de Colonisation fournis par la famille phalanstérienne toute seule encore jusqu'ici, nous devons et pouvons très raisonnablement viser à porter, un peu plus tôt un peu plus tard, notre action colonisatrice à ses degrés puissanciers, par l'adjonction progressive des capitaux et des ressources de toute nature que le monde ambiant est susceptible de lui fournir.

Or, la première condition pour réaliser cet accroissement en quelque sorte illimité de forces fécondes et de puissances productives, c'est que les capitaux extérieurs, outre la perspective des bénéfices à réaliser en grande échelle, aient le sentiment d'une sécurité parfaite de placement. En d'autres termes :

Il faut que les capitaux civilisés, quand nous porterons notre affaire à leur connaissance, par la voie de la grande publicité, soient convaincus, à l'inspection des conditions de la conduite de l'œuvre, que l'argent placé dans la Société de Colonisation, — la Société mère ou pivotale, — est absolument garanti et ne peut périlcliter, *de quelque manière que se conduisent et se comportent les actes particuliers de la Colonisation.*

Le problème, c'est donc d'assurer la puissance du foyer central et générateur en réalisant en sa faveur cette condition : *qu'il bénéficie certainement de la prospérité de tous les sous-foyers par lui engendrés, sans pouvoir être affecté par aucun de leurs revers possibles.*

Assurément, si nous nous mettons en mesure de gouverner les affaires de la Colonisation de telle sorte qu'une pareille garantie pratique vienne s'ajouter, pour la conduite des affaires de la Société générale, aux dispositions constitutives établies dans ses Statuts, (dispositions qui ont reçu jusqu'ici pleine approbation de tous ceux qui les ont étudiées) assurément dis-je, aucune *affaire* dans les meilleures *affaires* ne présentera d'aussi belles conditions combinées de *solidité* et de *profit*. — Or, solidité du placement et chances de gros profits, ce sont là précisément les deux pôles où convergent les capitaux, et la réunion de ces deux pôles forme un système qui attire aussi convenablement l'argent qu'un bon aimant attire le fer.

Hé bien ! ce suprême problème financier va se trouver résolu tout naturellement par les principes généraux que nous avons établis à la base même de notre œuvre. Ici encore la solution coule de source et sans le moindre effort. Si nous ne sommes pas habiles, du moins sommes-nous heureux, et il faut convenir que les principes socialistes ne servent déjà pas si mal leur monde en affaires. On s'en va convaincre.

Dans le très court paragraphe V, *troisième partie*, page 88, que j'ai déjà eu occasion de rappeler parce qu'il contient virtuellement toute la théorie de nos opérations, j'avais montré que le rôle

de la Société mère ne serait plus, parvenu à son état normal, qu'un accomplissement de hautes *fonctions intermédiaires* pour le service des divers éléments de la Colonisation, et notamment pour le règlement des rapports des éléments établis sur le terrain et de ceux qui seraient en voie de préparation pour s'y rendre. Cette pensée se concrétait dans cette formule : « Chaque établissement nouveau se « constitue par deux contrats de l'Agence de Colonisation : l'un « avec les préparateurs du terrain, l'autre avec les colons pour « lesquels cet établissement est préparé. »

Plus récemment, *quatrième partie*, page 230, appliquant déjà les principes posés dans la *troisième*, je disais :

« Nous jetterons très promptement les bases d'une première « commune sociétaire ; la colonisation ne tardera pas, sans doute, à « en avoir fondé plusieurs.

« Chaque établissement collectif, — à quelque degré d'associa- « tion qu'il soit conçu, — résultera toujours *de la constitution « d'une société spéciale*, et celle-ci traitera comme une personne « avec la Société générale. »

Ces deux passages et le paragraphe XXVIII, tout entier, *troisième partie*, pages 141 et suivantes, vous avaient préparés au projet dont la communication va clore ce volume, et qui était le dernier point à fixer avant mon départ pour le terrain des opérations.

Les débuts en exécution exigent que nous élevions sur ce terrain un premier établissement servant de pied-à-terre à la population immigrante. Or, il y a deux manières de procéder à l'exécution de ce premier centre.

1^o On peut l'entreprendre aux frais, risques et périls de la Société générale ;

2^o Ou bien, entrant tout de suite dans le système normal dont je viens de rappeler le caractère, on en peut faire l'objet d'une Société particulière qui s'en chargerait à ses frais et risques, en traitant avec la Société générale, laquelle n'interviendrait alors que comme fondatrice, protectrice et commanditaire, prenant d'ailleurs toutes ses sûretés.

A tous les points de vues, ce second mode est incontestablement préférable, et il est clair comme le jour qu'en l'adoptant nous entrons, du premier pas, dans une voie d'une sûreté absolue pour la Société générale. Celle-ci, en effet, se trouve ainsi déchargée, dès le début, de tous soins et de toutes opérations *particulières* dans l'œuvre de la Colonisation. Elle ne reste, si l'on veut permettre l'expression, exposée qu'à des bénéfices, puisqu'elle n'intervient pas, même au début, dans les dépenses, les travaux et les affaires d'application et d'exécution qu'on pourrait considérer comme chanceuses dans l'entreprise.

Nous trouvons, en outre, à cette combinaison l'avantage énorme qu'au lieu de faire faire les préparations locales et les premières opérations d'exploitation coloniale par des *employés* de la Société et pour le compte de celle-ci, elles vont se trouver exécutées par des hommes, des bras, des têtes et des familles travaillant aussi directement que possible pour eux-mêmes, — ce qui est, en tout pays, une des conditions essentielles d'exécution économique.

Il ne reste plus maintenant qu'à déterminer le mode d'organisation de ce premier établissement. Nous n'avons, pour cela faire, qu'à nous reporter à l'étude contenue dans le paragraphe XXVIII, cité tout à l'heure. Conformément aux prévisions de ce paragraphe, l'appel de Colonisation étant encore presque entièrement renfermé dans notre cercle, la plupart des bulletins d'immigration reçus jusqu'ici en réponse optent pour un système de combinaison sociétaire.

Dans la conviction qu'il en serait ainsi, nous avons, déjà avant mon départ pour la Suisse, en réunion avec les Gérants et quelques autres de nos amis, arrêté verbalement les principes d'une *Convention provisoire*, devant servir d'avant-projet d'acte de Société pour ce premier établissement. A mon retour, dans une réunion toute récente de la Gérance, réunion à laquelle ont été appelés un certain nombre des hommes qui vont apporter des premiers sur le terrain, leurs capitaux et leur concours personnel à l'œuvre, nous avons rédigé comme on va voir les bases de cette convention.

La Société spéciale à fonder ici devant s'établir, agir, vivre et se gouverner sur le territoire colonial, librement et autonomiquement, en conformité avec tous les principes du Rapport, nous devons nous borner à poser des bases générales, les détails d'organisation et la forme même des Statuts à intervenir devant être appropriés, sur les lieux, aux convenances des sociétaires et à la législation du pays.

La convention ci-dessous n'est donc, en réalité, qu'un protocole ouvert aux adhésions de nos amis. Elle contient les principes élémentaires sur lesquels il nous paraît convenable d'asseoir le premier centre d'exploitation coloniale, en convenance avec les désirs manifestés par la population virtuelle ; elle est incessamment susceptible de recevoir les modifications que l'expérience, la réflexion et la volonté des membres réels de la population jugeront à propos d'y introduire.

En résumé :

D'une part, il entre dans le plan de la Société de Colonisation de provoquer sur son territoire la création la plus prompte possible d'organes capables d'y vivre et d'y prospérer par eux-mêmes ; — la Société générale, en effet, ainsi qu'il est spécifié dans ses Statuts, ne fonde point elle-même d'établissements permanents ; elle crée les conditions de la vie sur son territoire, rassemble les éléments, pourvoit aux garanties et aux besoins généraux, combine les forces individuelles, leur assure aux unes et aux autres les avantages résultant de l'ordre, de la solidarité, de sa compacité etc., et provoque, dans les meilleures conditions que possible, la création des établissements individuels ou collectifs, dont l'ensemble constituera la colonie. Telle est sa tâche, aujourd'hui bien et universellement comprise chez nous. Or, nous avons, on l'a vu, les meilleures raisons pour faire entrer la Société dans son rôle naturel, dès la première opération d'exploitation locale.

D'autre part, le nombre des personnes qui, dans leurs bulletins d'immigration, expriment l'intention de faire partie d'une associa-

tion étant relativement considérable, nous avons dû aviser au moyen de préparer la satisfaction et l'accomplissement de ce désir que nous partageons d'ailleurs nous-mêmes.

En voilà assez pour que chacun saisisse à merveille la *tendance*, le *but* et la *nature* de la Société particulière que nous allons élever immédiatement sur les lieux.

Le *but immédiat*, c'est la coopération active à l'œuvre même de la Colonisation, par la création d'un premier centre où les colons ultérieurs devront trouver, à leur arrivée, un gîte provisoire, des renseignements de toutes sortes, des approvisionnements, une population amie, et tous les éléments propres à faciliter leur établissement définitif, quel qu'il doive être.

La *tendance* est vers l'organisation d'une première commune sociétaire au degré que comporteront les éléments, les ressources dont on pourra disposer et les circonstances. C'est, non pas une expérience où l'on se propose de réaliser et de chercher systématiquement le jeu du mécanisme sériaire, mais un établissement où l'on empruntera prudemment aux principes de l'Association et de la Théorie, ce qu'ils pourront donner au jour le jour de favorable dans la pratique de la vie sociale, et, en tout état de cause, un premier jalon sur la route qui mène à l'Association intégrale.

La *nature* de la Société se déduit de son but et de sa tendance maintenant bien déterminés.

CONVENTION PROVISOIRE.

I. — BUT DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 1^{er} — La Société, dont la présente convention provisoire se propose de poursuivre la fondation, aura le but défini dans les dernières pages du préambule ci-dessus et résumé dans les trois derniers alinéas.

En conséquence elle sera engagée, par clauses spéciales, à tenir à la disposition de la Société de Colonisation (Bureau, Guillon, Godin et C^{ie}) des logements, abris, aliments, etc., nécessaires à la réception des colons ultérieurs, dans des proportions progressives et des prix convenus.

II. — CAPITAL SOCIAL, NATURE DES ACTIONS.

Art. 2. — Le capital social est primitivement fixé à 600 000 dollars. La Société pourra être constituée dès que la souscription aura atteint le chiffre de 40 000 dollars.

Art. 3. — Les actions sont aux valeurs de 5, 25 et 125 dollars, payables au comptant.

Art. 4. — Les actions sont de trois sortes : 1^o actions purement commanditaires ou *actions foncières* ; 2^o actions proprement dites ou *actions d'exploitation* ; 3^o actions provenant des économies des travailleurs et représentant celles-ci ou *actions ouvrières*.

III. — RÈGLEMENT ENTRE LES CAPITAUX.

Actions foncières.

Art. 5. — Les actions foncières ont premier privilège sur tous les biens meubles et immeubles de l'Association.

Art. 6. — Le capital émis en actions foncières ne devra jamais dépasser la valeur estimative des immeubles possédés par l'Association.

Art. 7. — Les actions foncières ont droit à 3 % d'intérêt, la première année de leur émission ; à 4 % la seconde année ; à 5 % la troisième année ; à 6 % la quatrième année ; à 7 % la cinquième année et les suivantes. — Elles peuvent toujours être remboursées moyennant une prime de 100 %.

La part des actions foncières dans les plus-values et bénéfices est déterminée ci-dessous, au titre de la RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Actions d'exploitation.

Art. 8. — Les actions d'exploitation ont droit à un intérêt fixe de 5 %.

Art. 9. — Pendant les trois premières années à dater de leur émission, ces intérêts sont payables en monnaie intérieure de l'Association, ou en comptes courants de consommation. Après ces trois ans, l'actionnaire a le droit d'échanger la monnaie intérieure dont il est porteur contre une valeur égale en monnaie courante des États-Unis.

La part des actions d'exploitation dans les bénéfices est déterminée ci-après, au paragraphe de la RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Actions ouvrières.

Art. 10. — Les actions ouvrières sont des actions d'exploitation

favorisées d'une augmentation d'intérêt de 3 % pendant trois ans à dater de leur émission, pour les 125 premiers dollars souscrits par chaque travailleur, de 2 % pour les 125 dollars qui suivent et de 1 % pour le troisième placement du même chiffre de dollars.

Art. 11. — Les actions ouvrières ont privilège sur tous les biens meubles et immeubles de l'Association, immédiatement après les actions foncières et avant les actions d'exploitation.

La part des actions ouvrières dans les bénéfices est déterminée ci-après, au titre de la RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

IV. — DROITS FINANCIERS DU TRAVAIL.

Art. 12. — L'unité de rétribution pour chaque ordre de fonction sera déterminée par les sociétaires entre eux. Mais, jusqu'au jour où l'organisation intérieure sera suffisamment développée pour que cette détermination puisse être régulièrement faite, les conditions de rétribution seront amiablement débattues entre la Direction et chaque travailleur.

La part du travail dans les bénéfices est déterminée ci-après, au titre de la RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

V. — RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Art. 13. — Les bénéfices se partagent entre les actionnaires des différentes catégories, les travailleurs et la Société de Colonisation, conformément aux règles suivantes :

1° Les actions d'exploitation entrent dans le partage des bénéfices au prorata de leur chiffre nominal ;

2° Les actions foncières entrent dans le partage des bénéfices au prorata des $\frac{3}{5}$ de leur chiffre nominal, jusqu'à ce que cette part, s'ajoutant à l'intérêt stipulé en leur faveur, leur ait complété un revenu de 10 % ; au prorata de $\frac{2}{5}$, de 10 à 15 % ; au prorata

de $1/5$, de 15 à 20 %; au prorata de $1/10$, de 20 à 30 %; au prorata de $1/25$, de 30 à 50; au prorata de $1/100$, au delà de 50 %.

3° Les actions ouvrières entrent dans le partage des bénéfices au prorata du capital représenté à 5 % par l'intérêt auquel elles ont droit en vertu de l'art. 9.

4° Les travailleurs entrent dans le partage des bénéfices au prorata du capital qui donnerait, à 5 %, une rente égale à la somme qu'ils auront touchée dans l'année à titre de rétribution.

5° La Société de Colonisation, outre la part de plus-values et bénéfices afférents aux actions qu'elle pourra posséder comme commanditaire, aura droit, à titre de fondatrice, etc., à une part qui sera déterminée de gré à gré entre la Gérance de cette Société et la Direction de l'Association. En raison de cette participation, la Société de Colonisation cèdera à l'Association, au prix de revient, les biens meubles et immeubles que cette dernière acquerrera d'elle.

VI. — DIRECTION.

Art. 14, — En principe, tous les emplois sont dévolus à l'élection, et, participent à l'élection tous les membres de l'Association, dès qu'ils sont en état de participer aux travaux.

Toutefois, jusqu'à ce que la population de l'Association compte au moins 100 personnes au-dessus de 20 ans et comprenne au moins 25 familles, la direction appartiendra à un Conseil présidé par M. V. Considerant, et composé de sept membres au moins. MM. F. Cantagrel, ancien représentant du peuple en France, Docteur Savardan, Ch. Burkly, actuellement membre du grand conseil à Zurich, font dès aujourd'hui partie de ce Conseil.

La Société générale, à titre de fondatrice, pourra toujours se faire représenter dans ce Conseil, comme plus tard dans la Régence, par un commissaire à son choix, ayant voix délibérative.

Lorsque la population aura atteint le chiffre et la composition indiqués ci-dessus, le personnel de la direction sera élu et le Conseil de direction remplacé par la Régence.

VII. — ORGANISATION INTÉRIEURE.

Art. 15. — L'organisation intérieure est essentiellement du ressort des associés eux-mêmes, agissant directement par des délégués incessamment révocables. Comme point de départ de cette organisation, l'Association prendra les règlements, fruit de dix années de pratique, établis aujourd'hui dans la *North-American-Phalanx*, notamment en ce qui concerne le noviciat, les admissions, la comptabilité des groupes et séries, etc.

Toutefois, et comme première extension au mécanisme de la *North-American-Phalanx*, l'établissement sociétaire se propose déjà d'admettre les divers éléments suivants :

- 1^o Des associés en capital et en travail.
- 2^o Des associés en travail.
- 3^o Des associés en capital, travaillant pour leur propre compte.
- 4^o Des travailleurs non associés, salariés par l'Association.
- 5^o Des résidents non associés ou demi-associés, travaillant pour leur propre compte.
- 6^o Des pensionnaires.

Art. 16. — Les rapports à établir entre les différentes catégories ci-dessus, seront réglés d'après le principe de la *réciprocité*.

Art. 17. — Les deux premières catégories, constituant les pleins sociétaires ou membres proprement dits, aviseront à se garantir mutuellement par un règlement intérieur, l'éducation des enfants, les soins et l'entretien des malades, infirmes, vieillards, l'adoption sociale des orphelins, etc., etc.

Art. 18. — Le minimum du prix du capital sociétaire étant fixé

par l'acte, le minimum du prix du travail sera établi de manière à y placer, comme situation de départ, les deux éléments dans les proportions où ils se trouvent l'un à l'égard de l'autre sur le marché ambiant.

Telles sont, sans qu'il soit besoin de leur donner en ce moment plus de développements, les bases générales du projet de premier établissement local. C'est, comme je l'ai dit, un protocole ouvert qui permet aux futurs immigrants de faire dès aujourd'hui des propositions déterminées, lesquelles devront être adressées, en Europe, à la Gérance de la Société de Colonisation, et, en Amérique, à l'Agence exécutive.

Ces bases sont très-simples, conformes aux principes que l'École développe publiquement depuis plus de vingt-cinq années. Chacun de nos amis se reconnaîtra et se mouvra aisément dans leurs dispositions. C'est à peine s'il est nécessaire de les faire suivre de quelques observations.

Les trois catégories d'actions se justifient d'elles-mêmes. Les *actions foncières* sont plus particulièrement destinées à offrir un placement aux capitaux dont les propriétaires ne seraient pas sur les lieux. Elles ne confèrent aucun droit dans le gouvernement des affaires de l'Association; mais, comme conséquence, elles ont dû recevoir premier privilège sur les biens meubles et immeubles de l'Association, avoir des intérêts toujours payables en numéraire, une belle prime assurée en cas d'amortissement, et une part progressivement réduite dans les bénéfices éventuels. Ces conditions vont ensemble et se justifient les unes par les autres.

Au reste, ces actions seront susceptibles de se transformer en actions d'exploitation, surtout dans le cas où les propriétaires, les apportant sur les lieux, seraient reçus membres de l'Association.

Les intérêts ont été mesurés, en chiffres progressifs, pendant les premières années, parce qu'il faut donner à tout établissement colonial le temps d'élever des produits marchands permettant des rentrées liquides.

Les *actions d'exploitation*, qui conviendront spécialement aux membres mêmes de la Société, devaient avoir un taux moyen et fixe. L'Association, n'ayant, pendant les 3 premières années, à en payer les intérêts qu'en monnaie intérieure ou en bons de consommation, n'avait pas besoin, pendant ce temps, de réduire le taux au-dessous d'un chiffre normal. La monnaie intérieure sera, pour les résidents, l'équivalent de toute autre.

La faveur faite aux placements progressifs des épargnes des travailleurs non capitalistes est trop conforme à nos principes pour que nous ayons à justifier la création des *actions ouvrières*. Nous ne tendons pas, nous autres, on le sait, à abolir la propriété et les propriétaires, mais bien à multiplier la première et à élever tout le monde à l'état des seconds. Ces deux buts seront atteints progressivement et avec facilité sur le terrain où nous allons nous porter.

Quant à la part faite au Travail dans les bénéfiques collectifs, il est très-facile d'en comprendre le procédé d'attribution. Ce procédé repose sur ce raisonnement bien simple.

Si l'Association stipule un intérêt minimum de 1 000 francs pour un capital actionnaire de 20 000 francs (5 %), c'est qu'elle considère que 1 000 fr. est le prix minimum du service que lui rendent la disposition et l'emploi de ce capital pendant l'année.

Or, si elle a stipulé également 1 000 fr. pour prix minimum du travail d'un de ses membres, c'est qu'elle estime que ce travail lui vaut juste autant, concourt pour autant à la création des produits que l'emploi du capital de 20 000 fr. En conséquence, il est juste de faire à ces deux éléments équivalents dans la production, un droit égal dans la répartition.

Je pense que cette convention provisoire, en concrétant le procédé de formation des entreprises particulières appelées à se développer sur le domaine de la Société générale, achèvera de faire comprendre clairement à tous le mécanisme de la colonisation, tel que nous l'avons conçu et tel que les principes en ont été posés primitivement dans le Rapport. Toutes les relations possibles se déduisent facilement, par analogie, des conditions actuellement bien connues.

Ainsi l'on voit :

1^o Que chaque établissement colonial, quels qu'en doivent être le caractère et la nature, résultera d'un contrat passé avec la Société générale ;

2^o Que celle-ci, avisée par les relations avec le personnel en volonté d'immigration, des dispositions auxquelles devront satisfaire les établissements à créer pour correspondre aux convenances de ce personnel, traitera avec les centres en activité et emploiera à ces créations les forces disponibles de ceux-ci ;

3^o Qu'elle fera ainsi constamment fonction de haut intermédiaire entre la population déjà établie et la population à établir ;

4^o Qu'elle réglera et conduira avec ordre et sans confusion les mouvements de l'immigration, en combinera et en solidarisera le mieux possible les éléments de toutes natures ;

4^o Qu'elle s'occupera d'organiser les transports d'approvisionnements, d'améliorer les conditions de passage, etc., etc.

On voit, en outre, que l'on peut être actionnaire de la Société générale, et, par le remboursement d'une plus ou moins grande partie de ses actions, devenir, avec le même fonds, actionnaire d'un ou de plusieurs établissements collectifs, tels que celui que la convention provisoire ci-dessus a en vue, ou d'autres conçus dans des idées différentes, ou enfin se créer un établissement séparé, — et cela, sans perdre les droits aux plus-values de la Société générale et sans cesser d'en faire partie intégrante.

Enfin, tout homme ayant la moindre entente des affaires recon-

naîtra que, les travaux et les frais de la Colonisation devant se faire, dès le début, au compte direct des colons, la Société générale n'a plus, au sien, de frais considérables, et que, dès le début, en conséquence, elle marche presque, comme on dit, sur le velours. C'est précisément ce qu'il faut pour que cette Société mère, commanditaire et banquière des sociétés spéciales, source de vie, agence de solidarité et de combinaisons unitaires pour la colonie toute entière, soit abondamment pourvue de capital.

Je ne crains pas de faire, tout haut, de cette sorte, des vœux pour que de grands capitaux nous arrivent, et encore, et encore... et de tout disposer pour que ceux qui viendront n'aient pas à se repentir d'être venus ; je ne le crains pas, parce que j'ai le sentiment que ces capitaux sont appelés à une œuvre grande, glorieuse, humaine et rédemptrice. Ainsi soit-il !

Mais l'heure me presse. Les uns ont atteint le Texas et d'autres sont en mer. L'année 1855 commence et nous commençons la première campagne avec elle. L'esprit vivant de l'humanité est en nous. Dieu protégera notre œuvre ! Je pars, amis, et vais vous attendre sur la terre immaculée où nous avons à semer la liberté, la science et l'amour.

V. CONSIDERANT.

Bruxelles, des premiers jours de janvier 1855

EXTRAIT RKNAP. — TEXAS.

DATES.	Température moyenne pour chaque mois.	GÉNÉRALES.
NOVEMBRE 1852.	10°,0	Gelée à l'aube les 12, 13, 14, 17, 22 et 23 jour.
DÉCEMBRE.	7,0	les 12, 13, 14 et 15 à l'aube et à midi.
JANVIER 1853 . . .	7,5	lé à midi.
FÉVRIER.	6,8	e égale à 0,23 de pluie. Deux gelées à
MARS	12,5	fois et pendant la nuit.
AVRIL.	20,0	Décharges électriques dans le cours du
MAI.	20,6	
JUIN.	25,5	
JUILLET.	29,2	0°,6 centigrades, depuis 10 heures du matin à 10 heures de température hors de l'ordinaire.
AOUT	29,4	
SEPTEMBRE	26,5	
OCTOBRE	18,4	
NOVEMBRE.	15,6	t 25.
DÉCEMBRE.	8,2	
JANVIER 1854 . . .	5,5	

Les chiffres et les lettres r Sud.— S. E. 3, une bonne brise venant du Sud-Est. — N. N. O. 4, t

Extrait d'une lettre du m tats-Unis, le Texas est le pays qui offre le plus grand champ d'actio ts, d'un bon sol et d'un climat parfait. A ces qualités, que l'on ajout Jusqu'ici, la vigne n'a pas encore été éprouvée, de même que non de la santé publique, ici, est un fait incontestable. Quelques endue, sont égaux ou supérieurs à tous les États nouvellement adjoio ns constantes.



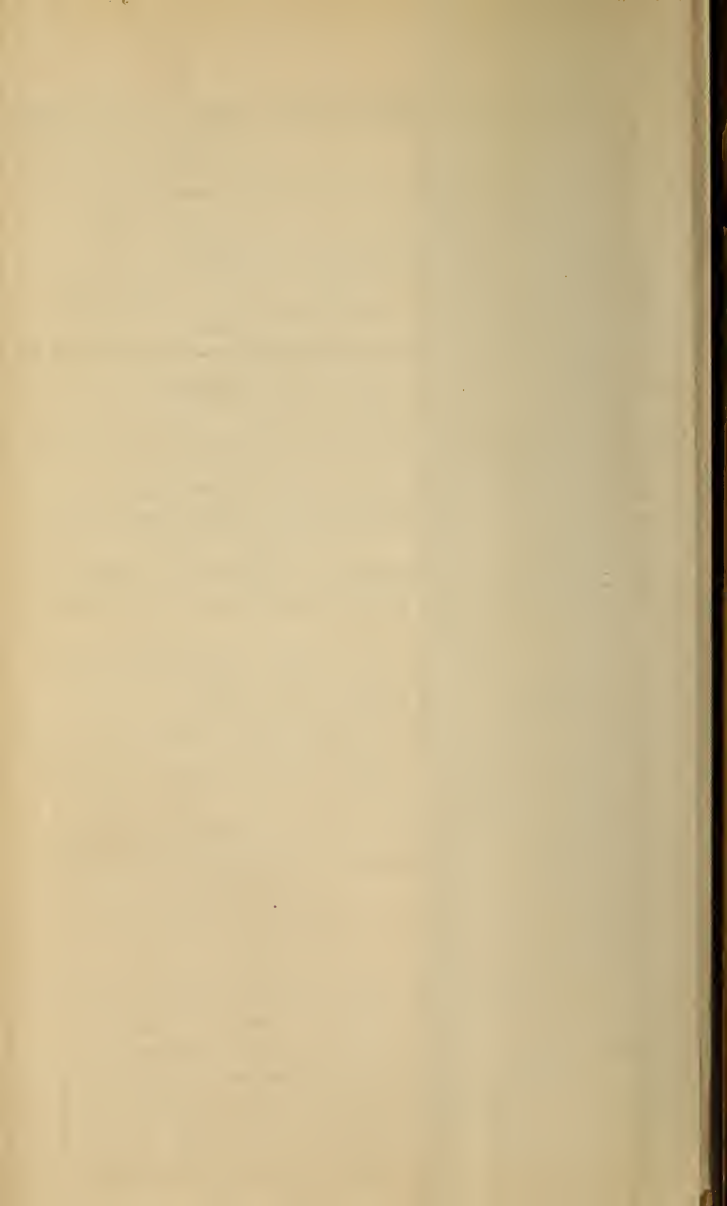
EXTRAIT RÉSUMÉ DU REGISTRE MÉTÉOROLOGIQUE DU FORT BELKNAP. — TEXAS.

Latitude 32°, 8', 43" N. Longitude 96°, 45" O.

DATES.	Température moyenne pour chaque mois.	Maximum de température.	Minimum d. température.	Quantité de pluie. — Pouces.	Direction et Force moyennes des Vents.	REMARQUES GÉNÉRALES.
NOVEMBRE 1852.	10,0	25,5	— 1,7	5,16	N. et S. 5.	Première gelée en 1852, le 9 de ce mois. Gelée à l'aube les 12, 13, 14, 17, 22 et 27 de ce mois. Pas de gelée dans le milieu du jour.
DÉCEMBRE. . .	7,0	16,6	— 7,5	0,05	N. et S. et O. 5.	Légère gelée le 4 au lever du Soleil. Gelées les 12, 13, 14 et 15 à l'aube et à midi. La glace a eu un pouce d'épaisseur.
JANVIER 1853. .	7,5	19,4	— 5,5	0,75	N. et S. E. et O. 2.	Le 15, il a gelé légèrement. Un jour il a gelé à midi
FÉVRIER.	6,8	25,5	— 11,2	1,35	N. et S. E. 5	Tempête et neige le 22. Quantité de neige égale à 0,25 de pluie. Deux gelées à midi. La glace épaisse d'un pouce.
MARS.	12,5	34,5	— 4,0	0,90	S. et N. 2.	Trois gelées à l'aube. Grand vent une seule fois et pendant la nuit.
AVRIL.	20,0	52,8	0,0	2,05	N. et N. O. et S. 4.	Légère gelée le 4 à l'aube. Grands vents. Décharges électriques dans le cours du mois.
MAI.	20,6	55,1	5,6	6,19	N. E. et S. et O. 4	Pluies d'orages.
JUIN.	25,5	56,0	12,2	2,74	S. 5.	Décharges électriques de temps en temps.
JUILLET.	29,2	40,6	17,5	2,27	S. 1.	Le thermomètre a marqué plusieurs fois 409,6 centigrades, depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi. Température hors de l'ordinaire.
AOUT.	29,4	59,4	20,0	0,12	S. 2.	Le mois le plus chaud de toute l'année.
SEPTEMBRE. . .	26,5	58,6	14,5	1,52	S. 5.	
OCTOBRE. . . .	18,4	54,0	0,0	4,89	S. 5.	Légère gelée les 24 et 29 à l'aube.
NOVEMBRE. . . .	15,6	26,0	— 1,0	1,05	N. et S. 5.	5 gelées, à l'aube seulement, les 5, 4, 8, 9 et 25.
DÉCEMBRE. . . .	8,2	26,5	— 4,5	1,75	N. et S. 5.	10 gelées à l'aube. 3 à Midi.
JANVIER 1854. .	5,5	26,0	— 15,6	0,17	N. 5.	9 gelées à midi. 20 à l'aube.

Les chiffres et les lettres représentent l'intensité et la direction des vents. Ainsi S. 2, signifie une légère brise venant du Sud. — S. E. 5, une bonne brise venant du Sud-Est. — N. N. O. 4, une forte brise venant du Nord Nord-Ouest.

Extrait d'une lettre du major Merrill, jointe à l'envoi des tableaux. — Je suis profondément convaincu que dans les États-Unis, le Texas est le pays qui offre le plus grand champ d'action à l'esprit d'entreprise. C'est le seul État où l'on jouisse à la fois de toute espèce de produits, d'un bon sol et d'un climat parfait. A ces qualités, que l'on ajoute l'avantage égal sinon supérieur aux autres, de pouvoir nourrir toute espèce de bétail. Jusqu'ici, la vigne n'a pas encore été éprouvée, de même que nombre d'autres produits, qui, j'en suis sûr, y trouveraient un sol favorable. L'état parfait de la santé publique, ici, est un fait incontestable. Quelques endroits dans ce pays-ci sont les plus salubres que j'ai jamais vus, et les autres, à égalité d'étendue, sont égaux ou supérieurs à tous les États nouvellement adjoints et à ceux du Nord. Voilà les résultats déduits de cinq années d'expériences et d'observations constantes.



Le D
à tous
route l

JAN

OCTO

1

NOV

SEPT

DÉC



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES POUR LE FORT BELKNAP. — TEXAS.

Latitude, 33° 8' 43" N. — Longitude, 98° 43' O.

DATES.	Température moyenne pour le mois.	Maximum de température à midi pour 4 jours dans le mois.	Minimum de température à midi pour 4 jours dans le mois.	Quantité de Pluie en pouces anglais.	REMARQUES GÉNÉRALES.
1852. NOVEMBRE	10° 0	23° 5 20 6 25 5 25 0	9° 0 6 0 4 6 8 5	56,16	Il y a eu des gelées pendant ce mois. L'herbe des champs est sèche et rougeâtre; elle offre cependant une bonne nourriture pour les animaux. L'herbe nouvelle pousse, sous la précédente, le long des cours d'eau et dans les bois. C'est dans ce mois qu'on sème généralement le blé. Le ciel est clair, et le temps doux et agréable. Bon temps pour chasser et pour caquar. L'herbe <i>mosquite</i> est de bonne qualité. Les feuilles tombent de même que les noix, les <i>pecaux</i> , les glands, etc., en quantité suffisante pour l'engrais des cochons. Belles nuits.
DECEMBRE.	7° 0	24° 0 22 6 26 6 22 5	-1° 6 -1 0 -2 2 -1 0	06,03	Il y a eu 5 gelées ce mois-ci, dont quatre à midi. L'herbe des champs continue à déperir, les bestiaux cependant se nourrissent bien et restent gras et en bon état sans nourriture spéciale et sans beaucoup de soins. Les nuits sont quelquefois froides, quelquefois tempérées. Bonne époque pour charrier. L'herbe <i>mosquite</i> est bonne. Vents du nord et gelées. Il se forme de la glace dans les matinées froides. Les poissons meurent bien. Température inconstante pendant la nuit.
1855. JANVIER	7° 5	19° 6 20 0 19 5 19 6	5° 5 4 0 0 5 5 6	06,73	Il y a gelé une seule fois ce mois-ci à midi. Il y a eu un peu de neige le 15. Ce mois est en général tempéré quoique un peu orageux, et d'une température variable à cause des vents du nord. L'herbe reste à peu près la même qu'en décembre. Les bestiaux vivent à l'air ouvert et n'ont pas besoin d'être tenus enfermés. Le gibier est gras et abondant. Les vents changent alternativement du Sud au Nord. Les vents du Nord sont froids. Les nuits froides. Le bétail trouve encore une bonne nourriture. Température inconstante pendant les nuits.
FÉVRIER.	6° 8	21° 2 22 6 20 5 25 6	-7° 2 -1 0 -5 0 1 5	16,55	Le 22 de ce mois il a neigé. Quantité de neige = 0,25 de pluie, 5/4 de pouce glace. L'herbe reste à peu près la même qu'en décembre et janvier. Le bétail est en bon état, il est pour la plupart gras. Février est le mois le moins favorable pour la pâture; toutefois l'herbe <i>mosquite</i> , comme dans toutes les saisons, est en bon état. Vents du Nord et vents du Sud. Bonne époque pour charrier, etc. On sème les avoines. Température inconstante pendant les nuits.
MARS.	12° 5	26° 6 30 2 34 5 30 2	7° 0 8 6 1 2 10 6	06,96	Il a gelé deux fois et seulement au lever du Soleil. Les vents du Sud commencent à souffler. Le printemps arrive presque subitement. On cultive les jardins. Les prairies se parent d'herbes nouvelles et les fleurs lâches s'épanouissent. Un feuillage avance rapidement. On sème le blé, etc. Les bestiaux cherchent les prairies nouvellement brulées. Ce mois est, en général, tempéré, sauf quelques légères variations dues aux vents du Nord. Les nuits sont plutôt fraîches.
AVRIL.	20° 0	32° 2 32 6 32 2 35 0	14° 6 19 5 19 5 16 6	26,05	La dernière gelée de ce printemps a eu lieu le 4 de ce mois à l'aube. Avril est en général tempéré et beau. Il y a des pluies, des éclairs, des foudres, etc. La végétation avance rapidement et la nature se pare de verdure. Le bétail trouve une nourriture abondante dans les herbes nouvelles; il prospère et se multiplie. Vents du Sud pour la plupart du temps. Nuits agréables.
MAI.	20° 0	35° 1 35 1 35 5 35 5	18° 5 15 4 14 5 15 1	06,10	Mai, dans ces régions, est le mois des fleurs. La nature entière est revêtue de verdure. Les oiseaux et les fleurs lâches s'épanouissent. Un feuillage avance rapidement. On sème le blé, etc. Les vents du Sud. Les nuits sont belles et propices pour camper. Les pluies de ce mois sont très généralement à des orages.
JOIN.	25° 5	36° 4 36 5 36 5 35 6	18° 2 15 0 14 0 15 1	26,74	Junin peut être considéré comme étant le premier mois de l'été. Le temps commence à être chaud. La chaleur n'est pas intense. Vents du Sud pour la plupart du temps. Décharges électriques pendant les nuits. Les nuits sont fraîches et belles. On moissonne les avoines et le blé. Les prairies se couvrent d'herbes abondantes et hautes de 18 pouces. Le bétail s'engraisse et se fortifie. Il y a des pluies.
JUILLET.	20° 2	37° 5 37 5 37 5 40 7	27° 0 25 5 24 6 21 7	26,27	Juillet, en fait de chaleur, tient le milieu entre Juin et Août. La chaleur serait oppressive si elle n'était modérée par l'élevation du pays et par les brises venant du golfe. La prairie est humide et verte. Les pêches hâtives mûrissent. Les nuits sont fraîches et belles.
AOUT.	20° 4	39° 4 39 5 39 5 38 0	29° 0 32 6 25 7 20 0	06,12	Août est le mois le plus chaud de toute l'année. L'ardeur du Soleil est ce pendant toujours tempérée par les brises. Les prairies restent vertes. Les bestiaux sont gras. On recueille des glands. Les nuits sont fraîches et belles.
SEPTEMBRE.	20° 5	38° 0 38 5 38 0 38 5	25° 1 26 7 26 7 22 6	16,52	Dès Septembre, un léger changement se manifeste jusqu'au plein automne. La végétation commence à se faner un peu et se colore en jaune. On recule le maïs. Le bétail est gras. Les jardins rapportent encore beaucoup. Les fruits arrivent de mûrir. Les noix commencent à tomber. Les cochons engraisent. Nuits fraîches et belles.
OCTOBRE.	18° 4	32° 0 31 4 33 6 32 5	15° 8 15 0 11 7 11 3	46,80	Octobre est sans doute un des mois les plus agréables de l'année. Les feuillages et les herbes changent encore de teinte. Les jours et les nuits sont doux et beaux. Temps propices pour les parties de chasse. Les premières gelées de l'automne ont eu lieu le 24 et le 27 à l'aube. Les feuilles commencent à tomber.

Le Major Merrill joint au tableau cette observation que l'été passé (celui de 1855) a été remarquable pour sa chaleur excessive. Cet excès a été commun à tous les Etats-Unis. A New-York, il y a eu beaucoup de morts. Le major dit que, pendant les plus fortes chaleurs, il a eu des faucheurs dans les champs toute la journée, sans que ceux-ci aient éprouvé d'incommodités, grâce aux vents du Sud. (Extrait d'une lettre de Brisbane.)



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AVERTISSEMENT	3
AVANT LE DÉPART	3
PREMIÈRE PARTIE.	
DE DÉCEMBRE 52 A MAI 53.	9
DEUXIÈME PARTIE.	
AU TEXAS.	39
Extrait du <i>Moniteur</i> ,	80
TROISIÈME PARTIE.	
PROPOSITION.	81
Idée générale et principiante.	86
1 ^{re} Approximation	87
2 ^e Approximation	89
Détermination des valeurs définitives.	94
I. DÉTERMINATION DU MILIEU PRÉPARATOIRE.	99
Fonction	99
Agents et mode d'exécution.	101
II. DÉTERMINATION DU PREMIER NOYAU DE LA COLONIE.	102
CONSTRUCTION DE LA PHASE INITIALE DU PREMIER NOYAU.	103
Détermination de la fonction.	103
Détermination des éléments intégrants.	104
Détermination des besoins des éléments.	106
Détermination de l'organisme de la phase initiale.	111
RÉALISATION A L'ÉCHELLE DE QUATRE MILLIONS DE FRANCS.	127
Population progressive des principales villes des États-Unis.	155
Progrès des États-Unis en 57 années.	156
PREMIÈRES INSTRUCTIONS pour les personnes disposées à con- courir à la colonisation	165

QUATRIÈME PARTIE.

Pages.

BASES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION EUROPÉO-AMÉRICAINES AU TEXAS	171
STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION EUROPÉO-AMÉRICAINES AU TEXAS	239
TABLEAU de conversion des francs en dollars et en titres d'actions	277
LETTRE DE C. FOURIER à M. JOHN BARNET, consul des États-Unis, à Paris, en 1823.	279
NOTES. — <i>Le Texas</i> (extrait de l'ouvrage de M. Goodrich).	281
Notes de la quatrième partie. , .	289

APPENDICE.

Chapitre final	299
TABLEAUX MÉTÉOROLOGIQUES, ETC.	

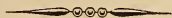
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

CATALOGUE

DE

LA LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE,

PARIS, RUE DE BEAUNE, N° 6 (ANCIEN 2).



CH. FOURIER.

- L'HARMONIE UNIVERSELLE** et le **PHALANSTÈRE** exposés par Fourier. Recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur. — 2 vol. in-18. 6 fr.
- LE NOUVEAU MONDE** industriel et sociétaire (5^e édition). — 1 vol. in-8. 5 fr.
- THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE** (ouvrage capital de Fourier). 2^e édition. — 4 vol. in-8. 18 fr.
- THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS** (premier ouvrage de Fourier publié en 1808). 5^e édition. — 1 vol. in-8. 6 fr.
- Les trois ouvrages précédents formant 6 volumes, sous le titre de : *Œuvres complètes de Fourier*, ensemble. 28 fr.
- ANARCHIE INDUSTRIELLE** (de l') et scientifique. — Brochure in-12. 50 c.
- CITÉS OUVRIÈRES.** — Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Brochure in-8. 50 c.
- ÉGAREMENT DE LA RAISON** démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Brochure in-8. 1 fr. 50 c.
- ESPRIT IRRÉLIGIEUX** (sur l') des modernes et *dernières analogies*. Brochure in-8. 75 c.
- LIVRET D'ANNONCE** du nouveau monde industriel. — Brochure in-8. 1 fr.

- MANUSCRITS**, année 1851. — 1 vol. format Charpentier. — 3 fr. 50.
Par la poste, 4 fr.—Année 1852, 1 vol., 3 fr. 50. Par la poste 4 fr.
- MÉCANISME DE L'AGIOTAGE** (Analyse du) et de la méthode mixte
en étude de l'attraction. — Brochure in-8. 1 fr. 50 c.
- SOMMAIRE** du grand traité, in-8. 2 fr.
-

LE PHALANSTÈRE ou **LA RÉFORME INDUSTRIELLE**, qui a paru de
1852 à 1854, contient de très-nombreux articles de Fourier. 2 vol.
in-4, brochés en un seul volume. (Rare ; il manque plusieurs nu-
méros). 15 fr.

LA PHALANGE, *Journal* de la science sociale, de 1856 à 1846. —
5 vol. grand in-4. (Contient des études développées sur toutes les
questions actuellement à l'ordre du jour.) (Rare). 25 fr.

LA PHALANGE, *Journal* de la science sociale ayant paru 3 fois par
semaine, de 1840 à 1845. — 7 vol. grand in-8. 20 fr.

LA PHALANGE, *Revue* de la science sociale, qui a paru de 1845 à
1849, contient plus de 1,500 pages des manuscrits de Fourier. —
10 vol. in-8. Collection complète (très rare). 50 fr.

Les livraisons se vendent séparément, savoir : les livraisons *simples*,
75 c., et les livraisons *doubles*, 1 fr. 50 c. ; par la poste 1 fr. et 2 fr.
— Voir le détail à la fin des manuscrits 1852.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, de 1845 à 1851. Collection complète.
— 16 vol. in-folio. 60 fr.

ALMANACHS PHALANSTÉRIENS de 1845, 1846, 1847, 1848, 1849,
1850, 1851, 1852. — Chaque exemplaire : 20 cent. ; la collection
complète. 1 fr. 25 c.

V. CONSIDERANT.

DESTINÉE SOCIALE. Exposition élémentaire complète de l'organisa-
tion sociale de Fourier, 3^e édition. — 2 vol. in-18. 5 fr.

Le même ouvrage format in-8 avec un 3^e vol. sur l'éducation. 10 fr.
Le 3^e vol. se vend séparément. 3 fr.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE. — Brochure in-12. 1 fr.

LE SOCIALISME devant le vieux monde, ou le Vivant devant les
Morts. — 1 vol. in-8, compacte. 2 fr.

- DESCRIPTION DU PHALANSTÈRE** et Considérations sociales sur l'Architectonique, 1 fr.
- EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN**, suivie d'études sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale. 50 c.
- Le **MÊME**, sans les études. 25 c.
- IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER.**—Brochure in-8. 50 c.
- MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE** fondée par Fourier, et **BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE.** 2^e édition. — 1 vol. in-18. 1 fr.
- PRINCIPES DU SOCIALISME.** — Manifeste de la démocratie au XIX^e siècle. — in-18. 50 c.
- SENS VRAI DE LA RÉDEMPTION** (du). Morceau détaché de la *Destinée sociale*. 1 fr.
- PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE** à l'usage des ignorants et des savants. — Brochure in-18. 40 c.
- DERNIÈRE GUERRE** (la) et la paix définitive en Europe. 15 c.
- LES QUATRE CRÉDITS**, in-18. 1 fr.
- RALLIEMENT DES SOCIALISTES** (Appel au). — Lettre de M. Rey, de Grenoble, suivie de : **LES DEUX COMMUNISMES**, par V. Considérant (1847). 5 c.
- TROIS DISCOURS** prononcés à l'Hôtel-de-Ville (Congrès historique de 1836), par MM. Dain, Considérant et d'Izalguier.—Grand in-8. 2 fr.
- LA PAIX OU LA GUERRE**, in-8, 1839, (rare) 50 c.
- DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET DU RÔLE DE LA FRANCE EN EUROPE**, in-8, 1840, (très-rare). 4 fr.
- DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**, in-8, 1840 (très rare) 1 fr. 50 c.
- DE LA SOUVERAINETÉ ET DE LA RÉGENCE**, in-8, 1842 (très-rare). 2 fr.

JUST MUIRON.

- PROCÉDÉS INDUSTRIELS** (Aperçus sur les). Urgence de l'organisation sociétaire, contenant le plan et le projet des statuts d'un comptoir communal. 3^e édition. 2 fr.

M^{me} C. VIGOUREUX.

- PAROLES DE PROVIDENCE**, suivies de Morceaux choisis, 2^e édition. — Gr. in-18. 1 fr.

M. BRIANCOURT.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION. 2 ^e édition.	40 c.
PRÉCIS du même ouvrage.	15 c.
VISITE AU PHALANSTÈRE.	60 c.

F. CANTAGREL.

LE FOU DU PALAIS ROYAL. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne. 2 ^e édit. — 1 beau vol. format Charpentier.	3 fr.
LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE. (Extrait du précédent.)	50 c.
DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS et de la réforme des ponts et chaussées. — Brochure gr. in-8.	50 c.

F. COIGNET.

RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE. — Appel à tous les producteurs, manufacturiers et agricoles in-12.	2 fr. 50 c.
LE CRÉDIT COLLECTIF suppléant le crédit individuel. in-8.	1 fr. 50 c.
ORGANISATION POLITIQUE, in-8.	20 c.
DES HOUILLES (une solution de la question) in-8 (1854).	2 fr.

V. HENNEQUIN.

EXPOSITION DE LA THÉORIE DE FOURIER, faite à Besançon. 3 ^e édit. in-12.	75 c.
PROGRAMME. in-18.	75 c.
LE LIVRET, C'EST LE SERVAGE. — Brochure in-52.	5 c.

J.-B. KRANTZ.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR, coup d'œil sur la théorie de Fourier, in-18.	50 c.
APPLICATION DE L'ARMÉE aux travaux d'utilité publique. — Brochure gr. in-8.	60 c.
CRÉATION D'UNE ARMÉE de travaux publics. Grand in-8.	50 c.

C. PELLARIN.

FOURIER, sa Vie et sa Théorie. 4 ^e édit. — 1 beau vol. format Charpentier.	3 fr.
---	-------

THÉORIE SOCIÉTAIRE (2^e partie du précédent) 1 fr. 50 c.
ALLOCUTIONS, in-8. 20 c.

PERREYMOND.

LE BILAN DE LA FRANCE, ou la Misère et le Travail. — Grand in-8. 2 fr.

PARIS MONARCHIQUE ET PARIS RÉPUBLICAIN ou une page de l'Histoire de la misère et du travail en 1846 et 1848, in-8. 1 fr. 50 c.

DE LA RICHESSE ET DES IMPOTS, ou Usure et Travail, in-18. 50 c.

CRACOVIE, ou les derniers débris de la nationalité polonaise, in-8. 50 c.

H. RENAUD.

SOLIDARITÉ. Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, 3^e édition. 1 fr. 25 c.

ANTIDOTE. Réponse à une compilation. 20 c.

TOUSSENEL.

L'ESPRIT DES BÊTES. — Vénérie française et Zoologie passionnelle. (2^e édition). 6 fr.

Par la poste. 7 fr. 50 c.

LE MONDE DES OISEAUX. 2 vol. in-8. 12 fr.

Par la poste. 15 fr.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, avec un article de Fourier, in-8. 50 c.

ACCORD DES PRINCIPES, par F. Guillon, in-18. 50 c.

ASSOCIATION AGRICOLE (Histoire de l') et Solution pratique. — Ouvrage couronné par l'Académie de Nantes ; par Eugène Bonne-mère, propriétaire, auteur des *Paysans au XIX^e siècle*. — Brochure in-12. 60 c.

BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. — Leur organisation et projets de statuts. 50 c.

CAISSE D'ÉPARGNE, par F. Vidal, in-8, 1844, (très-rare). 1 fr. 50 c.

CALCULS AGRONOMIQUES, par Lemoyne, in-8, (1856, très-rare) 3 fr.

CAPITAL ET LE TRAVAIL (le), par F. Guillon.—Brochure in-18. 10 c.

CONJURATION DES JÉSUITES. — Publication authentique du plan secret de l'Ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 3 fr.

- CRÈCHES-MODÈLES**, par Delbruck. 1 fr. 25 c.
- CRÉDIT AGRICOLE**, mobilier et immobilier. — Rapport fait au Congrès central d'agriculture, par MM. Cieskowski et J. Duval. — Brochure grand in-8. 50 c.
- CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**, in-52 20 c.
- DÉMOCRATIE** (de l'Organisation de la), par J. Le Ronsseau. — 1 beau vol. in-8 de 500 pages. (Capelle, éditeur.) 7 fr. 50 c.
- DERNIÈRE INCARNATION** (la). — Légendes évangéliques du XIX^e siècle, par A. Constant. — Brochure, in-18. 50 c.
- DOGMES** (les), le Clergé et l'Etat; études religieuses, par MM. E. Pelletan, A. Collin, H. Morvonnais et V. Hennequin. — Brochure grand in-8. 40 c.
- ESQUISSE D'UNE SCIENCE MORALE**. — Physiologie du Sentiment, par A. Gilliot. — 2 vol. in-8. 10 fr.
- FRANCOEUR ET GIROFLET**. — Conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses, par P.-B. — 1 vol. in-12. 1 fr.
- HYGIÈNE POPULAIRE**, par B. Dulary. 50 c.
- IMPOT PROGRESSIF** (Note sur l'), par Philippe Breton, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées. — Brochure in-8. 50 c.
- IMPOT PROGRESSIF**, étude sur l'application de ce mode de prélèvement à un impôt quelconque, par L.-L. Vauthier ex-représentant du peuple. 75 c.
- MOEURS ARABES** (Scènes de), par Ch. Richard — 1 vol. in-18. 75 c.
- MÉNAGE SOCIÉTAIRE**, par Harel, in-8. 2 fr.
- MISSION DE L'ART** (de la) et du rôle des artistes, par D. Laverdant. in-8. 50 c.
- NOTIONS ÉLÉMENTAIRES** de la Science sociale de Fourier, par Henri Gorse (H. Dameth.), 3^e édit. — 1 vol. in-18. 50 c.
- ORGANISATION DU TRAVAIL**, d'après la Théorie de Fourier, par P. Forest, 2^e édit. — Brochure in-12. 50 c.
- ORGANISATION D'UNE COMMUNE SOCIÉTAIRE**, par A. de Bonnard, in-8. 1 fr. 50 c.
- PART DES FEMMES** (la), roman, par Antony Méréay. — 1 vol. in-18. 2 fr.
- PAYSANS AU XIX^e SIÈCLE** (les). — Mémoire couronné par la Société académique de Nantes par E. Bonnemère. — in-8. 60 c.

- PHRÉNOLOGIE** (Notions de), par Julien Le Rousseau. — 1 beau vol. in-8. 4 fr. 50 c.
- RABELAIS A LA BASMETTE.** — Extrait des chroniques du joyeux curé de Meudon, par A. Constant. — 1 vol. in-18. 60 c.
- RÉFORMES POLITIQUES** (les) et les Réformes sociales, par F. Guillon. — in-18. 10 c.
- SEIGNEUR (le) DE LA DEVINIÈRE.** — Second extrait des chroniques du joyeux curé de Meudon, par A. Constant. — in-8. 60 c.
- SOCIALISME DE L'ÉTAT** (le), par F. Guillon. — Brochure in-18. 10 c.
- THÉORIE DES FONCTIONS** (Coup d'œil sur la), par A. Tamisier, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 2^e édit. — Br. in-18. 50 c.
- TRAVAIL AFFRANCHI** (Collection du journal le) in-4 broché (contenant de nombreux feuillets de M. Toussenel). 3 fr.
- TROIS MALFAITEURS** (les). — Légende orientale (Jésus-Christ et les deux larrons), par A. Constant. — Brochure in-18. 30 c.

-
- MAISON NATALE DE FOURIER**, lithographie à deux teintes. 1 fr. 50 c.
- UN PHALANSTÈRE** (vue générale à vol d'oiseau d'), ou village organisé d'après la théorie de Fourier, avec les campagnes environnantes, belle lithographie de 35 centimètres sur 39, dessinée par J. Arnoux. Epreuve noire. 5 fr. et 3 fr.

EFFIGIES DE FOURIER d'après les types authentiques.

1 Portrait d'après le tableau de Gigoux.

Gravure en pied, par CALAMATTA.

Epreuves d'artiste, sépia.	25 fr.
— sur chine.	20
Epreuves avant la lettre, sépia.	18
— — sur chine.	15
— — sur blanc.	12
— après la lettre, sépia et chine.	8
— — sur blanc.	6

Copie lithographie de la précédente gravure, par Couturier (de Châlons-sur-Saône) imprimé par Landa. 3 et 4 fr.

Très-belle lithographie à mi-corps, d'après le même tableau, par Ciséros. — Série : 1^{re}, 5 fr.; — 2^e, 3 fr.; — 3^e, 1 fr. 50 c.

II. Buste, par Otin.

Buste en plâtre, grandeur naturelle. 12 fr.

Réduction à demi-grandeur. 4 fr.

Publications nouvelles.

Le 2^e volume du *Monde des Oiseaux*, par Alph. Toussenel.
Prix : 6 fr., et par la poste 7 fr. 50 c.

SOUS PRESSE :

Le 3^e volume du *Monde des Oiseaux*.



235

AU TEXAS

PAR

VICTOR CONSIDERANT.

DEUXIÈME ÉDITION

CONTENANT

1^o RAPPORT A MES AMIS;

2^o BASES ET STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION
EUROPÉO-AMÉRICAINNE AU TEXAS;

3^o UN CHAPITRE FINAL COMPRENANT, SOUS LE TITRE DE *Convention provisoire*,
LES BASES D'UN PREMIER ÉTABLISSEMENT SOCIÉTAIRE.

(École sociétaire, XXIV^e année)

Prix : 2 francs ;

par la poste { pour la Belgique, 2 francs 10 c.
— la France et la Suisse, 2 francs 50 c.

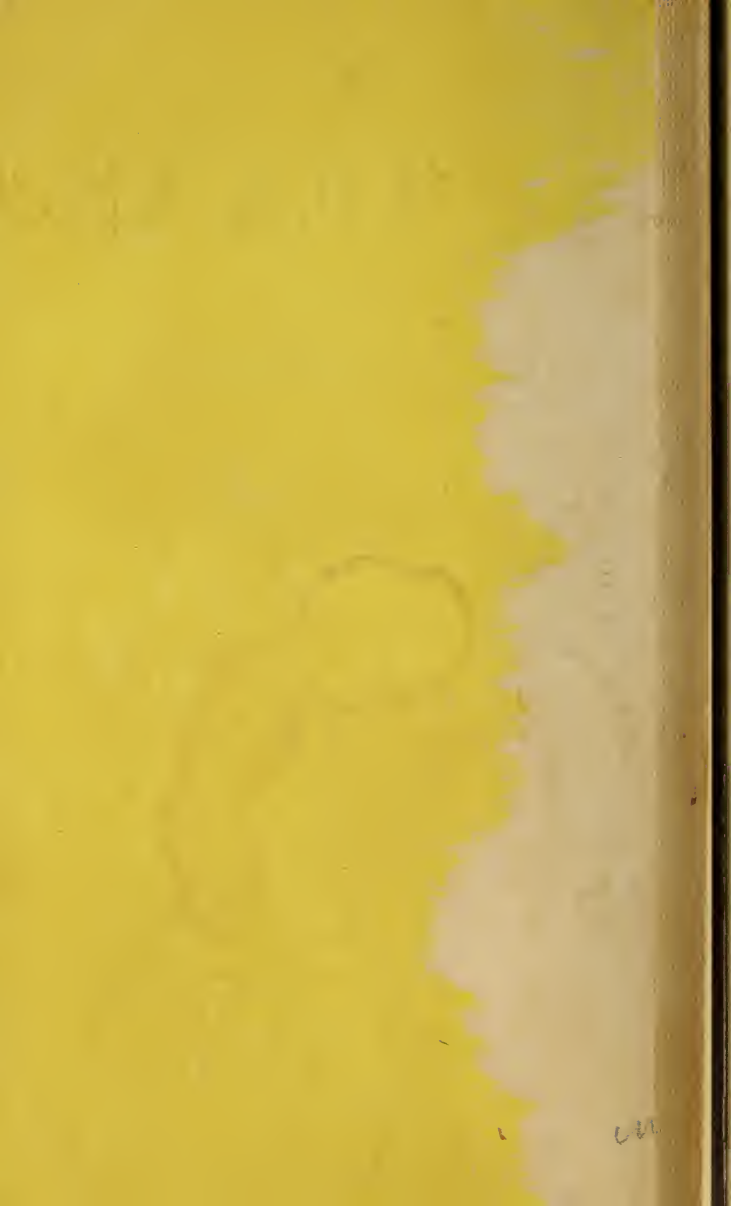
BRUXELLES,

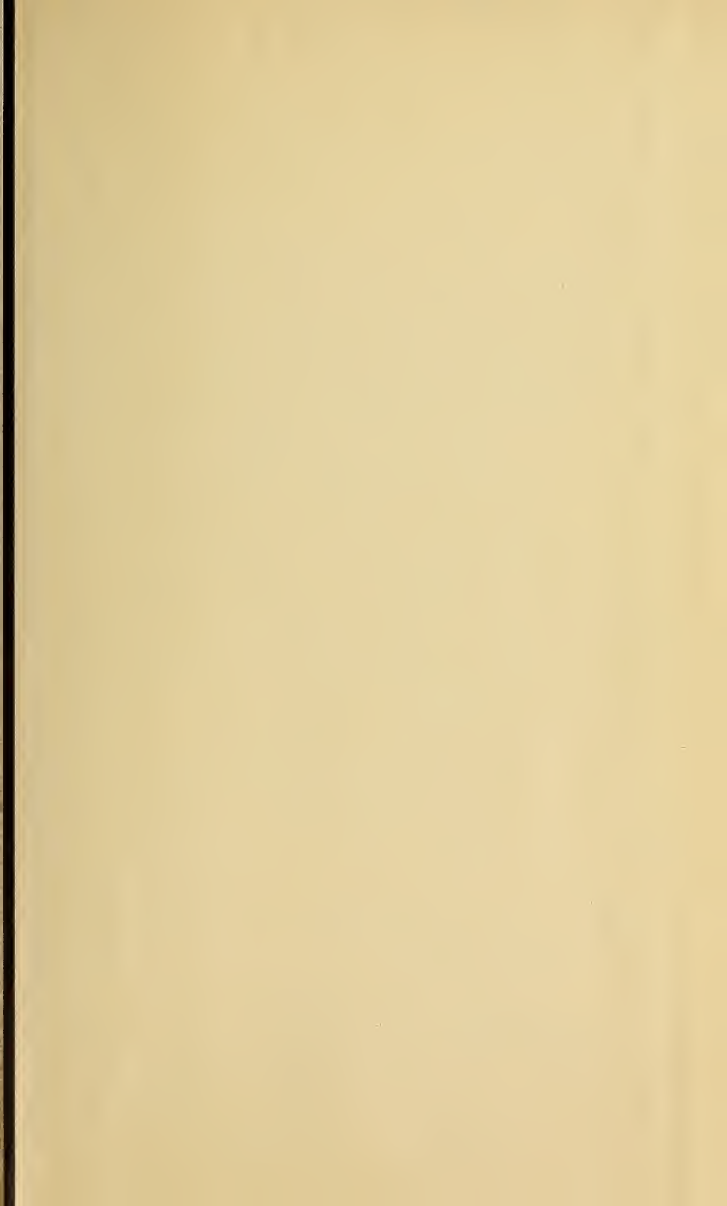
Au siège de la Société de Colonisation,
16, RUE DE LA RÉGENCE.

PARIS,

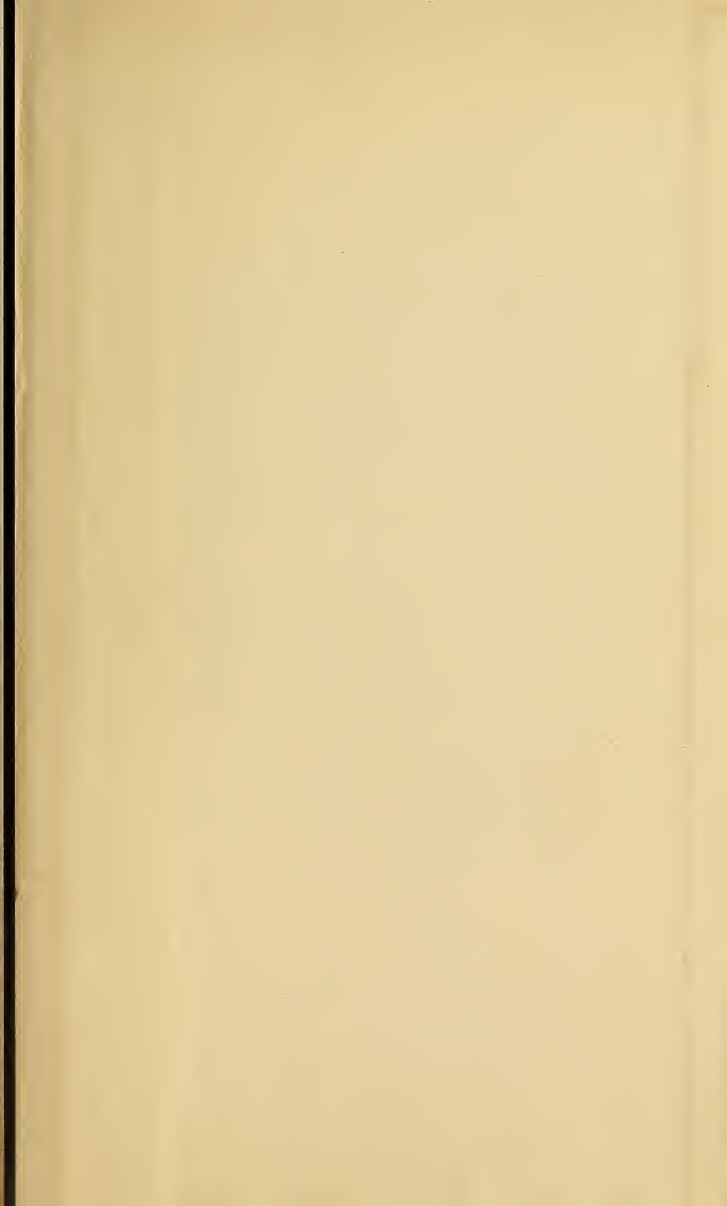
A la Librairie Phalanstérienne,
6, RUE DE BEAUNE.

MDCCCLV

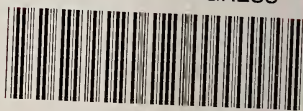








LIBRARY OF CONGRESS



0 014 543 999 1 ●